

Princeton University Library



32101 076527058

J. SCHLICKLIN
ANGORA...

PRINCETON UNIVERSITY
LIBRARY

IN MEMORY OF
Walter Livingston Wright, Jr.

CLASS OF 1921

First Professor of Ottoman and Turkish
History and Culture

15-2011

ANGORA...

JEAN SCHLICKLIN

Angora...

L'AUBE DE LA TURQUIE NOUVELLE

(1919-1922)



PARIS

BERGER-LEVRAULT, ÉDITEURS

136, Boulevard Saint-Germain (VI^e)

1922

(RECAP)

~~(ST)~~

D R. 589

.53



A SON EXCELLENCE

MOUSTAPHA KEMAL PACHA

LE GHAZI

*en souvenir des heures passées
à Tchankaïa-Keuchku sur la ter-
rasse dominant la plaine nue, tan-
dis que ceux d'Angora attendaient
là-bas le chef pour l'acclamer et
que nous parlions de la grande
Paix.*

J. S.

R 875453

90-00033018

1131

AVANT-PROPOS

Les pages qui suivent sont le résultat d'une longue et minutieuse enquête en Anatolie.

Après plusieurs semaines passées au cœur de la Turquie nouvelle, j'affirme que ceux-là mêmes qui sont appelés à discuter et à résoudre le problème général du Proche Orient sont loin d'en connaître les données essentielles. Je parle ici des nations occidentales et je ne me priverai pas à ce sujet d'ajouter, avec une satisfaction relative, mais réelle, qu'en l'occurrence c'est encore la France qui s'est le moins trompée.

Les circonstances m'ont commandé la matière de ce livre que je m'étais plu tout d'abord à concevoir d'une manière toute différente. Il faut aller au plus pressé : c'est le devoir absolu de tous ceux d'entre nous que la chance a placés, au moment voulu, en face des événements.

A mon départ de Paris, il y a quelques mois, l'un des hommes les mieux qualifiés de par ses fonc-

tions officielles pour me parler des problèmes que j'allais étudier sur place me disait : « Angora est en vase clos par rapport à nous comme nous sommes en vase clos par rapport à Angora. » J'avoue que cette formule m'avait profondément étonné. Elle m'est revenue souvent à la mémoire au cours de mon enquête. Je ne veux la citer ici que pour y répondre en toute connaissance de cause : « Certes, Angora est en vase clos par rapport à nous, mais nous sommes loin d'être en vase clos par rapport à Angora. »

Les grandes erreurs politiques commises depuis trois années viennent précisément du fait que nous paraissions avoir systématiquement méconnu durant cette période ce qui se préparait là-bas, au cœur de l'Anatolie. Ceci est moins une accusation qu'une simple constatation.

Durant trois années, le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie, c'est-à-dire la nation turque régulièrement organisée sur son territoire et derrière son armée, a été considéré comme une insurrection par les puissances occidentales. Il faut aujourd'hui traiter d'égal à égal avec ce Gouvernement et lui ménager sa place pour demain à la Société des Nations.

Durant trois années, nous nous sommes contentés de conversations diplomatiques, d'échanges de notes et de télégrammes entre les chancelleries. Nous en

sommes restés à ce qui existait au lendemain de l'armistice de Moudros.

Cependant, les événements allaient leur train et, tandis qu'une Turquie nouvelle prenait corps, nous voulions ignorer ce grand phénomène historique.

Nos représentants diplomatiques, au lieu de faire preuve d'initiative, boudaient la puissance turque à Constantinople, et ne voulaient connaître de la Turquie que le Sultan prisonnier de Stamboul.

Nous connaissions toutes les intrigues des palais impériaux, des harems, du Phanar, des cercles de l'Entente libérale ainsi que les ragots des hauts commissariats et de la police interalliée de Constantinople exerçant sa honteuse et fructueuse industrie dans les tripots et dans les bars de Péra et de Galata.

On faisait ainsi de la grande politique et de la grande diplomatie sans souci de l'état de guerre se prolongeant aux portes de l'Europe et compromettant gravement à l'avance l'œuvre si humaine et si pressante entreprise en vue de la liquidation du bouleversement mondial de ces dernières années.

Les difficultés d'information, déjà si grandes du fait des circonstances, se trouvaient singulièrement accrues par l'action tolérée des propagandes intéressées qu'alimentaient presque ouvertement des moyens puissants. J'ai pu moi-même constater sur place et à maintes reprises les effets désastreux

de ces propagandes, qui ont été parfois jusqu'à surprendre et circonvenir les plus sincères bonnes foies et les plus loyales bonnes volontés.

Durant trois années, nous avons été privés par une complète incurie ou par un systématique aveuglement de toute documentation sérieuse. Nous avons ignoré les données essentielles du problème. Il en est résulté la situation paradoxale où se trouvent aujourd'hui les grandes nations devant la Turquie nouvelle.

Cependant, le règlement de la question du Proche Orient constitue tant par lui-même que par les conséquences mondiales qu'il comporte un problème capital pour l'Occident tout entier.

Et précisément à l'heure où j'écris ces lignes, avec tous ceux qui ont eu l'occasion de se faire une idée exacte de ce qu'est la Turquie, j'ai de bonnes raisons de craindre que la méconnaissance presque absolue où l'on demeure des données essentielles du problème ne nous entraîne à de nouvelles erreurs préjudiciables à tous.

Il serait dangereux, et peut-être fatal, pour les uns et pour les autres de s'aborder sans avoir auparavant accompli l'œuvre indispensable qui consiste à déblayer le terrain de la discussion de toutes les ignorances et de tous les mensonges volontaires et involontaires qui l'encombrent et empêchent d'entrevoir même la vérité.

Ces erreurs et ces mensonges sont nombreux. Ils peuvent sans doute servir certaines politiques et certains intérêts, mais à coup sûr ni les politiques de justice, de sincérité et d'humanité, ni les intérêts véritables des peuples.

Quoi qu'on ait pu penser à ce sujet jusqu'à présent, le peuple turc n'a pas enveloppé sa vie nationale de voiles mystérieux. Je crois aujourd'hui, pour ma part, que si mystère il y a c'est que nous l'avons laissé se créer, soit par ignorance, soit par calculs que je ne puis m'empêcher de juger puérilement maladroits. Le Gouvernement démocratique que s'est librement donné le peuple turc, le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale agit en son nom publiquement, ouvertement, efficacement aussi. Depuis trois années, il lutte à ciel ouvert, devant les yeux du monde entier et conformément d'ailleurs aux grands principes énoncés par les nations dont quelques-unes s'acharnent contre lui avec une persévérance véritablement cynique et aveugle.

Ce peuple fortement convaincu du bien-fondé de ses revendications s'est tout d'abord étonné. Les premières injustices l'ont surpris, mais presque spontanément le sentiment national profond qui l'anime l'a fait se dresser tout entier pour défendre sa cause. A son tour, il a étonné le monde.

Certes, durant de longues années, des voiles épais ont pu être jetés sur la conscience nationale turque

confiante et docile par ceux-là mêmes qui avaient pour mission naturelle de la représenter. Il faut bien se convaincre que ces temps sont révolus. L'aube de temps nouveaux se lève pour la Turquie. Elle a déjà dissipé bien des ombres, elle rougeoie l'horizon des montagnes d'Anatolie. L'Occident lointain ne l'aperçoit peut-être pas encore, mais il doit s'apprêter à en recevoir bientôt les lueurs. Pour moi, j'ai contemplé ces jeunes lumières qui caressent déjà les peuples loin vers l'Orient.

L'erreur fondamentale pour nous serait de vouloir, contre toute évidence, ignorer tout cela et de nous acharner aveuglément dans une tactique qu'il est peut-être plus agréable, plus commode et plus flatteur de poursuivre, mais qu'il serait en tout cas plus sage et plus courageux d'abandonner. En effet, cette tactique ne correspond déjà plus aujourd'hui à aucune réalité et demain elle ne saurait plus prêter qu'au ridicule.

D'un côté il y a le peuple turc organisé, et de l'autre côté les puissances qui doivent faire la paix avec lui. Les mandataires des peuples alliés ne peuvent traiter qu'avec les mandataires du peuple turc. Le jour où les Alliés sont entrés à Constantinople, ils ont fait eux-mêmes leur choix : en capturant littéralement le Gouvernement qui se trouvait là, ils en ont en effet créé automatiquement un autre. Le Gouvernement de la Grande Assemblée

nationale de Turquie à Angora est né du sein de l'âme turque par l'œuvre des Alliés. Il est le fruit de cette longue série de caresses violentes qui s'appellent le débarquement des Grecs à Smyrne, l'envahissement de l'Asie Mineure, les arrestations de Constantinople, les déportations à Malte, le traité de Sèvres.

Le moment est venu d'aborder directement le débat, de l'aborder loyalement, courageusement, en se débarrassant une fois pour toutes de ce paradoxe étonnant de la conversation à trois, où la tierce personne n'a véritablement que faire. Agir autrement, c'est fatalement écarter à l'avance toute solution réelle, c'est perpétuer de gaieté de cœur la sinistre comédie d'une équivoque qui ne convient ni à la dignité des puissances alliées, ni à celle de leurs prisonniers de Stamboul.

* * *

Le présent livre constitue la part de modeste collaboration qu'il m'est donné d'apporter à l'œuvre commune de vérité et de justice qui doit être entreprise en Orient.

Tandis que se discute la grande paix orientale, j'ai voulu réunir dans les pages suivantes les données essentielles du problème turc tel qu'il se pose aujourd'hui.

J'ai surtout voulu composer à la fois un instrument de travail et un tableau aussi exact que possible de la réalité. Quelques-uns des documents que je présente ont déjà été publiés en leur temps, mais jamais ils n'ont été groupés; beaucoup d'autres sont inédits.

Si j'ai réussi à dissiper quelques erreurs, à détruire l'effet de quelques mensonges intéressés et à éclairer quelques points, j'aurai atteint mon but.

Et dès les premières pages de ce livre, je tiens à déclarer que, si j'ai entrepris cette tâche, ce n'est pas seulement parce que je crois servir une cause humainement juste, mais aussi et surtout parce que j'ai la conviction, ce faisant, de bien servir les intérêts de mon pays et de ses véritables amis.

Angora, mars-juin 1922.

Paris, juillet-septembre 1922.

J. S.

PREMIÈRE PARTIE

LA TURQUIE NOUVELLE

ANGORA

1

Dans cette première partie il faut dire pourquoi et comment la Turquie nouvelle est née. Il faut marquer les dernières étapes de l'Empire ottoman agonisant et marquer aussi en même temps les responsabilités écrasantes qui pèsent sur les nations occidentales coupables d'avoir prolongé, durant trois années, un conflit déjà trop long.

Londres et Athènes, Paris et Rome partagent ces responsabilités. Les uns rêvaient une politique que les autres acceptaient et subissaient.

A l'heure du règlement de comptes, je ne voudrais mettre ici que des faits, des dates, des noms et des chiffres.

Et l'opinion publique qui ne se trompe presque jamais me donnera raison.

CHAPITRE I

L'ARMISTICE DE MOUDROS

LES GRECS A SMYRNE

Le 30 octobre 1918, à bord du cuirassé *Agamemnon* de Sa Majesté Britannique, ancré dans le port de Moudros, les plénipotentiaires du Gouvernement ottoman signaient avec l'amiral Arthur Calthrope l'armistice qui mettait fin aux hostilités entre la Turquie et les grandes puissances.

Le président de la Délégation ottomane, Raouf bey, alors ministre de la Marine du Gouvernement de Constantinople, aujourd'hui Raouf pacha, président du Conseil des ministres d'Angora, m'a raconté lui-même la scène de la signature à bord du cuirassé anglais.

Raouf bey était accompagné de Rechad Ikmet bey, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, et du colonel d'état-major Essad bey.

Après que les signatures furent apposées au bas du document, Raouf bey se leva et prononça quelques paroles en s'adressant à l'amiral Calthrope qui lui faisait face. Le plénipotentiaire turc s'exprima ainsi :

« En signant ce document, nous avons la con-

viction que nous allons couper court à l'effusion de sang humain répandu depuis des années. Nous sommes également convaincus que la Grande Nation anglaise et ses alliés feront honneur à leurs signatures. »

L'amiral Calthrope répondit qu'en signant l'armistice il s'était engagé au nom de son Gouvernement et des Alliés à en respecter rigoureusement toutes les clauses.

Et, se tournant vers les officiers anglais qui étaient présents, il ajouta : « N'est-ce pas, Messieurs, que l'Angleterre respecte toujours sa signature? » D'une seule voix tous répondirent : « Oui ! »

On peut parfaitement imaginer quelles pensées doit nourrir Raouf bey à l'endroit de l'honneur britannique, lui qui a vécu les événements et fut ensuite déporté à Malte.

Voici le texte de l'armistice :

ART. 1. — Ouverture des Dardanelles, du Bosphore et libre accès à la Mer Noire. Occupation par les Alliés des forts des Dardanelles et du Bosphore.

ART. 2. — Les positions de tous champs de mines, tubes lance-torpilles et autres engins d'obstruction dans les eaux turques seront indiquées, et la Turquie prêtera aide pour le dragage ou l'enlèvement si cela est jugé nécessaire.

ART. 3. — Communication de toutes les informations utiles au sujet des champs de mines de Mer Noire.

ART. 4. — Tous les prisonniers de guerre alliés, tous les Arméniens internés et prisonniers devront être réunis à Constantinople et y être remis sans conditions aux Alliés.

ART. 5. — Démobilisation immédiate de l'armée turque, excepté les troupes nécessaires pour la surveillance des frontières et le maintien de l'ordre à l'intérieur (le

nombre et les dispositions de ces effectifs seront déterminés ultérieurement par les Alliés, après délibération avec le Gouvernement turc à ce sujet).

ART. 6. — Remise de tous les bâtiments de guerre se trouvant actuellement dans les eaux turques ou dans les eaux occupées par la Turquie, ces bâtiments seront internés dans le ou les ports turcs qui seront indiqués, excepté les petits bâtiments destinés au service de la police ou un but semblable dans les eaux territoriales turques.

ART. 7. — Dans le cas où il y aurait une situation qui menacerait la sécurité des Alliés, ceux-ci auront le droit d'occuper n'importe quel point stratégique.

ART. 8. — Libre usage pour les navires alliés de tous les ports et mouillage actuellement occupés par les Turcs et interdiction à l'ennemi de se servir de ces ports. Des conditions semblables devront être appliquées en ce qui concerne les bâtiments de commerce turcs, dans les eaux turques pour le commerce et la démobilisation de l'armée.

ART. 9. — Emploi de toutes les facilités de réparation dans les ports et les arsenaux de la Turquie.

ART. 10. — Occupation militaire par les Alliés du système des tunnels du Taurus.

ART. 11. — Retrait immédiat des troupes turques du nord-ouest de la Perse, jusqu'en arrière de la frontière d'avant la guerre, a déjà été ordonné et mis à exécution.

L'évacuation par les troupes turques d'une partie de la Transcaucasie a déjà été ordonnée. La partie de la Transcaucasie que les troupes turques n'ont pas encore évacuée sera évacuée si les Alliés, après avoir étudié la situation, en demandent l'exécution.

ART. 12. — Contrôle des stations de télégraphie sans fil et des câbles télégraphiques par les Alliés, excepté les dépêches du Gouvernement turc.

ART. 13. — Prohibition de détruire aucun matériel naval, militaire ou commercial.

ART. 14. — Des facilités devront être données après que les besoins de la Turquie ont été satisfaits pour les achats de charbon, mazout, matériel naval que l'on peut obtenir de source turque. Aucun de ces articles ne sera exporté.

ART. 15. — Des officiers alliés seront placés pour con-

trôler tous les chemins de fer, y compris les portions de chemins de fer transcaucasiens se trouvant actuellement sous le contrôle de la Turquie, qui devront être mis à la libre et entière disposition des autorités alliées, en prenant en considération les besoins de la population.

L'occupation de Batoum est comprise dans cette clause.

La Turquie ne s'opposera pas à l'occupation de Bakou par les Alliés.

ART. 16. — Les garnisons se trouvant au Hedjaz, à Assir, au Yemen, en Syrie et en Mésopotamie seront remises au commandant des Alliés le plus proche.

Les troupes se trouvant en Cilicie, à l'exception de celles qui sont nécessaires pour le maintien de l'ordre dans les conditions prévues à l'article 5, seront retirées.

ART. 17. — Remise de tous les officiers turcs en Tripolitaine et en Cyrénaïque à la garnison italienne la plus proche.

La Turquie s'engage à cesser l'envoi de tout approvisionnement pour ceux des officiers qui n'obéissent pas à cet ordre de se rendre et de cesser toute communication avec eux.

ART. 18. — Remise de tous les ports occupés en Tripolitaine et en Cyrénaïque, y compris Missurata, à la garnison alliée la plus proche.

ART. 19. — Tous les Allemands et les Autrichiens de la marine ainsi que les militaires et les civils devront quitter le territoire de la Turquie dans le délai d'un mois, ceux qui se trouvent dans les régions lointaines devront le quitter le plus tôt possible, après ce délai.

ART. 20. — Il sera donné suite à tous ordres qui pourraient être donnés pour les dispositions de l'équipement, des armes et des munitions, y compris les transports de la portion de l'armée ottomane qui sera démobilisée conformément à l'article 5.

ART. 21. — Des représentants alliés seront attachés auprès du ministère d'approvisionnement en vue de sauvegarder les intérêts des Alliés. Toutes les informations nécessaires leur seront fournies à cet égard.

ART. 22. — Les prisonniers turcs resteront à la disposition des Alliés. Les Alliés prendront en considération la

question de la mise en liberté des prisonniers civils et des prisonniers qui ont dépassé l'âge militaire.

ART. 23. — Obligation pour la Turquie de cesser toute relation avec les puissances centrales.

ART. 24. — En cas de désordres dans les six vilayets de l'Arménie, les Alliés se réservent le droit d'occuper n'importe quelle partie de ces vilayets.

ART. 25. — Les hostilités entre les Alliés et la Turquie devront cesser à partir de jeudi, le 31 octobre 1918, à midi, d'après l'heure locale.

Signé en double exemplaire à bord du bateau de Sa Majesté Britannique *Agamemnon*, dans le port de Moudros à Lemnos.

Le 30 octobre 1918.

ARTHUR CALTHROPE.
HUSSEIN RAOUF.
RECHAD HIKMET,
SADOULLAH.

L'INVASION GRECQUE EN ASIE MINEURE

L'armistice de Moudros était à peine signé et l'Empire ottoman abattu que déjà la Grèce songeait à réaliser le programme du « Nouvel Empire d'Orient ». La délégation hellénique à la Conférence de la Paix préparait, grâce à une propagande rendue largement convaincante par des arguments financiers puissants, l'éventualité de la plus grande Grèce. La présence personnelle de M. Venizelos auprès des Alliés et la fondation d'un comité des Grecs irrédimés servaient ce dessein. Athènes réclamait l'Épire, la Thrace, Smyrne, Trébizonde, Adana et jusqu'à Constantinople.

Mais il fallait tout au moins un bon prétexte. L'article 7 de l'armistice de Moudros était là, et l'on ne manqua pas de s'en servir pour persuader les Alliés de « l'insécurité régnant dans le vilayet de Smyrne et du danger couru journellement par les populations chrétiennes d'Asie Mineure ».

Devant les affirmations grecques, le Conseil suprême avait le devoir de faire une enquête préalable afin de ne pas utiliser de mauvaise foi le texte même de l'armistice. Les Alliés préférèrent croire les Grecs sur parole et n'ordonner l'enquête qu'après coup. Ce procédé servait les intérêts de certaines politiques : on s'y arrêta.

Le débarquement des troupes grecques à Smyrne est à présent connu dans tous ses détails par les récits de témoins oculaires français. En mai 1919, les censures alliées et la censure française en particulier interdisaient la publication de ces récits. Il faut rétablir les faits. Voici un résumé que nul témoignage ne saurait démentir :

Le 15 mai 1919, à 7^h 30 du matin, les cuirassés grecs *Averoff* et *Limnos* accompagnés de divers transports mouillaient dans le port de Smyrne. Sans qu'aucune notification ait été faite aux autorités ottomanes, le débarquement des troupes commençait aussitôt sous le commandement du colonel Zaphiriote. Ce furent un régiment d'evzones ainsi que les 40^e et 50^e d'infanterie qui prirent la terre. La foule orthodoxe,

dûment sermonnée par le métropolitain, avait envahi les quais, cependant que les Turcs n'opposaient aucune résistance et avaient confiné leurs soldats dans les casernes. Quelques agents provocateurs et quelques apaches grecs armés de revolvers, transportés d'ailleurs à Smyrne à bord de torpilleurs helléniques, avaient pour mission de provoquer à tout prix l'incident indispensable qui donnerait lieu au massacre. Quelques coups de feu éclatèrent, on tira sur les casernes turques, le désordre s'ensuivit.

Sur les quais, on dévoile les femmes, on oblige les musulmans à enlever leurs fez et à les fouler aux pieds. Ceux qui refusent sont lardés à coups de baïonnettes et jetés à la mer. Le chef de gare des chemins de fer français, deux Italiens et un sujet anglais, qui eux aussi portent la coiffure rouge, sont assassinés.

Le pillage est organisé. Les régiments pactisent avec les bandits. Le dépôt de la Banque ottomane, le garde-meuble du Consulat de France ne sont pas respectés. En fin de journée, le bilan des massacres se traduit par les chiffres suivants : 300 Turcs assassinés et 600 blessés.

Mais l'occupation grecque, consentie, tolérée, encouragée par les Alliés, ne se borne pas à provoquer dans Smyrne les pires atrocités. Bientôt le vilayet d'Aïdin tout entier est soumis aux pratiques de la civilisation hellénique.

Les districts de Pergama, Ayazmend, Kanik,

Kozak, Magnésie, Menemen, Vourla et tous les villages de la vallée du Méandre sont bientôt témoins d'horreurs et de massacres.

Les chefs religieux orthodoxes et arméniens eux-mêmes protestent. Les prélats Chrisostomos et Babken résidant à Denizli adressent, au mois de juillet 1919, une véhémence protestation aux commissaires de l'Entente en Turquie.

Qu'il me soit permis d'abrégé ici un exposé douloureux et de renvoyer simplement le lecteur aux documents authentiques réunis dans notre appendice. Ces documents ne doivent pas seulement constituer un instrument de travail : ils doivent être lus et médités par tous ceux qui tiennent à se faire une idée exacte des événements qui se sont déroulés dans le Proche Orient depuis que les Alliés vainqueurs ont dicté la loi aux vaincus.

CHAPITRE II

LE PACTE NATIONAL, ACTE DE NAISSANCE DE LA TURQUIE NOUVELLE

Le Pacte National (Missaak-Millié) est pour ainsi dire l'acte de naissance de la Turquie nouvelle. Il est également l'acte de foi civique et le mot de ralliement de toutes les énergies.

Le monde occidental est déjà familiarisé avec le vocable mais il connaît mal la chose.

Faire l'historique du Pacte National c'est en réalité retracer l'enfance du Gouvernement de la Grande Assemblée nationale.

Avant d'entreprendre brièvement cette tâche qui fera l'objet du présent chapitre, je veux, fidèle à la mission de documentation que je me suis donnée, reproduire le texte officiel du document, tel qu'il fut adopté dans sa forme définitive et à l'unanimité par les députés du Parlement ottoman dans la séance du 28 janvier 1920 à Constantinople.

Le Pacte National.

Les députés du Parlement ottoman, ayant approuvé et signé le Pacte National dont nous donnons ci-dessous copie,

déclarent les principes qui y sont énoncés comme renfermant en eux le maximum de sacrifices possibles auxquels la nation ottomane pourra consentir en vue de s'assurer une paix juste et durable.

ART. 1. — Le sort des territoires de l'Empire ottoman exclusivement peuplés par des majorités arabes et se trouvant, lors de la conclusion de l'armistice du 30 octobre 1918, sous l'occupation des armées ennemies, doit être réglé selon la volonté librement exprimée par les populations locales.

Les parties de l'Empire ottoman situées en deçà et au delà de la ligne d'occupation et habitées par une majorité musulmane ottomane dont les éléments constitutifs, unis par les liens religieux et culturels et mus par un même idéal, sont animés d'un respect réciproque pour leurs droits ethniques et leurs conditions sociales, forment un tout qui ne souffre, sous quelque prétexte que ce soit, aucune dissociation ni de fait ni de droit.

ART. 2. — Quant au sort des trois sandjaks de Kars, Erdekan et Batoum dont les populations avaient, dès leur libération, exprimé par un vote solennel la volonté de faire retour à la mère patrie, les membres signataires du présent pacte admettent au besoin qu'il soit procédé sans retard à un second plébiscite librement effectué.

ART. 3. — Le statut juridique de la Thrace Occidentale, dont le règlement avait été subordonné à la paix turque, doit se baser sur la volonté de sa population librement exprimée.

ART. 4. — La sécurité de Constantinople, capitale de l'Empire ottoman et siège du Khalifat et du Gouvernement, ainsi que celle de la mer de Marmara doivent être à l'abri de toute atteinte.

Ce principe une fois posé et admis, les soussignés sont prêts à souscrire à toute décision qui sera prise d'un commun accord par le Gouvernement impérial d'une part et les puissances intéressées de l'autre en vue d'assurer l'ouverture des Détroits au commerce mondial et aux communications internationales.

ART. 5. — Les droits des minorités seront confirmés par

nous sur la même base qui sera établie au profit des minorités dans d'autres pays par les conventions *ad hoc* conclues entre les puissances de l'Entente, leurs adversaires et certains de leurs associés.

D'autre part, nous avons la ferme conviction que les minorités musulmanes des pays avoisinants jouiront des mêmes garanties en ce qui concerne leurs droits.

ART. 6. — En vue d'assurer notre développement national et économique dans le but de doter le pays d'une administration régulière plus moderne, les signataires du présent traité considèrent la jouissance d'une indépendance entière et d'une complète liberté d'action comme la condition *sine qua non* de l'existence nationale.

En conséquence, nous nous opposons à toute restriction juridique ou financière de nature à entraver notre développement national.

Les conditions de règlement des obligations qui nous seront imposées ne doivent pas être en contradiction avec ces principes.

Constantinople, 28 janvier 1920.

Pour avoir une idée aussi exacte que possible de la genèse du Pacte National, c'est-à-dire de l'éclosion du mouvement nationaliste turc, il est indispensable de se reporter aux événements qui se sont déroulés depuis l'armistice du 30 octobre 1918.

Depuis cette époque nous entrons dans une période d'histoire révolutionnaire durant laquelle, du moins au début, les actes publics étaient loin d'être notés d'une manière précise, classés méthodiquement et conservés. Il ne faut donc pas avoir la prétention de faire un récit complet. Ce

n'est que plus tard, à la suite d'un lent et minutieux travail qui consistera pour les historiens à rassembler les souvenirs des uns et des autres et à fouiller dans les rares carnets de notes qui peuvent exister, qu'il deviendra possible de présenter une œuvre scientifique et complète.

Pour mon compte personnel, il m'était matériellement impossible de me livrer à ce travail. Néanmoins, j'ai pu entrer en contact avec quelques-uns des acteurs les plus éminents de l'épopée nationale, j'ai pu faire appel à leurs souvenirs personnels, compléter les uns par les autres et me faire à moi-même une histoire provisoire que j'écris ici en n'y laissant toutefois que les seuls éléments dont je suis absolument sûr.

Et parmi tous ceux qui ont bien voulu sur ce sujet prêter leur complaisance à ma curiosité, je tiens à citer ici le nom de Raouf bey, aujourd'hui Raouf pacha, l'actuel président du Conseil des ministres d'Angora et l'ancien président de la Commission d'armistice de Moudros alors qu'il était ministre de la Marine du Gouvernement ottoman.

Voici donc, brièvement résumés, la série des événements qui ont abouti à la cristallisation du Pacte National.

Quelques semaines après la signature de l'armistice de Moudros (30 octobre 1918) le cabinet Izzet pacha donnait sa démission pour des raisons intérieures. Un cabinet Tewfik pacha lui

succédait, dont le premier acte fut de dissoudre le Parlement.

Pendant ce temps des événements se déroulaient dans les provinces orientales de l'Asie Mineure. Les forces turques du Caucase étaient refoulées vers la Mer Noire par les Anglais et ces derniers soutenaient d'autre part ouvertement les appétits extraordinaires des Arméniens et des Grecs de ces régions qui rêvaient, à la faveur de la défaite turque, de réaliser la Grande Arménie et l'État du Pont.

La partie était belle à jouer, le projet grandiose.

L'Angleterre s'installerait au Caucase, mettant la main sur les gisements de naphte tant convoités, et les témoignages irréfutables que j'ai pu recueillir à ce sujet indiquent qu'il s'agissait bel et bien, dans l'esprit des dirigeants britanniques, d'une occupation définitive. D'autre part, sous l'égide et sous la protection effective du pavillon britannique, la Grande Arménie irait d'Érivan jusqu'à la mer Égée, et l'État grec du Pont régnerait sur la côte méridionale de la Mer Noire. On sait également qu'à cette époque, la Perse était sous la tutelle britannique. Par conséquent, des Indes jusqu'à Constantinople, l'Angleterre dominerait le monde musulman. La question turque était réglée.

Tout cela était à la fois très simple, très grandiose, très beau, mais heureusement tout cela était trop simple, trop grandiose et trop beau.

Le danger aussitôt aperçu, la résistance turque

s'organisait sur place dans les provinces orientales.

Au début de 1919, Moustapha Kemal pacha, alors commandant du groupe d'armées de Palestine, se trouvait à Constantinople.

Lui et ses amis considéraient que le seul cabinet de Tewfik pacha, sans l'appui d'un Parlement — j'ai dit que ce dernier avait été dissous — était incapable de conclure une paix juste et durable.

Le jeune et populaire général songeait sérieusement à prendre de sa propre initiative toutes les mesures nécessaires afin de faire connaître et comprendre à la nation la situation véritablement critique où se trouvait le pays. La présence à Constantinople de cet ardent et actif patriote pouvait-elle gêner certaines combinaisons qui auraient été échafaudées dès cette époque? La chose est bien probable. En tout cas, on s'empressait aussitôt de l'éloigner en le nommant au poste d'inspecteur général de l'armée de l'Est. Mais, avant même d'avoir connu cette désignation, Moustapha Kemal pacha avait déjà décidé de gagner l'Anatolie en qualité de simple citoyen afin d'y poursuivre la mission qu'il s'était dictée à lui-même. La proposition lui convenait donc parfaitement et il se garda bien de la décliner. Accompagné d'un état-major le plus nombreux possible d'officiers soigneusement choisis, il gagna donc Samsoun.

Raouf bey, qui partageait pleinement les idées

de Moustapha Kemal pacha, décidait lui aussi de partir. En tant qu'officier de la marine, il ne pouvait le faire librement. Il donna sa démission, et c'est comme simple citoyen qu'il gagna l'Anatolie en débarquant à Panderma d'où il rayonnait à travers toute l'Asie Mineure Occidentale. Mais bientôt les événements se précipitaient. En mai 1919, les Grecs débarquaient à Smyrne et commençaient leur mouvement d'envahissement. Bientôt convaincu qu'il n'y avait pas moyen d'organiser une défense solide avant d'avoir groupé toutes les forces de la nation turque, Raouf bey décidait de rejoindre Fouad pacha à Angora et de là d'aller vers Amassia pour retrouver Moustapha Kemal pacha. L'exécution de ce plan occupa plusieurs semaines durant lesquelles Moustapha Kemal pacha avait pu réussir à entrer en contact avec différents comités organisés dans les provinces orientales en vue d'élaborer un plan de résistance.

De tels comités s'étaient d'ailleurs spontanément formés dans tout le pays depuis la mer Égée jusqu'au Caucase. A Erzeroum, un groupe de défense nationale s'organisait pour empêcher la réunion des provinces orientales à l'Arménie; dans la région de Smyrne des efforts de résistance à l'envahissement grec étaient déployés.

Les circonstances avaient fait naître spontanément, au plus profond de l'âme turque, le sentiment de l'indépendance nationale.

Moustapha Kemal pacha est l'homme qui a pu entreprendre alors et réaliser la tâche colossale et presque surhumaine de grouper, de canaliser et de diriger toutes les énergies nationales dispersées.

Autour de lui, des amis et des chefs, tels que Raouf bey, Refet pacha, Kiasim Kara Bekir, Ali Fouad pacha et tant d'autres dont je ne saurais énumérer ici tous les noms, travaillaient à Amassia pour tracer un programme d'action et élaborer un plan.

Le 10 juillet 1919, les groupes de défense nationale organisaient à Erzeroum un congrès où l'on devait discuter les moyens à mettre en œuvre pour sauver les provinces orientales de l'envahissement.

Moustapha Kemal pacha et Raouf bey s'y rendirent.

Jusqu'alors, Moustapha Kemal pacha avait conservé sa fonction officielle. Le Gouvernement de Constantinople le convoquait auprès de lui. Il déclina cette invitation et donna sa démission d'inspecteur général de l'armée de l'Est. Sa destination était alors fixée d'une manière définitive.

Le Congrès d'Erzeroum, qui se prolongea pendant des semaines, avait élu Moustapha Kemal pacha président. C'est là que fut élaboré le Pacte National proclamant, le 7 août, la résistance du pays. Mais les seules provinces orientales s'y trouvaient représentées, et c'était surtout au

danger pressant qui les menaçait que l'on avait songé. Or, après mûres réflexions, les animateurs du mouvement avaient décidé d'étendre l'esprit général de ce pacte à tout l'ensemble du pays. D'ailleurs, les adhésions arrivaient de plus en plus nombreuses.

Un deuxième congrès fut donc décidé et convoqué à Sivas pour les derniers jours de septembre. Moustapha Kemal pacha s'y rendrait à la tête du Comité exécutif des provinces orientales, mais les autres parties du pays y seraient également représentées.

Cette fois encore Moustapha Kemal pacha était élu président.

L'œuvre de ce congrès fut d'adopter à l'unanimité le Pacte et de le consacrer comme l'acte de foi civique de toute la nation.

Pendant que ces événements se déroulaient en Anatolie, à Constantinople, le cabinet Tévfik pacha était tombé et avait été remplacé par un cabinet Damad Ferid pacha, leader du parti de l'Entente libérale. Le nouveau chef du Gouvernement donnait aussitôt des ordres pour que le Congrès d'Erzeroum qui se tenait alors fût dissous et dispersé. Mais ces ordres restaient lettre morte. Il n'y eut qu'un seul traître à la cause nationale, ce fut Galib, alors vali de Malatia. Prévenus à temps, les patriotes purent déjouer la manœuvre, et Galib dut s'enfuir tout d'abord à Alep et de là à Constantinople. Il n'est pas sans intérêt de

noter que durant tous ses agissements et durant sa fuite également, Galib était accompagné du major anglais Nowil.

Pour couper court à toutes ces intrigues, les provinces turques se voyaient obligées de rompre toutes relations avec Constantinople. Et l'administration du pays était assurée par le Comité exécutif de la Défense nationale.

Bientôt le cabinet de Damad Ferid pacha était obligé lui-même de se retirer pour céder la place à un cabinet Salih pacha.

Le premier mouvement du nouveau Cabinet fut de convoquer les électeurs pour former une Chambre conformément aux vœux du Comité de Défense nationale. Durant la période électorale, le Comité exécutif avait été transféré de Sivas à Angora.

Moustapha Kemal pacha fut élu député par Erzeroum, Raouf bey était élu par Sivas.

« Nous n'ignorions pas que les membres du Parlement nouveau pouvaient courir de réels dangers en se rendant à Constantinople. Mais, aux termes de notre Constitution, il n'est pas de réunion valable de notre Parlement sans la présence du Sénat qui, lui, se trouve installé dans la capitale. Nous décidâmes donc d'aller siéger à Constantinople », me recountait un jour Raouf bey.

Mais la méfiance était si grande que, tous deux membres du Comité exécutif de Défense nationale, Raouf bey et Bekir Sami bey décidèrent,

en partant pour la capitale, de laisser Moustapha Kemal pacha à la tête de l'organisation d'Anatolie par mesure de précaution. Ce dernier demeura donc à Angora.

Le Parlement réuni, le Pacte National élaboré par les Congrès d'Erzeroum et de Sivas lui fut soumis et adopté à l'unanimité.

Telle est, brièvement résumée, l'histoire du Mis-saak-Millié, qui est également l'histoire des débuts du mouvement nationaliste.

En abordant dans la suite d'autres sujets, nous aurons l'occasion de poursuivre ce récit et de le compléter sur d'autres points, notamment en ce qui concerne l'organisation pratique de la résistance pendant la première période.

CHAPITRE III

QUELQUES PAGES D'HISTOIRE

LA RÉSISTANCE

Jeune histoire, il est vrai, mais combien attachante et combien remplie !

Pour l'instant, nous en sommes encore réduits à consigner des récits, à rassembler des souvenirs. Faute de pouvoir faire mieux, je me suis appliqué autant que possible à recueillir et à coordonner tous les renseignements fragmentaires que me donnaient les uns et les autres.

A propos de l'étude du Pacte National, j'ai déjà présenté un tableau des grands événements politiques qui se déroulèrent en Anatolie depuis l'armistice jusqu'au moment de l'occupation de Constantinople par les troupes alliées. On pense bien que durant cette même période, non seulement un front politique se formait devant l'envahisseur mais également un front militaire. Il était bien naturel de chercher à connaître ces luttes héroïques du début. La genèse de l'armée nationale m'a été contée par le jeune général Kiasim pacha, aujourd'hui commissaire de la Défense nationale. Le lecteur incorporera lui-même

le récit qu'il va lire à ce qu'il connaît déjà de l'histoire de la Turquie nouvelle. Plus tard, de véritables historiens feront mieux que moi.

On se souvient que le débarquement des Grecs à Smyrne date du mois de mai 1919. A ce moment, Kiasim bey — le commissaire de la Défense nationale était colonel — se trouvait en congé dans cette ville. Plusieurs jours à l'avance le bruit du débarquement prochain avait couru. Officier de l'armée active, Kiasim bey ne se souciait pas de tomber entre les mains de l'ennemi sans avoir la possibilité de combattre efficacement.

La population civile était extrêmement émue. Un certain affolement régnait, dominé cependant par le désir de résister à ce que tous les musulmans considéraient comme une agression brutale et incompréhensible. Mais rien n'était préparé, et surtout les chefs manquaient. Il est remarquable de noter qu'à ce moment, les populations de l'Asie Mineure Occidentale ignoraient tout, ou à peu près tout, des événements qui se déroulaient dans les provinces orientales, et cependant l'unanimité nationale turque se formait déjà pour la défense de la patrie de tous côtés.

Le colonel Kiasim bey avait compris tout de suite qu'il serait plus utile de se retirer vers l'intérieur, afin d'organiser le plus rapidement possible, en dehors de la ville, la résistance. Il gagnait donc Panderma sur la côte de la mer de Marmara. Le jour même de son arrivée, il entra en contact

avec les autorités et la population. Constantinople paraissait tout ignorer, et le Gouvernement lui-même demandait des explications sur ce qui se passait. Dans la soirée même, des musulmans qui avaient pu s'enfuir de la ville racontaient les scènes de massacre et de sauvagerie qui avaient suivi le débarquement des troupes grecques. Les patriotes voulaient agir sans retard. Mais le gouverneur de Panderma, timide et indécis, refusait de prêter son concours officiel à toute organisation.

Le colonel Kiasim bey lui annonçait alors qu'il prenait lui-même l'initiative de former des corps de volontaires. Après s'être entendu rapidement avec ces derniers et leur avoir donné ses indications pour achever leur formation, le colonel partait aussitôt dans la direction de Magnésie afin de se rapprocher du théâtre des événements. Il invitait les volontaires de Panderma à venir le rejoindre à Magnésie dès qu'ils seraient formés.

Il ne fallait guère songer à pouvoir rejeter aussitôt les Grecs à la mer. Tout ce que l'on pouvait tenter, c'était de limiter l'occupation ennemie à la ville et à ses environs immédiats.

Le jour de l'arrivée du colonel Kiasim bey à Magnésie, les Grecs étaient déjà à une demi-heure de la localité, et le mouvement s'épanouissait en éventail dans la direction de la petite ville. La population commençait à s'affoler et les volontaires de Panderma n'arrivaient pas. Il était im-

possible de résister plus longtemps sur place et il fallait prendre une décision rapide.

Kiasim bey réunit alors les volontaires de Magnésie et de Menemen et les dirigea vers Ak-Hissar, localité située au nord-est de Magnésie, sur la voie ferrée de Smyrne à Panderma. Rentré aussitôt après ce mouvement dans cette dernière ville, il en dirigea le corps des volontaires qui venait seulement d'être formé vers Balikessir, situé au nord d'Ak-Hissar et également sur la voie ferrée.

Cependant, quelques fonctionnaires, apeurés et indécis, refusaient d'approuver le mouvement et Constantinople envoyait instructions sur instructions pour dire que l'occupation de Smyrne par les Grecs avait été opérée et ordonnée par l'Entente et qu'il ne convenait pas d'encourager les mouvements de résistance. Dès ce moment, tous les patriotes pouvaient nettement constater que le Gouvernement de Stamboul s'opposait à toute manifestation du sentiment national.

Kiasim bey rejoignait alors Constantinople sous un déguisement, dans le but de faire connaître la véritable situation et les désirs du peuple et pour demander le commandement officiel d'un corps d'armée. A force de plaider sa cause, à force d'insister et grâce à l'influence d'un homme qui avait compris le danger mais dont il n'est pas opportun de citer le nom, Kiasim bey obtenait finalement le commandement du corps d'armée échelonné entre Panderma et Balikessir.

A peine rentré en Asie Mineure, son premier soin fut d'envoyer aux officiers anglais qui se trouvaient à Panderma une adresse dans laquelle il disait en substance ceci :

« Les Grecs occupent la région de Smyrne. Nous avons entendu dire que cette occupation a été opérée du consentement des Alliés. Mais jusqu'à ce jour, aucune communication officielle de ce mouvement ne nous a été faite. Constatant que certains points relevant de mon commandement se trouvent menacés, je vous fais part de mon désir de résister et je vous préviens qu'en cas de continuation du mouvement d'envahissement, je prêterai main-forte avec mes troupes à la population. »

Le soir même où il adressait cette note à Panderma, le colonel Kiasim bey envoyait un ordre circulaire à toutes les autorités dépendant de son commandement pour les avertir que personne ne pourrait empêcher la résistance de la population agissant en cas de légitime défense contre les Grecs.

Le premier contact à main armée entre les volontaires turcs et les Grecs se produisit quelque temps plus tard à Aivalik, petit port situé au nord de Smyrne, en face de l'île de Mytilène.

Un bataillon grec, débarqué là, s'était emparé de Bergama et avait même atteint Ak-Hissar. Contre-attaqués vigoureusement par les volontaires de Panderma et Balikessir, les Grecs durent

abandonner leurs positions et se replier en désordre sur Menemen où, pour se venger de leur échec, ils massacrèrent la population civile impuissante et terrorisée.

Quelque temps après cette rencontre, les Grecs débarquaient des forces plus nombreuses à Dikilé, petit port situé à quelques kilomètres au sud d'Aïvalik, et trois ou quatre jours plus tard ils prenaient à nouveau l'offensive.

Les Turcs durent alors se retirer sur les collines avoisinant Soma.

La situation militaire était la suivante :

Les nationalistes tenaient trois fronts : un premier face à Aïvalik, un deuxième entre Bergama et Soma et un troisième en avant de Ak-Hissar.

D'autre part, entre temps, Kiasim bey avait invité le chef volontaire Ehtem à diriger la résistance le long de la ligne de chemin de fer de Bagdad, à Salichli, ce qui formait donc un quatrième front.

Enfin les Grecs avaient occupé Aïdin au sud-est de Smyrne. Mais les volontaires de cette ville, auxquels s'étaient joints les Smyrniotes réfugiés, sous la conduite de chefs improvisés qui firent alors des merveilles, Dimirdji Effet et Ursuk Ali Effet, reprenaient bientôt l'offensive et chassaient les Grecs d'Aïdin.

Ainsi, un front presque unique et continu se formait petit à petit et que l'on pouvait jalonner alors par les points suivants : Aïdin, Salichli,

Ak-Hissar, Bergama et Soma. Le colonel Kiasim bey assumait le commandement d'une partie de ce front.

C'était alors l'époque où se réunissaient les Congrès d'Erzeroum et de Sivas et pendant laquelle Moustapha Kemal pacha et ses amis organisaient la résistance du pays dans les provinces orientales. Ceux qui luttaient à l'ouest se voyaient isolés et ignoraient complètement tous ces événements. On imagine aisément leur joie lorsque leur parvinrent les premières nouvelles du Congrès de Sivas.

A cette période héroïque, dont il sera plus tard passionnant de retracer l'histoire tout émaillée d'aventures extraordinaires, de folles témérités, de sacrifices admirables et de prouesses audacieuses, succéda petit à petit une période d'organisation dans la lutte.

Mais avant de passer à l'étude de la nouvelle période, je veux encore conter ici l'audacieux coup de main d'Akbach qui se situe encore dans les temps héroïques.

A Akbach, petit port de la côte européenne de la Marmara situé à distance sensiblement égale de Gallipoli et de Constantinople, se trouvait aménagé un dépôt renfermant environ 10.000 fusils, quelques centaines de mitrailleuses et un grand nombre de caisses de munitions.

Ce dépôt était gardé par un petit détachement interallié composé de soldats français, anglais

et italiens. On imagine la tentation irrésistible des nationalistes turcs de s'emparer de toutes ces armes si l'on songe aux difficultés qu'ils avaient d'équiper leurs corps de volontaires. L'expédition fut donc décidée. Un soir, une troupe montée sur des canots partit de Panderma et aborda dans la nuit à Akbach sans se faire découvrir.

Les communications furent coupées entre le poste interallié et Constantinople d'une part, Gallipoli d'autre part. Quelques instants plus tard le poste lui-même était cerné par le détachement nationaliste turc beaucoup plus nombreux que ne l'était le détachement allié. Les Anglais prirent aussitôt la fuite et seuls les Français demeurèrent. Toute résistance était impossible et inutile, la conversation s'engagea, rapide :

— Que voulez-vous?

— Nous venons prendre les armes.

Il n'y avait qu'à s'incliner devant la force et le nombre.

Les armes et les munitions furent donc méthodiquement embarquées sur les canots. Dans l'un d'eux on fit descendre la petite garnison française, et aussi tranquillement que l'on était venu on se dirigea de nouveau vers Panderma. Le débarquement effectué, on ramena à Akbach le canot chargé des soldats français, non sans avoir fait signer à ces derniers une déclaration aux termes de laquelle ils reconnaissaient n'avoir été à aucun moment molesté par les auteurs du coup de main.

et italiens. On imagine la tentation irrésistible des nationalistes turcs de s'emparer de toutes ces armes si l'on songe aux difficultés qu'ils avaient d'équiper leurs corps de volontaires. L'expédition fut donc décidée. Un soir, une troupe montée sur des canots partit de Panderma et aborda dans la nuit à Akbach sans se faire découvrir.

Les communications furent coupées entre le poste interallié et Constantinople d'une part, Gallipoli d'autre part. Quelques instants plus tard le poste lui-même était cerné par le détachement nationaliste turc beaucoup plus nombreux que ne l'était le détachement allié. Les Anglais prirent aussitôt la fuite et seuls les Français demeurèrent. Toute résistance était impossible et inutile, la conversation s'engagea, rapide :

— Que voulez-vous?

— Nous venons prendre les armes.

Il n'y avait qu'à s'incliner devant la force et le nombre.

Les armes et les munitions furent donc méthodiquement embarquées sur les canots. Dans l'un d'eux on fit descendre la petite garnison française, et aussi tranquillement que l'on était venu on se dirigea de nouveau vers Panderma. Le débarquement effectué, on ramena à Akbach le canot chargé des soldats français, non sans avoir fait signer à ces derniers une déclaration aux termes de laquelle ils reconnaissaient n'avoir été à aucun moment molesté par les auteurs du coup de main.

s'était fixé comme je l'indiquais plus haut, dut se replier sur la ligne Brousse—Ouchak.

Cependant, de jour en jour, les effectifs turcs s'augmentaient et l'organisation régulière faisait des progrès. Petit à petit les bataillons s'amalgamaient pour former des corps et les bandes volontaires étaient dissoutes les unes après les autres; les éléments qui les composaient passaient d'ailleurs tous dans les formations nouvelles.

L'armée nationaliste régulière prenait corps. Et, pour la première fois, elle fut opposée aux forces grecques au cours de la première bataille d'In-Eunu, en décembre 1920. L'armée hellénique, après avoir dépassé la ligne Brousse—Ouchak, s'avancait sur Eski-Cheir. Après des combats sanglants elle fut défaite et obligée de se replier sur Brousse. Ce premier contact victorieux ne pouvait qu'encourager la jeune armée nationale.

Quelques mois plus tard (mars-avril 1921), les Grecs, reprenant l'offensive, livraient la deuxième bataille d'In-Eunu. Cette fois encore, ils s'opposaient vainement à une force de résistance qui n'avait fait que s'accroître.

Mais Athènes avait reçu des promesses formelles, et l'État-major hellénique, soutenu moralement et matériellement, ne désespérait pas d'atteindre son but : l'écrasement de l'armée nationaliste.

C'est alors que fut montée la troisième grande attaque qui devait s'appeler la bataille de la

Sakharia. Le maximum de moyens avait été rassemblé pour obtenir une décision finale. Tous les détails avaient été prévus avec le plus grand soin.

Les différents épisodes de cette lutte gigantesque qui se prolongea durant vingt-deux jours sont encore présents dans toutes les mémoires (septembre 1921). Il est encore trop tôt pour établir un récit exact et détaillé de la bataille de la Sakharia. La vérité à retenir, c'est qu'elle marquait un nouveau progrès très sensible de l'armée nationale turque qui, jeune de deux ans, s'imposait à présent aux yeux du monde entier comme une force avec laquelle il faudrait désormais compter.

Pour terminer ce chapitre, qui est déjà de l'histoire, il ne m'appartient pas de prophétiser. Ce n'est d'autre part pour moi ni le temps ni le lieu de dire ce que je peux savoir de cette jeune armée en guerre. Ce que je puis néanmoins affirmer, c'est qu'elle est prête à toute éventualité, et que la nation turque a raison de mettre en elle toute sa confiance.

Et tandis que l'existence nationale était garantie derrière le front de jour en jour plus solide de cette armée, une grande tâche politique et administrative s'accomplissait sur le plateau d'Anatolie.

Il faut marquer ici les étapes de l'organisation de la Turquie nouvelle.

CHAPITRE IV

LE GOUVERNEMENT

DE LA GRANDE ASSEMBLÉE NATIONALE

A la veille du règlement définitif de la question orientale, combien d'Occidentaux se représentent encore le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie comme une véritable anarchie administrative doublée d'une dictature militaire?

Le nombre des légendes qui ont circulé et circulent encore chez nous à ce sujet est invraisemblable. Il faut bien l'avouer, chaque jour les organes — même les plus graves — de la presse occidentale publient des informations, qui certes ne résisteraient pas à un examen même superficiel, si l'on possédait les données les plus élémentaires sur la vie nationale publique de la Turquie nouvelle.

Après deux années de fonctionnement ininterrompu et de travail parlementaire exécuté au grand jour, ce Gouvernement est demeuré pour la plupart d'entre nous une sorte d'officine mystérieuse, un laboratoire de révolte, sans plus. Et pour mon compte personnel, j'ai pu me convaincre

sur place que trop souvent à ce sujet se sont exercées la mauvaise foi des propagandistes intéressés, ou la fantaisie insouciantes des ignorants.

Il est temps de mettre les choses au point.

Depuis que l'Empire ottoman est mort, le Gouvernement que s'est donné le peuple turc fonctionne, avec tous ses rouages, dans un ordre parfait, et sa caractéristique principale est à coup sûr d'être le gouvernement le plus démocratique du monde.

Dans un chapitre précédent, j'ai tenu à reproduire le texte du Pacte National, acte de naissance de la Turquie nouvelle. Il est juste de faire ici une place à la loi fondamentale d'organisation qui porte dans le *Recueil des Actes législatifs* de la Grande Assemblée d'Angora le n° 85 et qui constitue la charte de la vie publique de la Turquie nouvelle.

Ce texte est inconnu en Occident. Quoi qu'il arrive demain, il demeurera toujours un document capital. Il me fut intégralement traduit là-bas, à Angora, autour d'un samovar hospitalier, par mes amis Mahmoud Essad bey, député de Smyrne, actuellement ministre de l'Économie nationale et par le D^r Tewfik Rouschdy bey, député de Mentéché.

Voici le document :

Loi d'organisation fondamentale n° 85.

1. — Le Gouvernement appartient sans condition et sans restriction à la nation. Le système d'administration

est basé sur le fait que le peuple administre strictement et effectivement, en fait et en personne, ses destinées.

2. — Le pouvoir législatif et exécutif se concentre et se manifeste dans la Grande Assemblée nationale qui est la seule et véritable représentante de la nation.

3. — L'État de Turquie est administré par la Grande Assemblée nationale, et son Gouvernement porte le nom de Gouvernement de la Grande Assemblée nationale.

4. — La Grande Assemblée nationale se compose des membres élus par la population des provinces.

5. — Tous les deux ans, on procède aux élections de la Grande Assemblée nationale. Chaque membre n'est nommé que pour deux ans, mais il peut être réélu. L'Assemblée sortante continue sa mission jusqu'à la réunion de la nouvelle Assemblée. Au cas où les nouvelles élections ne seraient pas possibles, il est permis de prolonger la période de réunion de l'Assemblée, mais pour une année seulement. Chacun des membres de la Grande Assemblée n'est pas seulement député de la province qui l'a élu, mais il est aussi le représentant de la nation tout entière.

6. — La Grande Assemblée nationale, dans son ensemble, se réunit au début d'octobre sans convocation.

7. — La promulgation et l'application de toutes les lois ainsi que les prescriptions religieuses, les modifications à y apporter et leur abolition, la conclusion des traités, la signature de la paix, la déclaration de défense de la patrie, etc., ainsi que toutes prérogatives analogues appartiennent à la Grande Assemblée nationale.

Dans l'élaboration des lois, il sera tenu compte des besoins du temps, des intérêts du peuple, des données législatives et juridiques et des us et coutumes.

Les devoirs et responsabilités des commissaires et de leur Conseil seront fixés par une loi spéciale.

8. — La Grande Assemblée nationale administre les divers départements qui composent le Gouvernement par l'entremise des commissaires élus par elle. L'Assemblée, en ce qui concerne le pouvoir exécutif, détermine la ligne de conduite que devront suivre les commissaires, et en cas de besoin les change.

9. — Le Président, qui est élu par l'ensemble de la Grande Assemblée nationale, est Président de la Grande Assemblée nationale pour une période d'élection. A ce titre, il a les pouvoirs de mettre sa signature au nom de l'Assemblée et de ratifier les décisions du Conseil des commissaires. Le Conseil des commissaires choisit l'un d'eux comme président, mais le Président de la Grande Assemblée nationale est le Président naturel du Conseil.

Administration.

10. — La Turquie se divise en vilayets (provinces) délimités en tenant compte à la fois de la géographie et des relations économiques. Les vilayets se subdivisent en casa (districts), lesquels sont eux-mêmes composés des naïé (communes).

Vilayets.

11. — Chaque vilayet possède la personnalité civile et morale et l'autonomie dans les affaires administratives locales. La politique intérieure et extérieure, la justice, les affaires religieuses, les affaires militaires, les relations économiques internationales, les impôts généraux d'État et les affaires concernant plus d'un vilayet font exception.

Les affaires concernant les fondations et biens de main-morte, l'instruction publique, la santé et l'hygiène publiques, l'économie générale, l'agriculture, les travaux publics, l'assistance sociale, sont du ressort des conseils généraux de vilayets qui sont régis d'après des lois élaborées par la Grande Assemblée nationale.

12. — Les conseils généraux de vilayets se composent des membres choisis par la population de ceux-ci. La période de réunion de ces conseils est de deux années. La durée de la session est de deux mois par année.

13. — Le Conseil général du vilayet choisit son président parmi ses membres. Un conseil d'administration, composé de membres élus parmi ceux du Conseil général, est chargé d'administrer les différents départements. Ce

Conseil d'administration est permanent. Avec le président du Conseil général, il constitue le pouvoir exécutif.

14. — Dans chaque vilayet, on trouve un vali en qualité de représentant et de mandataire de la Grande Assemblée nationale. Le vali est nommé par le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale et sa mission consiste à diriger et à expédier les affaires générales et d'intérêt commun.

Casa.

15. — Le Casa ne possède pas la personnalité civile et morale, mais seulement des fonctions d'administration et de police. Il est administré par un caïmakam nommé par le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale et soumis aux ordres du vali.

Naïé.

16. — La commune dans sa vie propre possède la personnalité morale ayant autorité.

17. — Chaque commune possède un conseil général, un conseil administratif et un maire.

18. — Le Conseil général de la commune se compose de membres directement élus par la population de la commune.

19. — Le Conseil administratif et le maire de la commune sont élus par le Conseil général.

20. — Le Conseil général et le Conseil administratif de la commune possèdent l'autorité juridique, économique et financière dont la portée est fixée par des lois spéciales.

21. — La commune peut se composer d'un ou de plusieurs villages. Une seule agglomération importante peut constituer une commune.

Inspections générales.

22. — Afin de réunir les vilayets conformément aux relations économiques et sociales qu'ils peuvent avoir entre eux, on a créé des régions d'inspection générale.

23. — Dans les régions d'inspections générales, la sûreté générale et le contrôle des opérations effectuées par tous les départements, ainsi que la mission d'établir l'harmonie dans les affaires communes, concernant les vilayets faisant partie de la région, sont confiés aux inspecteurs généraux. Ces derniers contrôlent d'une manière permanente les fonctions générales de l'État et les décisions prises par les différents services locaux.

Article unique provisoire.

Cette loi entre en vigueur à partir de la date de sa promulgation, mais la Grande Assemblée nationale qui est actuellement en fonction maintiendra continuellement ses séances jusqu'à complète réalisation de son but sacré ainsi qu'il est stipulé dans l'article 1 de la loi sur le Corum.

Demain, la loi n° 85 sera fondue dans les textes de l'ancienne charte constitutionnelle de l'Empire ottoman qui ne sont pas en contradiction avec les principes énoncés ci-dessus. Mais, quel que soit le résultat de ce travail législatif, ces principes fondamentaux ne seront pas abandonnés, et c'est pourquoi il importe de les faire ressortir.

Tout d'abord, la souveraineté du Sultan disparaît, puisque c'est le peuple qui devient le maître absolu de ses destinées.

En second lieu, par une innovation vraiment hardie, les deux pouvoirs législatif et exécutif sont réunis. Au risque de laisser rêveurs la plupart de nos théoriciens du droit constitutionnel, je dois dire que le système fonctionne parfaitement et que les intéressés les plus directs, c'est-

à-dire les citoyens, s'en déclarent pleinement satisfaits.

En troisième lieu, le système administratif est conçu et réalisé suivant les principes de la plus large décentralisation, de la plus complète autonomie possible compatible avec les intérêts supérieurs de l'État.

Enfin, je crois utile de signaler également le fait que le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale ne parle pas de la guerre, mais seulement de la proclamation de défense de la patrie. On estime, en effet, ici qu'un peuple n'a pas le droit de déclarer la guerre à un autre peuple et qu'il ne peut combattre que pour se défendre. Aussi bien, dans le cas actuel, la campagne contre les Grecs est une campagne en vue de la libération du territoire national envahi, rien de plus. Et maintes fois, j'ai pu me convaincre que le peuple ne se battra pas pour la conquête. J'aurai d'ailleurs l'occasion à différentes reprises de revenir sur ce point.

Les circonstances présentes mettent en pleine évolution l'organisation de la Turquie nouvelle. C'est pourquoi je ne veux introduire dans ces pages que les seuls éléments qui m'ont paru indispensables pour faire comprendre à l'opinion publique européenne ce qui s'est produit en Asie Mineure depuis trois années, en laissant de côté tout ce qui ne pouvait présenter qu'un caractère transitoire. Les historiens de demain feront mieux.

Ils étudieront de près l'organisation révolutionnaire du Gouvernement d'Angora. Ils révéleront ce miracle extraordinaire de l'installation d'un régime administratif, législatif et financier improvisé de toutes pièces sur le plateau d'Anatolie par les animateurs du mouvement nationaliste ture.

Encore une fois je ne veux marquer ici, pour mon compte personnel, que les données actuelles du grand problème oriental en voie de règlement.

CHAPITRE V

MOUSTAPHA KEMAL PACHA ET SES COLLABORATEURS

Moustapha Kemal pacha est originaire de la Roumélie Orientale et toute sa famille est elle-même rouméliote. Il vient au jour à Salonique, en 1883, où son père, modeste fonctionnaire des Douanes, disparaît trop rapidement ne laissant au ménage que des ressources modestes. Mon ami Abdi Tewfik bey, originaire lui aussi de Salonique, me racontait il y a quelques mois : « Lorsque j'étais enfant nous rencontrions souvent dans la rue le jeune Moustapha Kemal, et mon père me disait à chaque fois : « Tu vois ce petit ? Souviens-toi de lui. Il sera quelqu'un dans notre « Turquie ! »

Après des études rapides et brillantes à l'école primaire de Salonique, Moustapha Kemal obtient une bourse à l'école secondaire de Monastir. Sa vocation est arrêtée : il sera soldat. Il brûle les étapes, et bien avant le temps réglementaire le voici à l'école des officiers de Harbié, à Constantinople. Déjà le jeune élève officier rêve de la liberté et exerce sur ses condisciples une influence

qui ne laisse pas d'inquiéter ses professeurs. Le jour même où il est possesseur de son diplôme, les surveillants et les policiers à la solde d'Abdul-Hamid le dénoncent comme un être dangereux et les puissances d'Yldiz décident de l'éloigner. On le nomme à Damas. Là-bas, au cœur de la Syrie, son influence s'exerce. Il organise la « Ligue pour la Liberté ». Nous sommes en 1902. Trop dangereux à Damas, on l'exile à Jaffa. Il s'évade, gagne le Pirée et rentre à Salonique où les comités révolutionnaires en voie de formation lui donnent l'hospitalité. Après des mois de retraite, ses amis parviennent à le faire gracier et Moustapha Kemal recouvre son grade et entre à l'état-major de Salonique. En 1908, la révolution constitutionnelle éclate : il y prend une part active. Il est le bras droit de Mahmoud Chevket avec qui il marche à la tête de troupes de l'indépendance sur Constantinople.

La Révolution faite, en 1910 le ministre de la Guerre l'envoie en France pour assister aux grandes manœuvres de Picardie. Il passe trois mois à Paris où son ami Fethi bey, aujourd'hui ministre de l'Intérieur du Gouvernement d'Angora, remplit les fonctions d'attaché militaire à l'ambassade ottomane de la rue de Villejust.

Il rentre à Constantinople. En 1912, le voici avec Fethi bey et avec Enver le principal acteur de la lutte italo-turque en Tripolitaine. Mais bientôt la guerre balkanique éclate. Les opéra-

tions de Cyrénaïque passent au second plan, et Moustapha Kemal est appelé à prendre le commandement d'un corps d'armée à Gallipoli. Enver pacha voit d'un œil jaloux l'action de ce jeune concurrent : entre les deux hommes la rivalité commence. La campagne balkanique terminée, le jeune colonel Moustapha Kemal est nommé à Sofia attaché militaire, tandis que son ami inséparable Fethi bey y remplit les fonctions de ministre à l'heure difficile où il s'agit de mettre en application le traité entre la Bulgarie et la Turquie.

La grande guerre éclate. Moustapha Kemal est envoyé aux Dardanelles. Il connaît à merveille la situation stratégique des portes de la Mer Noire. Il a son plan qui n'est pas celui d'Enver et qui n'est surtout pas celui des généraux allemands. Il organise en toute indépendance la résistance, et dès les premières opérations des Alliés on est obligé de reconnaître sa maîtrise et de lui confier en fait la direction de la bataille. Il n'est même pas général et commande à plus de 150.000 hommes. Le danger passé, les intrigues l'écartent de la capitale et le voici au Caucase où il est chargé de neutraliser l'action anglaise au Kurdistan. Il est fait pacha, et les événements l'envoient bientôt en Palestine auprès de Falkenhayn. Il ne peut pas se mettre d'accord avec l'Allemand et, pour marquer son mécontentement, démissionne. On l'exile à Alep. Dès le mois de septembre 1917, il prédit

ANGORA

4

l'effondrement de l'Empire ottoman et la victoire des Alliés. Il ose écrire au ministre de la Guerre à Constantinople ces lignes : « Si la guerre se prolonge, c'est l'effondrement total du Sultanat. » Il dénonce formellement la tactique allemande qu'il considère comme contraire aux intérêts nationaux de la Turquie. Naturellement il est signalé à Berlin et une fois de plus se voit écarté. On l'expédie dans les provinces orientales du Caucase. Là, il reprend Mouch et Bitlis à l'armée du grand-duc Nicolas. Mehmet VI arrive au pouvoir. Moustapha Kemal pacha le supplie de se séparer d'Enver et de Talaat dont l'action compromet l'avenir de la Turquie. On lui donne le commandement du groupe d'armées qui doit marcher sur Bagdad à la suite des opérations malheureuses du général Allenby en Palestine. L'armistice arrête son élan. Tout est fini, le jeune général rentre à Constantinople, atterré par la défaite et rendu populaire par sa clairvoyance.

J'ai raconté la suite des événements eux-mêmes en parlant de l'action personnelle de Moustapha Kemal pacha depuis la signature de l'armistice de Moudros.

Et maintenant il faut donner ici un portrait du chef tel qu'il se présente actuellement.

Moustapha Kemal pacha, c'est l'image vivante de la Turquie nouvelle. Il est adoré par le peuple et par l'armée. Au sein de la Grande Assemblée nationale et du Gouvernement, les quelques adver-

saires qui ne partagent pas absolument ses idées politiques l'estiment, le respectent et l'admirent. Il est un chef. Il réunit en lui les qualités maîtresses qui en font à la fois un soldat magnifique, un homme d'État génial, un diplomate consommé, un organisateur hors de pair, un orateur entraînant, un administrateur avisé. Il pourrait sans doute être un dictateur superbe mais il aime trop son pays pour cela. Parmi ce peuple de patriotes et de démocrates, il est un exemple admirable pour tous les patriotes et pour tous les démocrates. Il n'a qu'une ambition, qu'une pensée, qu'un souci, qu'une volonté, et ce sont précisément l'ambition, la pensée, le souci et la volonté du peuple : la réalisation des aspirations nationales.

Moustapha Kemal pacha n'est pas seulement le digne animateur de la Turquie nouvelle, mais il est à coup sûr l'une des personnalités les plus marquantes de l'époque actuelle. Il est et il demeurera toujours l'un de ces êtres providentiels, exceptionnels, qui se dressent de loin en loin dans l'histoire des peuples au moment précis où doivent s'accomplir de grandes choses.

J'ai approché Moustapha Kemal pacha. Je l'ai vu dans son cadre habituel, familial. J'ai eu l'honneur de m'entretenir avec lui durant des heures; et de cette visite faite à Tchankaïa-Keuchku, dans sa maison de campagne des environs d'Angora, je garde un souvenir impérissable. Depuis lors,

j'ai eu l'occasion de revoir le chef à différentes reprises, je me suis attaché à fixer en moi les traits de cette physionomie étonnante et de ce caractère si particulier.

Par une matinée ensoleillée de printemps, une automobile m'a conduit d'Angora jusqu'à Tchan-kaïa qui accroche au flanc d'une colline proche ses maisons de campagne parmi les jardins, les vergers et les vignes. Le domaine qu'habite Moustapha Kemal pacha durant les séjours qu'il fait à Angora domine la pente. Il se compose d'une villa de pierres entourée de jardins en terrasses et de quelques pavillons que se partagent les aides de camp, les secrétaires et le personnel attaché au service du chef. Le décor est à la fois rustique, accueillant, confortable, souriant, ce qui ne l'empêche pas d'être parfois dans ses détails d'une richesse somptueuse et d'un goût très sûr.

Je ne m'attarderai pas à décrire minutieusement dans tous ses détails l'installation de ce logis qui ne ressemble certes pas à la résidence d'aucun chef d'État de notre époque.

Un salon d'attente et la salle à manger sont aménagés dans un petit pavillon situé à mi-pente entre la villa et la route d'Angora. Tapis magnifiques, étoffes aux couleurs chatoyantes, divans, faïences anciennes, lumière très douce tamisée par d'épais rideaux, bibelots précieux, lilas en fleurs dans les vases, l'ensemble est charmant. Chaque chose est à sa place; partout de l'ordre, de

la netteté, du confort, du plaisir pour les yeux et de la clarté pour l'esprit. Aux murs du salon d'attente deux tableaux attirent et retiennent l'attention. Ce sont des broderies exécutées sur soie par de jeunes écolières. L'un des tableaux représente deux sabres entre-croisés mais dont l'un est brisé. Chaque lame porte une inscription. La lame brisée dit : « L'Injustice a des canons, des boulets et des forteresses. » La lame intacte proclame : « La Justice a un bras inflexible et un front qui ne se courbe pas. » Le second tableau porte, brodés en blanc sur un fond rouge, les mots suivants que je me fais traduire : « L'ennemi frappe au cœur de la patrie. Quelqu'un se lèvera-t-il pour la défendre? » et au-dessous : « Si l'ennemi frappe au cœur de la patrie, quelqu'un s'est levé pour la défendre. »

Le rez-de-chaussée de la villa est occupé par une sorte de jardin d'hiver et par le cabinet de travail de Moustapha Kemal pacha. Le jardin d'hiver forme antichambre et salon. Au milieu de la grande pièce carrée, dans une piscine de marbre, un jet d'eau déverse sa fraîche cascade. Encore et toujours des tapis et des divans et partout des fleurs.

Quant au cabinet de travail du chef, il est à la fois riche, confortable et, malgré l'amoncellement des choses qu'il contient, dans un ordre parfait.

Un bureau Louis XV, jamais encombré de dos-

siers ou de papiers, des fauteuils et un canapé de cuir rouge, quelques sièges bas, des petites commodes, des vitrines, une bibliothèque, une grande table ronde, à terre et aux murs des tapis qui sont des pièces de musée, des étoffes, des broderies luxueuses et partout, sur tous les murs et sur tous les meubles, une légion de souvenirs, de présents, de cadeaux qui composent une collection véritablement unique. Toutes les régions de la Turquie, toutes les nations orientales, tous les pays musulmans sont représentés là par l'hommage qu'ils ont voulu rendre au chef. Les Arabes, les Senoussis, l'Azerbeïdjan, Boukhara, l'Ukraine, Chiva, l'Afghanistan, la Perse, les Indes, l'Égypte, ont salué tour à tour celui qu'ils appellent le libérateur de la Turquie et le sauveur de l'Islam. Tel est le cadre au milieu duquel Moustapha Kemal pacha travaille lorsqu'il est à Angora. Le généralissime a également une maison à Koniah, mais c'est là son quartier général, ses bureaux militaires.

L'homme est plutôt grand, élancé, nerveux et maigre. Sa charpente est celle de ces athlètes rompus à tous les sports. Le visage est allongé, les cheveux blonds coiffés en arrière, le nez plutôt accusé, les pommettes saillantes. Une moustache coupée très court ombre à peine la lèvre supérieure; le menton est énergique et volontaire. Le teint est basané, la peau est comme tannée par plus de douze années de campagne sous le soleil

et sous la pluie, au vent du large et du désert. Mais ce qui donne à cette physionomie tout son caractère, ce sont les yeux, que l'on ne saurait oublier lorsqu'on les a vus, lorsqu'ils se sont fixés franchement dans les vôtres. Enfoncés profondément dans les orbites sous un front trapu, ils sont bleus, mais d'un bleu étrange, unique, à la fois transparent, brillant, pâle. Le regard est tantôt d'une étonnante fixité, tantôt d'une mobilité extrême. Il reflète la pensée et les sentiments de l'homme mais il ne s'attarde jamais bien longtemps à cette pensée ou à ce sentiment car une chose domine tout : la volonté.

Le geste est sobre; la voix est agréable; le timbre en est clair et donne tour à tour toutes les nuances; elle sait commander impérativement ou s'attarder avec complaisance aux charmes d'une conversation familière. La parole est nette, précise, colorée, personnelle. L'expression est toujours saisissante, imagée, originale.

Ce qui m'a paru caractériser cette intelligence, c'est avant tout la clarté, le besoin d'ordre, la sûreté de jugement, la vivacité d'analyse, la promptitude de décision, la faculté d'assimilation. D'autre part, j'ai pu constater à maintes reprises que chez Moustapha Kemal pacha et cela contre toute apparence peut-être, le cœur est l'égal de l'intelligence et l'ardeur communicative de sa foi patriotique relève certainement autant de l'un que de l'autre. Je crois que l'un des plus

beaux éloges que l'on puisse faire de lui, c'est de dire que dans sa situation présente il a beaucoup de vrais amis et qu'en tout cas tous ceux qui l'ont approché et connu ne peuvent se défendre de l'admirer sans réserve.

L'œuvre immense, gigantesque, accomplie par cet homme s'impose déjà au monde entier, et demain, lorsque les circonstances l'amèneront à entrer directement en contact avec les porte-parole de l'étranger, il fera certainement grande figure parmi eux.

QUELQUES FIGURES

Quoi qu'il arrive demain, on peut être certain que parmi les animateurs de la Turquie nouvelle, on retrouvera autour de Moustapha Kemal pacha ceux qui partagèrent avec lui les heures difficiles de ces trois dernières années.

Dans l'entourage du chef, quelques physionomies émergent que je voudrais esquisser rapidement dans ces pages hâtives.

Raouf pacha, l'actuel président du Conseil des ministres d'Angora, a joué depuis de longues années un rôle de premier plan dans la vie publique turque. Officier de marine, il fut le héros de la fameuse odyssée du croiseur *Hamidié* durant la guerre balkanique. On se souvient encore cer-

tainement de cette fantastique campagne de près de deux mois pendant laquelle, en véritable corsaire, le bateau turc écuma littéralement les eaux territoriales et la côte grecques, bombardant les ports, apparaissant soudain à la flotte ennemie, pris en chasse par elle, s'échappant mystérieusement, se camouflant, réapparaissant, renouvelant ses exploits et rentrant enfin à Constantinople en triomphateur. En 1918, au moment de la cessation des hostilités, Raouf bey était ministre de la Marine du Cabinet impérial. C'est en cette qualité qu'il présida la délégation ottomane de l'armistice de Moudros. J'ai déjà eu l'occasion, dans un chapitre précédent, de parler longuement de son action politique au début du mouvement nationaliste dont il est un des pionniers. Arrêté à Constantinople lors de l'occupation de la ville et de l'envahissement du Parlement par les Anglais, il fut emmené à Malte où il resta en captivité durant de longs mois. Libéré depuis peu avec ses cent cinquante compagnons, il est revenu prendre sa place aux côtés de son ami Moustapha Kemal pacha. Grand, vigoureux, calme, Raouf bey porte sur sa physionomie énergique l'empreinte mélancolique des souffrances morales et physiques endurées pendant son séjour forcé dans les citadelles de Sa Majesté Britannique. Il est l'un des conseillers les plus sages et les plus avisés du jeune Gouvernement. Il préside avec fermeté, avec autorité, avec bienveillance, les séances de

la Grande Assemblée nationale qui l'écoute et lui témoigne la plus déférente estime.

Fethy bey, l'actuel commissaire de l'Intérieur, est un ami de longue date de Moustapha Kemal pacha. Il a derrière lui, quoique âgé d'une quarantaine d'années, toute une carrière de soldat et de diplomate. Le colonel Fethy bey fut attaché militaire à Paris avant la guerre balkanique. On le trouve ensuite en Tripolitaine où il se distingue, puis il est appelé par la Sublime Porte au poste de ministre à Sofia, à l'époque difficile où il s'agit de mettre en application le traité de 1912 entre la Turquie et la Bulgarie. Il a avec lui, comme attaché militaire, son ami Moustapha Kemal lui-même, alors colonel d'état-major.

Fethy bey est à coup sûr l'un des cerveaux les plus cultivés et les mieux organisés du Gouvernement. Dans les conseils, son autorité est grande et il exerce sur l'Assemblée un ascendant indiscutable. En quelques mois, il a su accomplir une œuvre considérable dont j'aurai d'ailleurs l'occasion de parler en abordant l'étude de la question des minorités en Asie Mineure.

Youssef Kemal bey, commissaire aux Affaires étrangères, n'est plus aujourd'hui un inconnu pour l'Occident. Successivement, il y a quelques semaines, Paris, Londres et Rome l'ont vu et ont pu apprécier ses qualités de juriste et de diplomate. Avant la guerre, il remplissait chez nous les fonctions d'inspecteur des étudiants

turcs en France et à ce titre il a pu exercer une réelle influence sur beaucoup des jeunes intellectuels de ce pays. Dès la réunion de la Grande Assemblée nationale il y prit tout de suite une place importante. Envoyé en Russie des Soviets durant l'époque difficile où la Turquie nouvelle se trouvait presque sans appui, c'est lui qui signa l'an dernier le traité d'amitié de Moscou. Il occupe, dans les circonstances présentes, la situation la plus délicate et ses collègues ne lui ménagent pas à juste titre leur confiance.

Kiasim pacha, jeune général d'une quarantaine d'années, est commissaire de la Défense nationale. Il est à la fois un militaire brillant et un administrateur de premier ordre. J'ai déjà eu, dans un chapitre précédent, l'occasion de marquer le rôle prépondérant qu'il joua dès le début du mouvement dans l'Asie Mineure Occidentale. Ayant assisté à la naissance de l'armée nationale, il préside aujourd'hui à ses destinées. Kiasim pacha est avant tout un homme de décision et de sang-froid. Le front, qui le connaît, a toute confiance en lui. Il pourra demain être considéré comme l'un des meilleurs artisans de la victoire finale.

Il faudrait ici dire également ce que furent et ce que sont les chefs militaires : Fevzi pacha, Ismét pacha, Kiazim Kara Bekir, Refet pacha. Il faudrait dire l'action d'hommes qui s'appellent Adnan bey, Hamdoullah Soubhi bey, Refwik

Chevket bey, Hassan bey, Younouss Nadi bey, Mahmoud Essad bey, Tewfik Rouschdy bey, Hamdi Nébizadi bey, Rassim bey, Ismaïl Soubhi bey et de cinquante autres qu'il m'a été donné de rencontrer chaque jour à Angora dans les couloirs de la Grande Assemblée nationale où la sollicitude du pacha me faisait admettre non pas comme un étranger mais comme un ami.

Je voudrais également citer des fonctionnaires comme Hikmet bey et Youssouf Aktchioura, qui furent, sur le plateau anatolien, durant l'exil de la Turquie, l'âme du ministère des Affaires étrangères.

Et cependant je ne voudrais pas terminer cette trop brève et trop incomplète énumération sans citer le nom d'une femme, d'une grande patriote de la Turquie nouvelle : Halidé Edib Hanoum.

Halidé Edib Hanoum est à la fois une ardente révolutionnaire patriote, une des chevilles ouvrières du mouvement nationaliste, un écrivain de race, un soldat valeureux, une femme charmante, une mère sensible.

Longtemps avant la grande guerre, Halidé Edib Hanoum luttait déjà par la plume et par la parole pour sa patrie turque qu'elle voulait émancipée, libre et modernisée. Son influence dans les milieux politiques et littéraires était grande; elle était suspecte aux dirigeants d'alors parce que déjà elle se sentait attirée par le peuple et voulait émanciper l'âme turque. Femme de lettres, elle

se trouvait en tête du mouvement de rénovation de la jeune littérature : elle remportait des succès éclatants et faisait école. Les malheurs de la patrie ne pouvaient pas la laisser insensible et lorsque, après l'armistice d'octobre 1918, elle comprit le grand danger que courait la cause pour laquelle elle avait déjà tant lutté, alors elle se donna tout entière à la tâche. Elle s'enfuit de Constantinople occupée par les Alliés et, après une extraordinaire odyssee, rejoignit en Anatolie ceux qui organisaient la résistance. Elle apportait aux chefs du mouvement son intelligence, son talent, sa volonté, sa sensibilité, son esprit de sacrifice, son courage. Après quelques mois de travail acharné à l'arrière, elle décidait d'aller au front; elle s'engageait, rejoignait une unité combattante, prenait part à la grande bataille de la Sakharia, était nommée caporal, donnait de beaux et uniques exemples de dévouement, s'imposait à l'admiration de tous, devenait l'idole de l'armée et des malheureuses populations molestées par l'ennemi.

Elle continue sa tâche. On la trouve partout où il faut se dévouer, où il faut servir. Il faut l'entendre parler de ses camarades les soldats et de ses amis les paysans, il faut l'entendre parler de cette Anatolie malheureuse et fière qu'elle adore par-dessus tout. Demain, lorsque la formidable besogne sera accomplie, lorsque la victoire sera venue couronner tant d'efforts, alors Halidé Edib Hanoum reprendra sa plume et puis elle

s'en ira sans doute par le monde en pèlerin de la Turquie nouvelle qu'il faudra faire connaître. Depuis longtemps l'Amérique la réclame et Boston veut entendre sa parole douce, passionnée, ardente, captivante. Paris l'entendra sans doute également, mais dès à présent il faut que son nom soit dans les mémoires.

CHAPITRE VI

LA VICTOIRE TURQUE

Depuis le mois de mai dernier, le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale d'Angora avait attendu en vain la réponse des Alliés à sa proposition de réunir une conférence de paix à Ismidt.

Il me souvient d'avoir noté alors combien ce retard inexplicable était maladroit. A mon retour d'Angora je disais à tous ceux qui pouvaient alors prendre une initiative : « Il faut nous hâter de causer avec les représentants de la Turquie si nous ne voulons pas être dépassés par les événements. » On me répondait alors suivant deux modes. Ceux qui condamnaient l'aventure anglo-grecque en Asie Mineure disaient : « Pourquoi les Turcs n'attaquent-ils pas ? Ils doivent à présent comprendre qu'ils n'obtiendront rien par la diplomatie. Qu'ils prouvent donc une fois pour toutes la vitalité de leur organisation nationale. » Les autres accueillaient ma démarche avec cet air de supériorité imbécile qui caractérise presque toujours les diplomates nourris de la seule substance des notes officielles et ils me disaient : « Les Turcs sont impuissants. Nous le savons bien. Ils

auraient besoin de beaucoup de choses pour réussir à réaliser par la force leurs revendications. Nous causerons avec eux lorsqu'ils seront devenus raisonnables. En attendant, ils ne font que parler très fort mais ils finiront par venir à composition. »

Aux premiers je ne pouvais que répondre : « Je viens de voir l'armée nationale de la Turquie. Elle est belle et forte. Chaque jour qui passe renforce ses effectifs et ses moyens. L'état d'esprit des officiers et des soldats ne les porte pas vers des compromis. J'ignore quand et comment ils réaliseront l'idéal national, mais je sais que cet idéal sera réalisé. Il n'est même pas nécessaire pour cela de jeter les troupes grecques à la mer; il suffit d'une offensive limitée mais victorieuse. »

Je ne veux pas citer ici les noms des Français à qui je tenais ces raisonnements, mais il me souvient parfaitement en avoir fait part à certains de nos amis de Londres en particulier. Le lieutenant de vaisseau Kenworthy, député au Parlement britannique, m'écoutait au mois de juillet dernier dans les salons du Cercle interallié lorsque je lui disais : « Prenez bien garde. Ce que votre Gouvernement fait en Asie Mineure est une folie. Downing Street poursuit dans le Proche Orient un rêve puéril dont il se réveillera bientôt brutalement. »

Au début du mois d'août, le Gouvernement d'Angora avait à Londres l'un de ses représen-

tants les plus autorisés. Fethy bey, ministre de l'Intérieur, était disposé à entrer en conversation avec Lloyd George et avec Lord Curzon. L'un et l'autre firent connaître au Turc qu'ils n'éprouvaient pas le besoin de le voir. Cette inutile impolitesse n'a peut-être rien à voir avec les événements qui se déroulèrent ensuite, mais cependant je puis bien dire qu'elle ne sera pas oubliée de longtemps par les dirigeants de la Turquie nouvelle.

Ceci dit, je veux simplement marquer dans les pages de ce chapitre les étapes de la foudroyante victoire turque qui complète admirablement le chapitre de l'organisation de la résistance nationaliste et constitue un élément actuel important de la position internationale prise par cette Turquie nouvelle.

Dans la semaine qui précéda le 25 août 1922, le commandement nationaliste avait effectué sur le front de l'ouest une série de reconnaissances offensives destinées sans doute à éclairer Angora sur l'état véritable de l'armée grecque. Ces reconnaissances furent effectuées au sud-ouest d'Afioum-Kara-Hissar et au nord-ouest d'Eski-Cheir. Il faut croire que les renseignements recueillis étaient encourageants pour le quartier général de Moustapha Kemal pacha puisque le 25 août au soir l'offensive générale de front était ordonnée. Après une préparation d'artillerie de quelques heures, le gros des forces nationalistes groupé en face

d'Afioum-Kara-Hissar attaquait le gros des forces grecques stationné dans ce secteur. Lorsque le généralissime Hadjianestis put se rendre compte de la portée des opérations militaires engagées, il était trop tard pour réagir utilement.

Le 26 août, lendemain du déclanchement de l'offensive, les Grecs étaient obligés d'abandonner Afioum-Kara-Hissar, centre principal de leur résistance et point de jonction de la voie ferrée venant de Smyrne avec la grande artère Constantinople—Bagdad.

Après cinq jours de bataille les Hellènes étaient en pleine déroute. Eski-Cheir et Biledjik tombaient ouvrant aux Turcs le chemin de Brousse. Les armées nationales exploitaient le succès, se dirigeant à marches forcées vers l'ouest en direction de Smyrne. Doumloupounar tombait entre leurs mains et Ouchak était menacé. Au nord, le commandement turc tentait de retenir les débris de l'armée grecque d'Eski-Cheir pour la faire prisonnière avant qu'elle eût le temps de se rembarquer sur les côtes de la Marmara ou d'opérer un mouvement vers le sud-ouest afin de rejoindre les troupes de la défense de Smyrne.

Le 4 septembre, la prise d'Ouchak était confirmée et plus au nord l'entrée des Turcs à Kutaya achevait de tronçonner en deux parties les débris de l'armée hellénique d'Asie Mineure.

Dès lors, les nationalistes accentuaient leur avance sur Smyrne. Ak-Hissar, Panderma, Soma

tombaient. Le généralissime grec était fait prisonnier. La retraite se transformait en une véritable débâcle. Les soldats hellènes tuaient leurs officiers, abandonnaient leurs armes, leurs bagages et leurs trains de combat, mais ne se privaient pas cependant de massacrer les musulmans sur leur passage et d'incendier les villages et les récoltes.

Désagréablement surpris par le succès de l'offensive turque, les organes anglais à la solde de Downing Street attaquaient vivement la France rendue presque responsable de cette inopportune victoire. Mais tandis que la presse de M. Lloyd George nous accusait d'avoir fourni des armes aux nationalistes turcs et de les avoir encouragés à prendre l'offensive, les bâtiments grecs saisissaient dans la mer Égée un bateau battant pavillon britannique et transportant des munitions destinées aux vainqueurs.

Un mois exactement après le fameux discours où le Premier anglais proclamait que les Turcs étaient des vaincus à qui jamais l'Ionie ne serait rendue, les Turcs étaient vainqueurs et jetaient les Grecs à la mer Égée. Un mois après la fondation de la fameuse banque anglo-grecque de Smyrne, Sir Basile Zaharoff rembarquait ses coffres-forts à destination de la Grèce. Un mois après que l'Angleterre eut déclaré le projet d'une conférence à Venise prématuré, Moustapha Kemal pacha était sollicité de conclure un armistice.

Enfin, le 13 septembre, les troupes turques victorieuses entraient dans Smyrne. Quelques jours plus tard la grande cité était en flammes conformément à la résolution publiquement avouée par les Grecs et les Arméniens dès les premiers jours de l'offensive de ne pas rendre la capitale de leur « Ionie » intacte.

Il est sans doute trop tôt pour vouloir écrire de l'histoire et il sera peut-être trop tard demain pour proclamer la vérité absolue. Cependant les événements de Smyrne ont eu des témoins impartiaux et il importera de rétablir les faits à l'heure où la Turquie nouvelle se présentera devant les Alliés et les Grecs à la Conférence générale de la Paix. Dans cette première partie de mon ouvrage, j'ai simplement voulu noter aussi brièvement que possible les épisodes essentiels de l'histoire de ces trois dernières années pour donner au grand public un tableau de la situation présente. En abordant plus loin l'étude de la politique des Alliés à l'égard de la Turquie, il me sera donné de revenir dans le détail sur tous ces sujets.

CHAPITRE VII

ANGORA ET CONSTANTINOPLÉ

Le problème que je veux aborder dans ce chapitre est le suivant : Pour en finir avec l'état de guerre qui trouble le Proche Orient, prolonge pour l'Europe de graves inquiétudes et constitue pour le monde entier une menace permanente, les puissances alliées doivent faire la paix avec la Turquie. Elles le désirent d'ailleurs. Ceci posé, le problème se dédouble pour ainsi dire et deux questions se posent :

1° Qu'est-ce que la Turquie?

2° La Turquie une fois définie, à quelle porte doit-on frapper pour traiter, autrement dit que représentent respectivement à l'heure actuelle Constantinople et Angora?

Il faut tout d'abord se pénétrer d'une première vérité qui éclate aux yeux des moins renseignés : La Turquie d'aujourd'hui n'est pas la Turquie de 1918 et précisément ce sont les Alliés qui sont les grands responsables du changement et semblent aujourd'hui s'entêter à ne pas le reconnaître. Il y a dans cette attitude, que j'aurai l'occasion d'analyser de plus près dans la suite, un paradoxe

étrange et insoutenable à moins de recourir aux arguments d'une politique qui a déjà fait son temps.

Depuis quelques années il a été maintes fois fait mention des conditions dans lesquelles la Turquie entraît dans la guerre mondiale en adversaire des puissances occidentales, et l'on n'a pas manqué de faire ressortir combien cette attitude était peu conforme aux intérêts véritables et aux aspirations naturelles du peuple turc.

Ceci dit, il faut reconnaître qu'en 1918, au moment de la cessation des hostilités, il existait à Constantinople un gouvernement qui endossait les responsabilités de la guerre malheureuse puisque aussi bien il signait l'armistice de Moudros. Nul ne contestait alors la légitimité de ce gouvernement. Il fallait songer à faire la paix la plus honorable possible. Quant à l'animosité qui se manifestait parmi les patriotes contre ceux qui étaient regardés comme responsables des malheurs de la patrie, elle se serait peut-être traduite, une fois la paix signée, par un règlement de compte qui aurait fait l'objet d'une affaire intérieure dans laquelle les Alliés n'avaient *a priori* rien à faire. Mais on sait que les choses ne se passèrent pas ainsi. Après l'armistice, il y eut les violations de l'armistice. Il y eut aussi une série d'actes à main armée qui préjugeaient singulièrement des dispositions essentielles de la paix, menaçaient l'existence du pays et obligeaient les patriotes à orga-

niser la résistance du peuple chez qui la conscience nationale venait d'être brutalement réveillée.

C'est au milieu de ces circonstances qu'éclatait, en pleine Conférence de la Paix, la Révolution nationale turque qui groupait bientôt derrière elle la nation tout entière. Les Alliés n'en continuaient pas moins imperturbablement leur besogne exactement comme si rien de nouveau ne s'était produit. Ils bâtissaient le traité de Sèvres et il se trouvait au Gouvernement de Constantinople trois hommes pour signer cet acte, trois hommes parmi lesquels il n'y avait pas un Turc : l'un était un Albanais, un autre était Arabe et le troisième était par ses origines un type parfait de ces fameux « heimatlos » que l'on rencontre souvent dans les pays levantins.

Or, quelque chose de nouveau et de formidable s'était cependant produit, et ce quelque chose c'était simplement une Turquie nouvelle issue directement de la conscience nationale molestée.

Qu'arriva-t-il? c'est que toute l'œuvre de paix échafaudée si loin de la réalité n'était plus qu'un puéril jeu de diplomates. Tout était à refaire et cela au milieu de difficultés accrues, en face de problèmes nouveaux et de complications invraisemblables. Une nouvelle campagne militaire s'ouvrait. De jour en jour la situation s'embrouillait...

A présent, devant la situation, les Alliés eux-mêmes paraissent tellement embarrassés qu'ils en perdent jusqu'à la notion exacte de ce qu'est la

Turquie avec laquelle ils doivent entrer en conversation pour « dicter » des conditions de paix.

* * *

Enfin, au cours de leur dernière réunion de Paris, les Alliés se sont décidés à reconnaître le fait accompli depuis longtemps. Ils se sont mis d'accord pour causer avec la Turquie. Ils ont rédigé leur invitation en prenant néanmoins toutes sortes de précautions oratoires. Ils ont fait appel à des formules de petits procéduriers mesquins. Ils ont commencé par dire au « Gouvernement de la Grande Assemblée nationale » de venir causer. Puis, quelques lignes après, ils ont parlé des représentants de la Turquie. On n'aura pas manqué à Angora de sourire de toutes ces formules.

Il est cependant un principe qui, à notre connaissance, domine, et ce principe peut s'énoncer de la manière suivante : Le jour où il s'agit de réunir la Turquie devant les Alliés, il ne peut être question que de convoquer les mandataires des Alliés en face des mandataires du peuple turc. Or, depuis trois années chacun sait bien où se trouvent les mandataires du peuple turc.

Qu'aurait pensé le peuple français si en 1871 — la conception est tellement invraisemblable qu'elle en devient comique — un représentant du gouvernement impérial de Napoléon III avait

été chargé de discuter avec Bismarck les conditions du traité de paix?

Fort heureusement, la question Angora—Constantinople est, par la force même des événements, en voie de règlement.

Il était néanmoins utile de marquer dans ces pages la situation intérieure turque telle qu'elle se présentait à la veille des pourparlers de paix.

Durant trois années, dans la capitale prisonnière, sous l'œil des vainqueurs qui régnaient en maîtres, décidaient, ordonnaient, le souverain vaincu commandait à peine en sa demeure. En tout cas il ne commandait pas en Turquie. Au lendemain de l'occupation de Constantinople, il ne tenait qu'à lui de choisir entre une captivité à peine atténuée par quelques égards des geôliers et la liberté, moins confortable mais plus conforme à sa dignité impériale, au milieu de son peuple.

Durant trois années, par les longs soirs infiniment calmes et doux, entre les murs blancs de ses palais somptueux et parmi les jardins silencieux qui s'endormaient aux effluves caressants venus des bords du Bosphore, le souverain pouvait peut-être se prendre à rêver secrètement des mosquées d'Andrinople et de Brousse et son âme pouvait se troubler à l'appel des souvenirs mélancoliques. Mais ce qui ne paraissait pas le troubler bien profondément, c'était la présence, là-bas, sur les eaux tranquilles du Bosphore, au large de Galata, des silhouettes immobiles et menaçantes

des cuirassés de l'escadre alliée dressées comme les témoins muets mais cependant terriblement éloquents de sa captivité.

Dans la nuit bleue, les caravansérails cosmopolites, les palaces, les dancings, les tripots, les bars et les bouges de Péra retentissaient des éclats de voix sonores de la soldatesque étrangère. Les cabarets enfumés de Galata s'emplissaient des chansons et des querelles des matelots américains. Dans Stamboul apaisé, un clairon français jetait les notes un peu traînantes de la dernière sonnerie de la journée et les uniformes italiens régnaient parmi le mystère de Scutari sur la côte d'Asie.

Cependant, là-bas, vers l'est, le peuple turc se battait pour l'indépendance de la patrie et la libération du sol national. Il se battait contre le « civilisé » profanateur de tombeaux, incendiaire de mosquées, massacreur d'innocents. Il se battait, se dévouait, travaillait sans relâche, peinait nuit et jour, se sacrifiait, espérait, s'acharnait et mourait. Autrefois, avant les guerres, ce peuple assumait une autre tâche : il courbait son front docile vers la terre pour donner de la richesse, du luxe, des plaisirs à son maître et à sa cour. Un jour vint où les maîtres commirent le sacrilège national supplémentaire de recevoir ces mêmes richesses, ce luxe et ces plaisirs des mains étrangères avides et décidées à se payer largement sur l'héritage historique hypothéqué de gaieté de cœur et presque ouvertement vendu. Ce jour-là,

le peuple fut invité à payer une double dîme au seigneur dépossédé et à son usurier rapace. Le peuple refusa.

N'est-ce pas en raccourci toute l'histoire de Constantinople par rapport à Angora durant ces trois dernières années?

Certes, Constantinople ne mérite peut-être pas d'être condamné tout entier. Mais il faut reconnaître que la vie de la capitale prisonnière durant trois années d'occupation interalliée fut sans dignité. Le drapeau ennemi flottait dans la Grande Rue de Péra, le policier anglais sévissait, les renégats et les traîtres servaient quotidiennement d'intermédiaires dans l'ignoble marché où l'on aurait voulu vendre à l'encan la liberté, l'honneur et l'indépendance de la patrie.

Pour couvrir ces hontes, une parodie de gouvernement s'acharnait à gouverner sans territoires, à administrer sans ressources, à légiférer sans assemblée, à parler au monde sans mandat.

Le livre impartial qui s'écrira demain sur ces trois années de vie à Constantinople sous le régime interallié ne constituera certes pas un témoignage honorable pour les prisonniers de Stamboul et pour leurs geôliers.

Pour mon compte personnel, je n'ai jamais rien contemplé de plus honteux et de plus répugnant que le spectacle qu'il me fut donné de voir, le vingt-septième jour du dernier ramazan, dans les galeries hautes de Sainte-Sophie, ouvertes ce

jour-là exceptionnellement aux étrangers. Quelques misérables revêtus de l'uniforme d'officiers turcs recevaient aimablement les belles dames décolletées et les messieurs en habits noirs, et parmi cette foule il y avait tous ceux qui complotaient ouvertement ou d'une manière déguisée contre la patrie turque.

A l'heure où j'écris ces lignes, j'ignore ce que sera le règlement des comptes entre Constantinople et Angora, mais ce que je n'ignore pas, c'est que l'impression profonde ressentie par un étranger comme moi prend un caractère infiniment plus aigu chez ceux qui rentreront demain dans la vieille capitale délivrée.

DEUXIÈME PARTIE

L'UNANIMITÉ NATIONALE

IMAGES D'ANATOLIE

CHAPITRE I

LA LUTTE SACRÉE

De Trébizonde à Koniah et de Diarbekir à Ismidt, en passant par Angora, la lutte est organisée. Quant à l'unanimité nationale, elle est réalisée dans tous les cœurs tures, et cela non seulement aux confins orientaux et sur le plateau d'Anatolie, mais dans l'Asie Mineure tout entière, à Constantinople et en Thrace. Les majorités musulmanes qui sont encore à l'heure actuelle sous le joug ennemi attendent silencieusement le moment de la délivrance qu'elles peuvent certes craindre de payer cher, mais qu'elles appellent secrètement de tous leurs vœux. Il y a quelques semaines les envahisseurs du pays lançaient vers l'Occident des nouvelles annonçant que les populations réunies spontanément dans des meetings ont proclamé leur désir de voir l'administration et la domination grecques demeurer en Asie Mineure. J'ai pu analyser de près la valeur de tels vœux en étudiant leurs auteurs : il s'agissait de la tourbe des trafiquants, enrichis depuis des années par l'ignorance des populations musulmanes, engraisés par une guerre terrible à laquelle

ils ne prenaient aucune part, sinon pour spéculer sur les besoins de la nation combattante. Ce groupe d'hommes, qui certes ne font pas honneur à la chrétienté, criaient au lendemain de l'occupation de Smyrne : « Zito Venizelos ! » Hier ils clamaient : « Zito Constantin ! » et maintenant ils seront sans doute les premiers à manifester sur le passage du vainqueur et à acclamer Moustapha Kemal pacha. Telle est la vérité dont le monde entier doit être pénétré.

Durant la grande guerre, les Turcs ont été nos adversaires, mais ils furent des adversaires loyaux, braves, généreux et parfois chevaleresques. Tous ceux des nôtres qui se sont mesurés avec eux se sont plu à le reconnaître ouvertement, publiquement. Nos combattants de l'armée d'Orient n'ont même pas attendu la fin des hostilités pour le proclamer. Et hier encore, ils en adressaient un touchant témoignage à Moustapha Kemal pacha. Du Caucase à l'Égypte et des Dardanelles au Kurdistan, ils se sont battus. Ils ont dû déposer les armes, signer l'armistice et consentir à perdre tout ce qui dans l'Empire ottoman n'était pas strictement turc. Le peuple dépositaire du Khalifat se résignait à abandonner les lieux saints. Cependant, on lui promettait de respecter son indépendance dans les limites des territoires appartenant ethniquement à sa race. Il y aurait désormais une Turquie homogène et libre. En agissant ainsi, les Alliés usaient légitimement

mement de leurs droits de vainqueurs et se donnaient à eux-mêmes toutes les garanties nécessaires pour l'avenir. En agissant ainsi, ils cristallisaient également le patriotisme turc, ils présidaient à la naissance d'une Turquie nouvelle. Et effectivement, la Turquie nouvelle prenait corps : elle constituait déjà pour ainsi dire une patrie spirituelle en attendant que le traité de paix vint fixer définitivement le statut de sa vie politique et territoriale. Jusqu'alors rien que de très naturel : la justice humaine avait fait son œuvre, elle l'avait fait implacablement, rigoureusement et, sinon d'une manière parfaite, du moins d'une manière admise. Les événements qui suivirent vinrent troubler cet ordre. Par une suite de faits inattendus, ceux-là même qui avaient contribué à faire naître la Turquie nouvelle paraissaient non seulement la renier mais prêts à l'étouffer dans son berceau. Alors ce qui devait fatalement arriver se produisit. Le cœur innombrable de la jeune patrie s'émut et se révolta. Le berceau sacré où on venait à peine de déposer le nouveau-né fut mis hors de portée de la main des étrangleurs. Des rives du Bosphore on le transporta sur les plateaux d'Anatolie. Et toute la grande famille turque se groupa autour de lui pour le défendre et pour reconquérir le patrimoine volé. Depuis trois années l'enfant est devenu vigoureux, le rude climat, le vent âpre l'ont fortifié, l'air de la liberté a gonflé ses poumons... Jamais prince héritier ne

ANGORA

6

fut plus adoré et jamais souverain n'eut à ses pieds d'offrandes plus magnifiques. Car c'est l'âme et le cœur innombrables de toute une nation qui vibrent pour lui.

Voilà ce qu'est la lutte sacrée qui se déroule aujourd'hui là-bas au cœur de l'Asie Mineure.

Les nations qui n'ont jamais eu dans leur histoire de tels mouvements ne peuvent pas comprendre ces choses. Les peuples qui n'ont jamais eu l'occasion de se dresser tout entier pour défendre le sol sacré de la patrie ne peuvent pas sentir. Et cela nous explique bien des choses, cela nous explique l'attitude de certains États et de certains gouvernements. Quant à nous autres Français, il n'est pas un seul d'entre nous qui n'ait dans ses ancêtres un brave ayant eu l'occasion de faire son devoir en de pareilles circonstances. Et hier encore, ceux de notre génération ont compris, durant les heures terribles et sublimes que nous avons vécues, ce que peut signifier cette chose : l'unanimité nationale pour la lutte sacrée.

J'ai dit que cette unanimité nationale était réalisée non seulement en Asie Mineure derrière le front de bataille, mais également dans la capitale et dans le pays turc tout entier. Néanmoins, c'est en Anatolie qu'il faut venir pour vibrer pleinement.

A Constantinople on ne peut traduire librement et pleinement sa pensée qu'entre amis et derrière des volets soigneusement clos. On est payé pour

savoir ce que coûtent les moindres imprudences et pour apprécier à sa juste valeur la méfiance. C'est pourquoi il ne suffit pas de venir jusque dans la capitale. Le silence y est toujours un devoir, la franchise n'y est qu'une inutile témérité.

Il faut venir au milieu du peuple turc malheureux mais libre. Il faut le regarder, l'observer, l'écouter. Il faut vivre sa vie quotidienne, contempler son sacrifice permanent et, si l'on en a le courage, partager ses privations. Il faut entreprendre le voyage et s'en aller le long des routes, dans les lents arabas, jusque vers cette étonnante capitale, berceau actuel de la patrie turque : Angora. Il faut s'arrêter là quelque temps, se familiariser avec les gens et avec les choses. Alors on ne peut se défendre d'être profondément remué, et bientôt on participe irrésistiblement à cette unanimité nationale.

J'ai rencontré sur mon chemin et dans la capitale des compatriotes. Ce n'étaient pas les mêmes raisons qui nous avaient amenés dans le pays. Je venais pour m'instruire et pour essayer de comprendre; ils venaient, eux, dans le but d'acheter ou de vendre, mais tous nous étions là à représenter les intérêts de notre pays. Ils ont regardé, ils ont observé, ils ont vu et ils ont compris comme moi, en même temps que moi. Et je veux dire ici que nous avons tous ensemble, Français de France, réalisé à notre manière l'unanimité nationale avec parfois le regret de ne pouvoir faire davantage.

CHAPITRE II

PARMI LE PEUPLE TURC

Le peuple turc est debout. Hommes, femmes et enfants participent à la lutte sacrée, et l'histoire du monde ne présente pas beaucoup d'exemples d'une telle unanimité.

Je voudrais, au cours de ce chapitre, essayer de dire ce qu'il m'a été donné de voir durant les longues semaines de voyage à travers l'Anatolie. Au hasard de mes souvenirs et en feuilletant mon carnet de route, je citerai simplement les faits qui m'ont paru les plus caractéristiques d'un état d'âme qu'il est impossible de ne pas admirer si l'on est de bonne foi.

On abordait généralement l'Anatolie, il y a quelques semaines, par Mersine ou par Ineboli. C'est par Ineboli que j'ai commencé mon voyage. Et je n'avais pas encore pris pied depuis une heure sur le sol de la libre Turquie que déjà commençait à se dérouler devant mes yeux le spectacle permanent et sans cesse renouvelé du dévouement populaire à la cause sacrée.

Le bateau mouillé au large — on ne peut accoster à Ineboli — apportait un chargement destiné au

Gouvernement, c'est-à-dire à la défense nationale. En un clin d'œil, et sans qu'il fût besoin pour le kaïmakam, le commandant militaire ou le maire, de faire un geste, de dire un mot, d'opérer une réquisition, la population civile tout entière, hommes, femmes et enfants, était rassemblée sur la grève pour attendre le retour des grandes barques emplies de caisses, de ballots ou de paniers. Avec une incroyable dextérité, les barques étaient vidées de leur contenu et cette cohue silencieuse, bigarrée, misérable et sublime, opérait sans direction et sans surveillance, et cependant dans un ordre et dans une méthode parfaits, le transbordement jusqu'aux entrepôts destinés à recevoir le matériel.

Chacun portait selon ses forces : j'ai vu de tout petits en haillons, pieds nus, trottinant derrière leur mère, en tenant dans leurs bras un obus ; j'ai vu des vieillards courbés par l'âge ajouter la charge d'une caisse sur leurs épaules voûtées. Et tout cela se fait simplement, naturellement, et toujours il en est ainsi. Et lorsque la tâche est achevée, il n'y a aucune distribution, même pas une distribution de remerciements, car on ne conçoit pas que les choses pourraient se passer autrement.

Comment ne pas être frappé, touché, ému lorsque à peine débarqué sur cette terre de l'indépendance on est le témoin de pareils spectacles ?

Et à mesure que l'on avance vers l'intérieur

du pays le miracle de la volonté et du dévouement continue, se développe, s'amplifie et prend bientôt aux yeux du spectateur le caractère d'un rite sacré. C'est le culte de la patrie turque qui se célèbre à travers toute l'Anatolie.

Pour transporter les munitions, les fusils, le matériel de toute sorte, le ravitaillement vers l'intérieur, il n'y a pas de voie ferrée, il n'y a que la route, l'unique route et les pistes de montagne parallèles. Alors se met en chemin le lent et interminable cortège des arabas de toutes formes, des cagnis, des chameaux. Alors se met également en chemin le lent et interminable cortège humain. Il faut avoir vu ces vieux paysans et ces femmes, il faut avoir vu ces adolescents chargés comme des bêtes de somme s'en aller silencieux, escaladant la montagne encore couverte de neige ou traversant la plaine brûlante. Nul ne les a commandés. Pour faire le travail indispensable, ils se sont présentés plus nombreux même qu'il ne fallait. D'un bout à l'autre du pays tout est admirablement réglé à l'avance sans qu'il ait été besoin de s'entendre au préalable. La route à parcourir s'est d'elle-même divisée en étapes et chacun sait bien que, l'étape atteinte, la tâche sera reprise par d'autres.

On ne sait comment ils vivent, par quel miracle ils assurent leur existence.

Ces vieillards et ces femmes voilées dans leurs tchartchafs, ces êtres vêtus d'oripeaux et de hail-

lons multicolores, ont depuis des années installé à la base de leur vie l'habitude du sacrifice : ils ont donné à la patrie leurs fils, leurs gendres, leurs maris, leurs enfants et leurs frères, et maintenant ils ont fait la dernière offrande : ils se sont donnés eux-mêmes. Parmi eux, il en est qui ont tout perdu, qui n'ont plus ni toit, ni champs, ni bêtes, ni biens, ni même leurs tombeaux. Il en est parmi eux qui ne mangent pas tous les jours à leur faim et qui ne trouvent pas un abri chaque soir. Et demandez-leur s'ils souffrent, ils vous répondront tous par le pieux mensonge : « Nous ne souffrons pas. »

Comment supporteraient-ils sans faiblesse ce martyre qui se prolonge s'ils ne comprenaient pas la signification de leur sacrifice?

Et certes, je n'ai pas connu tous les dévouements cachés, anonymes, admirables. J'ai regardé simplement autour de moi, tout le long de ma route. J'ai vu tout ce qui peut être cultivé de terre mis en labour et en semailles, Dieu sait par quels moyens primitifs et grâce à quel gigantesque labeur. J'ai vu tout ce qui peut servir à la tâche sainte consciencieusement mis en œuvre.

Un peuple qui réalise une telle unanimité dans l'effort n'est pas un peuple né pour l'esclavage. Une cause pour laquelle tant de sacrifices sont consentis volontairement n'est pas une cause injuste.

Ceux qui ont cru, ceux qui croient encore que tout ce mouvement de la Turquie nationaliste

n'est que l'œuvre d'une poignée d'aventuriers ambitieux et intrigants, soulevant le pays à la tête de bandes mercenaires, commettent une erreur profonde qui ne peut avoir d'excuse que l'ignorance.

Il suffit d'entrer en contact direct avec le peuple turc pour être aussitôt convaincu du contraire et pour comprendre que l'on se trouve en face d'une nation unanime à vouloir rester maîtresse de son patrimoine national et de ses destinées et qui, pour cela, s'est librement donné des chefs et un gouvernement.

J'ai connu les uns après les autres tous les animateurs du mouvement nationaliste. A causer avec eux et à les regarder faire j'ai appris quels hommes ils sont. J'admire profondément quelques-uns d'entre eux, mais je sais qu'aucun ne m'en voudra si je dis que je réserve ma plus grande admiration pour l'ensemble du peuple turc lui-même. D'ailleurs Moustapha Kemal pacha lui-même ne proclamait-il pas dans un récent discours vibrant et ému que le seul et vrai maître de la Turquie c'est le paysan turc?

L'une des composantes d'un peuple qu'il ne faut pas négliger si l'on veut pénétrer le sentiment général et apprécier l'ensemble, c'est à coup sûr la jeunesse. Partout où j'ai passé, j'ai voulu m'approcher de cette jeunesse et essayer de surprendre les sentiments profonds qu'à cet âge on n'a pas encore eu le temps de savoir farder. Je suis entré

dans les écoles, dans les humbles classes du peuple et dans les lycées. Et je dois avouer que toujours je suis sorti de ces visites infiniment ému de ce que j'avais vu, entendu, compris et senti.

Je n'oublierai jamais les grands yeux noirs si brillants de ces enfants qui me récitaient les poésies patriotiques ou chantaient en chœur les mélancoliques prières ou les hymnes nationaux et guerriers. J'étais bien certain qu'ils comprenaient ce qu'ils disaient et certes ce n'étaient ni des fables ni des contes. Ils disaient des choses poignantes, graves, héroïques; ils parlaient de la guerre, des batailles, des héros, du drapeau, des morts, ils parlaient des malheurs de la patrie, des espoirs de victoire, ils évoquaient les visions sanglantes et maudissaient l'ennemi massacreur. Et je sentais que chacun d'eux parlait avec toute son âme et qu'en même temps il pensait au père ou au frère, soldat du front, mort ou vivant.

Il ne faut pas oublier que tous ces petits visages qui sourient mélancoliquement, mais qui sont déjà graves et sérieux avant l'âge, c'est la Turquie de demain élevée et nourrie dans le seul amour de la patrie indépendante et libre.

Ce que ce peuple veut, il l'a fait savoir au monde en même temps qu'il prouvait par ses actes son désir de tout faire pour aboutir.

Les meilleures preuves de l'unanimité nationale ont été données par les événements eux-mêmes et j'ai déjà eu en particulier l'occasion de

souligner le fait caractéristique qu'au début du mouvement on organisait spontanément la résistance nationale à l'ouest et à l'est en ignorant de part et d'autre les initiatives ainsi prises. Depuis, cette unanimité n'a cessé de se manifester en toute occasion, et personnellement j'en ai eu quelques preuves sous les yeux durant les journées qui suivirent l'offre d'armistice des Alliés réunis pour mettre fin au conflit gréco-turc.

A ce moment précis, le pays célébrait en des réunions populaires l'anniversaire de la deuxième grande bataille d'In-Eunu. Des orateurs improvisés se levaient alors pour traduire le sentiment général et vers la Grande Assemblée nationale partaient par centaines, de tous les coins d'Anatolie, des télégrammes. Que disaient ces télégrammes? Je les ai eus personnellement sous les yeux et je me les suis fait traduire. Tous indistinctement disaient la résolution inébranlable de continuer la lutte jusqu'à la réalisation du Pacte National. Tous recommandaient également de n'agir qu'avec une extrême prudence en face des propositions des puissances occidentales et de tenir compte des expériences malheureuses de l'armistice de Moudros et du traité de Sèvres.

La population de Smyrne votait dans l'enthousiasme la résolution suivante : « Notre Pacte National est bien connu. Nous repoussons à l'avance tout marchandage. Nous renouvelons sous serment notre fidélité inébranlable à ce

pacte et nous nous engageons à ne reconnaître ni armistice ni paix qui serait contraire à ses principes... De même nous ne reconnâtrions plus un gouvernement qui accepterait un tel armistice ou une telle paix. »

Dans une réunion tenue à Osman-Eli, des résolutions analogues étaient formulées. On rappelait les déclarations du général Papoulas affirmant que les territoires occupés seraient maintenus sous la domination grecque par tous les moyens. Le télégramme ajoutait : « Le peuple turc est prêt à tous les sacrifices tant moraux que matériels pour débarrasser complètement son territoire de l'envahissement ennemi. »

Le *Yeni Adana* écrivait alors : « La nation châtierait ceux qui oseraient signer un armistice ou une paix qu'elle n'approuve nullement. Tandis que nous célébrons l'anniversaire de la seconde bataille d'In-Eunu nous sommes malheureusement l'objet de nouvelles intrigues et de nouvelles perfidies. On veut nous imposer un autre traité de Sèvres. Mais nous n'avons pas encore oublié les amertumes de l'armistice de Moudros et nous ne pouvons pas accepter de propositions équivoques. Nous n'oublions pas le sang versé dans la seconde bataille d'In-Eunu. Les filles violées et brûlées vives, les braves qui sont morts pour l'indépendance et l'honneur nationaux, les martyrs d'In-Eunu se dressent devant nous pour désigner du doigt les vils ennemis qui foulent leurs

tombeaux. Si nous acceptons les exigences de cet ennemi, nous ne serions plus que des traîtres, des ingrats et des sans-patrie. In-Eunu nous a marqués du premier signe de notre indépendance. Avec tout le sang versé, il a écrit sur nos fronts ces mots : « La liberté ou la mort ! » In-Eunu commande de repousser toutes les chaînes, il nous dit de faire la paix, mais la seule paix juste et honorable. »

Je pourrais allonger à l'infini de telles citations. A elles seules elles composeraient un recueil. Je pourrais reproduire les télégrammes venus de Sivas, Césarée, Samsoun, Koniah et de dix autres centres.

A Angora un meeting monstre réunissait la population tout entière y compris les chrétiens. De nombreux orateurs se faisaient entendre et la résolution finale disait :

« La nation turque est plus que jamais résolue à ne pas se laisser dépouiller de ses forces tant que son indépendance pleine et entière ne sera pas assurée et tant que les ennemis envahisseurs n'auront pas évacué son sol sacré si injustement occupé. »

En réponse à ces adresses, Raouf bey, second président de la Grande Assemblée nationale, adressait à tous, au nom du Gouvernement, le télégramme circulaire suivant :

« Lecture a été donnée de votre dépêche en séance plénière du Parlement. La Grande Assem-

blée nationale et son Gouvernement déploient tous leurs efforts dans la seule pensée de défendre résolument et fermement tous les droits de la nation tant dans les questions extérieures dont il s'agit que pour toutes les autres questions nationales. Nous vous prions de dire à la population qu'elle peut se fier à l'Assemblée et à son Gouvernement qui rempliront dans les circonstances présentes tous les devoirs qui leur incombent. »

L'épopée fabuleuse de ce dévouement national aura certainement dans ce pays des chœurs dignes d'elle. Il se trouvera des littérateurs et des poètes pour dire la grandeur de la tâche accomplie par le paysan et par la paysanne turcs. Et certes il y aura là des leçons de patriotisme pour le monde entier. Dès à présent, je voudrais illustrer ce pâle tableau de l'état d'âme du peuple en citant quelques mots entendus et non pas inventés.

Le soir même de mon arrivée à Kiangri j'avais voulu monter, par les ruelles étroites bordées de boutiques, vers la petite place où s'élève ce bijou d'art musulman qu'est la mosquée bâtie là, sur les plans du célèbre architecte Sinan.

En arrivant au bazar où les marchands commençaient déjà à replier leurs éventaires, un vieux Turc, un homme du peuple à barbe blanche, s'approcha et me dit dans un français très correct : « Soyez le bienvenu parmi nous. » C'était la première fois qu'il m'était donné de parler sans

passer par l'intermédiaire d'un interprète avec un humble citoyen. Après quelques paroles banales, le dialogue suivant s'engagea entre nous :

— Savez-vous les nouvelles? lui demandai-je. Savez-vous que les grandes puissances vous proposent de faire l'armistice, de finir la guerre?

— Je ne sais pas bien ces choses mais j'en ai entendu parler un peu.

— Vous devez vous réjouir de cette nouvelle. Bientôt vous ne vous battrez plus. Vos enfants reviendront de la guerre.

— Oui, nous serons contents si nous faisons une bonne paix.

— On vous propose de déposer les armes et de causer tout de suite après.

Mon interlocuteur me regardait avec attention et je dois dire qu'à ce moment j'ai lu dans ses yeux une certaine méfiance.

Alors je continuai.

— Voulez-vous me dire votre pensée sur l'armistice?

— La pensée d'un homme comme moi n'a pas beaucoup d'importance pour vous.

Et comme j'insistais, le vieillard s'arrêta de cheminer à mon côté. Je me retournai; il planta franchement ses yeux brillants dans les miens et sans une hésitation me répondit :

— Que feriez-vous, Monsieur, si le voleur était entré dans votre maison?

Par cette simple image l'homme m'avait tra-

duit tout, son état d'âme et en même temps il avait en quelques mots exposé tout le programme national. Je n'avais plus de questions à lui poser et c'était au contraire lui qui aurait pu formuler quelques interrogations auxquelles j'aurais peut-être été embarrassé de répondre.

Et voici le récit d'une autre conversation avec un paysan des environs de Koniah que M. Araloff, représentant du Gouvernement de Moscou à Angora, s'est plu à nous rapporter il y a quelques semaines après sa visite au front kémaliste.

— Combien te reste-t-il d'animaux encore?

— J'ai maintenant deux bœufs et un cheval.

— Que sont devenues tes autres bêtes?

— Elles ont été réquisitionnées pour l'armée.

— Alors, te voilà appauvri par la guerre? Si cette guerre continue, on te prendra peut-être ce qui te reste.

— Je suis prêt à le donner. On peut venir le chercher.

— As-tu des enfants?

— Oui, j'avais deux fils. Ils sont au front. L'un est déjà mort.

— Si la guerre continue, tu ne reverras peut-être plus l'autre.

— Qu'il tombe lui aussi s'il le faut. Je suis prêt à aller me battre moi-même.

— Ainsi, tu as déjà perdu un fils, tu es seul, une partie de tes biens t'a été enlevée et tu ne désires pas la fin de la guerre?

— Je sais que si notre Gouvernement me demande tout cela c'est parce qu'il le faut pour lutter contre l'ennemi qui est sur notre territoire, et je sais bien aussi que, si l'ennemi était vainqueur, alors même s'il me restait mon fils, mes biens et mes animaux, je n'aurais plus rien. C'est pourquoi je préfère tout donner à mon Gouvernement.

Ces humbles qui possèdent à un tel degré le sentiment national ne manquent pas non plus de sagesse ni d'esprit.

Hamdoullah Soubhi bey me racontait le trait suivant : voyageant avec quelques-uns de ses collègues de la Grande Assemblée nationale à travers le pays, ils arrivèrent un soir dans le petit village de Tchander, situé entre Khiangri et Kaledjik, au bord de la route d'Angora à Ineboli. Aussitôt leur identité reconnue, les paysans s'assemblèrent et l'on causa. S'adressant au plus vieux paysan présent, Hamdoullah Soubhi bey lui demanda :

— Êtes-vous satisfaits de la manière dont les affaires du pays sont conduites?

— Oui, répondit le vieillard, nous sommes contents; mais pourtant il me semble que vous ne connaissez pas bien encore nos véritables besoins.

— Mes amis et moi nous sommes tout disposés à travailler avec vous et nous pouvons, si vous le désirez, faire tout le nécessaire pour que vous deveniez vous aussi député. Voulez-vous devenir député?

Et le vieillard de répondre alors :

— Non, je ne veux pas être député parce qu'il y a beaucoup de choses que nous connaissons et que vous ne savez pas et aussi beaucoup de choses que vous connaissez et que nous ne savons pas.

A Kaledjik, un soir, mon araba fit halte à l'entrée de la petite ville si pittoresquement accrochée aux flancs d'une montagne conique. Rassim bey m'accompagnait et me servait de guide, Rassim bey qui fut colonel d'artillerie, compagnon de Fethy bey, animateur du mouvement de libération de 1909, gardien du Sultan rouge détrôné et frère de mon ami Osman Senai bey, l'un des écrivains militaires les plus distingués de la Turquie. A l'hôtellerie, au bord de la route où le kaïmakam avait fait préparer notre logis et notre dîner, le mouktar et un notable de la municipalité vinrent tard dans la nuit visiter l'étranger ami, hôte du pacha. Tous deux, hommes d'âge, ne parlaient pas ma langue, mais ils savaient parfaitement se faire comprendre. En égrénant leurs « tespi » ils dirent à Rassim bey qu'ils étaient heureux de venir saluer le Français. On voulut que je donne des nouvelles de la santé de Pierre Loti que l'on savait souffrant dans toute l'Anatolie et pour le rétablissement de qui tous les fidèles invoquaient Allah. Il fallut parler aussi de Claude Farrère dont le nom était vénéré. Enfin, le vieux mouktar, sortant de sa poche un portefeuille antique, en tira une carte de visite, un

bristol qu'il me mit sous les yeux sans vouloir le lâcher et sur lequel je lus : Franklin-Bouillon, avec ses remerciements. Cet homme gardait ce morceau de carton comme le plus précieux de ses souvenirs. Il avait hébergé une nuit le négociateur de l'accord d'Angora, qui regagnait la France accompagné de mon ami le colonel Sarrou, une autre idole de la Turquie nouvelle et un autre pionnier de notre influence dans le Proche Orient.

Un autre soir, ce fut dans un petit hameau perdu de l'Alla-Dagh, à plus de 2.000 mètres d'altitude, entre Bey-Bazar et Guévé. Aucun Européen ne s'était encore arrêté là. Le mouktar, averti par des cavaliers de la venue de l'hôte du pacha, était rentré en hâte des champs. Il m'avait donné sa maison pour la nuit et m'avait apporté l'eau fraîche, le yoourt, le pilaf et le poulet. Après le repas, il était venu s'accroupir à côté de moi sur les tapis épais devant l'âtre où flambaient des branches de pins résineux. Alors le vieillard m'expliqua ce qu'il comprenait de la Turquie et de la politique du jour. Je n'ai pas oublié ses paroles. Il disait :

« Il y a très longtemps que nous sommes malheureux. Depuis de nombreux ramazans nous sommes en guerre. Mais nous n'avons jamais été aussi misérables que depuis trois années. A chaque instant, une troupe de soldats arrivait au village et le chef disait : « Nous sommes les combattants du prophète Khalife, il faut nous donner des vivres et de l'argent. » Ils prenaient ce que nous

possédions. Quelques semaines plus tard, d'autres hommes arrivaient et disaient : « Nous sommes les combattants de la nation, il faut nous donner des vivres et de l'argent. » Ils prenaient encore ce qu'ils trouvaient. Et de plus, toutes les nuits, nous étions dans la crainte de voir arriver les giaours, les soldats de l'ennemi. Aujourd'hui, toutes ces craintes sont passées. Nous savons que la patrie turque a son armée qui ne vient plus chez nous pour prendre ce que nous possédons. Nos fils sont là-bas avec ces soldats de la juste cause. Nous sommes rassurés. Nous savons que Moustapha Kemal le ghazi est puissant, qu'il a un gouvernement et que justice doit nous être faite. Il y a quelques semaines, les messieurs d'Angora ont passé non loin d'ici sur la grande route qui va vers l'Occident pour aller là-bas discuter la paix avec les grande nations. Nous avons été à leur rencontre pour les saluer sur le bord du chemin et pour prier Allah que la paix nous soit donnée. Nous ne savons pas encore ce qu'ils ont pu faire, mais nous avons confiance.

« Pour moi il est une tristesse. J'avais trois fils. Deux sont déjà morts pour la foi. Et du troisième, depuis de longues journées je n'ai pas de nouvelles. Mais, lorsque le ramazan sera passé et que les fêtes du Baïram seront finies, alors je me mettrai en route pour aller vers la ville demander au vali d'écrire aux chefs de l'armée, pour avoir des nouvelles de mon fils et savoir si lui aussi est mort

pour la foi, s'il est prisonnier ou si je le verrai bientôt rentrer au village. »

.....

Pour regagner Constantinople, j'avais choisi la route d'Angora à Ismidt. A Guévé, au bord de la Sakharia, des amis officiers de l'arrière-front d'Eski-Cheir m'avaient donné l'hospitalité, et tout le long du parcours par Ada-Bazar et Ismidt chacun était averti de mon passage. Dans le train quotidien qui va jusqu'à Haïdar-Pacha, j'ai voulu faire monter dans ma voiture des enfants orphelins et réfugiés des villages incendiés par l'armée grecque. Il y avait parmi eux une toute petite fille qui n'avait pas encore cinq ans. Je n'oublierai jamais cette enfant craintive et grave de toutes les horreurs qu'elle avait pu voir quelques mois auparavant. Elle grignotait dans son coin les cerises et les figues que je lui avais données, elle riait par moment aux éclats et puis, tout à coup, son petit visage fin se renfermait et devenait douloureux. Tout ce que j'ai pu tirer de cette orpheline, le voici :

— Les soldats grecs sont venus dans la maison. J'avais peur. Ils ne m'ont pas vu dans le coin. Ils ont tout pris et ils ont emporté aussi mon fromage dans leurs casquettes... Et puis ils ont mis le feu et j'ai vu du sang et j'ai eu peur. Et j'avais mal.

— Veux-tu venir avec moi, loin là-bas. Je t'emmènerai à Paris.

— Y a-t-il des Grecs à Paris?...

A Ismidt, sur le quai de la gare, le mutessarif avait rassemblé, pour me les présenter, tous les orphelins des massacres de 1921. Il y avait là des centaines de petits garçons et de petites filles habillés de rouge et qui chantaient mélancoliquement leurs douleurs d'enfants...

Dans mes dossiers, je rapportais avec moi les témoignages irréfutables de l'œuvre accomplie en Asie Mineure par la « civilisation » hellénique. Un jour il faudra publier ces dossiers. Mais dans ce chapitre j'ai voulu simplement noter brièvement quelques-uns des traits qui m'ont paru de nature à caractériser le mieux l'état d'esprit du peuple turc.

CHAPITRE III

LA JEUNE CAPITALE

Angora est sans doute la plus extraordinaire capitale du monde. Elle est bâtie sur l'emplacement de la vieille cité d'Ancyre, métropole des Galates. Elle fut capitale romaine en Asie Mineure au temps d'Auguste, et les vestiges de cette époque de splendeur sont encore nombreux à l'heure actuelle. Les ruines de l'hippodrome, des aqueducs et des bains n'ont pas encore été relevées, et c'est à peine si la pioche des archéologues a pu mettre au jour quelques pierres. Cependant, accolés à la mosquée d'Hadgi Baïram, se dressent les murs couverts d'inscriptions et ornés de bas-reliefs d'un temple consacré à la gloire du Grand Empereur. Et puis la cité galate fut conquise et ravagée successivement par les Perses, par les tribus arabes et par les Seljoukes. Les croisés de Godefroy de Bouillon y firent leur apparition après leur victoire d'In-Eunu. Vingt ans après, ils abandonnaient la cité, après leur défaite de Dorylée. Les Turcs s'y installaient alors, après avoir chassé les troupes du sultan de Koniah (Iconium). Dans la plaine alentour, Pompée vainquit Mithridate, et

Tamerlan y fit prisonnier Bayazid I^{er} au début du xv^e siècle.

Capitale et champs de bataille des ancêtres de la nation turque, Angora fut déjà tout cela. Elle est aujourd'hui de nouveau capitale du patriotisme turc.

Sur le plateau élevé d'Anatolie, balayé par les vents et au climat si rude, Angora est bâtie au flanc d'une colline rocheuse et escarpée.

La colline est surmontée par les ruines d'un château et d'une muraille d'enceinte qui ressemblent fort à nos burgs moyenâgeux.

Les pauvres maisons grises construites en terre gâchée et en bois s'étagent jusqu'au bas de la pente, et composent une couronne presque complète à la colline. Un formidable incendie a détruit la ville aux trois quarts en 1918. Plus de cinq mille maisons, des mosquées et une église furent alors la proie des flammes.

Dans cette cité désolée où les édifices modernes de pierre sont rares, une population trop dense se presse ou plutôt s'écrase. La présence de la Grande Assemblée nationale et d'un Gouvernement avec tous ses services est venue doubler le nombre des habitants. Une activité fiévreuse règne partout, une foule bigarrée se presse dans les rues étroites où les arabas et les cavaliers frôlent les piétons. On peut facilement s'imaginer dans quelles conditions matérielles vivent dans la capitale les députés, les fonctionnaires, les offi-

ciers et comment peuvent être installés les ministères et les administrations publiques.

Certes, Angora est loin d'être une capitale de confort. Tous les plaisirs s'y résument par l'existence d'un pauvre cinématographe qui tourne des films vieux de quelques années, par les cafés pittoresques où l'on s'attarde à fumer le narguilé et par la promenade dans le petit jardin municipal qui s'anime le soir.

Un trait caractéristique de la jeune capitale c'est la présence des cigognes qui ont élu domicile sur la plupart des toits.

Les ministères se sont installés au hasard, comme ils ont pu. L'État-major général est sur une colline voisine, dans les bâtiments qui furent l'école d'agriculture. La Défense nationale, hors de la ville elle aussi, est dans un lycée. Quelques ministères ont pris possession du Konak.

Quant à l'Assemblée nationale, elle siège dans le pavillon qui avait été bâti par le Comité « Union et Progrès » pour lui servir de club. L'ancienne salle des fêtes est aujourd'hui transformée en salle des séances du jeune Parlement. Deux tribunes, auxquelles on accède par un escalier étroit, sont aménagées à la hauteur du premier étage sur les deux petits côtés du rectangle que forme la salle. Sur l'un des grands côtés huit fenêtres hautes s'ouvrent, sur l'autre une large baie vitrée et deux portes latérales donnent dans un long couloir.

Je suis entré pour la première fois à la Grande Assemblée un soir de séance importante. C'était le 5 avril, jour où fut adopté le texte de la réponse adressée aux Alliés à la suite de leur proposition d'armistice. Le coup d'œil était étonnant. Ma première impression fut l'évocation d'une image souvent regardée dans les manuels d'histoire de ma vie d'écolier, et qui représentait le club des Jacobins ou encore celui des Cordeliers. Entre deux fenêtres, sur une estrade élevée, Hassan Fahmi bey, l'un des vice-présidents, dirigeait le débat, assisté d'un secrétaire. Devant son estrade et en contrebas c'était la tribune des orateurs, pupitre étroit où l'on s'accoude pour parler. Tout le reste de la salle était occupé par les députés pressés les uns contre les autres, et assis sur de très démocratiques bancs, pareils à ceux de nos écoles. Devant la tribune de l'orateur, les rédacteurs chargés des comptes rendus officiels écrivaient penchés sur leurs cahiers. Un poêle de corps de garde surmonté d'un long tuyau régnait au milieu de l'Assemblée. De grosses lampes à pétrole suspendues au plafond jetaient une lumière falote et rouge qui ne parvenait pas à percer la mystérieuse pénombre des coins.

Tel était le cadre où se préparait la destinée d'un peuple.

La vie journalière de la jeune capitale anatolienne est merveilleusement représentative de la forme ultra-démocratique du Gouvernement. Dans

la ville surpeuplée, personne n'est à son aise. Plus de trois cents députés se sont installés comme ils ont pu. Beaucoup d'entre eux, après avoir vécu pendant des mois en dortoirs, se contentent d'une misérable chambre où ils dorment sur un bat-flanc recouvert de tapis. Matin et soir tout le monde se retrouve dans les trois ou quatre restaurants institués en hâte. Au cours de mon enquête de quelques semaines, c'est au petit restaurant d'Anatolie, sur la place de la Grande Assemblée nationale, que je retrouvais tous ceux avec qui j'avais besoin de m'entretenir pour m'instruire. Ministres, députés, fonctionnaires étaient là, car bien peu de privilégiés avaient réussi à faire venir leurs familles auprès d'eux et à trouver un logis. Les intrépides avaient découvert des petites maisons dans la campagne alentour et s'offraient chaque jour le luxe d'une promenade à cheval de plusieurs lieues pour venir dans la capitale. Ce ne fut d'ailleurs par pour moi un mince sujet d'étonnement au cours de mes premiers contacts avec la Grande Assemblée nationale de voir tous ces mandataires du peuple siéger là, bottés et éperonnés comme des guerriers.

Nul ministre, nul officiel n'est inaccessible. J'ai causé longuement avec les uns et avec les autres, en toute liberté, dans la rue, dans le jardin municipal, au restaurant. Et j'ai maintes fois souri au souvenir de toutes les légendes qui couraient en Occident au sujet des « précautions infinies prises

par Moustapha Kemal pacha pour se rendre en ville ou à l'Assemblée ». J'ai vu dix fois le chef dans les réunions populaires et dans les fêtes, se mêler à la foule, causer familièrement avec le peuple qu'il aime et qui le vénère.

Ma première entrevue avec Youssouf Kemal bey, ministre des Affaires étrangères, eut lieu un soir devant un étalage du bazar où nous achetions tous deux des cigarettes. Je vis pour la première fois Rizza Nour bey, alors ministre de la Santé publique, aujourd'hui ambassadeur à Moscou, dans la boutique du pharmacien. Je fis connaissance de Refik Chevket bey, alors ministre de la Justice, un soir de ramazan, au jardin public où nous écoutions les musiciens chanter des airs mélancoliques en s'accompagnant de leurs violons malhabiles...

Mais il faudrait écrire tout un livre de souvenirs et d'impressions pour donner une idée de la vie quotidienne dans la jeune capitale de la Turquie nouvelle. A l'heure où paraîtront ces pages elles seront d'ailleurs en partie démodées puisque aussi bien nul ne saurait dire encore, d'une manière exacte, si la vieille Ancyre demeurera métropole politique du régime qui est en train de naître.

CHAPITRE IV

L'ARMÉE NATIONALE

Le 18 avril dernier, parlant devant la Grande Assemblée nationale, Moustapha Kemal pacha, revenu la veille du front, disait :

« En ma qualité de commandant en chef, je suis venu vous exposer le point de vue de l'armée.

« Vous savez que j'étais occupé au front depuis un mois et demi. J'ai examiné de près la situation de l'ennemi. J'ai inspecté toutes nos armées d'un bout à l'autre du front. Je me fais un devoir de vous communiquer avec leurs respectueuses salutations la foi, l'amitié et les liens inébranlables qu'elles manifestent et nourrissent à votre égard, depuis les chefs jusqu'aux plus humbles soldats. Vous pouvez être convaincus que l'ensemble de notre armée, sans exception aucune et cela jusqu'aux derniers troupiers, est pénétré de l'esprit de notre cause sacrée. Vos armées connaissent parfaitement les amis et les ennemis de la Turquie, elles savent pourquoi elles se battent et regardent avec calme et en toute conscience le but qu'elles veulent atteindre et pour lequel elles doivent encore continuer à combattre. Me basant sur

ce contact direct et sur mon étude faite sur place, je peux vous assurer de la pleine confiance que je nourris dans la puissance de nos armées. Leur état matériel est excellent et leur moral est incomparable. L'armée que votre Haute Assemblée est parvenue à créer au milieu de tant de difficultés navrantes n'est pas, il est vrai, une de ces anciennes armées ottomanes qui étaient parvenues à se montrer jusque devant les remparts de Vienne. Mais elle est un bloc d'acier inébranlable et possède un mérite dépassant en valeur tout ce qui a pu exister autrefois : elle se bat pour un idéal sacré et humanitaire. L'armée du Gouvernement de la Grande Assemblée nationale est loin d'être un instrument de convoitise entre les mains de quiconque pour faire des guerres de conquête, pour abattre des couronnes et pour créer des dictatures monarchistes. L'armée n'est que la réunion de toutes les forces de la nation, qui n'a elle-même d'autre but que de vivre indépendante et libre. Elle se compose de tous nos enfants loyaux et sincères poursuivant le même idéal et répondant aux seuls ordres de la nation turque. Je puis donc vous assurer que l'état de l'armée constitue la plus sûre garantie pour l'Assemblée qui peut examiner dans le calme le plus absolu tous les problèmes qui se posent et les résoudre de la manière la plus conforme aux vœux et aux intérêts réels de la nation turque. »

Dans un chapitre précédent, il m'a été donné de

rappeler hâtivement les étapes successives de la formation de l'armée nationale sous l'impulsion personnelle de Moustapha Kemal pacha et de chefs qui s'appellent Fevzi pacha, chef d'état-major général, Ismet pacha, commandant en chef les armées de l'Ouest, Kiasim Kara Bekir, commandant des troupes de l'Est, Kiasim pacha, commissaire de la Défense nationale, Nourreddine pacha, Refet pacha, Zeki pacha, Ali Fouad pacha, Ghalib pacha, et vingt autres encore dont les noms ne me viennent pas à la mémoire. J'ai noté l'action si énergique des chefs volontaires, des commandants de contingents « zeibeck » et « lazes » qui maintinrent à eux seuls un front de bataille contre l'envahisseur grec durant les premiers mois de la résistance.

Je ne saurais, dans les pages suivantes, avoir la prétention de faire un tableau exact et complet de ce qu'est l'armée turque actuelle. Aussi bien le moment n'est pas encore venu de livrer des révélations inédites à la curiosité intéressée de ceux qui redoutent cette armée et rêvent encore de l'anéantir.

Pour tous ceux qui ont eu l'occasion de faire le voyage d'Anatolie dans les derniers mois, il apparaît nettement que les adversaires de la Turquie nouvelle se sont lourdement trompés sur l'organisation et la valeur de l'armée dont dispose le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale d'Angora. D'une manière générale, depuis la

première bataille d'In-Eunu, cette armée n'a fait que s'accroître en effectifs et se perfectionner au point de vue technique.

Les résultats obtenus ont deux causes principales :

1° La Turquie nationaliste a porté exclusivement son effort colossal sur l'organisation de la Défense nationale. Toutes les énergies de la nation ont été dirigées, canalisées vers ce but. Hommes, femmes et enfants ont participé effectivement à la lutte. Le budget improvisé par le Parlement d'Angora a été absorbé jusqu'à présent pour les trois quarts par les besoins impérieux de la guerre;

2° La politique générale instituée par les dirigeants du mouvement nationaliste turc leur a permis, très heureusement, de mettre à la disposition du front principal de combat la plus grande partie des moyens immobilisés dans l'Est et au Sud.

A ces deux causes principales il faudrait, sans doute, ajouter également le fait que l'appui *privé* intéressé, mais efficace, de toutes les nations, sans excepter l'Angleterre, n'a pas manqué pour faire face à certains besoins immédiats.

Ceci dit, je voudrais simplement rassembler dans les pages suivantes quelques souvenirs personnels et les impressions les plus récentes rapportées d'Anatolie au sujet de l'armée turque par des observateurs clairvoyants.

Tandis qu'après le 26 mars dernier les grandes

puissances se bornaient à une action diplomatique vouée à l'avance à l'insuccès pour des raisons que je me réserve d'établir plus tard, le Gouvernement d'Angora, tout en n'abandonnant pas l'espoir d'un règlement pacifique, ne perdait pas de vue la nécessité de préparer, le cas échéant, une action militaire.

Si les dirigeants de Downing Street ont pu penser un seul instant qu'ils tromperaient la vigilance d'Angora par des ouvertures de paix inacceptables et feraient traîner les choses en longueur, le temps nécessaire pour affaiblir la résistance morale du nationalisme, ils se sont lourdement trompés.

Au mois de mai dernier, tandis que l'on attendait en Anatolie, avec un certain scepticisme, une réponse des grandes puissances, on renforçait activement le front de combat devant l'armée grecque. J'ai assisté personnellement au défilé ininterrompu, pendant des semaines, de contingents venus de l'Est et rejoignant les armées d'Ismet pacha. De plus, chaque jour, il m'était donné de rencontrer sur ma route des troupes de paysans obéissant à l'appel des autorités militaires et rejoignant les dépôts et les camps d'instruction pour renforcer les combattants. Les cadres, eux aussi, recevaient de sérieux renforts. Quotidiennement, d'anciens officiers de l'armée ottomane demeurés jusque-là à Constantinople venaient offrir leurs services au Gouvernement nationaliste d'Anatolie.

L'école des élèves officiers d'Angora achevait fébrilement la formation militaire de jeunes étudiants.

Des caravanes ininterrompues traversaient le pays pour compléter sans cesse l'approvisionnement en matériel et en munitions de l'armée en campagne.

J'avais, durant des semaines, été en contact journalier avec les services de l'État-major général et ceux du ministère de la Défense nationale. J'avais connu des bureaux d'état-major remarquablement organisés et j'avais pu me rendre compte de la compétence et de la valeur de ceux qui les dirigeaient. A Angora, j'avais assisté à quelques parades militaires, à quelques défilés, à quelques revues. Les unités de l'arrière m'étaient apparues remarquables de tenue, de discipline et de force. Mais ce que je désirais voir pour me faire une idée exacte, c'était le front lui-même.

Ma visite dans le secteur d'Eski-Cheir devait achever de me convaincre de la parfaite organisation de l'armée nationaliste et de sa valeur offensive.

La légende des « bandes kémalistes » avait été si solidement accréditée en Occident que je dois avouer ma surprise lorsqu'il me fut donné d'être en présence des combattants.

Ce que j'ai vu, je puis le résumer brièvement de la manière suivante : des unités admirablement organisées et articulées, des états-majors compé-

tents, des cadres remarquables, des troupes disciplinées.

L'équipement des hommes était complet et solide. Les armes entretenues avec un soin jaloux, les munitions d'infanterie abondantes, les chevaux soignés amoureusement, la nourriture suffisante et saine, les trains de combat robustes.

Les camps d'instruction de l'arrière étaient dotés de tous les moyens susceptibles de parfaire l'entraînement d'une troupe en campagne depuis près de douze années. Les neuf dixièmes des hommes étaient d'anciens combattants rompus à tous les exercices et ayant acquis l'expérience du champ de bataille.

L'état d'esprit général était à l'offensive. La confiance la plus absolue dans le Gouvernement animait les unités.

A voir ce front, il était évident que l'hiver ne se passerait pas sans apporter une décision.

Et voici d'autres témoignages.

Tout d'abord celui de Claude Farrère qui fut, au mois de juin, l'hôte de Moustapha Kemal pacha sur le sol d'Anatolie et qui eut alors l'occasion, à Ismidt et à Ada-Bazar, de voir de près les unités de l'armée turque.

Le grand écrivain disait alors :

« Je puis dire que l'Anatolie possède une armée d'élite admirablement équipée, habillée et armée.

« Les régiments qui ont défilé devant moi aux

environs d'Ada-Bazar portaient l'empreinte de cet air martial et guerrier. Le légendaire lieu commun de la valeur traditionnelle du soldat turc me revient à la mémoire. Mais c'est surtout les conditions déplorables dans lesquelles Moustapha Kemal pacha a créé cette armée qui rehaussent plus encore l'œuvre du chef.

« On dit que les nationalistes emploient des bandes. Ce sont là des mensonges. Leurs troupes égalent celles des meilleures armées de l'Europe. »

Quant au général Townshend, qui était le mois suivant en Anatolie, il déclarait au *Daily Express* : « Je ne crois pas que le Gouvernement britannique ait la moindre idée de la valeur de combat de l'armée de Moustapha Kemal pacha. Son moral est merveilleux. Merveilleux est le seul mot possible. Tous ses soldats sont animés du désir de vaincre. Le ravitaillement et l'équipement sont bons. Les munitions sont abondantes. Les Turcs ont, en effet, tous les canons et les fusils qu'ils avaient dans la dernière guerre. Toutes les culasses de canons et tous les fusils que les puissances se sont fait remettre à l'armistice ont été remplacés par la manufacture d'armes d'Angora où un travail remarquable est accompli par des ouvriers turcs instruits pendant la guerre par des Allemands. On y fabrique des culasses de canons avec des roues de locomotives, des pièces empruntées à des wagons, etc... Le calibre des projectiles russes a été modifié pour les adapter aux canons turcs. A

L'usine d'aviation de Koniah, j'ai vu des appareils pris aux Grecs auxquels les Turcs ont adapté des ailes et des hélices. Ils ont pris aux Grecs quatorze avions depuis la bataille de la Sakharia et n'en ont perdu qu'un. Les officiers généraux turcs sont bons et capables. D'une façon générale, il s'est produit un grand changement depuis l'avant-guerre. Ismet pacha, commandant en chef, est très versé dans la stratégie et la haute tactique et les officiers d'unités, après dix années de guerre, ne le cèdent en rien aux officiers d'aucune autre armée d'Europe. »

CHAPITRE V

LES EMPRISONNEMENTS DE MALTE

Le chapitre des emprisonnements de Malte ne constitue certainement pas une page très glorieuse à l'actif de l'Angleterre, mais cependant il constitue une page qui doit être écrite pour établir la vérité sur les événements qui se sont déroulés depuis trois ans dans le Proche Orient. Aussi bien il ne faut pas oublier que les emprisonnements de Malte ont eu une répercussion considérable sur l'attitude de la Turquie et qu'aujourd'hui encore ils sont loin d'être oubliés non seulement par les victimes, mais par le peuple turc tout entier.

Je publie ici le récit de l'un des premiers déportés sans y changer un mot. Ce déporté, c'est mon vieil ami Aga Oglou Ahmed bey dont le nom reviendra souvent demain dans l'histoire de la Turquie nouvelle.

Et voici ce que m'a raconté, certain soir du mois de mai dernier, Aga Oglou Ahmed :

« En 1918, accompagnant l'armée turque, j'étais entré en Azerbeïdjan dont je suis originaire. Au moment de la formation de tous les nouveaux

États du Caucase, j'étais donc tout naturellement redevenu citoyen de l'Azerbeïdjan. Je fus élu membre du jeune Parlement qui se constituait par trois circonscriptions. Lorsque à l'armistice les Turcs quittèrent l'Azerbeïdjan, je fus chargé, par mon Gouvernement, de présider la mission qui devait aller à Enzeli entamer des pourparlers avec les représentants de l'Entente. Ces représentants étaient pour les États-Unis le D^r Post; pour l'Angleterre, le général Thomson, et pour la France le colonel Châtelier.

« Un accord s'établit dont les lignes générales étaient les suivantes : l'Entente reconnaissait de fait l'Azerbeïdjan. Elle occupait militairement Bakou ainsi qu'une zone de sept lieues autour de la ville. L'administration locale gardait toutes ses fonctions dans le pays, l'Azerbeïdjan gardait son Parlement et son armée, mais les Alliés se serviraient librement des chemins de fer et des voies de communication du pays en général pour garder un contact étroit avec Denikine qui opérait au nord du Caucase.

« Cet accord établi, le Parlement d'Azerbeïdjan me désigna ensuite pour faire partie de la mission qui devait aller à Paris pour plaider la cause de l'indépendance de l'Azerbeïdjan devant la Conférence de la Paix. A cet effet, le général Thomson me munissait d'un passeport diplomatique et d'une lettre de recommandation spéciale pour l'ambassade britannique de Paris. Pour nous conduire

jusqu'à Constantinople, les Anglais faisaient d'ailleurs aussitôt venir à Batoum un grand vaisseau australien sur lequel nous fûmes leurs hôtes durant tout le voyage. Nous arrivâmes à Constantinople le 13 mars 1919. Le lendemain, sans recevoir aucune explication, j'étais arrêté par les soins des autorités anglaises, conduit tout d'abord devant le commandant du détachement britannique et livré ensuite aux autorités turques qui m'enfermaient à la prison militaire. Je fus détenu là jusqu'au 28 mai. Ce jour-là, avant le lever du soleil, un détachement anglais arriva à la prison, choisit soixante-quatre prisonniers, parmi lesquels je reconnus l'ancien grand vizir Saïd Halim pacha, son frère Abas Halim pacha, tous membres de l'ancien gouvernement unioniste, des généraux, des députés, des écrivains, des journalistes, deux anciens cheikh-ul-islam. On nous annonça que l'on nous transportait à Arapian-Han et, nous ayant fait monter dans des camions militaires, on nous conduisit devant Dolma-Baktcha où nous attendait un bateau. Dans ce bateau, nous retrouvâmes douze nouveaux compagnons de captivité arrêtés par les Anglais au Caucase et amenés là.

« On nous conduisit ensuite à Kadi-Keui où nous fûmes embarqués sur un autre bâtiment. Les Anglais ne nous avaient laissé emporter ni bagages ni effets et la plupart d'entre nous n'avaient autre chose que le costume qu'ils portaient. Vers 3 heures de l'après-midi, nous fûmes les objets et les té-

moins de scènes déchirantes. Nos femmes et nos enfants qui ne se doutaient de rien étaient venus comme d'habitude à la prison pour nous rendre visite. Ne nous y trouvant pas, ils étaient allés nous chercher à Arapian-Han, et trouvant là aussi porte close ils avaient fini par nous rejoindre sur des canots, les uns nous apportant des matelas et des couvertures, les autres des bagages ou des provisions. Mais les baïonnettes des soldats anglais s'interposèrent entre eux et nous. Nos adieux se firent ainsi à distance et l'on peut s'imaginer facilement à quel point ils étaient tragiques.

« Les sommes d'argent que nos familles essayaient de nous faire parvenir par l'intermédiaire des officiers et des soldats britanniques furent purement et simplement volées. C'est ainsi que l'ancien ministre des Affaires étrangères Nessimi bey fut privé de cent trente livres anglaises en or que lui apportait sa femme et que l'officier anglais à qui elles avaient été remises prétendit avoir laissé tomber à la mer. C'est ainsi également que Zia Gueuk Alp bey fut soulagé de cinq cent trente livres turques. Ce système de vol fonctionna d'ailleurs durant toute notre longue détention à Malte.

« A 6 heures du soir, le bateau leva l'ancre. Le lendemain matin, après avoir traversé les détroits, tout à coup, vers 11 heures, nous fîmes un à-gauche complet de 90 degrés et nous nous dirigeâmes sur l'île de Moudros. Nous étions littéralement par-

qués sur le pont, entourés de soldats anglais baïonnette au canon et privés de toute nourriture. Le capitaine vint nous déclarer que les parages étaient parsemés de mines et qu'il fallait nous attendre aux pires éventualités. En conséquence, on fit une hâtive répartition entre quatre petites barques de secours et l'on nous distribua des ceintures de sauvetage. Comme les moyens mis à notre disposition étaient nettement insuffisants, nous eûmes l'impression très nette que les Anglais avaient l'intention de nous faire couler volontairement. Dans la suite, nous apprîmes que, le lendemain de notre départ, le bruit avait couru à Constantinople que notre bâtiment s'était perdu corps et biens.

« Le lendemain nous touchions cependant à Lemnos. Là, douze des prisonniers furent débarqués et parmi eux les chefs unionistes et des anciens ministres. J'étais du nombre. Nous fûmes reçus au port par un général anglais et, encadrés d'une cinquantaine de soldats anglais, on nous conduisit dans un endroit isolé où l'on avait aménagé un enclos de 35 pas de longueur sur 25 de largeur entouré de fils de fer barbelés. Deux baraques de tôle ondulée se dressaient au milieu de l'enclos. Il n'y avait aucun arbre, aucun abri contre le soleil qui nous accablait du matin jusqu'au soir. Naturellement, comme l'on pense, il ne fallait pas songer à entrer dans les baraques de tôle où régnait une chaleur étouffante. Nous nous abritions

comme des moutons à l'ombre des baraques et nous attendions le soir comme un bienfait. Toute relation avec l'extérieur était rigoureusement interdite. On voulait bien venir prendre les lettres que nous adressions à nos familles, mais ces lettres ne parvenaient jamais à leur destination.

« Enfin, le 18 septembre, après un long martyre, on voulut bien nous transporter à Malte où nous rejoignîmes dans la forteresse Paul-Verista nos autres compagnons de captivité qui s'y trouvaient. D'autres détenus étaient dans la forteresse San Salvator.

« Nous restâmes deux mois sans nous voir. Enfin, tous les captifs furent réunis et nous nous retrouvâmes à cent trente-cinq.

« Comme vous le savez, nous restâmes là jusqu'en 1921 et ne fûmes délivrés que le 28 avril de cette année grâce à l'action du Gouvernement d'Angora qui nous échangea contre les prisonniers britanniques faits par lui depuis son installation en Anatolie.

« Le régime que les Anglais nous firent subir là dépasse tout ce que l'on peut imaginer de plus cruel et de plus honteux. Nous étions placés par groupes de cinq ou six dans une cellule comprenant deux chambrettes avec une cuisine. Les chambres ne recevaient jamais un rayon de soleil. Les planchers étaient d'asphalte et les murs de pierre. Pour tout ameublement un grabat misérable, une paille, une couverture de campement. Nous

n'avions pour toute nourriture que des rations de soldats indiens.

« Pendant huit mois, toute communication avec l'extérieur était strictement interdite. Nous ne recevions ni livres ni journaux. La forteresse était entourée de fils de fer barbelés et l'enceinte gardée par des soldats.

« C'est seulement lorsque le Gouvernement de la Défense nationale d'Angora eut entre ses mains des prisonniers anglais qu'il nous fut permis de sortir une fois par semaine pendant trois heures et de faire quelques achats.

« Onze fois je me suis adressé personnellement à toutes les autorités anglaises. Onze fois j'écrivis en Angleterre pour insulter mes persécuteurs et exiger ma comparution devant une cour martiale. Je me suis adressé à Lord Curzon que je connaissais personnellement à la suite d'un article écrit dans la *Revue Bleue* de Paris sur son ouvrage intitulé : *La Perse et la Question persane*. Je n'ai jamais eu aucune réponse. Aujourd'hui encore je ne sais ni pourquoi je fus enfermé ni pourquoi je fus délivré.

« De cette longue et terrible détention, j'ai gagné cependant une chose : j'ai connu les Anglais tels qu'ils sont. Il faut les voir de près pour les apprécier justement, et c'est, je crois, le cas de tout l'Orient d'aujourd'hui. Les Anglais ont gagné la guerre mais ils ont perdu la considération et les cœurs. Je ne veux pas m'attarder sur les horribles exemples de dissolution morale dont nous étions

tous scandalisés : mensonges, tripotages, vols, sans compter tout ce dont il est impossible de parler décemment si l'on respecte son lecteur.

« Pour ne donner qu'un seul exemple plus ou moins décent de ce mensonge systématique mis en honneur chez nos geôliers, je ne citerai que le fait suivant :

« Nous étions depuis quatorze mois à Malte quand, un jour, un député anglais posa au Gouvernement la question suivante :

« Les autorités britanniques ont-elles procédé à Constantinople à des arrestations? »

« Voici la réponse que fit M. Bonar Law :

« L'honorable député aurait dû se souvenir que le Gouvernement anglais est un gouvernement de droit et par conséquent jusqu'à ce qu'il ait conclu un traité avec la Turquie et qu'il ait acquis par une clause spéciale le droit de faire des arrestations en Turquie, il ne se livrerait jamais à de pareils actes, contraires à toute justice. »

« Pour donner encore un exemple de la dissolution britannique, je rappellerai simplement que pour une misérable livre anglaise nous pouvions toujours avoir les registres et les cahiers de l'état-major anglais de Malte à notre disposition.

« Tous mes compagnons de captivité peuvent dire que nous ne nous sommes jamais trouvés en face d'un seul officier ou d'un soldat anglais qui ait résisté à l'appât d'une pauvre somme d'argent ou d'un tapis.

« Nous avons avec nous, comme compagnon de détention, un pauvre petit Hindou brahmane qui était prisonnier depuis sept années et qui, malgré son rang social, malgré sa très haute culture, sa connaissance profonde des langues anglaise et française, de la littérature et de la philosophie européennes, était là, dans une situation horrible, sans argent, sans vêtement, sans chaussure, traînant misérablement dans l'été brûlant de Malte ses pauvres bottes de caoutchouc. Son crime consistait à avoir écrit un ouvrage en faveur de sa nationalité opprimée.

« Le traitement qu'ils imposaient aux Maltais eux-mêmes nous a éclairés sur ces gens que nous considérions jusqu'alors comme les plus civilisés du monde. Le Maltais, quoique chrétien, était considéré par l'Anglais comme un animal, une bête de somme.

« Je reste convaincu que les Anglais, ayant fait tant de mal à notre pays, nous ont cependant rendu un grand service. Si nous étions restés aveuglés par cette conception que nous avons avant et pendant la guerre de l'honneur britannique et si les Anglais avaient su mettre à profit d'une manière intelligente notre folie d'anglophilie, je reste persuadé que l'Angleterre aurait pu s'installer en Turquie, au lendemain de l'armistice, en maîtresse absolue et qu'elle aurait dominé l'Orient tout entier sans recourir à aucun coup de force. Il n'en fut pas ainsi.

« L'Orient est dorénavant perdu à jamais pour l'Angleterre. En vertu de la loi d'inertie, elle peut encore, peut-être, continuer durant quelques années à s'y maintenir par la violence. Mais depuis Constantinople jusqu'aux confins de la Chine il y a maintenant des centaines de millions d'êtres humains qui sont animés à son égard des mêmes sentiments et des mêmes dispositions.

« Le Turc se vengera de l'Anglais en tenant toujours en éveil le sentiment de haine dont l'Orient tout entier est nourri. »

Ainsi me parlait Aga Oglou Ahmed bey.

Et il ne faut pas oublier, lorsque l'on considère la Turquie nouvelle, que les victimes de Malte furent nombreuses et que beaucoup d'entre elles jouent aujourd'hui un rôle éminent.

Ces victimes s'appellent : Raouf pacha, aujourd'hui président du Conseil; Fethi bey, ministre de l'Intérieur; Ahmed Nessimi bey, Kemal bey, Halil bey, Karavas bey, Ali bey, Chevket bey, Djemal bey, Djelal Nourri bey, Neheman Ousta, Chevki pacha, Ehssan pacha, Djevad pacha, Fahri pacha, Haïri Effendi, Saïd Halim pacha, Abas Helim pacha, Seïd bey, Mahmoud pacha, Mahmoud Kiamil pacha, Ahmed Emine, Hussein, Djahid bey, et tant d'autres...

TROISIÈME PARTIE

LA PROTECTION

DES MINORITÉS CHRÉTIENNES

EN ASIE MINEURE

ANGORA

Google

9

Original from
PRINCETON UNIVERSITY

CHAPITRE I

COMMENT SE POSE LE PROBLÈME

La question de la protection des minorités chrétiennes en Asie Mineure et dans les pays musulmans en général constitue un problème délicat, tant pour les Alliés que pour les Turcs eux-mêmes. Je ne saurais avoir la prétention, au cours de la brève étude suivante, d'épuiser le sujet, dont la matière a donné lieu et fournit encore l'occasion de discussions passionnées.

Je voudrais simplement apporter la part d'observation qu'il m'a été donné de faire dans le pays même, tenter de reviser quelques jugements préconçus et mettre en garde mes compatriotes contre les agissements d'une certaine propagande qui ne laisse pas de dénaturer souvent les faits.

Les minorités chrétiennes en pays turcs sont principalement composées, d'une part, d'Arméniens catholiques, et, d'autre part, de Grecs orthodoxes. Les autres minorités sont infiniment moins nombreuses, moins importantes et constituent d'ailleurs les colonies étrangères des grandes villes telles que Constantinople, Smyrne. Lorsqu'on parle de la protection des minorités chrétiennes,

c'est donc surtout de la protection des deux premières catégories qu'il s'agit.

Essayons tout d'abord de nous rendre compte de l'importance de ces minorités, par rapport à l'ensemble de la population musulmane.

L'annuaire anglais de 1917 nous fournit les chiffres suivants :

Anatolie.

Turcs musulmans . . .	7.179.900
Arméniens	576.200
Grecs orthodoxes . . .	972.300
Juifs	184.600

Provinces orientales de l'Asie Mineure.

Turcs musulmans. . .	1.795.000
Arméniens.	430.000
Grecs orthodoxes . . .	165.200
Juifs.	30.000

Le géographe allemand Sievers donne les chiffres suivants :

Anatolie.

Turcs musulmans. . .	7.200.000
Arméniens.	576.000
Grecs orthodoxes . . .	1.000.000
Juifs.	184.000

Provinces orientales de l'Asie Mineure.

Turcs musulmans	448.946
Kurdes.	410.810
Arméniens	387.746
Grecs.	4.604
Géorgiens (Lazes)	53.000

Si l'on consulte le Livre jaune français publié par le ministère des Affaires étrangères au sujet de l'Arménie (1893-1897), on trouve des chiffres à peu de chose près analogues.

En résumé, au point de vue de l'importance numérique, les Grecs orthodoxes sont en infime minorité dans tous les vilayets sans exception. Quant aux Arméniens, ils sont également en minorité dans la région qu'ils revendiquent comme le berceau de leur patrie. C'est ainsi que l'élément musulman domine dans les cinq vilayets d'Erzeroum, de Bitlis, de Kharpout, de Diarbekir et de Sivas et que c'est seulement dans celui de Van que l'on trouve, sur une population totale d'environ 350.000 habitants, 185.000 Arméniens. Pour l'ensemble de ces six vilayets, les Arméniens composent une moyenne générale de 39 % de la population.

Pour ce qui est de la région de Trébizonde revendiquée également par la Grande Arménie, elle compte à peine 25.000 Arméniens.

Telles sont les données numériques du problème.

Pour ce qui est de la culture et de la civilisation, il faut ajouter qu'en dehors des minorités urbaines il n'y a pas grande différence entre l'élément grec ou arménien et l'élément turc, de classe correspondante.

Depuis des siècles la langue turque est devenue la langue maternelle de toutes les races et de toutes les religions vivant en Anatolie. Je suis personnellement entré souvent en contact avec des orthodoxes ignorant totalement la langue grecque et menant une existence quotidienne de tous points comparables à celle de leurs voisins musulmans. Quant aux Arméniens, c'est seulement depuis quelques années que les nouvelles générations recommencent à apprendre leur langue dans les écoles.

Ceci posé, abordons le problème lui-même tel qu'il se présente actuellement.

Au mois de novembre 1896, M. G. Hanotaux, alors ministre des Affaires étrangères, disait à la Chambre des Députés en parlant de la question arménienne :

« Dans les provinces turques qui seules sont en cause à l'heure présente, d'après les statistiques que nous avons entre les mains, la population arménienne ne représente certainement pas une proportion de plus de 13 % des habitants. L'objectif poursuivi par le peuple arménien était celui-ci :

attirer l'attention de l'Europe en dénonçant constamment les excès de l'Administration ottomane et développer peu à peu l'esprit de croisade qui avait amené tant de fois l'Europe à faire prévaloir sa volonté par la force dans les affaires de l'Orient. »

Ces paroles, prononcées il y a vingt-cinq ans, gardent aujourd'hui encore toute leur force de vérité et demeurent d'une saisissante actualité.

Ce que M. G. Hanotaux disait alors de la question arménienne pourrait être généralisé à tout l'ensemble de la question des minorités chrétiennes.

Aujourd'hui, la thèse grecque est presque tout entière basée sur le fait que les puissances alliées ont le devoir d'assurer efficacement la protection des minorités et que pour cela il n'existe qu'un seul moyen : l'armée grecque. Je me souviens d'avoir eu entre les mains, avant mon départ de Paris pour l'Asie Mineure, les éléments d'un Livre blanc écrit dans ce sens par le Gouvernement hellénique. Dans ce livre on rappelait par une série de documents les résolutions successives prises par les Alliés, les promesses faites par eux pendant la guerre. On établissait ensuite les manquements à leurs engagements commis par les différents gouvernements ottomans depuis 1878. On constatait enfin d'une part la carence de la Société des Nations, impuissante, faute de moyens, à assurer effectivement la protection des minorités,

ainsi que la répugnance des grandes nations à organiser elles-mêmes, par la force installée en permanence dans le pays, cette protection. On concluait alors, tout naturellement, à la seule solution possible, c'est-à-dire à l'emploi de l'armée grecque.

J'ignore si un tel appareil démonstratif a pu produire une grande impression sur les milieux politiques et diplomatiques occidentaux. Ce que je n'ignore plus à présent, après avoir fait une minutieuse enquête sur place, après être entré en contact avec des chrétiens d'Asie Mineure, c'est qu'à vouloir les trop bien protéger on a fait leur malheur.

Certes, il y a eu des déportations et des massacres. Des excès regrettables ont pu être commis. Avant de porter un jugement définitif, il importe d'étudier de près et impartialement dans quelles circonstances se sont produits ces événements. Nos amis anglais seront certainement les premiers à vouloir examiner soigneusement la question, eux qui eurent à réprimer les troubles irlandais d'une manière si sévère, et invitaient leur Gouvernement à sévir avec la dernière rigueur contre les insurgés.

Lorsqu'on parle de la protection des minorités chrétiennes en Asie Mineure, il ne faut pas perdre de vue deux points essentiels, à savoir :

1^o Que ces minorités existent depuis de longs siècles;

2^o Que c'est depuis une époque relativement

très rapprochée que certains événements nous ont obligés à nous occuper activement d'elles.

Cette double constatation nous conduit tout naturellement à poser les questions suivantes : Pourquoi, après avoir vécu paisiblement pendant très longtemps, les minorités ont-elles eu à souffrir? Ont-elles été véritablement victimes d'un fanatisme religieux? Quelle est la part de responsabilité respective de chacun dans les massacres et dans les excès? Sous prétexte de protection, n'a-t-on jamais pratiqué l'excitation dans des buts politiques? Que pensent de tout cela les intéressés eux-mêmes?

C'est précisément à toutes ces questions que je voudrais essayer de répondre aussi complètement que possible dans les pages qui suivent, et, pour cela, je voudrais tout d'abord remettre en lumière quelques faits récents dont il est facile de contrôler l'authenticité.

CHAPITRE II

LA QUESTION ARMÉNIENNE ET LA QUESTION DU PONT

Un premier point d'histoire à constater, c'est que la question arménienne n'a pas été créée par la Turquie. Cette question est née des agissements de la politique russe et de la politique anglaise, qui avaient toutes deux grand intérêt à créer des troubles dans les provinces orientales de l'Empire ottoman. Pour la Russie, une Arménie organisée était un premier pas fait vers la Méditerranée. Pour l'Angleterre, le jeu était double : l'Arménie pouvait, d'une part, servir de rempart contre les visées de Moscou et, d'autre part, les désordres suscités à l'occasion de sa formation pouvaient utilement détourner l'attention des Turcs au moment de l'occupation de l'Égypte.

Dès 1888, des comités arméniens se formaient à Londres et trouvaient auprès du Gouvernement britannique un appui efficace. Dans un rapport qu'il adressait à Paris, M. Cambon, notre ambassadeur à Constantinople, disait : « Les Arméniens trouvèrent à Londres le meilleur accueil. Le cabinet Gladstone attira les mécontents, les groupa,

les disciplina et leur promet son appui. Dès lors, le comité de propagande s'établit à Londres où il prit ses inspirations. »

Pendant ce temps, les émissaires russes travaillaient activement de leur côté. Ils excitaient les Arméniens contre les Kurdes et les Kurdes contre les Arméniens. L'essentiel était de susciter des troubles dans les provinces orientales. Bientôt l'action des agents de Moscou se complétait encore, et le double jeu devenait l'excitation de l'Arménien contre le Turc et le Kurde et l'excitation du Kurde contre le Turc et l'Arménien.

Des actes de violence ne pouvaient manquer, dans ces conditions, de se produire. En 1894, les Kurdes massacrèrent les Arméniens; arrêté par les soins des autorités ottomanes de Van, ils furent remis en liberté sur une démarche menaçante du fonctionnaire consulaire russe. Par ailleurs, à Constantinople, les Arméniens qui avaient attaqué, le 14 août 1896, la Banque Impériale ottomane échappaient au châtement et le yacht de Sir Edgard Vincent — aujourd'hui Lord d'Abernoon, ambassadeur d'Angleterre à Berlin — les conduisait à Marseille.

Au milieu de telles intrigues, parmi tant de combinaisons machiavéliques, l'opinion occidentale finissait par ne plus comprendre et perdait de vue la vérité.

Il serait trop long et d'ailleurs inutile de retracer ici, par le détail, tous les épisodes de cette lutte

intérieure. Aussi bien, je veux simplement marquer les étapes principales de la question arménienne pour en arriver aux événements récents.

Un mois avant l'entrée de la Turquie dans la guerre mondiale aux côtés de nos adversaires, le tsar Nicolas II adressait aux Arméniens une vibrante proclamation dans laquelle il leur disait notamment :

« Arméniens, l'heure de vous affranchir du despotisme et de l'esclavage qui pèsent sur vous depuis cinq siècles a sonné. Sous le sceptre du Tsar, joignez-vous à vos frères ! »

Dans la *Tribune* de Genève du 22 novembre 1914, un écrivain arménien répondait au manifeste de la manière suivante :

« Le Tsar de toutes les Russies et le Roi d'Arménie, réjoui du spectacle de deux cent mille baïonnettes arméniennes, parle en notre faveur.

« L'Arménie, qui, après avoir fait continuellement la guerre pendant cinq siècles, était tombée sous l'esclavage perpétuel des barbares, répond à cette invitation du Tsar avec la fierté qui caractérise sa race : Majesté, me voici prête. »

En effet, l'Arménie s'était préparée. Plusieurs années avant la grande guerre, les comités de propagande installés à Constantinople et à l'étranger avaient préparé les appels pour la levée en masse de l'insurrection. Des instructions minutieuses avaient été rédigées pour la mise en état de défense

des villages arméniens et l'attaque des villages turcs.

Pour se faire une idée exacte de l'activité qu'avaient déployée les fameux comités révolutionnaires arméniens, il suffit de lire le rapport suivant adressé à son Gouvernement, le 3 décembre 1910, par le consul russe de Bitlis :

« Un fait digne d'attention dans le vilayet de Bitlis, c'est l'activité déployée constamment à l'intérieur de cette province par le comité révolutionnaire arménien Tachnakzoutiouné au sujet duquel j'ai l'honneur de communiquer à Votre Excellence les renseignements suivants :

« Le siège de ce comité, qui compte 100.000 membres, est à Mouche. Cette organisation est divisée en 20 comités, 100 sous-comités et 8.000 groupes. Les chefs des comités et des sous-comités et les anciens révolutionnaires qui ont combattu contre les troupes ottomanes ont des revolvers, des fusils. Sous l'ancien régime, ces fusils étaient cachés sous terre dans les villages, maintenant on les en a fait sortir. Quant aux villageois arméniens, bien qu'ils se plaignent de temps en temps aux autorités ottomanes du vilayet, ils ne peuvent se débarrasser des Tachnakistes; beaucoup se font, après plus ou moins d'hésitation, inscrire dans les listes du Tachnakzoutiouné et, sous l'influence des menaces et des coups, ils donnent une partie du fruit de leur labour pour arriver à des buts qu'ils ne sont même pas en état de comprendre.

« Quant aux rapports des Tachnakistes avec l'étranger, ils se sont beaucoup développés après la proclamation de la Constitution, à la suite de la suppression des anciennes mesures de police et de la pleine liberté qu'ont eue les Arméniens de voyager. »

Si nous nous reportons au témoignage le moins suspect en la matière, sans doute, à celui de Boghos Nubar pacha, chef de la délégation arménienne auprès de la Conférence de la Paix, nous voyons qu'il déclarait à un rédacteur du *Times*, le 27 janvier 1919, que dès les premiers jours de la guerre les Arméniens se sont enrôlés dans les armées de l'Entente et se sont battus avec elles, tant au Caucase qu'en Mésopotamie et en Palestine. Il estime à 150.000 le nombre des volontaires arméniens combattant dans les rangs de l'armée russe.

Ainsi, les Turcs avaient affaire, non seulement à un ennemi extérieur puissant, mais à un ennemi intérieur organisé. Le front ottoman de l'est contre les armées du grand-duc Nicolas était déjà terriblement difficile à tenir. On se souvient qu'en 1897, M. Zinovieff, ambassadeur de Russie à Constantinople, avait signé avec la Sublime Porte un accord aux termes duquel aucune puissance étrangère, sauf la Turquie, n'avait le droit de construire des chemins de fer dans les régions limitrophes du Caucase. Cela équivalait à empêcher la Turquie, du moins pendant de longues années, d'organiser ces régions.

Les Arméniens n'ignoraient pas toutes ces circonstances. Ils profitèrent de la situation du pays, privé de voies de communication, pour ne pas répondre à l'appel du Gouvernement ottoman et passer au contraire dans les rangs ennemis. En même temps, dans le pays même, des bandes terroristes renforçaient les organisations rebelles. On opérait sur les derrières de l'armée turque, on attaquait les détachements isolés, on s'emparait des convois de ravitaillement, on anéantissait les petits dépôts ! Dès le début de la campagne, les Arméniens livraient aux troupes russes la ville de Van où ils avaient organisé la rébellion. Il en fut de même à Zeïloum, à Haisan, à Pounar, Guevach, Tchatac. Et, au cours de toutes ces actions, la population civile musulmane n'était pas épargnée.

Le danger était trop grand pour que le Gouvernement turc puisse se permettre de le négliger plus longtemps. Des mesures énergiques s'imposaient. C'est alors que fut décrétée la déportation en masse des populations arméniennes vers l'intérieur du pays. Ces déportations commencèrent après la prise de Van par les troupes arméniennes. Elles s'accomplirent souvent dans des conditions extrêmement difficiles. Le manque absolu de moyens de communication, l'absence d'un ravitaillement régulier amenèrent la mort d'un grand nombre de ces malheureux, victimes innocentes d'infâmes machinations. A côté de quelques abus criminels commis par de rares gouverneurs avides

de s'enrichir et profitant d'une telle occasion, il faut dire que les malheureux trouvèrent un appui loyal dans la personne de fonctionnaires comme Bekir Sami bey, Djelal bey, Loutfi bey, Rahmi bey, pour ne citer que ceux-là. Quelques-uns des coupables furent sévèrement châtiés.

Durant cette période il y eut des massacres, et beaucoup de ceux qui avaient eu particulièrement à souffrir des agissements des bandes arméniennes ne craignirent pas d'assouvir leur vengeance sur les déportés, qui par ailleurs étaient souvent secourus par l'ensemble du peuple turc, ainsi qu'en témoignait à la Chambre ottomane Artiné effendi, député arménien d'Alep, quelques jours après l'armistice de Moudros.

D'ailleurs, dans le même temps où s'effectuaient ces déportations, les troupes turques elles-mêmes étaient obligées de se replier devant la pression des armées russes et des révoltés arméniens.

Les musulmans, eux aussi, effectuaient un exode terrible et ce drame parallèle ne fut pas moins poignant. Le froid, la faim, la maladie décimaient également les fuyards. Un officier turc, combattant alors sur le front du Caucase, écrivait sur son carnet de route les lignes suivantes : « Les mères qui avaient leurs petits enfants gelés dans leurs bras, morts de froid, les jetaient à la face des officiers avec un geste de mépris, et ces petits êtres venant à tomber sur les chemins glacés produisaient un son dur et sec comme le choc de deux

pierres. » Sur les routes de retraite, des bandes kurdes et arabes attaquaient également les convois arméniens et les convois musulmans. Et dans les villes occupées par les Anglais, les familles turques souffraient infiniment plus que les familles chrétiennes.

Et puis, ce fut l'armistice et la formation de la République arménienne.

Lorsque, le 13 avril 1919, le gouvernement local de Kars, grâce aux agissements des Anglais, dut quitter la ville, le général arménien Ossebian s'y installa avec ses troupes et le tachnakiste Garçonof prit le pouvoir.

Une longue série d'horreurs fut alors perpétrée et, puisqu'il s'agit toujours dans ce malheureux pays de pages sanglantes, il ne faut pas passer sous silence les faits suivants.

D'après les statistiques officielles qui furent alors entre les mains des représentants des grandes puissances, tant au Caucase qu'à Constantinople, le bilan des épisodes tragiques fut à peu près le suivant jusqu'à la fin de l'année 1919 : 100 villages turcs brûlés et leur population, s'élevant à environ 135.000 habitants, exterminée en grande partie. Un petit nombre d'entre eux seulement parvenait à se réfugier en Azerbeïdjan.

Ces événements sont demeurés jusqu'à présent trop ignorés par l'opinion publique européenne. Les détails horribles abondent. Veut-on quelques **exemples** ?

Lors de l'occupation de Kars par les troupes arméniennes, 100 soldats musulmans étaient massacrés; dans les villages environnants, les notables turcs étaient assassinés ou expulsés après confiscation de leurs biens. Au village de Hadgi Halil, huit chefs de famille musulmans étaient ainsi massacrés; 1.500 têtes de bétail enlevées et le pillage produisait une valeur de 200.000 livres turques. Les femmes et les enfants qui réussissaient à fuir devant ces atrocités mouraient de faim et de froid dans les montagnes. Dans le seul district de Dikov, cinquante-huit villages étaient détruits et, d'après les témoignages recueillis, près de 15.000 malheureux étaient massacrés. Dans le district de Bardyz quinze villages subissaient le même sort et un millier de victimes s'ajoutaient aux listes tragiques.

Durant toute l'année 1920, les bandes arméniennes opéraient sans relâche. Le plan d'extermination systématique des populations musulmanes était sauvagement mis à exécution. Les Tachnakistes ne se contentaient pas seulement de poursuivre leurs exploits sur le territoire de la République arménienne, ils pénétraient jusque sur le territoire de l'Azerbeïdjan et dans le district de Kara-Dag incendiaient une cinquantaine de villages après avoir massacré la population. Ces actions menaçaient singulièrement la sécurité des habitants des provinces orientales de l'Asie Mineure. Le 24 septembre 1920, les postes turcs étaient attaqués, ripostaient vigoureusement et

poursuivaient l'envahisseur dans la région de Sari-Kamiche, uniquement peuplée de Turcs.

L'agression avait pour objectif la prise d'Erzeroum. Kars était bientôt reprise par les troupes turques. Au cours de cette action, 3 généraux, 12 colonels, 16 capitaines, 55 lieutenants, 16 élèves officiers, 4 sous-officiers et 1.150 soldats arméniens étaient faits prisonniers. Parmi eux se trouvait le général Epremof avec son état-major. L'ennemi était poursuivi dans la direction d'Alexandropol.

Le commissaire américain à Kars adressait au commissaire américain à Constantinople le télégramme suivant :

« Kars, le 31 octobre 1921.

« Amiral Bristol. U. S. Navy Constantinople.

« Tous les Américains de Kars sont tranquilles et l'armée turque leur prodigue toutes les marques de la considération. Nous avons permission de continuer notre organisation comme par le passé. Les soldats turcs sont bien disciplinés et il n'y a pas eu de massacres.

« Edgard Fox,

« *District Commander near Kars.* »

Et, cependant qu'il continuait énergiquement son action, le Gouvernement d'Anatolie déclarait officiellement qu'il était tout disposé à résoudre pacifiquement les questions en litige intéressant

les deux pays et qu'il était prêt à entrer en pourparlers à ce sujet. Il ajoutait qu'en revanche il était bien naturel que les Arméniens fissent preuve de sentiments analogues et adoptent, à l'égard de la Turquie, une ligne de conduite loyale et sincère.

La paix ne devait être conclue que beaucoup plus tard, à Kars, avec la République socialiste des Soviets d'Arménie, et j'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet en étudiant les rapports de la Turquie nouvelle avec ses voisines orientales.

Dans ce chapitre, je voulais simplement présenter un tableau de la question arménienne au point de vue de l'action des minorités chrétiennes en Asie Mineure, action qui fut la plupart du temps la cause première de leurs malheurs.

LA QUESTION DU PONT

Pas plus que la question arménienne, la question des minorités grecques du Pont n'est l'œuvre de la politique turque.

Pour mettre les choses au point, j'ai pensé qu'il n'était pas de meilleure méthode que de reproduire les notes échangées à ce sujet entre les représentants des grandes puissances à Constantinople et le Gouvernement d'Angora. Il faut avouer que nous n'avons trop souvent entendu en Occident qu'un seul son de cloches, et ces cloches-là n'étaient

pas celles qui pouvaient faire entendre une musique désagréable aux oreilles du Gouvernement d'Athènes. On a accusé les Turcs, mais on n'a pas donné à leur défense la même publicité. Je dois à la vérité de dire qu'en tant que publiciste il ne m'avait pas été donné de prendre connaissance des documents dans lesquels le Gouvernement turc essaie de rétablir la vérité et je tiens à manifester ici tous mes regrets de cette omission commise par nos services officiels de renseignements. Ceci dit, voici les documents :

En date du 4 septembre 1921, les hauts commissaires alliés à Constantinople adressaient le télégramme suivant au ministre des Affaires Étrangères de la Grande Assemblée nationale de Turquie.

Les Hauts Commissaires soussignés n'ont pas manqué de transmettre à leurs gouvernements la protestation des autorités d'Angora contenue dans le télégramme qui leur a été adressé par le ministre des Affaires étrangères en juillet dernier, au sujet des attentats commis par les troupes helléniques lors de l'évacuation d'Ismidt. Les Hauts Commissaires alliés à Constantinople ont décidé de nommer immédiatement une commission interalliée non seulement pour enquêter sur les lieux, mais aussi pour assurer la protection de tous les musulmans qui pourraient s'y trouver en péril. Le rapport de cette Commission, arrivé à Ismidt le 28 juin, fut communiqué aussitôt aux gouvernements de France, de Grande-Bretagne, d'Italie et du Japon, qui décidèrent de protester de la façon la plus énergique auprès du Gouvernement hellénique, contre les attentats et contre l'impuissance des autorités militaires helléniques d'assurer la protection des musulmans, dans les districts

occupés par elles. Par suite de cette demande, le Gouvernement grec s'est engagé à ouvrir une enquête en l'espèce et à prendre les sanctions nécessaires.

Les autorités d'Angora reconnaîtront sans doute que l'initiative prise à cet égard par les gouvernements et les Hauts Commissaires Alliés démontre suffisamment leur sollicitude envers les musulmans opprimés et qu'aucune injustice à l'égard des musulmans ne sera tolérée.

Les Hauts Commissaires des Puissances alliées regrettent toutefois de constater que d'après des rapports circonstanciés qui leur parviennent, la population chrétienne des villes du Pont est exposée actuellement à des attentats du même ordre. Ils expriment l'espoir que les autorités d'Angora, pour leur part, se font un devoir d'instituer une enquête immédiate et rigoureuse pour vérifier les allégations répétées de déportations, massacres, vols et autres attentats commis à l'encontre des populations chrétiennes d'Ineboli, Samsoun, Kerasonde, Ordou, Tireboli, Trebizonde et d'autres villes et villages du Pont ainsi que de l'intérieur de l'Anatolie.

Ils sauront gré à S. Exc. Youssouf Kemal bey de leur communiquer le plus tôt possible le résultat de cette enquête qui devra concerner notamment de nombreux crimes commis dans la région de Samsoun, Kerasonde, par les bandes d'Osman Aga, les déportations vers l'intérieur au cours des mois de juin et juillet derniers de nombreux sujets ottomans de religion chrétienne, appartenant aux populations de la côte anatolienne sans excepter même les femmes et les enfants. Ces déportations auraient été effectuées dans les conditions les plus brutales et auraient donné lieu aux pires excès. Une partie des déportés auraient été massacrés à Cavak et dans les environs. Plus de 70 villages auraient été détruits dans la région de Samsoun, parmi lesquels les villages d'Ada Cora, Verquin Déré, Djinormi, Isandi, etc... Plus de 3.500 chrétiens auraient péri lors de la dispersion, et la population arménienne de Djeitoun et de Hardzivan aurait été massacrée au cours du mois de juillet dernier.

Les faits précités, au cas où ils seraient confirmés, démontreraient l'incapacité de l'Administration ottomane à

assurer la liberté et la sécurité des minorités chrétiennes et ne pourraient que provoquer dans l'opinion publique une indignation énormément nuisible à la cause de la Turquie.

Général PELLÉ.
Sir R.-T. RUMBOLD.
Marquis T. GARRONI.
M. T. UCHIDA.

A cette note sévère, qui recevait d'ailleurs la plus large publicité, le Gouvernement d'Angora répondait quelques jours plus tard par le mémoire suivant, beaucoup plus discrètement communiqué aux opinions publiques :

Angora, le 15 septembre 1921.

Son Excellence Monsieur le général Pellé, Haut
Commissaire de France,
Son Excellence Sir R. T. Rumbold, Haut Commis-
saire de Grande-Bretagne,
Son Excellence Monsieur le marquis T. Garroni,
Haut Commissaire d'Italie,
Son Excellence M. T. Uchida, Haut Commissaire
du Japon,
à Constantinople.

Le soussigné, ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie, a l'honneur d'accuser réception à Leurs Excellences les Hauts Commissaires de France, de Grande-Bretagne, d'Italie et du Japon, de leur dépêche commune du 4 septembre 1921.

Il tient tout d'abord à les remercier sincèrement pour l'intérêt spontané qu'ils ont témoigné à la malheureuse population d'Ismid. Il leur aurait été encore plus reconnaissant si le blâme sévère infligé à cette occasion aux

autorités helléniques avait réussi à mettre un frein aux atrocités systématiquement commises par les troupes grecques en Anatolie et en Thrace occupées. Malheureusement la campagne d'extermination de l'élément musulman dans les régions précitées continue sans relâche. Tout dernièrement encore, quatorze villages de la plaine d'Aïdin ont été détruits à coups de canon et leurs habitants, qui s'étaient réfugiés dans les mosquées, exterminés à coups de mitrailleuses.

Le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie est prêt à mettre sous les yeux du monde civilisé la longue série d'horreurs que l'injuste agression grecque a valu à la Turquie. Ce Gouvernement espère toutefois que des démarches comme celle indiquée dans la dépêche de Leurs Excellences MM. les Hauts Commissaires Alliés, ainsi que les publications faites par des journalistes étrangers qui ont vu de leurs propres yeux l'étendue des ravages grecs pourraient peut-être à la longue forcer les Hellènes à agir avec un peu moins de cruauté. Pour le moment, on ne peut que constater la non-exécution de la promesse faite par le Gouvernement d'Athènes relativement aux sanctions à prendre contre les coupables d'Ismid. Il est d'ailleurs plus que probable qu'aucune sanction sérieuse ne sera jamais prise. Pourtant, avant de passer outre, on ne peut s'empêcher de signaler les horribles massacres et dévastations commis par les Hellènes en Thrace et surtout sur le littoral de la mer de Marmara, massacres qui ont abouti à la mort et à l'exode vers Constantinople de dizaines de milliers de musulmans. Rien que le spectacle de la misère de ces malheureux devrait suffire à soulever contre le Gouvernement et l'armée helléniques la réprobation universelle.

Le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie tient ensuite à répondre en détail et dans l'esprit le plus large à la seconde partie de la dépêche précitée.

Mais, avant tout, il ne peut s'empêcher de protester contre la dernière phrase de cette dépêche, phrase tendant à mettre en doute la capacité des Turcs à gouverner le peuple de race et de religion différente de la leur. L'his-

toire prouve au contraire que sous ce rapport, le peuple turc peut sans aucune crainte accepter la comparaison avec n'importe quel peuple.

En effet, jamais et sous aucun prétexte les minorités chrétiennes et israélites de Turquie n'ont vu leur liberté entravée, soit dans l'exercice de leur religion, soit dans le développement de leur culture nationale, soit encore dans n'importe quelle autre manifestation de leur activité, aussi longtemps qu'elles se sont soumises aux lois existantes et se sont abstenues de comploter contre la sûreté de l'État. La preuve la plus éclatante de cette affirmation réside dans le fait qu'actuellement, tant au point de vue de la prospérité matérielle que du développement culturel, les Grecs de Turquie ne sont inférieurs ni à leurs compatriotes turcs, ni à leurs coreligionnaires du royaume de Grèce. D'autre part, la vie paisible et la protection constante dont la communauté israélite a, de tout temps, joui en Turquie démontre la mansuétude avec laquelle les Turcs traitent et ont toujours traité ceux de leurs compatriotes qui ne travaillent pas au démembrement du pays.

Cette mansuétude n'a malheureusement pas été payée de retour et lorsque dans le cours de l'histoire, d'importants groupes ethniques de religion chrétienne ont, avec l'appui de l'étranger, réussi à se rendre maîtres de certaines parties de l'Empire ottoman, ils ont inmanquablement usé de tous les moyens pour anéantir la population turque musulmane passée sous leur joug.

Ces simples constatations démontrent non seulement l'inanité des doutes émis au sujet de la capacité des Turcs à gouverner des minorités chrétiennes, mais encore elles prouvent qu'en Orient, du moins, seuls les Turcs sont aptes à gouverner des peuples de race et de religion différente de la leur.

Ceci dit, le ministre soussigné a l'honneur de fournir les indications suivantes au sujet des plaintes contenues dans la dépêche de Leurs Excellences MM. les Hauts Commissaires Alliés.

Il est actuellement démontré que le Patriarcat grec de Constantinople, d'accord avec le Gouvernement hellénique, travaille depuis bien longtemps à former sur les

rives de la Mer Noire un État grec dont Samsoun devra être le centre. De nombreuses sociétés secrètes, dont la plus importante est celle dite Pontus, constituée dès 1904, ont depuis des années déployé une grande activité dans ce but. Des règlements relatifs à l'organisation militaire et judiciaire ainsi que les statuts, les armes, le drapeau, la médaille et le sceau de cette société, saisis lors de la perquisition effectuée à son club au printemps dernier, ne laissent aucun doute à ce sujet. Le résultat de cette perquisition avait été, en son temps, porté à la connaissance de S. Exc. l'amiral Bristol, Haut Commissaire des États-Unis.

Donc, depuis le printemps dernier, le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie avait la certitude de ce qui se tramait. Il savait qu'on voulait tout simplement renouveler le coup de Smyrne, armer et organiser clandestinement les Grecs des bords de la Mer Noire, afin de leur permettre d'aider les troupes helléniques à effectuer un brusque débarquement, pour placer comme à Smyrne la majorité turque de la population sous le joug d'une minorité grecque, puis commencer l'extermination systématique de cette même majorité turque afin de posséder sans contestation tout le pays. D'ailleurs, bien avant la perquisition susmentionnée, les projets des panhellénistes sur le littoral turc de la Mer Noire s'étaient révélés dans toute leur ampleur à la suite de l'armistice de Mou-dros.

Profitant de la situation difficile où se trouvait alors la Turquie, le métropolitain de Samsoun avait constitué une commission s'occupant de l'installation sur les rives turques de la Mer Noire, des Grecs qu'on faisait venir de Russie, de l'intérieur de l'Anatolie et d'ailleurs afin d'augmenter la densité de la minorité grecque de la région. En même temps, une grande quantité d'armes et de munitions étaient introduites dans le pays et distribuées aux Grecs dont l'organisation en bandes s'effectuait d'autre part avec une activité fébrile.

L'irrésistible mouvement national provoqué par l'attentat et la nécessité où se trouvèrent les Hellènes de grouper dès lors sur ce dernier point toutes leurs forces

ne permirent pas d'exécuter les projets conçus au sujet des rives précitées de la Mer Noire, mais les bandes grecques qui restèrent jusqu'à ces derniers temps armées et organisées, profitant des événements qui retenaient ailleurs l'attention gouvernementale, se livrèrent continuellement à de multiples agressions contre la population musulmane. Celle-ci, quoique incomparablement plus nombreuse, se trouvait, au début surtout, par le fait qu'elle n'était ni armée ni organisée, en état d'infériorité manifeste contre ses agresseurs.

Depuis la signature de l'armistice de Moudros jusqu'au 1^{er} septembre 1921, les victimes musulmanes des bandes grecques sont pour la seule région de Samsoun au nombre de 693 (six cent quatre-vingt-treize) personnes assassinées, 59 (cinquante-neuf) personnes blessées, 15 (quinze) personnes enlevées, 13 (treize) femmes violées. Dans le même laps de temps, 41 (quarante et un) villages musulmans et 26 (vingt-six) fermes et moulins appartenant à des musulmans ont été incendiés et complètement détruits et leur bétail égorgé ou enfermé dans les bâtiments pour être brûlé vif.

Ces mêmes bandes ont, en outre, durant la même période, pillé de fond en comble 111 (cent onze) villages musulmans et commis 914 (neuf cent quatorze) actes de vol, de pillage, etc., de moindre importance.

Cette statistique ne contient que les crimes dont les auteurs sont restés inconnus, mais qu'on peut, sans crainte de se tromper, mettre en majeure partie à la charge des mêmes bandes. Celles-ci poussaient même l'audace jusqu'à interdire, les armes à la main, l'entrée des villages grecs aux fonctionnaires du Gouvernement et aux percepteurs de l'impôt.

Le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie est allé jusqu'à l'extrême limite de la patience en tardant jusqu'à ces derniers temps à prendre les mesures énergiques qui s'imposaient. Toutes les tentatives de conciliation et tous les conseils de soumission étant restés sans effet, le Gouvernement turc, qui, après la perquisition effectuée au club de la Société dite Pontus, s'était contenté de déférer aux tribunaux les personnes dont les

noms figuraient sur les listes saisies, dut enfin se résoudre à procéder au désarmement de toutes les bandes. Cette décision fut accueillie par une insurrection armée.

Sur ces entrefaites, la flotte hellénique ayant bombardé Ineboli le 9 juin 1921, le Gouvernement crut ne pouvoir plus tarder à prendre les dispositions exigées par la situation.

Toute personne de bonne foi reconnaîtra que le Gouvernement turc est allé en cette circonstance jusqu'à l'extrême limite de la patience, le désir nourri par tous les Turcs de ne pas donner aux Hellènes le prétexte tant recherché par eux d'exciter, grâce à une odieuse campagne de calomnies, l'opinion mondiale contre la Turquie dut, à cause de la gravité de la situation, s'effacer devant le devoir absolu qu'avait le Gouvernement de remplir le mandat à lui confié par la nation en assurant le salut du pays. Le Gouvernement était d'autant plus fondé à agir de la sorte que l'armée hellénique se recrutant en grande partie, malgré les prescriptions les plus formelles du droit international, parmi les Grecs d'Anatolie, le fait de laisser une population grecque si fortement armée et organisée sur le littoral où un débarquement semblait se préparer, aurait été une négligence impardonnable.

En outre, les Grecs de la côte avaient organisé un service d'espionnage et fournissaient toutes sortes de renseignements aux navires de guerre helléniques. Encore tout dernièrement, le 3 courant, un vieillard grec de soixante-cinq ans, nommé Nicolas, a été surpris à Kumnis, près de Basra, en train de faire des signaux à un bateau de la flotte militaire hellénique.

C'est sous l'empire de toutes ces circonstances que le littoral de Mer Noire fut déclaré zone de guerre et que les mesures suivantes furent prises :

1° Tous les Grecs non originaires du littoral et installés là-bas par la commission d'immigration citée précédemment durent retourner chez eux avec leurs familles, ils purent emporter tous leurs biens;

2° Ceux des Grecs originaires du littoral qui étaient en âge de porter les armes furent en partie évacués vers l'intérieur;

3° Des perquisitions rigoureuses furent effectuées dans les villages qui servaient de refuges aux bandes, afin de découvrir les dépôts cachés d'armes et de munitions;

4° Toutes les femmes convaincues d'avoir aidé effectivement les bandes et d'être affiliées à une société secrète furent évacuées vers l'intérieur avec leurs complices. Dans ces cas, et dans ces cas-là seulement, les enfants suivirent forcément leurs parents.

Partout où les troupes chargées d'exécuter ces ordres ne rencontrèrent pas de résistance le transfert se fit sans effusion de sang, mais partout où les soldats furent accueillis à coups de feu, ils durent forcément riposter et le sang coula. Des villages situés dans les positions dominantes et escarpées et où de nombreuses bandes s'étaient retranchées durent être enlevés de vive force et furent parfois détruits.

Nulle part il n'y eut de massacres, mais, par contre, il y eut parfois de durs combats contre les bandes et la troupe. Nulle part il n'y eut de déportation générale des femmes et des enfants. Ceux-ci ne furent transférés que dans les cas limités, cas indiqués ci-dessus.

On se rendra compte de la légitimité des mesures prises par le Gouvernement et de l'urgence qu'il y avait à les prendre lorsqu'on saura que jusqu'à la date du 1^{er} septembre 1921 le nombre des armes saisies dans les mêmes villages grecs de la région de Samsoun est supérieur à deux mille et celui des munitions à un million deux cent mille.

Actuellement la partie de la population grecque qui s'est soumise aux ordres du Gouvernement vit en toute tranquillité. Ceux qui ont gagné la montagne pour résister, les armes à la main, à l'autorité publique sont naturellement poursuivis.

Il n'est pas exact que les déportés aient été victimes, en cours de route, de brutalité ou de n'importe quelle sorte d'excès. Le transfert s'est au contraire effectué avec beaucoup d'ordre et en complète sécurité, les déportés voyageant avec leurs moyens et étant libres d'emporter tout ce qu'ils désiraient. Ils ont été et sont installés dans leur nouvelle résidence avec tout le confort qu'on est en état de leur procurer.

Toutes les fois que parmi les personnes chargées d'es-

corter les déportés il s'en est trouvé pour commettre des vols à leur détriment, elles ont été immédiatement déférées aux tribunaux militaires, et les objets volés ont toujours été restitués à leurs propriétaires.

L'affaire de Cavak est le fait de bandes grecques embusquées non loin de cette localité sur le parcours des convois de déportés. Ces bandes attaquèrent l'escorte de plusieurs convois dans le but d'empêcher le transfert des déportés et donnèrent par là lieu à des rencontres qui coûtèrent la vie de soldats turcs en même temps qu'à des déportés grecs. Ces sortes d'attaques s'étant renouvelées à plusieurs reprises, force fut de procéder également à l'évacuation, dans les mêmes conditions que précédemment, de la population des villages grecs situés sur la route suivie par les convois en question, et dans lesquels se formaient et s'approvisionnaient les bandes procédant aux attaques susmentionnées. Après quoi, aucun convoi ne fut plus attaqué.

Il n'est pas exact que la population de Merzifou ait été massacrée ou dispersée. Elle continue à vaquer comme par le passé à ses affaires. Cette légende peut avoir pris naissance à la suite de la dispersion et de la capture de plusieurs bandes arméniennes opérant dans les environs de cette ville.

A Djeitoun, un groupe d'Arméniens armés s'étant retranché dans la caserne refusa de se soumettre aux sommations qui lui furent faites et tira sur la troupe. On dut naturellement employer la force armée contre les Arméniens. Une partie de ceux-ci parvint à s'enfuir en armes; elle fut poursuivie et dispersée.

D'autre part, partout où les Grecs et en général les chrétiens s'abstiennent de déployer une activité dangereuse pour la sûreté de l'État, ils sont libres de s'occuper de leurs affaires. Beaucoup parmi ceux-ci se trouvent employés dans les services publics, soit même dans l'armée.

Tels sont les faits reproduits en toute sincérité, on peut les résumer comme suit :

Le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie s'est trouvé dans la nécessité :

1° De se prémunir contre le débarquement hellénique

sur les côtes de la Mer Noire, débarquement devant être facilité par les Grecs établis sur cette côte;

2° De parer à l'enrôlement dans les rangs de l'armée hellénique des Grecs de l'Anatolie, enrôlement contraire aux prescriptions du droit international;

3° De défendre les populations musulmanes de la contrée contre les attaques des bandes grecques qui, en attendant d'avoir avec le débarquement l'occasion de se joindre aux troupes helléniques, tâchaient, en tenant la campagne et en dévastant les villages musulmans de la côte, d'attirer à elles le plus de forces turques possible, afin de faciliter le travail de l'armée hellénique combattant en Asie Mineure.

Après avoir longuement patienté, le Gouvernement a été obligé de prendre les mesures suivantes :

1° Désarmement de la population grecque du littoral;

2° Devant la rébellion ouverte qui répondit à cette mesure, transfert à l'intérieur du pays, afin de les rendre inoffensifs, de tous ceux qui mettaient en danger la sécurité publique.

On reconnaît que n'importe quel autre gouvernement aurait dans les mêmes conditions agi de même façon. D'ailleurs, toutes les fois qu'il s'est agi de punir des crimes de haute trahison, le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie n'a jamais fait de distinction entre les musulmans et les chrétiens : on se rappelle sans doute avec quelle rigueur il a toujours frappé les musulmans qui ont osé entretenir des relations avec l'ennemi ou se révolter contre l'autorité légitime qu'il tient de la volonté nationale.

D'autre part, toutes les fois que des fonctionnaires de n'importe quel rang ont commis des illégalités, ils ont été punis avec toute la sévérité voulue. Une nouvelle et plus sévère enquête a été ordonnée au sujet des événements susmentionnés et toutes sanctions reconnues nécessaires seront prises contre les auteurs d'actes illégaux.

Ces explications fournies, le ministre soussigné tient à émettre les considérations suivantes au sujet de tous ces événements :

La cause initiale de tous les malheurs qui se sont abattus

sur la population tant musulmane que chrétienne de l'Asie Mineure réside dans le débarquement hellénique à Smyrne effectué il y a deux ans et demi. Dans ce débarquement, le peuple turc a vu le reniement des idées et des principes qui avaient présidé à la conclusion de l'armistice de Mou-dros. Il a compris qu'on voulait l'annihiler politiquement et que pour cela on commençait par refuser à la plus importante des provinces turques le bénéfice du droit d'auto-détermination des peuples. De plus il a senti qu'on voulait l'étouffer économiquement en lui fermant son principal débouché. Pour défendre son droit à la vie il s'est soulevé. La résistance insoupçonnée qu'il a opposée à l'agresseur a rendu celui-ci féroce, chaque insuccès et chaque défaite ont encore accru cette férocité. Des centaines de milliers de musulmans innocents, de tout âge et de tout sexe, ont payé de leur vie le déchaînement des plus viles passions que peut provoquer dans l'âme humaine la rage de se sentir impuissant à assouvir une ambition démesurée. Des cités jadis florissantes et de riches campagnes ont été changées en des champs de désolation et de ruine.

De son côté, le peuple de Grèce, entraîné dans une aventure sans issue, est condamné à envoyer sans interruption ses fils à une inutile boucherie. Les Grecs d'Anatolie voient décliner la brillante situation économique qu'ils avaient réussi à se créer. Leurs jeunes gens, enrôlés dans l'armée hellénique et forcés de tourner leurs armes contre leur patrie, doivent périr soit dans les combats, soit sur l'échafaud lorsqu'ils sont capturés. Les Grecs du littoral de la Mer Noire, quoique éloignés des lieux de combat, se laissent séduire par les promesses et les excitations intéressées du Gouvernement hellénique et voient leur situation florissante gravement compromise.

Tout ce sang versé, toutes ces ruines accumulées peuvent-ils du moins procurer quelques avantages durables à l'agresseur hellénique? Pour pouvoir répondre par l'affirmative il faudrait méconnaître l'impérieuse nécessité où se trouve toujours le peuple habitant à l'intérieur de l'Anatolie de posséder Smyrne. D'où il résulte que la Grèce devra conquérir et garder l'Anatolie ou consentir à faire une guerre perpétuelle ou bien encore évacuer Smyrne.

Avant de terminer, le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie croit devoir ajouter, en rendant hommage à l'esprit hautement humanitaire qui a présidé à la rédaction de la dépêche du 4 courant de Leurs Excellences MM. les Hauts Commissaires Alliés, que si l'on désire effectivement mettre un terme aux malheurs qui se sont abattus sur l'Asie Mineure, il faut avoir le courage d'aller à la racine du mal, c'est-à-dire mettre fin à l'invasion hellénique. C'est alors et seulement que la paix et la prospérité pourront renaître dans l'Orient tout entier.

Tant qu'on n'aura pas mis fin à cette invasion, tous les palliatifs employés ne seront d'aucune utilité.

A deux années d'intervalle le rapport de la Commission interalliée d'enquête qui, en automne 1919, parcourut la région de Smyrne, n'a rien perdu de son actualité, et la solution consistant à restituer purement et simplement Smyrne à la Turquie est encore aujourd'hui la seule qui ait chance de pacifier l'Orient. Il suffira d'étendre également cette solution à la Thrace qui alors n'était pas encore occupée. Le peuple turc travaille de toutes ses forces à obtenir ces résultats. Plus tôt ils seront atteints et mieux ce sera pour l'humanité tout entière.

Signé : Youssouf KEMAL,

*Ministre des Affaires étrangères du Gouvernement
de la Grande Assemblée nationale de Turquie.*

A cette longue communication, les hauts commissaires alliés répondaient par la note suivante, datée du 25 octobre 1921 :

Les Hauts Commissaires de France, de Grande-Bretagne et d'Italie ont l'honneur d'accuser réception de la communication de S. Exc. Youssouf Kemal au sujet des méfaits commis par les troupes grecques en Asie Mineure.

Les Hauts Commissaires soussignés ont l'honneur d'informer le Gouvernement d'Angora qu'ils n'ont pas manqué d'intervenir auprès du Gouvernement hellénique pour

qu'une enquête immédiate et rigoureuse soit établie pour vérifier les allégations en question.

Ils regrettent toutefois de devoir constater que de nouveaux rapports leur sont parvenus qui ne laissent que peu de doutes sur le traitement auquel sont soumises les populations des villes chrétiennes du Pont, du fait des autorités nationalistes.

Notamment, il leur a été signalé que dans la ville de Samsoun 3 Arméniens et 168 Grecs, dont les noms ont paru dans les journaux *Ehali* et *Ilal*, ont été condamnés à mort par les tribunaux nationalistes et exécutés, à l'exception de 17 personnes absentes.

Les Hauts Commissaires soussignés croient superflu d'attirer l'attention du Gouvernement nationaliste sur la nécessité de mettre fin à ces excès contraires à toute règle d'humanité et qui sont susceptibles en outre d'avoir de fâcheuses répercussions sur l'opinion publique en Europe.

Par conséquent, ils expriment l'espoir que le Gouvernement nationaliste sentira le devoir d'instituer une enquête immédiate et rigoureuse pour vérifier les faits en question et lui sauront gré de bien vouloir leur faire connaître les résultats de cette enquête aussitôt que faire se pourra.

Signé : PELLÉ, RUMBOLD, GARRONI.

Cette dépêche donnait lieu à la réponse suivante, datée du 17 novembre 1921 :

Le soussigné, ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie, a l'honneur d'accuser réception à Leurs Excellences MM. les Hauts Commissaires Alliés de leur dépêche commune du 25 octobre 1921.

Tout en les remerciant pour leur intervention auprès du Gouvernement hellénique, à l'occasion des massacres commis par les troupes grecques, le ministre soussigné ne peut s'empêcher de protester contre le parallélisme que l'on

cherche à établir entre les massacres et les dévastations commis par les Hellènes dans les régions occupées de l'Asie Mineure et les sentences prononcées conformément aux lois existantes par le tribunal d'indépendance de la zone de Samsoun, contre les sujets turcs complotant le démembrement de la Turquie. Le fait que les mesures répressives prises à cette occasion ne se réfèrent pas exclusivement à un élément déterminé, mais bien à tous les coupables sans distinction de race et de religion, suffit à démontrer que les sentences du tribunal précité n'ont été influencées par aucun préjugé d'ordre religieux ou ethnique.

Le ministre des Affaires étrangères de Turquie avait eu précédemment l'honneur d'exposer en détail dans sa dépêche du 15 septembre dernier les machinations de ceux qui travaillent à renouveler dans les provinces turques de la Mer Noire l'attentat de Smyrne. Il est en droit de s'étonner que Leurs Excellences MM. les Hauts Commissaires n'apprécient pas la pénible mais impérieuse nécessité dans laquelle se trouve le Gouvernement turc de frapper sévèrement ceux qui se font les complices de l'étranger en guerre contre leur pays.

Comme il a été déjà exposé dans la dépêche précitée du 15 septembre dernier et comme cela est mis en évidence par les investigations du tribunal compétent, les personnes condamnées ont travaillé depuis de longues années à détacher de la Turquie le littoral de la Mer Noire, s'étendant de Batoum à Zougouldak, ainsi que les territoires comprenant les sandjaks de Tocat, Amassia, Sivas, Sinope et Zougouldak, afin d'y constituer un État grec dit du Pont, et dans ce but elles ont recueilli des sommes considérables pour armer et équiper des bandes grecques opérant dans ces régions. Les membres du Comité dit du Pont ont en outre organisé des tribunaux occultes composés de quatre membres et d'un président chargés de rendre des sentences contre les Grecs qui ne se soumettaient pas à leurs injonctions ou contre ceux qui mettaient obstacle à l'exécution des mesures prises. D'autre part, les bureaux de recrutement composés de trois membres et d'un président furent organisés par leurs soins pour enrôler dans chaque ville et dans chaque village, suivant le nombre des habitants, des

recrues formées en compagnies et en bataillons dans le but de combattre le Gouvernement turc. Sans vouloir s'arrêter sur les publications de certains organes de la presse anglaise qu'on ne peut soupçonner de turcophilie, publications relevant la nécessité des mesures en question et faisant remarquer que ces mesures sont d'ailleurs d'ordre strictement intérieur et judiciaire, le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie ne doute pas que l'attitude observée à cette occasion par les minorités turques ne soit pleinement justifiée. Le tribunal d'indépendance précité a donc puni ceux qui, en provoquant les regrettables événements de la région de Samsoun, ont fait couler tant de sang.

Il a d'autre part fait avorter un soulèvement plus vaste qui se préparait et qui, s'il se fût produit, aurait eu des conséquences regrettables.

D'ailleurs les organisateurs de tous les complots savaient à quoi s'en tenir quant aux résultats à espérer de leurs folles tentatives : leur vrai but était d'attirer loin de l'attention des champs de bataille de l'Anatolie Occidentale le plus de forces turques possible, afin de faciliter la tâche de l'armée hellénique.

Dans ces circonstances, le ministre soussigné est en droit de protester à juste titre contre la phrase suivante : « Les Hauts Commissaires Alliés croient superflu d'attirer l'attention du Gouvernement nationaliste sur la nécessité de mettre un frein à des actes contraires à toute règle d'humanité, etc... » contenue dans la dépêche précitée. Il est également en droit de rappeler avec raison que des exemples d'une sévérité beaucoup plus grande ne sont pas rares dans les annales de bien des États européens.

D'autre part, il est inutile de rappeler qu'une ligne de conduite identique a été adoptée lors des soulèvements survenus à Bolou, à Yozgad, à Khonia, etc., contre l'autorité du Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie, qui alors comme aujourd'hui fut mis dans l'obligation de châtier les révoltés.

Tout en procédant à cette répression, la Grande Assemblée nationale de Turquie et son Gouvernement ne manquèrent pas d'un autre côté d'effectuer des enquêtes et

de punir tous les fonctionnaires qui ont soit outrepassé leurs instructions soit manqué à leur devoir.

Ceci dit, le ministre des Affaires étrangères de la Grande Assemblée nationale de Turquie croit devoir insister à nouveau au sujet des atrocités grecques dont l'horreur dépasse tout ce qui a été accompli jusqu'à ce jour. Dans toute la région évacuée, toutes les maisons ont été détruites au moyen de bombes incendiaires, tout le bétail a été emmené ou exterminé, toutes les récoltes et toutes les granges incendiées et un grand nombre d'habitants assassinés. Actuellement, plus de cent mille personnes restent sans abri et sans moyen de subsistance.

Le peuple turc constate le fait que ce sont les Puissances de l'Entente qui ont provoqué l'invasion grecque en Anatolie et s'étonne à juste titre du calme qu'elles conservent en face des crimes des Hellènes.

Le ministre soussigné se croit obligé d'ajouter que si l'on désire sincèrement le retour d'une ère de paix et d'entente entre l'Orient et l'Occident, entre le monde musulman et les grandes puissances européennes, il est indispensable de traiter dorénavant sur un pied d'égalité les chrétiens et les musulmans et d'admettre que toutes les souffrances humaines sont également dignes de commisération, quelle que soit la confession des victimes. Le calme témoigné par les Grandes Puissances vis-à-vis des atrocités helléniques est d'autant plus inexplicable que les Grecs, par leurs destructions systématiques, destructions qui, selon toute apparence, seront continuées au fur et à mesure de leur retraite, mettent la Turquie dans l'impossibilité absolue de faire face, après la conclusion de la paix générale, aux services d'intérêts et d'amortissements de la partie de la dette ottomane qui pourrait lui échoir et obligent le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie à envisager le rattachement de cette question de la dette à celle de la reconstruction des régions dévastées.

Angora, le 17 novembre 1921.

Signé : YOUSOUF KEMAL,

*Ministre des Affaires étrangères du Gouvernement
de la Grande Assemblée nationale de Turquie.*

Cependant, les bandes de révoltés n'en continuaient pas moins à tenir la campagne, et de plus en plus le Gouvernement d'Angora se voyait dans la nécessité absolue d'en finir avec cette insurrection intérieure. C'est à ce moment que Fethy bey, nouvellement élu commissaire à l'Intérieur, décida de se rendre lui-même sur place afin de mener à bien cette besogne indispensable. Je me suis personnellement entretenu longuement avec Fethy bey à son retour de Samsoun. Il n'a pu que me confirmer tous les faits rapportés dans les notes successives envoyées par son Gouvernement aux représentants alliés à Constantinople. En outre, il m'a exprimé toute la pitié que lui avaient inspirée ces malheureuses populations chrétiennes indignement dupées par des meneurs qui leur avaient fait entrevoir des rêves irréalisables de souveraineté et n'avaient réussi qu'à compromettre gravement une prospérité indiscutable et une absolue tranquillité.

Les documents que je reproduis ci-dessous se rapportent précisément à cette période durant laquelle Fethy bey agissait à Samsoun.

Le 21 janvier 1922, les hauts commissaires alliés à Constantinople adressaient à Angora la note suivante :

Les Hauts Commissaires de Grande-Bretagne et d'Italie et le Gérant du Haut Commissariat de la République Française ont été informés que le Mutessarif de Samsoun aurait publié une proclamation invitant ceux de la région du

Pont ayant gagné la montagne à faire dans un délai de quinze jours acte de soumission en se présentant au poste de gendarmerie le plus proche : la proclamation leur promet l'indulgence. Les Hauts Commissaires ont été d'autant plus satisfaits d'enregistrer cette promesse que d'autres informations présumant le contraire annonçaient que le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale aurait l'intention d'expédier dans l'intérieur les femmes et les enfants grecs de la région littorale du Pont.

Il leur sera agréable de recevoir l'assurance que, comme ils le présumant, cette intention a été complètement abandonnée si jamais elle a existé, et d'être ainsi en mesure de calmer les appréhensions des cercles intéressés. L'amnistie et l'abandon de tout projet de transport à l'intérieur, mesures excellentes par elles-mêmes, seraient heureusement complétés par l'octroi de facilités de circulation permettant aux femmes et aux enfants, comme à tous les chrétiens exilés ou déportés antérieurement, de choisir librement les lieux de leur résidence, soit qu'ils désirent l'Anatolie pour se rendre là où ils auraient des parents, à Constantinople ou ailleurs, soit au contraire qu'ils veuillent rentrer dans leurs foyers.

En signalant au Gouvernement l'opportunité de semblables mesures, les Hauts Commissaires Alliés croient utile de souligner l'intérêt que la Turquie a, au moment où les bases de la paix de l'Orient vont être définitivement fixées, de donner des témoignages de nature à laisser espérer que la paix intérieure est assurée en même temps que la paix extérieure sera rétablie.

Le 8 février 1922, le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale répondait :

Le soussigné, ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie, a l'honneur d'accuser réception à Leurs Excellences MM. les Hauts Commissaires de Grande-Bretagne et d'Italie et à M. le Gérant du Haut Commissariat de la République Française de leur dépêche du 21 janvier 1922.

Effectivement, les bandes armées grecques de la région

de Samsoun qui tenaient la montagne et se trouvaient en état de rébellion ouverte contre le Gouvernement et ne cessaient de commettre sur la paisible population musulmane de l'endroit les pires atrocités, ont été officiellement invitées à se soumettre dans un délai de quinze jours.

De plus, des propositions leur ont été données à maintes reprises par des voies privées pour les engager à cesser la lutte qu'elles mènent de connivence avec l'ennemi contre leur propre pays et d'avoir confiance dans la mansuétude et la magnanimité du Gouvernement.

Malheureusement ceux qui gardent encore un espoir de fonder un État dit du Pont sur les ruines de la Turquie et qui ne peuvent se résigner à déposer les armes parce que cet acte porterait préjudice à l'armée hellénique d'invasion qui occupe l'Anatolie Occidentale, ont répondu à toutes les avances du Gouvernement en redoublant leurs attaques contre les villages musulmans sans défense, etc...

Tout dernièrement encore, dans la région de Bafra, des bandes grecques ont complètement brûlé la localité de Kotch Hissar, le quartier Sakizdji de la localité de Hanli Keuy et vingt et une maisons de la localité de Salchik et les localités de Duz Keuy et Djouzan tout entières ont été incendiées; de même dans la région d'Amassia trente maisons, sept magasins, dix dépôts, une mosquée, un moulin de la localité de Kayadja et une partie de la localité de Kars Abdal ont été la proie des flammes, etc...

Lorsque la population musulmane ne pouvait pas s'enfuir à temps, elle était impitoyablement massacrée et souvent brûlée vive dans les maisons incendiées. Ni les femmes ni les enfants ne trouvaient grâce devant ces bandits.

Telle a été la riposte du Comité dit du Pont aux propositions conciliantes faites par le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie. Actuellement, le Gouvernement se voit dans l'obligation de protéger à tout prix la vie et les biens de la population paisible et de poursuivre bien à contre-cœur les susdites bandes afin de les empêcher de continuer leurs forfaits. Le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie manquerait au premier des devoirs et faiblirait à la tâche à lui confiée par la population d'Anatolie s'il ne prenait pas les mesures

que comporte la situation et n'assurait la sécurité. Le ministre soussigné est convaincu que Leurs Excellences MM. les Hauts Commissaires de Grande-Bretagne et d'Italie et M. le Gérant du Haut Commissariat de France apprécieront la nécessité impérieuse dans laquelle se trouve placé le Gouvernement.

A l'heure où les Hellènes, dans les parties occupées de l'Anatolie et de la Thrace, continuent sans répit leurs atrocités, où des détachements de l'armée hellénique pourvus de canons parcourent les monts Bayendir pour brûler les villages yuruks et en massacrer la population, où chaque jour des milliers de musulmans de la Thrace sont déportés et périssent en masse en cours de route, afin de laisser la place libre aux Grecs que l'on veut installer dans leurs foyers, où enfin, dans le but de fortifier sa position contre les Venizelistes, le Gouvernement d'Athènes tâche de détourner la colère du peuple sur les infortunés musulmans de l'Anatolie, de la Thrace et de la Macédoine, et pousse à leur extermination, on conviendra que sur les territoires soumis à son autorité le Gouvernement turc ne peut laisser perpétrer les mêmes crimes par les satellites des Hellènes contre les familles de ceux qui sur le front ouest luttent pour débarrasser le sol natal de l'envahisseur.

Le ministre des Affaires étrangères de la Grande Assemblée nationale de Turquie saisit cette occasion pour prier Leurs Excellences MM. les Hauts Commissaires de Grande Bretagne et d'Italie et M. le Gérant du Haut Commissariat de France de vouloir bien imposer au Gouvernement hellénique le respect de la vie, de l'honneur et des biens des musulmans des régions occupées; il se permet également de leur signaler entre autres les faits suivants qui méritent sérieusement d'attirer leur attention.

1° Dans la région de Balikessir, la gendarmerie ottomane a été dissoute et remplacée par la gendarmerie grecque, ce qui ne fera que redoubler l'arbitraire auquel se trouvent soumis les habitants de cette région.

2° Par suite de la déportation et de l'exode forcé, sous l'empire de la terreur, des musulmans de Thrace dans le but susmentionné d'installer des Grecs à leur place, des dizaines de milliers de ces malheureux vivent dans la plus

affreuse misère à Constantinople ou en Bulgarie. Tout dernièrement encore plus de deux mille Grecs ont été amenés de la région de Cavalla à Kéchen et installés dans les villages musulmans.

3° La population turque des régions occupées est tenue pour responsable de tous les attentats commis contre les voies de communication, tandis que, d'autre part, des bandes grecques spécialement constituées à cet effet sont chargées d'effectuer des simulacres d'attentats contre les mêmes voies afin de donner aux autorités helléniques des prétextes pour persécuter les musulmans. Entre autres, le chef de bande grecque Sofila Andrico opère dans ce but aux environs de Dimeloka.

Le ministre soussigné, en protestant contre ces agissements, émet l'espoir que MM. les Représentants des Grandes Puissances à Constantinople s'efforceront d'y remédier dans la mesure du possible.

Avant de terminer, le ministre soussigné tient à assurer encore une fois que toutes les dispositions adoptées par son Gouvernement ont pour unique but de rétablir la tranquillité troublée par les agents du Gouvernement hellénique, que les poursuites entreprises ne s'adressent qu'à ces brigands dont il a été question et que seuls ceux dont la complicité effective avec ces brigands a été prouvée sont relégués loin du théâtre d'opération des bandes.

Le ministre des Affaires étrangères de Turquie croit devoir ajouter que dans les circonstances présentes la liberté de voyage ne peut être accordée à tout le monde et que pour cela il faut nécessairement attendre.

Le ministre soussigné espère avoir suffisamment démontré que tous les malheurs qui se sont abattus sur les populations tant musulmanes que chrétiennes de l'Anatolie et de la Thrace ont pour cause essentielle l'injustifiable invasion de ce pays par les Hellènes et les espoirs insensés que cette invasion fait naître dans certains milieux.

Il compte que Leurs Excellences MM. les Représentants des Grandes Puissances à Constantinople tireront de cet exposé les conclusions qu'il comporte.

CHAPITRE III

LE PATRIARCAT ORTHODOXE TURC

D'ANATOLIE

L'un des faits les plus extraordinaires qu'il m'ait été donné d'étudier sur place en Anatolie, c'est à coup sûr la naissance d'un patriarcat orthodoxe turc dans le pays. Ce fait ne peut pas être ignoré plus longtemps par l'Occident, et il ne manquera pas de retenir l'attention de tous ceux qui étudient impartialement la question de la protection des minorités chrétiennes dans le pays.

Il existe en Anatolie des chrétiens qui répudient formellement le patriarcat du Phanar, font hautement profession de foi nationale, se déclarent Turcs et par conséquent demandent instamment à de trop zélés protecteurs de ne pas s'occuper d'eux avec autant d'insistance.

Comme on le voit, la chose valait la peine d'être étudiée avec attention, et je voudrais dans les pages suivantes présenter la documentation que j'ai pu recueillir à ce sujet.

Depuis longtemps déjà, beaucoup de chrétiens d'Asie Mineure n'avaient pas été sans se rendre

compte que, la plupart du temps, les malheurs qui s'abattaient sur eux avaient pour origine les agissements de certaines politiques étrangères. Installés depuis de longues années dans le pays, en ayant pris les habitudes, parlant la langue turque, ils pouvaient exercer dans la plus parfaite tranquillité leurs métiers et leurs commerces. Plus aptes d'ailleurs que les musulmans pour tout ce qui intéressait le négoce, ils prospéraient et ne manquaient pas de remarquer que toutes les fois que s'exerçaient sur eux les intrigues de l'étranger, c'était leur propre intérêt qui était lésé.

Mais pour quelques-uns d'entre eux il ne suffisait pas encore de gagner beaucoup d'argent dans un pays qui les avait accueillis, de profiter d'une administration peu tracassière et d'un état d'esprit de réelle tolérance. Il ne suffisait pas d'échapper à toutes les obligations fiscales et militaires de la patrie abandonnée. Ce sont ces derniers qui ont à coup sûr compromis le sort de tous leurs coreligionnaires.

Une réaction devait fatalement se produire parmi la multitude de ceux qui n'ont qu'un désir : vivre en paix sur le sol d'élection ; c'est précisément cette réaction que j'ai été à même d'étudier sur place en Anatolie.

Pour cristalliser toutes les tendances qui se manifestaient en faveur de l'organisation d'une chrétienté turque en Asie Mineure, il fallait un homme d'action et cet homme se trouva.

A différentes reprises j'ai visité dans sa petite maison du quartier arménien et grec d'Angora, Papa Efftim, simple prêtre orthodoxe de Keskin et leader du mouvement.

Quelques jours avant mon arrivée dans le pays, l'Anatolie tout entière célébrait, par des réunions populaires, l'anniversaire de la seconde victoire d'In-Eunu. Je voudrais reproduire ici le discours que prononça ce jour-là le Révérend Papa Efftim au meeting d'Angora, qui rassemblait environ cinquante mille personnes. Ce discours est une profession de foi et fera comprendre l'état d'âme de beaucoup de chrétiens d'Asie Mineure :

« O ma bien-aimée nation turque ! O mes chers frères et enfants héroïques du peuple turc auquel je suis fier d'appartenir, ce jour est pour moi un jour heureux !

« Ces puissances qui prétendent être civilisées avaient décidé de nous anéantir complètement pendant et après la guerre mondiale, et avaient projeté d'envahir nos territoires sacrés et d'asservir cette belle race turque. Pour cela, elles avaient entre les mains comme instrument le gouvernement néfaste et détesté du patriarcat du Phanar et de Damad Ferid pacha. C'est pourquoi j'ai tenu, aussitôt notre Gouvernement national constitué, à protester contre ces vils agissements. J'ai adressé cette protestation, puisée dans ma propre conviction et dans mon âme, pour défendre l'honneur irréprochable de la nation turque.

« Je vois bien aujourd'hui que, grâce à Dieu, je n'ai pas à rougir de ce que j'ai fait. Je vois avec une grande satisfaction que Dieu a permis la constitution du Gouvernement national que j'avais tant souhaité et qu'il a délivré la nation turque du pouvoir despotique et des vexations que lui faisait subir le gouvernement de Damad Ferid et de ceux qui avaient été empoisonnés par le patriarcat du Phanar. Ces gens qui étaient irrémédiablement corrompus ont trouvé les châtiements qu'ils avaient bien mérités. Quant aux innocents qui restaient en Anatolie, le Bon Dieu m'a prêté son secours et j'ai pu leur faire entendre la vérité. Je suis parvenu à combler les abîmes creusés par le patriarcat du Phanar, je l'ai ébranlé dans ses racines et j'ai éteint sa lumière. Je l'ai laissé dans ses ténèbres et dans son cachot.

« Aujourd'hui, l'Anatolie m'a accordé les pouvoirs que jamais elle n'avait donnés au patriarcat du Phanar. Et moi aussi, je me suis chargé de mener à bien cette sainte tâche. Je me suis résigné à travailler de toutes mes forces en vue de la réalisation de notre cause nationale. Nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire de la seconde bataille glorieuse d'In-Eunu. Savez-vous, Messieurs, qui a gagné cette éclatante victoire? Sont-ce nos canons et nos fusils? Non, car on avait tout pris et tout enlevé. Ce qui a gagné notre cause, c'est sa légitimité, son équité... C'est aussi notre honneur et notre droiture indemnes de toute souil-

lure. C'était encore la vanité des puissances de l'Europe qui se croyaient très fortes et l'arrogance des adversaires de notre pays, de la justice et de l'équité. Dieu n'aime pas les vaniteux. Dieu est avec nous. Nous avons lutté avec foi et résignation, nous avons combattu fermement et ainsi nous avons déjà gain de cause. Et l'Europe est stupéfaite de cela. Dieu est avec nous. Et il nous a déjà protégés parce que nous luttons dans le seul espoir de sauver notre sol sacré et de l'arracher aux mains d'ennemis cruels qui nourrissent l'intention de nous décimer complètement. Pour finir, je répète encore une fois que nous vivons parce que nous avons prouvé au monde que nous avons parfaitement droit à la vie, à la liberté et à l'indépendance. »

Ce discours nous en dit déjà très long par lui-même sur la mentalité de beaucoup de chrétiens d'Asie Mineure que d'aucuns s'acharnent à protéger avec une sollicitude vraiment trop intéressée.

Or, voici ce que pense le Révérend Papa Efftim. En tout cas, voici ce que j'ai retenu des conversations que j'ai eues avec lui :

« Beaucoup d'entre nous, orthodoxes d'Asie Mineure, sommes des Turcs de pure race. Nous étions même en Anatolie avant les Seldjoucides. Pendant des siècles, nous avons conservé notre religion chrétienne grâce à la tolérance des gouvernements ottomans. Nous nous rendons compte que nous sommes de véritables nationaux de ce

pays, et il n'est pas juste, sous prétexte que nous sommes des orthodoxes, de penser que nous sommes Grecs. Interrogez à ce sujet le peuple lui-même. Depuis bien longtemps nous sommes obligés pour nous faire comprendre de nos fidèles de faire nos sermons en turc. Nos pères sont nés en Turquie, nous y sommes nés, nos enfants y viennent au monde, nos biens sont ici, nos intérêts également. Au point de vue national, nous ne pouvons donc pas nous différencier des Turcs.

« Au début du mouvement que j'ai créé, je n'ai éprouvé aucune difficulté à cristalliser ce sentiment. Au contraire, en faisant appel et en entrant en contact direct avec les populations orthodoxes d'Anatolie, je me suis rendu compte partout que mon œuvre répondait à l'opinion générale et venait combler les désirs de chacun. Je n'ai reçu que des encouragements et de plus en plus nous nous organisons.

« Jusqu'à ces derniers temps, tous les chrétiens orthodoxes étaient sous la domination du patriarcat qui avait plein pouvoir de la part du Gouvernement ottoman. Les choses allèrent tout d'abord très bien, mais aussitôt que ce patriarcat se mit à être un instrument d'intrigues politiques, les Serbes et les Bulgares se détachèrent de lui et déclarèrent leur autonomie du Phanar. Et maintenant, nous aussi avons compris que le patriarcat du Phanar avait perdu son caractère religieux et n'était plus qu'un nid d'intrigues politiques

contraires aux véritables intérêts des orthodoxes turcs. C'est pourquoi nous aussi réclamons notre indépendance et désirons vivre en paix avec les musulmans qui sont nos frères de race et de langage et cela loin de tous les complots tramés par la Grèce. Nous désirons donc avoir notre propre patriarcat. Les orthodoxes de Constantinople déclarent qu'ils sont Grecs, libre à eux. Nous ne sommes pas Grecs, nous sommes Turcs et nous voulons rester des Turcs loyaux. Nous voulons rester fidèles au gouvernement qui nous a protégés et a assuré notre existence pendant six siècles. Nous avons blâmé le patriarcat de Constantinople, non pas seulement en paroles mais en actes. En effet, nous n'avons pas pris part aux élections, manifestant ainsi notre désir de séparation. Ce patriarcat n'est plus aujourd'hui qu'une institution grecque vénale. Nous trouverons ici un autre patriarcat. Nous sommes payés pour savoir ce que vaut l'ingérence des étrangers dans nos propres affaires. »

Vers la fin de l'année 1921, le Révérend Papa Efftim adressait à tous les orthodoxes d'Anatolie un chaleureux appel. Sa voix était entendue.

Ceux de Tchorum lui répondaient : « Toutes les communautés orthodoxes d'Anatolie sont avec vous de tout leur cœur. » Ceux de Césarée disaient : « Toute notre communauté se réjouit d'avoir entendu l'expression de sa volonté et de ses plus chers désirs. Nous vous prions de recevoir nos

pleins pouvoirs pour nous représenter devant le monde civilisé, et nous vous exprimons notre gratitude pour vos nobles efforts. » Des réponses analogues arrivaient de Yozgad, de Kermes.

Au mois de décembre dernier, muni de tous les pouvoirs qui lui étaient déjà parvenus de tous les points de l'Anatolie, le Révérend Papa Efftim présentait au ministre de la Justice une requête officielle demandant la réalisation des vœux de ses coreligionnaires.

Pour compléter mon enquête à ce sujet, il ne me restait plus qu'à connaître la position officielle que prend le Gouvernement en face de cette initiative du Révérend Papa Efftim. Refik Chevket bey, le ministre de la Justice et des Cultes, m'a lui-même éclairé sur ce point et voici ce que j'ai retenu et noté de ses déclarations :

« Parmi les orthodoxes vivant dans notre pays, il en est qui y sont établis depuis des siècles, parlant notre langue et qui ont nos coutumes. L'histoire prouve qu'il y a des orthodoxes appartenant ethniquement à la race turque.

« Ils étaient tous jusqu'à présent rattachés au patriarcat œcuménique de Constantinople. Depuis longtemps, déjà, des tendances se manifestaient parmi eux de se détacher de ce patriarcat, de s'affranchir de cette influence. Ils considéraient que cette tutelle ne faisait que paralyser leurs libertés, les dépouiller et les asservir, et tout cela pour les utiliser en vue d'intrigues politiques.

« Or, les questions religieuses pures n'occupent nullement le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie. Les non-musulmans ont toujours leur liberté pleine et entière dans leurs affaires religieuses. Par conséquent, le Gouvernement ne saurait en aucun cas instituer de sa propre initiative un patriarcat orthodoxe turc. C'est aux orthodoxes turcs eux-mêmes qu'appartient la décision de créer, s'ils le jugent à propos, une communauté indépendante du Phanar et d'assembler un synode. Lorsqu'ils auront créé cette communauté et qu'ils s'adresseront au Gouvernement pour lui demander de reconnaître l'existence d'une Église orthodoxe turque, alors le Gouvernement fera le nécessaire.

« Jusqu'à présent il n'en est pas encore ainsi.

« Il faut bien souligner ce point essentiel que le Gouvernement persistera toujours dans cette attitude de ne pas se mêler de cette question religieuse et de ne faire aucune propagande.

« Papa Efftim, en qualité de mandataire de certaines communautés, a demandé au Gouvernement de reconnaître la rupture avec le patriarcat du Phanar. Des télégrammes adressés au ministère de la Justice par certaines Églises d'Anatolie réclament également cette consécration. Mais nous ne pouvons pas considérer que ces demandes ont un caractère vraiment officiel. Papa Efftim lui-même n'a pas le droit ni la qualité pour faire une pareille démarche et c'est ce que

nous lui avons fait d'ailleurs remarquer. Lorsque la communauté tout entière se sera régulièrement concertée et aura pris la décision de créer, selon toutes les formes usitées, une pareille Église dont elle présentera au Gouvernement les statuts, alors ce dernier pourra prendre une décision.

Papa Efftim s'est mêlé, au nom des Turcs orthodoxes, de certaines affaires qui dépassaient beaucoup sa qualité de simple prêtre. Le Gouvernement l'a obligé à rectifier son attitude. Par exemple, il a voulu nommer des prêtres, nous l'en avons empêché formellement.

« On a pu lancer la nouvelle que le Gouvernement avait proposé une loi établissant le nouveau patriarcat. Cette nouvelle est en tout point dénuée de fondement. Le Gouvernement, fidèle à la politique qu'il a toujours tenue en pareille matière, ne pourra jamais faire qu'une chose : c'est de reconnaître une Église orthodoxe turque, le jour où cette dernière aura régulièrement et effectivement été créée par les communautés elles-mêmes.

« Nous ne pourrions que nous réjouir si les choses se passent ainsi, mais encore une fois jamais, ni de près ni de loin, nous ne saurions nous mêler de l'organisation de la chose elle-même. »

Comme on le voit, cette mise au point était indispensable pour bien comprendre comment se pose actuellement la question du patriarcat orthodoxe turc.

CHAPITRE IV

QUELQUES CALOMNIES

Il y a quelques mois, le Gouvernement d'Angora, constatant que M. Yowell, ex-membre du Comité de Secours américain en Proche Orient et ses collaborateurs avaient essayé de mener, en dehors de l'action humanitaire qui leur était confiée, une action politique susceptible de porter atteinte à la souveraineté nationale turque, décidait de les expulser d'Anatolie.

Les indésirables ne trouvèrent pas d'autre moyen de se venger que de répandre en Occident des nouvelles fantaisistes au sujet de prétendues atrocités commises par les Turcs contre les chrétiens d'Asie Mineure. Ces calomnies furent imprimées dans certains grands journaux anglais au mois de mai dernier.

Quelques jours plus tard, M. Gillespie, attaché commercial du haut commissariat des États-Unis d'Amérique à Constantinople, faisait à un journal turc les déclarations suivantes :

Les publications que Yowell a faites par le journal *Times* ne sont que la répétition des rumeurs non confirmées relatées par les journaux d'Amérique et de l'Europe il y a

plusieurs mois, au sujet de soi-disant persécutions perpétrées à l'égard des chrétiens d'Anatolie. Yowell avait d'abord essayé de placer son rapport aux correspondants des éminents journaux américains comme le *Chicago Tribune*, l'*Associated Press*, le *Chicago Daily News*. Mais les correspondants américains, sachant que l'objet de ce rapport était une invention contraire à la vérité, refusèrent de l'accepter. Sur ce fait, le rapport fut vendu aux Arméniens qui le firent publier par le *Times*.

Les Américains qui connaissent l'Anatolie sont d'accord pour reconnaître que les imputations contenues dans ce rapport sont de purs mensonges. Moi-même, Miss Billings, Mr. Mc Dowell et la regrettée Miss Helen avons constaté de près combien les Turcs sont nobles, braves et doués de caractère distingué, et nous nous fîmes les interprètes de ces vérités auprès des départements intéressés.

Les Américains qui ont voyagé en Anatolie ainsi que tous les étrangers ont été de tout temps l'objet de bon accueil soit par les autorités locales, soit par la population. Les publications faites autour du prétendu mauvais traitement appliqué par le Gouvernement sont, ainsi que les constatations et les études des Américains l'ont prouvé, des choses contraires à la vérité. Le fait que Yowell a voulu rafraîchir les fausses nouvelles précédemment publiées contre le Gouvernement d'Anatolie et les efforts qu'il a entrepris pour provoquer l'opinion publique occidentale en les publiant, ont provoqué l'indignation de tous les Américains qui se trouvent ici et qui connaissent la vérité.

D'autre part, Miss Billings, représentant du Comité de Secours américain en Proche Orient depuis de longs mois, et que j'ai eu à maintes reprises l'occasion d'approcher à Angora, d'où elle rayonne à travers toute l'Anatolie, adressait le 11 mai la dépêche suivante à l'amiral Bristol,

haut commissaire des États-Unis à Constantinople :

A Son Excellence l'amiral Bristol.

Je viens d'apprendre qu'à Constantinople certains bruits circulent au sujet de nouvelles atrocités commises à Kharpout, je suis en correspondance continue avec les Américains qui se trouvent à Kharpout et j'ai parlé avec des personnalités éminentes récemment arrivées de la localité en question. Je suis convaincue que toutes ces rumeurs ne sont pas vraies.

Florence BILLINGS.

Quelques jours plus tard, M. Jaquith, directeur du Comité de Secours américain en Proche Orient, arrivait lui-même à Angora et faisait les déclarations officielles suivantes :

Le but de mon arrivée à Angora est d'assurer la collaboration la plus convenable et la plus amicale du Gouvernement nationaliste avec le Comité américain qui travaille depuis longtemps en Anatolie.

Quant aux publications de Mr. Yowell et de ses collègues, je suis sérieusement touché soit par cet incident, soit par suite de cas similaires. Car de pareils cas produisent des malentendus inutiles entre nous et le Gouvernement anatolien.

Au temps où Mr. Yowell se trouvait en Anatolie comme mon employé, il pouvait être considéré comme dépendant de moi. Mais une fois que son contrat fut annulé à cause de son expulsion de l'Anatolie, ses inventions appartiennent à sa personne.

Un grand procès humanitaire semble avoir été institué au sujet des événements d'Anatolie. Il était juste de produire devant le grand public toutes les pièces du procès sans en omettre aucune.

Sur ces entrefaites, Lord Curzon mettait en avant la proposition de conduire en Anatolie une enquête interalliée au sujet des atrocités commises par les musulmans contre les minorités chrétiennes.

Le journal d'Angora qui reflète le plus exactement la pensée gouvernementale, le *Hakimietimlie*, publiait un article où je lis :

L'attachement et les espoirs que les Turcs attribuaient à l'Angleterre, avant la guerre et pendant l'armistice, ont été considérables. Mais après l'armistice le Gouvernement anglais ne s'est abstenu un instant d'user des mesures les plus menues jusqu'aux moyens les plus grands afin d'exterminer et d'anéantir systématiquement et ouvertement la Turquie. Les hommes d'État anglais sont furieux contre nous. C'est toujours le Gouvernement anglais qui, dans des pourparlers diplomatiques, dans les démarches pour la paix, crée devant nous des obstacles; c'est le Gouvernement britannique qui veut nous étouffer et mettre fin à notre existence. Ce sont toujours les fonctionnaires anglais qui ont exposé la population musulmane de Constantinople à toutes sortes d'agression, de persécution, à des outrages et avilissements, ce sont eux qui ont abusé de la vie, des biens et de l'honneur de la population musulmane.

L'homme ne peut s'empêcher de tomber dans la stupéfaction quand il cherche les mobiles de cette animosité illimitée pour laquelle il ne peut pas trouver une explication juste et logique. Nous nous trouvons encore une fois devant une manifestation de cette singulière psychologie anglaise. Au moment où toute la presse européenne et même une partie de la presse anglaise avaient pris une attitude favorable à l'égard de notre proposition de pourparlers de paix à Ismidt, par une manœuvre criminelle les hommes d'État anglais s'efforcent de provoquer la nation anglaise et l'opinion mondiale contre nous. Que nous exterminions les chrétiens en Anatolie, que nous sommes

décidés à supprimer le christianisme! Voilà le nouveau « leit motiv » jeté sur la scène par Lord Curzon. Pour jouer ce lâche et perfide jeu, Lord Curzon a eu recours aux moyens suivants :

Ainsi que Mr. Rue, correspondant du journal *Chicago Tribune*, a annoncé de Constantinople à son journal, Lord Curzon, par un de ses communiqués qu'il a envoyé au haut commissariat britannique à Constantinople, donne des ordres pour se procurer des documents attestant que les Turcs ont exterminé les chrétiens. Cet ordre ne signifie pas autre chose qu'une recommandation d'inventer les documents. En effet, peu de temps après, ces documents sont inventés. Un certain Américain nommé Yowell, fonctionnaire du Comité de Secours américain du Proche Orient, et ses trois compagnons, ayant entrepris des menées et des propagandes pour troubler la sécurité locale, ont été, il y a six mois, expulsés d'Anatolie. Poussés par des sentiments de vengeance, ils ont inventé certaines calomnies et proposèrent aux correspondants des journaux américains à Constantinople de publier ces calomnies. Mais ainsi que le prouvent les déclarations formelles de M. Gillespie, attaché commercial du haut commissariat des États-Unis à Constantinople, les honnêtes journalistes américains, sachant que les récits et les imputations en question n'étaient que de purs mensonges, refusèrent de les publier. Sur ce fait, les calomniateurs s'adressent, d'une part, au haut commissariat britannique et, d'autre part, ainsi que M. Gillespie en témoigne, aux Arméniens, et par leur intermédiaire ils réussissent à les faire publier dans le journal le *Times*. Lord Curzon, comme un Bédouin affamé, s'empare aussitôt de ces calomnies et commence à alarmer le monde entier. Mais les dépositions précitées de l'attaché commercial du haut commissariat des États-Unis qui a étudié de près l'Anatolie et la dépêche que Miss Billings, représentant du Secours américain en Proche Orient, a envoyée à l'amiral Bristol, haut commissaire des États-Unis à Constantinople, ne laissent aucun doute que les prétentions invoquées par Mr. Yowell et consorts à titre de documents, et que Lord Curzon a essayé d'exploiter, ne sont que de purs mensonges et calomnies.

Néanmoins Lord Curzon, qui est prêt à noyer toute la Turquie et le monde musulman dans un verre d'eau, croit que ces mensonges et ces calomnies sont suffisants pour alarmer le monde entier.

Mais si le noble lord croit que sa proposition sera acceptée par le Gouvernement de l'Anatolie, il se trompe. Il prouve ainsi qu'il n'a pas encore compris le caractère des mouvements nationalistes de l'Anatolie. Nous ne pouvons pas imaginer un seul homme d'État nationaliste qui aurait accepté une commission d'enquête. Car admettre une pareille proposition c'est nier la raison d'être du Gouvernement d'Angora. Pour son indépendance et sa liberté la nation assume ici tant de sacrifices. Au cas où on permettrait de faire des enquêtes dans notre pays, se basant sur des inventions lâchement fabriquées par un certain Américain pour l'usage d'un quelconque Lord Curzon, quel besoin aurait-on donc de tant de sacrifices, de tant de peines? Il est bien singulier que ce sont ceux qui se considèrent en état de guerre avec nous qui se proposent d'entreprendre l'enquête en question. Ou Lord Curzon est devenu fou, ou il nous considère comme des aliénés. Mais ni l'une ni l'autre alternative ne sont exactes. Son but est de troubler le monde. Car le prétexte invoqué par Lord Curzon est tellement ridicule et mal fondé qu'avant nous les milieux compétents et respectant l'honneur et l'équité ont déclaré que ce prétexte consistait en des calomnies inventées malhonnêtement pour de l'argent. Dans ce cas le devoir nous incombe de prendre envers les hommes d'État anglais la même attitude et, en nous appuyant sur des bases plus réelles et plus honnêtes, de demander aux puissances d'enquêter sur les cruautés infligées aux musulmans qui gémissent sous la domination anglaise. Les prisons de l'Inde sont aujourd'hui entièrement remplies des notabilités et des ulémas musulmans. C'est la politique de sauvagerie et de terreur qui est appliquée dans les diverses régions des Indes. Le nom du général Dryer, qui a organisé le massacre d'Erlistar, est répété avec horreur dans toutes les Indes. Le fait que chaque jour une quantité de musulmans périt sous la persécution et cruauté anglaises est une vérité indéniable.

La Turquie, par suite de sa qualité de khalifat, étant la protectrice de tous les musulmans, se considère plus justement compétente pour faire une pareille proposition d'enquête. Il faut que le masque de l'hypocrisie anglaise soit levé. Les hommes d'État anglais sont devenus aujourd'hui les ennemis les plus haineux de la religion et des nations musulmanes. Tant que l'islamisme ne sera pas supprimé et que les nations musulmanes ne seront pas réprimées, ces hommes d'État ne seront pas satisfaits. Il faut que tous les musulmans et toute l'humanité connaissent cette vérité. Notre Gouvernement doit donc proposer aux grandes puissances la formation d'une commission internationale pour étudier le système de répression et de cruauté que les Anglais poursuivent à l'égard du monde musulman.

Quoique les Américains venus en Anatolie pour accomplir une œuvre humanitaire aient mérité toute notre reconnaissance, il a été établi que certains d'entre eux, tel que Mr. Yowell et ses camarades, sont animés de sentiments hostiles contre le peuple turc et qu'ils travaillent en Anatolie, dans l'intention particulière de semer la discorde. C'est pourquoi Mr. Yowell a été invité à quitter les territoires soumis à l'autorité du Gouvernement nationaliste. Vexés par cette mesure, Mr. Yowell et ses compagnons, le Dr Ward en particulier, formulèrent, à leur arrivée à Alep, des accusations rancunières et injustes, dont le correspondant du *Times* à Constantinople s'est fait, à son tour, l'interprète.

En réponse à ces calomnies, il convient de déclarer ce qui suit :

1° Par les mesures qu'il avait prises en son temps et les lois élaborées à cet effet, le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale a décidé la location des biens immobiliers abandonnés par les Arméniens en suivant dans ces opérations la même procédure qui est en vigueur relativement aux biens de l'État. Les sommes provenant de cette location sont versées au compte d'un dépôt qui est ouvert au nom des propriétaires des biens susdits. Jusqu'à maintenant aucune réquisition concernant ces biens n'a été opérée par le Gouvernement d'Angora.

2° Les droits légaux des Arméniens sont sauvegardés dans les tribunaux.

3° Les droits de succession des éléments chrétiens ne sont soumis à aucune restriction. Les chrétiens bénéficient au même titre que les musulmans de la loi sur les successions. Une simple vérification des dossiers des tribunaux se trouvant dans les limites du territoire nationaliste suffira à prouver cette vérité.

4° Les chrétiens du sexe masculin ne sont jamais emprisonnés sans qu'une nécessité légale ordonne une telle mesure. Les registres des établissements de détention sont de nature à réfuter une telle accusation.

5° Aucune femme chrétienne n'est employée contre son gré dans les familles musulmanes. Les informations de ce genre ne sont autre chose que l'application d'un plan tendancieux visant à disqualifier les Turcs à la face de l'opinion mondiale.

6° On ne peut citer l'exemple d'aucun fonctionnaire turc ayant fait fortune en pillant les chrétiens.

Les employés turcs consentent à des privations de tous les jours pour la réalisation de nos aspirations nationales et ne souillent pas leur conscience et leur honneur par des pillages.

7° Pour ce qui est des Grecs, au moment où le Gouvernement national, animé par un idéal sacré de liberté et d'indépendance nationale et tout en étant dépourvu des moyens de toute sorte, déployait des efforts inouïs en vue d'assurer la défense du pays, il est difficile de concevoir une loi qui l'aurait empêché d'utiliser son droit à la défense contre ceux qui ont commis la lâcheté de frapper les armées dans le dos. Certains individus suspects qui ont été conduits à l'intérieur ne subirent aucun mauvais traitement au cours de leur déportation et furent laissés libres dans leur nouvelle résidence.

Les malades et les indigènes* relevant de cette catégorie sont protégés par les autorités locales et bénéficient de la liberté de correspondre avec leurs parents.

Un certain nombre d'entre eux ont même réussi à faire fortune. Les registres des banques agricoles prouvent clairement que des envois de fonds sont faits par les Grecs à leurs familles.

Devant une telle vérité, prétendre que le Gouvernement

nationaliste poursuit à l'égard de cet élément une politique d'anéantissement ne peut être que l'expression d'une pure calomnie.

8° Quant à l'affirmation d'après laquelle le Gouvernement aurait livré les femmes et jeunes filles chrétiennes aux passions des Turcs, celle-ci également manque de tout fondement et fait partie d'un plan que nos ennemis tentent d'appliquer pour soulever contre nous l'opinion mondiale publique. Cette affirmation ne mérite pas même d'être démentie.

Les explications précitées montrent que les déclarations de Mr. Yowell et de ses camarades ne consistent qu'en fausses nouvelles inventées dans le but évident de se venger des Turcs, par suite de l'expulsion de ces Messieurs en dehors des frontières nationales. Nous n'avons aucun doute que la vérité sera reconnue par nos amis américains qui étudient et enquêtent à l'intérieur et sur le littoral de l'Anatolie, animés de sentiments humanitaires et en toute liberté. Par conséquent, les déclarations que Mr. Yowell et ses camarades ont faites sans se fonder sur des documents sont de pures calomnies et imputations fabriquées. Au moment où les Grecs persécutent et exterminent par des abominables horreurs, la population turque qui forme la majorité dans les territoires occupés par les Hellènes, la conscience turque est indignée contre les imputations de Yowell et de ses arrière-gardes.

Afin d'apaiser l'opinion publique turque et de montrer le caractère individuel de cet abominable mensonge commis par les gens susmentionnés, nous croyons de notre droit de demander à nos amis américains dont nous avons considéré avec satisfaction les œuvres bienveillantes et avec qui nous avons été en relation, d'éclairer leurs compatriotes en écrivant dans leurs journaux tout ce qu'ils ont vu.

Et Papa Efftim, dont nous avons parlé longuement dans le chapitre précédent consacré à l'étude de la question du patriarcat orthodoxe turc

d'Asie Mineure, télégraphiait à toutes les communautés chrétiennes du monde, à la date du 22 mai dernier :

Les personnes ayant pris part au Congrès des églises orthodoxes d'Anatolie qui s'est tenu à Césarée, ont pris les décisions suivantes que nous transmet Papa Efftim effendi.

« Au Révérend Papa Efftim effendi, représentant et délégué à Angora de l'Église et de la communauté des Turcs orthodoxes d'Anatolie.

« Nous apprenons par le Bulletin du 18 mai de l'agence d'Anatolie que Mr. Yowell et ses collaborateurs expulsés du territoire nationaliste pour s'être livrés à des intrigues, ont publié dans le *Times* du 6 mai des calomnies inventées de toutes pièces. Selon leurs accusations, notre Gouvernement viserait à l'anéantissement des Grecs d'Anatolie. Notre Gouvernement est un gouvernement essentiellement populaire. Il n'y a plus d'État européen qui ne reconnaisse la générosité et le caractère charitable du peuple turc. De nombreux étrangers et Américains sont venus dans le pays et l'ont examiné de près. Leur témoignage et le fait matériel de notre existence elle-même prouvent l'inanité de ces affirmations calomnieuses.

« Le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale n'a châtié personne avant de le soumettre à un jugement légal.

« Ceux qui, empoisonnés par les intrigues et la politique étrangère, ont failli à leur devoir patriotique, ont été punis selon l'importance de leur délit, sans distinction de religion, après avoir été soumis à un jugement en règle, conformément à notre loi de lèse-patrie.

« Nombreux sont ceux qui ont bénéficié ces jours-ci de l'amnistie accordée généreusement par notre équitable Gouvernement.

« Ceux qui se trouvaient dans la zone militaire ont été ramenés à l'intérieur en vue d'assurer le maintien de l'ordre. Le Gouvernement a adopté les mesures requises contre les rebelles qui, empoisonnés par de vaines utopies d'éman-

icipation politique du Pont, se sont soulevés et ont gagné la montagne. Nous nous adressons à l'univers et à l'humanité tout entière !

« Un peuple qui a le droit de vivre et qui est décidé à tout sacrifier pour sauvegarder son indépendance et son existence, n'avait-il pas le droit de prendre de telles mesures ?

« L'honnête peuple turc ne pourrait jamais commettre de pareilles cruautés, qui sont d'ailleurs condamnées par toutes les religions.

« Nous, le peuple turc, nous n'admettons jamais une souillure pareille. L'invention de ces calomnies n'a d'autre but que de provoquer l'opinion publique européenne contre la nouvelle Turquie afin d'entraver les pourparlers relatifs à la paix et à l'armistice.

« Arrive ce qui peut, nous défendons notre droit, nous protestons contre les calomnies de Yowell et de Mélétius. Vous aussi qui êtes revêtu du mandat des chrétiens turcs de l'Anatolie, protestez contre ces calomnies auprès des puissances alliées.

« Agissez dans le sens que comportent les circonstances, ne cachez nullement la vérité, tout le peuple est avec vous. Dites bien à tous que nous sommes tranquilles et contents d'un gouvernement qui puise sa force au sein de son peuple.

« Ici, une question de minorité n'existe pas. Il n'y a qu'un seul peuple qui reconnaît à chacun ses libertés dans les affaires religieuses et culturelles.

« Nous continuerons à administrer notre chère patrie avec le régime d'un gouvernement populaire.

« C'est tout ce que nous demandons à la civilisation des gouvernements démocratiques de l'Europe. »

Et maintenant, il resterait à démêler, après avoir pris connaissance de ce dossier, dans quelles mesures les Turcs sont autorisés à penser qu'une nouvelle enquête interalliée en Asie Mineure est plus ou moins justifiée.

CHAPITRE V
EN MANIÈRE DE CONCLUSIONS
CHOSSES VUES

Durant mon séjour en Anatolie, j'ai eu partout l'occasion d'entrer en contact avec des chrétiens soit Arméniens catholiques, soit orthodoxes d'origine grecque.

Tout d'abord, une chose m'a frappé : beaucoup de ces chrétiens ne se différencient pas du tout au premier abord des Turcs sinon par leur prospérité incomparable. Ces gens ne parlent que le turc, ont pris les mœurs et les habitudes du pays, et il arrive très souvent que l'on commet des erreurs et que l'on croit avoir affaire à un Turc alors qu'on est devant un chrétien.

A Ineboli, à Castamouni, à Khiangri, j'ai vu commerçants et artisans grecs et arméniens vaquer tranquillement à leurs affaires. Nul ne les moleste s'ils respectent les lois du pays et s'ils ne se mêlent pas des mille petites intrigues ou des plus graves complots fomentés par les agents de l'étranger. J'ai fait la connaissance de chrétiens employés dans les administrations publiques et dans les grands services du Gouvernement.

De même, il m'a été donné de recueillir quelques exemples de la tolérance musulmane :

Tout près de Constantinople, sur la rive du Bosphore, non loin de Beïcos, tout un village polonais s'est maintenu depuis des siècles. Les habitants se sont transmis, de génération en génération, leur langue, leur religion, leurs traditions et jusqu'à leurs costumes. Jamais ils n'ont été molestés par les populations musulmanes qui les entourent.

Un autre exemple m'a été fourni par M. Araloff, le représentant des Soviets à Angora. Au cours d'un récent voyage qu'il faisait au front occidental, M. Araloff a découvert dans les environs de Koniah un village russe absolument intact. Il s'agit d'émigrés du Caucase venus là il y a de longues années et qui ont conservé, eux aussi, leur langue, leur religion et leurs coutumes. M. Araloff me contait le grand étonnement de ses compatriotes, ignorant presque tout de la révolution profonde qui a bouleversé la Russie, en apprenant de sa bouche toutes ces nouvelles.

Je tenais à signaler simplement ces faits qui me paraissent être à leur place dans toute étude concernant la question de la protection des minorités chrétiennes en Asie Mineure. Ils sont assez éloquents par eux-mêmes pour se passer de tout commentaire.

En résumé, la question de la protection des

De même, il m'a été donné de recueillir quelques exemples de la tolérance musulmane :

Tout près de Constantinople, sur la rive du Bosphore, non loin de Beïcos, tout un village polonais s'est maintenu depuis des siècles. Les habitants se sont transmis, de génération en génération, leur langue, leur religion, leurs traditions et jusqu'à leurs costumes. Jamais ils n'ont été molestés par les populations musulmanes qui les entourent.

Un autre exemple m'a été fourni par M. Araloff, le représentant des Soviets à Angora. Au cours d'un récent voyage qu'il faisait au front occidental, M. Araloff a découvert dans les environs de Koniah un village russe absolument intact. Il s'agit d'émigrés du Caucase venus là il y a de longues années et qui ont conservé, eux aussi, leur langue, leur religion et leurs coutumes. M. Araloff me contait le grand étonnement de ses compatriotes, ignorant presque tout de la révolution profonde qui a bouleversé la Russie, en apprenant de sa bouche toutes ces nouvelles.

Je tenais à signaler simplement ces faits qui me paraissent être à leur place dans toute étude concernant la question de la protection des minorités chrétiennes en Asie Mineure. Ils sont assez éloquents par eux-mêmes pour se passer de tout commentaire.

En résumé, la question de la protection des

lérables pour le Gouvernement du pays dans lequel ils vivent.

Dans les deux cas, le résultat a toujours été des malheurs, des pertes de vies et des pertes de biens, un recul de la prospérité. Je me garderai bien de formuler une solution précise. Il ne m'appartient pas de le faire, mais, puisque la question va se poser demain, au moment du règlement définitif de la paix avec la Turquie, je crois utile d'insister sur ce point : *il n'est pas possible, sous prétexte de protéger des minorités, d'opprimer des majorités, parce qu'il arrive toujours, fatalement, que les majorités finissent par ne plus se laisser faire.*

Je ne parlerai pas ici, pour terminer cette partie, des innombrables atrocités commises, depuis le débarquement des Grecs à Smyrne, contre les musulmans d'Asie Mineure. Je ne parlerai pas des tombeaux profanés, des mosquées incendiées, des femmes et des enfants mis à mort. A ce sujet, il sera possible, plus tard, d'écrire une monographie qui ne fera pas honneur à la chrétienté, et cette monographie sera illustrée d'autant de photographies qui pourraient être jugées indispensables pour convaincre ceux-là mêmes qui accusent encore aujourd'hui les musulmans d'être de froids massacreurs. Au cours de leur dernière retraite précipitée en Asie Mineure, les troupes grecques ont voulu parachever leurs œuvres de destruction systématique. Leur « œuvre civilisatrice » sera mise

au grand jour lorsque se discutera la question des réparations dues par les envahisseurs.

Quant aux nations occidentales, elles ont joué dans toute cette affaire un rôle qui est bien loin d'être honorable. Elles ont été outrageusement trompées, mais, si leur politique avait eu moins d'exigences, elles auraient pu l'être moins. Il fallait à tout prix donner corps à la fameuse légende du « mauvais Turc ». Pour cela, on se prêtait périodiquement à la comédie des « enquêtes sur les atrocités commises en Asie Mineure ». Nous connaissons un certain nombre de ces enquêtes dont nous ne voulons même pas pour l'instant publier les résultats. Tout ce que l'on peut en dire utilement à présent, c'est que le Gouvernement d'Angora était parfaitement autorisé à signifier, il y a quelque temps, aux puissances sa volonté de ne pas admettre chez lui la répétition de telles parodies de justice.

Rappelons, pour terminer, que la première enquête faite sur les atrocités grecques en Asie Mineure date du mois de juin 1919, qu'elle est accablante et qu'elle fut signée par le général français Bunoust en particulier. Ce rapport fut étouffé, interdit. Il n'était pas politique : il était sincère. On en trouvera dans nos appendices le texte intégral.

QUATRIÈME PARTIE

OCCIDENT ET TURQUIE

(1918-1922)

Je ne saurais mieux faire, pour ouvrir les pages suivantes dans lesquelles je voudrais indiquer, aussi exactement que possible, les données essentielles de la politique suivie par l'Occident à l'égard de la Turquie, durant ces trois dernières années ainsi que les directives générales de la politique occidentale de la Turquie nouvelle, je ne saurais mieux faire, dis-je, que de reproduire l'exposé que me faisait, au mois de mai dernier, Moustapha Kemal pacha lui-même dans la petite villa de Tchankaïa-Keuchku où il m'avait accueilli.

Cet exposé est, en effet, toujours actuel et reproduit fidèlement la pensée unanime de la Turquie d'aujourd'hui.

CHAPITRE I

EXPOSÉ DE LA QUESTION

« La guerre mondiale s'est faite entre deux groupes de puissances à l'un desquels appartenait la Turquie. La Turquie faisait partie du groupe finalement vaincu et se trouvait ainsi appelée à négocier avec les Alliés vainqueurs. La Turquie a accepté l'armistice imposé par l'Entente et était mise également en présence de propositions concernant la paix générale. Ces propositions, telles qu'elles étaient formulées, ne pouvaient aboutir qu'à l'anéantissement absolu de l'indépendance et de la vie de la Turquie. C'est pourquoi le peuple turc n'a pas pu envisager seulement la possibilité de discuter, à plus forte raison d'accepter ces propositions. Les puissances alliées ont alors employé l'armée grecque comme moyen de force et l'ont poussée à l'anéantissement de notre pays. Par conséquent, il faut tout d'abord bien noter le fait que cette armée grecque n'a pas agi d'elle-même, indépendamment. Les puissances de l'Entente, dans les différentes notes qu'elles nous ont adressées dernièrement, ont confessé elles-mêmes cette vérité.

« Les Alliés ayant ainsi introduit les armées grecques dans notre pays, comme appui effectif de leurs buts et de leurs points de vue, sont également seuls à pouvoir les engager à en sortir.

« Malgré l'évidence de cette vérité, les puissances alliées veulent, devant l'opinion publique du monde entier, dresser seulement la Grèce et la Turquie en face l'une de l'autre et faire croire qu'elles sont elles-mêmes impartiales. Dans leurs notes récentes, elles disent que les représentants de la Turquie et de la Grèce doivent se réunir pour s'entendre entre eux, et qu'au surplus elles sont disposées à donner à leurs représentants, à Constantinople, l'autorisation d'assister à cette réunion.

« Dans le dernier document émanant de leurs chancelleries et qui contient les conditions de paix, les puissances alliées mettent ces propositions d'abord devant les yeux des deux parties en présence, et ensuite devant l'opinion publique du monde civilisé tout entier. Elles persistent toujours à se montrer comme si elles étaient impartiales. Il suffit cependant de jeter un regard même superficiel sur l'ensemble de ces conditions de paix (questions des Détroits, de Constantinople, des capitulations, de l'armée, des minorités chrétiennes, du Khalifat, du Sultanat) pour voir qu'elles se contredisent d'une manière éclatante. Est-ce que nous aurons à débattre ces problèmes généraux avec la Grèce seule? Non, n'est-ce pas?

« Ah! si les puissances alliées n'émettaient de

propositions que sur les questions concernant l'évacuation et l'armistice, leur attitude serait raisonnable et compréhensible. Mais nous sommes loin de cela.

« Si, pour un moment, on oubliait les contradictions absolues que révèlent les dernières notes des puissances, les questions à résoudre entre les armées grecques et turques deviendraient très simples. Nous n'aurions que deux choses à dire aux Grecs.

« La première serait de les inviter à abandonner immédiatement notre pays qu'ils ont envahi, sur l'ordre et comme puissance armée des Alliés. La seconde, de réparer complètement les dévastations commises par eux pendant cet envahissement.

« Si les puissances alliées sont réellement décidées à faire évacuer notre territoire par les Grecs, pour éviter de nouveaux sacrifices et de nouvelles pertes de vies humaines, alors, elles doivent se charger elles-mêmes et pleinement de réaliser cette évacuation.

.....

« Lorsque nous entrerons en pourparlers de paix, il y aura toujours entre les mains des Alliés une quantité appréciable de gages précieux, par exemple les Détroits, Constantinople, la Thrace. Si les puissances alliées ont peur qu'après l'évacuation de l'Asie Mineure, l'armée turque qui restera libre puisse être mise en action avant que les conditions de paix ne soient définies, je crois que

la Turquie pourrait donner sur ce point des garanties aux Alliés. Alors, si l'on veut réellement et sincèrement le rétablissement de la paix, l'évacuation des territoires turcs est la première étape à franchir.

« Pour avoir la paix, la Grande Assemblée nationale, son Gouvernement et moi-même, nous devons avant tout présenter au peuple de la Turquie des garanties l'assurant de la réalisation de ses aspirations nationales. Sans ces garanties, je ne crois pas qu'aucun gouvernement, aucune assemblée puisse agir librement.

« Le peuple turc fut trop souvent trompé. L'application de l'armistice de Moudros et les événements qui l'ont suivi sont devant les yeux du monde entier. Cependant je crois que si les représentants autorisés de la Turquie et des puissances alliées pouvaient se réunir afin d'échanger leurs idées, un terrain d'entente serait trouvé parce que, à l'aide du seul échange de notes, les parties n'arrivent pas à s'expliquer clairement ou bien des considérations particulières empêchent de se comprendre mutuellement.

« Après la paix, la Turquie serait heureuse de nouer des relations même avec les ennemis politiques qui se décideraient enfin à reconnaître son indépendance et les conditions vitales de son développement futur. Il va sans dire que ces nouveaux amis ne prendraient pas dans nos cœurs la place des anciens.

« Ce fut, continua-t-il, l'État de la Sublime Porte qui participa à la guerre générale. La punition de la faute commise par la Sublime Porte est supportée par le peuple turc. Ce peuple s'est vu contraint d'en accepter les conséquences, il n'a pas reculé devant les plus grands sacrifices et a décidé de vivre dans les limites qui lui appartiennent immédiatement, incontestablement, mais il veut y vivre dans des conditions d'indépendance honorables. C'est le minimum auquel on puisse prétendre, au delà de ce minimum c'est la servitude. C'est pour s'être vu refuser ce minimum de droits reconnu pour toutes les autres nations, qu'il s'est vu dans l'obligation de recourir aux armes. Si l'initiative prise par les puissances alliées n'aboutit pas, si ces dernières nous laissent seuls chasser l'ennemi de notre pays, alors même la Turquie ne changera pas une ligne au programme minimum d'aspirations nationales qu'elle a adopté.

« Seulement, il faut bien remarquer que, jusqu'à présent, ce sont les puissances alliées qui ont empêché la Turquie de réaliser ce programme d'aspirations si minimes, si justes et si humaines. Si les puissances alliées ne modifient par cette politique injuste qu'elles ont suivie et si, par des mesures raisonnables et équitables, elles ne mettent pas fin à une telle situation, alors il est impossible de dire, dès maintenant, ce qui se passera plus tard. En ce cas, la position que prendrait le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale

dépendrait des événements et de la politique que suivraient les puissances à l'égard de la Turquie au cours de ces événements.

« La conception du gouvernement implique naturellement la concentration d'un peuple autour de lui. Je crois qu'au xx^e siècle il n'existe plus un seul homme qui puisse imaginer que les peuples sont des troupeaux que certaines gens poussent devant eux à coups de bâton. Par conséquent, il est absurde d'imaginer qu'il y a un gouvernement à Constantinople. Outre cela, le monde entier n'ignore pas que Constantinople est de fait et officiellement sous l'occupation des puissances étrangères. En un tel lieu, il va sans dire qu'il ne peut pas exister un gouvernement qui puisse être considéré comme ayant quelque rapport, même lointain, avec tout ce qui constitue un pays et un peuple indépendant. Pour assurer l'existence matérielle et morale à Constantinople dans les conditions actuelles, il est de toute évidence que l'on doit tout d'abord accepter la servitude étrangère.

« Ce n'est pas un gouvernement qui siège à Constantinople, c'est un groupe de prisonniers unis par la pensée et par leurs actes avec les ennemis. Par conséquent, le seul gouvernement qui soit en rapport légitime avec le pays et le peuple de Turquie, le seul qui soit responsable des destinées de ce peuple, c'est le Gouvernement qui siège en Turquie, le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale, à Angora.

« Quant à l'avenir de Constantinople, c'est là une de ces questions purement intérieures et, comme toutes les autres du même ordre, elle sera réglée par le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie. »

Dans le chapitre suivant je veux simplement résumer, aussi brièvement que possible, les étapes principales de la politique orientale des grandes puissances alliées depuis la fin de la grande guerre. Mon exposé sera aussi objectif que possible et je m'attacherai à ne citer que des faits.

Cet exposé n'en constituera pas moins, sans doute, une revue lamentable où apparaîtra une fois de plus l'incapacité notoire des vainqueurs à faire la paix.

Dans la première partie de cet ouvrage j'ai déjà parlé de l'armistice de Moudros et je ne reviendrai pas sur ce point.

Les pages suivantes n'ont pas la prétention d'être une grande synthèse historico-diplomatique. Je leur ai donné au contraire la forme qui m'a paru la plus commode pour faire comprendre ce qui s'est passé jusqu'à ce jour.

CHAPITRE II
TROIS ANNÉES
DE POLITIQUE ORIENTALE INTERALLIÉE
(1918-1922)

LE 12^e POINT DE L'ÉVANGILE DE PAIX
DU PRÉSIDENT WILSON

Au mois de janvier 1918, le président Wilson décrétait entre autres choses... :

« Une souveraineté sûre sera assurée aux parties turques de l'Empire ottoman actuel, mais les autres nationalités qui se trouvent en ce moment sous la domination turque devront être assurées d'une sécurité indubitable de leur existence, et une occasion exempte d'obstacles leur sera fournie de se développer de façon autonome.

« ... Les Dardanelles devront être ouvertes de façon permanente en constituant un passage libre pour les navires et le commerce de toutes les nations, suivant des garanties internationales. »

QUELQUES FAITS

En 1915, le roi du Hedjaz, Hussein, apporte à l'Angleterre la promesse d'un secours militaire

contre les Turcs. Londres lui assure en échange la création d'un grand royaume arabe indépendant qui pourrait englober la Syrie intérieure.

En 1916, des accords interalliés placent sous l'influence française la Syrie, la Cilicie, la région de Diarbekir et Mossoul. La fameuse convention Sykes-Picot précise ces accords.

En 1916, les négociateurs français n'ont pas eu communication des accords passés en 1915 entre Londres et le roi Hussein. Londres ne nous en a pas moins promis en 1916 ce qu'il avait accordé en 1915 aux Arabes.

En décembre 1918, la France abandonne Mossoul à l'Angleterre ainsi que sa part internationale de Palestine en échange de la promesse de recevoir 25 % des pétroles de Mossoul.

En 1919, l'émir Fayçal, représentant le roi Hussein, conteste tout naturellement la validité des accords de 1916.

Survient le pacte de la Société des Nations qui distribue des mandats et place sous notre autorité la Syrie. Durant toute l'année 1918 et l'année 1919, l'Angleterre occupe pour nous les parties qui doivent nous revenir. Elle en profite pour exercer, avant la relève, une propagande active contre nous.

Les accords signés avec la France en 1916 ennuient visiblement l'Angleterre qui les regrette, et Lord Curzon ne se gêne pas pour le dire à la tribune de la Chambre des Lords.

En résumé, durant la guerre, l'Angleterre nous

fait des promesses et en fait de semblables aux Arabes. Après la guerre, l'exercice de notre mandat en Syrie est parsemé de difficultés par l'action de Londres.

Le pire de tout c'est que l'aventure panarabique, créée de toutes pièces par l'Angleterre, s'est retournée contre elle après nous avoir donné les pires ennuis.

Voilà un premier résultat acquis de la coopération politique franco-britannique dans le Proche Orient.

POLITIQUE ANGLAISE DE 1918-1919

L'Allemagne éliminée de l'Orient, la Russie disparue de la table verte, Londres mène la course à Constantinople. Au début de l'année 1918, tandis que les Alliés discutent le projet de la grande offensive sur le front de Salonique, Lloyd George fait savoir à M. Clemenceau qu'il ne tolérera pas que l'armée britannique soit fragmentée. A la fin de la même année, lorsque la Turquie, à bout de souffle, songe à faire l'armistice, c'est avec la France qu'elle veut signer. Les troupes anglaises de Dedéagatch arrêtent l'émissaire français et la Sublime Porte en est réduite à se tourner vers l'Angleterre qui tient à paraître grande et magnanime aux yeux de la Turquie. L'amiral Calthrope signe le 30 octobre l'armistice de Moudros sans consulter son collègue français l'amiral Amet et

sans avoir aucun mandat de la part de notre pays.

Les intérêts généraux de l'Entente n'existent pas aux yeux de l'Angleterre devant le souci primordial de s'établir la première à Constantinople. De fait, les troupes britanniques qui opèrent en Asie Mineure reçoivent immédiatement leur autonomie, puis les Anglais songent à s'établir en maîtres à Constantinople. En février 1920, une flotte anglaise pénètre dans le Bosphore. En mars, le général Milne fait savoir qu'il n'a pas d'ordres à recevoir du général Franchet d'Esperey. Ce dernier part pour Paris. Les Anglais ont réussi. Ils arrêtent tous ceux qui sont suspects d'être francophiles et installent au pouvoir leur créature : Damad Ferid.

Londres va pouvoir mener comme il lui plaira les négociations destinées à aboutir à l'édification du traité de Sèvres.

Je ne veux pas citer tous les faits qui aboutissent à ce traité lamentable. Il sera possible, un jour prochain, d'écrire l'histoire de nos faiblesses et de nos ignorances pendant toute cette période.

SÈVRES

Le 10 août 1920, on échange à Sèvres des signatures. Ce monument d'imbécillité est gravement paraphé tandis qu'en Orient se déroulent les événements les plus menaçants et les plus significa-

tifs. On ignore donc à Paris que ce protocole n'est à l'avance qu'un chiffon de papier.

Le traité à peine signé, le Gouvernement prisonnier de Constantinople est lui-même obligé de le renier. Le Sultan, pressé de le ratifier, refuse. M. Nitti, au pouvoir à Rome, déclare que cet acte diplomatique est voué à un échec retentissant et qu'il va ouvrir une nouvelle guerre pour laquelle l'Italie ne donnera « ni un soldat ni une lire ».

Pour ce qui est de la France, ses intérêts les plus évidents sont absolument contraires aux stipulations du traité. L'Angleterre seule en est la grande bénéficiaire comme elle en fut le principal artisan. L'équilibre oriental est rompu, on organise autour de la Turquie l'encerclement grec; l'Angleterre prend en main, à elle seule, la liberté des Détroits puisque pratiquement elle dispose seule d'une flotte suffisante. Et il n'est pas jusqu'à la Dette ottomane qui nous échappe, alors que nous sommes en cette matière de beaucoup les principaux intéressés.

Le traité de Sèvres nous enlève toute notre influence en Orient et en plus de cela nous pose en ennemis de la Turquie.

M. VENIZELOS APPARAÎT

L'Angleterre voulait bien régner sur l'Orient après en avoir évincé par la victoire commune

l'Allemagne et après s'être débarrassé de la France, occupée principalement de sa sécurité sur le Rhin. Pour ménager ce règne elle tenait à imposer sa puissance à la Turquie. Mais la Turquie ne pouvait pas accepter cette « domination sans frais ». La naissance et le développement du mouvement nationaliste turc obligeaient Londres à entreprendre une nouvelle campagne. Il fallait pour cela un soldat. Et M. Venizelos apparut.

Le 20 juin, à Hythe, il apporte aux Alliés un grand plan d'opérations. Le généralissime grec Paraskevopoulos annonce pompeusement qu'il est prêt « à écraser en deux jours l'armée de Moustapha Kemal pacha ». Les maréchaux Foch et Wilson émettent quelques doutes devant cette affirmation. Cependant, le Conseil suprême donne toute liberté d'action aux vaillantes armées helléniques. Deux mois auparavant, le distingué Lord Curzon affirmait d'ailleurs avec force : « On a beaucoup exagéré l'importance des effectifs de Moustapha Kemal pacha : il n'est pas un facteur aussi influent que le pensent certaines personnes. »

Et la France, à la remorque, se jette dans l'aventure.

Cependant le 15 novembre approche, et le vaillant guerrier hellène Paraskevopoulos n'a pas encore anéanti l'armée turque d'Anatolie. Or, le même 15 novembre, les électeurs grecs se débarrassent de M. Venizelos et appellent le roi Constantin de tous leurs vœux. La France parle de

reprendre sa « liberté d'action ». Le 22 décembre, M. Lloyd George déclare que Moustapha Kemal pacha ne représente pas la Turquie et que le traité de Sèvres doit être maintenu. Pourtant à Londres on paraît comprendre qu'il y a quelque chose de changé. On lâche le Cabinet servile de Damad Ferid qui est remplacé par celui du maréchal Izzet pacha disposé à négocier avec Angora. Cette négociation est vaine. Mais à Paris, pendant ce temps, on paraît se ressaisir et apprécier à sa juste valeur le chiffon de papier de Sèvres. Et l'on parle chez nous d'entente directe, d'autant plus que l'on a grande hâte de se débarrasser de la néfaste tutelle britannique.

LONDRES (FÉVRIER 1921)

L'éphémère ministère de M. Leygues est remplacé par un Cabinet Briand.

La Grèce de Constantin avait trahi les Alliés pendant la guerre. La Grèce de M. Venizelos les avait trompés pendant la paix, mais on conservait néanmoins une certaine tendresse pour l'homme d'État crétois. Ce dernier disparu à nouveau de la scène politique d'Athènes, voici que les Alliés sont providentiellement plus libres en Orient. En tout cas, la France a une magnifique occasion devant elle de se libérer du piège où elle était tombée.

Alors, on invente la « médiation » interalliée

entre Grecs et Turcs. On se place au-dessus de la mêlée comme si l'on n'en était pas directement responsable et l'on va discuter au mois de février 1921 à Londres cette médiation. Quoi qu'il en soit, la France tient avant tout à sortir du guêpier de Cilicie où elle a payé de son sang les intrigues politiques anglaises. M. Briand tient à évacuer la région, à garantir la sécurité du mandat syrien et à vivre en paix avec la Turquie nouvelle. Nos soldats viennent d'être victorieux à Aïn-Tab et par conséquent nous paraîtrons devant les négociateurs d'Angora dans une situation morale excellente pour discuter.

A Londres, le 21 février, il y a, en face des Alliés, M. Calageropoulos, représentant la Grèce, et deux délégations turques : le vieux maréchal Izzet, pacha venu de Constantinople, et Bekir Sami bey, délégué par Angora. Très élégamment, ce dernier parle bientôt seul au nom de la Turquie. Cependant les Grecs annoncent toujours qu'ils sont prêts à reprendre l'offensive sur Angora, ils nous rappellent que nous les avons soutenus en 1919 au moment du débarquement de Smyrne et que l'année suivante nous leur avons fait confiance militairement.

Enfin, les Alliés se mettent d'accord sur une proposition d'armistice et sur un projet de commission d'enquête chargée d'étudier la répartition des nationalités dans le vilayet de Smyrne.

Mais, en attendant la ratification éventuelle de

la paix, M. Briand tient à régler comme il l'entend notre situation particulière en Cilicie. Le 12 mars, il signe avec Bekir Sami bey un accord conforme à nos intérêts et ménageant à la fois nos obligations internationales envers la Société des Nations et envers nos Alliés.

Trois mois plus tard, la Grèce a rejeté l'enquête en Asie Mineure et brandit à nouveau son épée. Le Parlement d'Angora, de son côté, a refusé de ratifier l'accord Briand-Bekir Sami bey. Cependant, un premier résultat est acquis pour nous : les hostilités sont suspendues en Cilicie. Et M. Franklin-Bouillon part pour Angora avec des instructions nouvelles. La France a choisi sa voie : elle veut faire la paix avec la Turquie. L'Angleterre a choisi également la sienne : elle ne veut pas faire la paix. La presse anglaise prend l'offensive. On essaie de nous faire croire à Londres que l'honneur et la sécurité des Alliés sont engagés dans le conflit gréco-turc. Le général Harrington invente à Constantinople des complots et se prépare à défendre la capitale contre les nationalistes turcs.

Il ne s'agit plus de « médiation », car l'Angleterre participe effectivement à l'offensive grecque qui se déclenche au mois de juillet. Des bataillons britanniques appuient l'action du général Papoulas, un état-major hellénique travaille à Pera aux côtés des Alliés. Pendant ce temps, M. Franklin-Bouillon négocie toujours à Angora.

L'ACCORD D'ANGORA

Après l'offensive de la Sakharia, il est démontré magistralement que l'armée grecque est totalement incapable de donner une solution militaire définitive au problème.

M. Franklin-Bouillon rentre à Paris au mois d'août : il rend compte de sa mission et repart avec des instructions nouvelles. Le 20 octobre, il signe enfin avec Youssouf Kemal bey, ministre des Affaires étrangères, l'accord d'Angora. Ce document diffère sensiblement de celui qui avait été établi à Londres, le 12 mars, avec Bekir Sami bey.

Je ne veux pas ici discuter les termes de cet accord dont nous donnons le texte dans l'appendice de cet ouvrage. Il a été passionnément attaqué et défendu tant en France que chez nos alliés, et tout ce que je veux en dire dans ce bref tableau c'est qu'il constitue un premier pas fait par la France dans la réalisation de la paix orientale en même temps qu'une première manifestation de son indépendance politique dans le Levant où elle a des intérêts qui ne sont pas ceux de ses alliés et qu'elle n'a aucune raison de sacrifier inutilement.

CHAPITRE III

LA POLITIQUE ORIENTALE DES ALLIÉS EN 1922

Quelle est la position générale des Alliés au début de l'année 1922?

En France, M. Poincaré a remplacé M. Briand. Dans sa déclaration ministérielle, le nouveau président du Conseil proclame le 19 janvier :

« Nous aurons à nous concerter avec l'Italie et avec l'Angleterre pour essayer de prévenir, en Orient, une reprise des hostilités entre les Turcs et les Grecs, pour réaliser, d'accord avec nos Alliés, le bénéfice de la Convention d'Angora et pour ramener enfin la tranquillité aux portes de l'Europe. Nous pourrons exercer ainsi plus librement notre mandat en Syrie, sans dépenses excessives et pour le bien des populations qui ont été, de tous temps, les fidèles amies de la France. »

Répondant aux diverses interpellations qui lui étaient adressées à la suite de sa déclaration ministérielle, M. Poincaré précisait sa pensée dans les termes suivants :

« La signature de la Convention d'Angora nous a libérés, en Asie Mineure, de préoccupations qui pesaient sur notre mandat syrien, mais la paix

orientale n'est pas pour autant tout à fait rétablie. A la prochaine fonte des neiges, c'est-à-dire d'ici à quelques semaines, les hostilités peuvent reprendre entre les Grecs et les Turcs. Nous avons d'autre part à nous entendre avec l'Angleterre et avec l'Italie sur les conséquences des accords que nous avons passés avec les Turcs et qui ont soulevé à Londres, momentanément, les objections que vous connaissez. Ces accords, bien entendu, n'ont jamais eu qu'un caractère provisoire, c'est la raison pour laquelle M. Briand ne les avait pas soumis aux Chambres. Aucun des Alliés n'aurait pu faire une paix séparée. Aussi bien, n'est-ce pas encore une paix que nous avons faite en Orient. Il faut maintenant la préparer et la conclure. C'est à quoi nous nous emploierons de toutes nos forces et de toute notre bonne volonté. »

Ainsi, le Gouvernement français a dit toute sa pensée.

Londres, de son côté, manifeste son point de vue qui est toujours le même : ne pas précipiter la conclusion de la paix dans le Proche Orient.

Les dirigeants de la politique anglaise en sont toujours à l'idée que le mouvement nationaliste s'éteindra de lui-même par lassitude et que les Turcs, après une longue année d'attente infructueuse et devant la perspective d'un nouvel hiver, viendront à composition.

Aidés par quelques publicistes français qui ne connaissent de la Turquie nouvelle que les direc-

tives reçues d'Athènes et qui s'y conforment d'ailleurs servilement, les journaux de Londres répandent leurs calomnies au sujet de l'aide apportée par la France aux Turcs, à la suite de l'évacuation de la Cilicie.

Une réunion des ministres des Affaires étrangères était prévue pour le 1^{er} février, afin d'envisager les possibilités d'un règlement de la question d'Orient. A la fin du mois de janvier, on annonce l'ajournement de cette conférence. On fait remarquer que cet ajournement est motivé par la communication tardive faite le 28 janvier, par le Quai d'Orsay à la Consulta et au Foreign Office, du point de vue français sur ce grand problème. La réunion était reportée au 9 février. La crise ministérielle italienne vint encore la retarder. Entre temps, on apprend par la presse d'outre-Manche, que le Gouvernement britannique n'est pas disposé à admettre les propositions françaises relatives aux frontières de Thrace et réclame l'internationalisation de Smyrne. Londres voudrait également que la France s'engageât à imposer les volontés des Alliés à celle des deux puissances, grecque ou turque, qui refuserait de s'y conformer. Mais l'opinion publique française répond à l'avance à toutes ces provocations. On n'admettra jamais chez nous, sous aucun prétexte, l'envoi en Anatolie d'un seul Français pour défendre des prétentions grecques légitimées par le seul profit de l'Angleterre devant un Conseil suprême.

Angora juge alors le moment venu de mettre en route pour l'Europe une délégation chargée de faire connaître aux Alliés les vues de la Turquie nouvelle en ce qui concerne le rétablissement de la paix en Proche Orient.

Cette délégation est composée de la manière suivante : Youssouf Kemal bey, ministre des Affaires étrangères; colonel Sahli bey, sous-chef d'État-major général; Munir bey, conseiller légiste; Hikmet bey, directeur des Affaires politiques; Hamid bey, représentant du Gouvernement d'Angora à Constantinople.

En même temps, le Gouvernement de Constantinople dépêche en Europe le maréchal Izzet pacha, ministre des Affaires étrangères.

A la demande de M. Schanzer, ministre des Affaires étrangères d'Italie, retenu à Rome par les travaux du Parlement devant lequel le nouveau Cabinet italien doit se présenter le 16 mars, la conférence des ministres est enfin fixée au 21 mars.

LE MÉMORANDUM DU 26 MARS

Après quelques jours de discussion, les Alliés aboutissent, le 26 mars, à la rédaction d'un mémorandum dont on retrouvera le texte intégral dans nos annexes.

Analysons brièvement ici la portée de ce document :

Tout d'abord, il se réfère au traité de Sèvres pour faire valoir les « concessions » faites à la Turquie. Il prévoit, en fin de compte, le maintien du régime des capitulations. L'indépendance judiciaire elle-même n'est pas clairement restituée à la Turquie. Au point de vue territorial, la conférence confirme à la Grèce la possession de la majeure partie de la Thrace orientale, y compris Andrinople, ainsi que l'occupation de la presqu'île de Gallipoli.

La solution de la question des Détroits est dans ses grandes lignes celle du traité de Sèvres.

Mais ce qu'il y a de véritablement monumental d'inconséquence ou de mauvaise foi dans le mémorandum des Alliés du 26 mars, c'est ceci :

D'une part les signataires déclarent :

« Les ministres désirent par-dessus tout, en proposant une solution, n'être suspectés de partialité en faveur d'aucune des parties en cause, mais tenir d'une main ferme la balance égale entre elles deux. »

D'autre part, ils disent :

« Les ministres désirent donner à la nation grecque une compensation pour les grands sacrifices qu'elle a acceptés pendant la guerre pour la cause des Alliés, et lui laisser libre action pour son progrès national et économique. »

Nous n'inventons rien ici, et il suffira de se

reporter au texte dûment contresigné par les Alliés pour voir que nous n'exagérons pas.

Il nous paraît superflu de commenter ces deux phrases. Nous ignorons si elles sont la traduction française d'un texte pensé et écrit en anglais, mais on conviendra qu'elles sont étonnantes lorsqu'on prend la peine de les rapprocher.

L'équivoque continuait donc. Nous désirions passer pour des médiateurs impartiaux d'un conflit dont nous étions les premiers responsables.

Le patriote turc Ahmed Rustem bey pouvait alors écrire avec raison :

« Ce qui complique la situation et retarde la conclusion de la paix, c'est que l'Entente affecte de considérer la guerre d'Anatolie comme un conflit limité à la Turquie et à la Grèce. On ne saurait faire une plus grande violence à des faits encore tout récents. En réalité, la réaction de la Turquie est dirigée, d'une façon générale, contre le traité de Sèvres, œuvre de l'Entente. La guerre turco-grecque est l'effet direct de la mission, formellement confiée, sous la pression de l'Angleterre, par les Alliés agissant en tant que « puissances souverainement régulatrices des destinées de l'Europe et de l'Asie Antérieure », de détruire la résistance du Gouvernement d'Angora à ce pacte. C'est après avoir dénoncé au préalable l'armistice du 30 septembre 1918 que, se trouvant impuissants à intervenir directement, les Alliés acceptèrent l'offre de la Grèce d'employer son armée

d'occupation contre les troupes nationalistes. Ainsi donc, la guerre turco-grecque est essentiellement une guerre entreprise par l'Entente contre la Turquie et où la Grèce n'était, à l'origine, que l'instrument des Alliés.

« Sans doute, à la Conférence de Londres de l'année passée, ceux-ci se déclarèrent neutres en exprimant l'espoir que les hostilités ne reprendraient pas. Cela ne suffisait pas pour supprimer l'état de guerre existant entre eux et la Turquie et pour dégager leurs responsabilités en ce qui concerne la seconde offensive grecque, d'autant plus qu'ils permirent à la Grèce d'utiliser la mer de Marmara pour ses opérations militaires. Pour cela, il eût fallu évidemment, d'une part, que les Alliés eussent conclu un second armistice avec la Turquie et retiré officiellement à la Grèce le mandat dont ils l'avaient investie, et, d'autre part, qu'usant de la même autorité souveraine qu'ils avaient invoquée pour se réserver le règlement de la question d'Orient, ils eussent intimé péremptoirement à leur cliente de ne pas continuer la campagne pour son propre compte, et de ramener son armée sur le territoire qui lui avait été assigné par le traité de Sèvres.

« N'ayant pas suivi cette procédure, l'Entente figure juridiquement, dans la guerre d'Anatolie, comme le véritable adversaire de la Turquie, la Grèce, de son côté, n'étant qu'un auxiliaire agissant en sous-ordre.

.....
« Si les Alliés voulaient sincèrement la paix, ils auraient commencé par renoncer à la comédie de la neutralité et de la médiation pour assumer les responsabilités de leur rôle véritable.

« L'importante conclusion qui se dégage de l'attitude des Puissances et qui lui donne sa signification réelle — signification terrible au point de vue de l'avenir de l'humanité — c'est que l'Occident n'arrive pas à se dépouiller de la funeste mentalité qui lui fait voir dans les peuples non européens et non chrétiens, des races inférieures qu'il a le droit — dans son hypocrisie, il prétend que c'est en même temps un devoir découlant d'une mission d'En-Haut — de soumettre à son administration, autrement dit, à une exploitation sans merci, et dont il lui est même loisible de trafiquer en se servant de leurs territoires comme d'objets de troc ou de compensation, ou comme d'une espèce de monnaie d'appoint. Cette doctrine qu'on trouve développée « philosophiquement » et codifiée dans maint ouvrage d'origine principalement anglo-saxonne, l'Occident l'applique non seulement aux peuplades de l'Afrique noire mais aux nations historiques, classées assez arbitrairement sous le nom d'orientales. »

Le 5 avril, la note des Alliés était en la possession des Gouvernements d'Angora et de Constantinople. Les réponses ne se firent pas attendre.

J'assistais personnellement à la séance de la Grande Assemblée nationale d'Angora qui ratifia le texte de cette réponse.

Les nationalistes turcs, après avoir remercié les puissances de s'être préoccupées du rétablissement de la paix dans le Proche Orient, déclaraient accepter en principe l'armistice proposé.

« Le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie accepte, en principe, l'armistice proposé avec l'intention déclarée de faire évacuer les territoires turcs. Cependant, il ne saurait consentir à ce que l'armistice crée, au profit de l'ennemi, la possibilité de reprendre la guerre d'invasion blâmée par le monde entier, avec des forces fraîches, en imposant, d'une part, à la Turquie de nouveaux sacrifices et, d'autre part, en troublant derechef l'ordre et la paix du monde. Comme les grandes puissances ne l'ignorent pas, les raisons qui justifient cette attitude de mon Gouvernement ne font pas défaut. »

En conséquence, le Gouvernement d'Angora pose, comme condition fondamentale, qu'il soit procédé à l'évacuation dès la conclusion de l'armistice, car, ajoute-t-il, « les conditions d'armistice communiquées ne constituent pas une garantie ni pour l'évacuation, ni contre le renouvellement des hostilités ».

Il propose une durée de quatre mois comme délai pour l'évacuation de l'Anatolie et consent à la prolongation automatique d'une durée supplé-

mentaire de trois mois au cas où les pourparlers préliminaires de paix ne seraient pas terminés.

Angora estime que la ligne principale Eski-Cheir—Kutaya—Afioum-Kara-Hissar soit évacuée dans les premiers quinze jours et que tous les territoires occupés, y compris Smyrne, le soient dans un délai de quatre mois à partir du commencement de l'armistice.

Il déclare accepter volontiers que l'évacuation se fasse sous la surveillance des Alliés et que les troupes turques entrent dans les localités évacuées après un délai de quinze jours.

La note concluait :

« Dans le cas où les points précédents qui constituent, comme il sera sans doute apprécié dûment par l'opinion publique du monde, une preuve nouvelle des intentions pacifiques de la Grande Assemblée nationale d'Angora, seraient acceptés par les puissances alliées, mon Gouvernement est prêt à envoyer dans trois semaines ses délégués dans une ville à déterminer, en vue de procéder à l'examen des propositions de paix des trois grandes puissances. »

La Sublime Porte, de son côté, répondait de la manière suivante :

« La Sublime Porte apprécie hautement les dispositions bienveillantes, témoignées par Votre Excellence et ses collègues, en faveur du rétablissement de la paix et lui en exprime sa vive gratitude.

« Animée également d'un ardent désir de voir l'ordre et la paix régner à nouveau dans le Proche Orient, elle est prête à envoyer dans le délai de trois semaines ses délégués à la Conférence pour négocier la paix.

« En ce qui concerne l'armistice, Votre Excellence a dû déjà prendre connaissance du point de vue de l'armée à cet égard.

« Toutefois, le Gouvernement de S. M. I. le Sultan croit devoir demander que ni les contingents helléniques qui seront retirés du front actuel, ni d'autres troupes helléniques ne soient transportés ou concentrés en Thrace. Votre Excellence appréciera sans doute l'importance et la nécessité de cette mesure de précaution.

« D'autre part, la Sublime Porte ne saurait trop insister sur l'opportunité d'assurer l'évacuation avec le plus de célérité possible, tant pour rendre aux malheureuses régions occupées la paix et la tranquillité dont elles sont privées depuis trois ans, que pour faire cesser les indicibles atrocités et persécutions que la population ne cesse d'endurer.

« Le Gouvernement impérial aurait été très heureux que la Conférence pût se réunir à Constantinople ou dans une autre ville de Turquie, mais il regrette que des raisons d'ordre local l'obligent de prier les trois puissances alliées de vouloir bien désigner à cet effet une ville dans l'Europe Occidentale.

« Le Gouvernement impérial, dont le seul objectif est d'assurer l'intégrité et la sécurité future de la Turquie, son indépendance politique et économique ainsi que le rétablissement d'une paix juste et durable dans le Proche Orient, est persuadé que les considérations qu'il aura l'honneur d'exposer à cet effet à la prochaine conférence seront examinées dans un large esprit de justice et d'équité et que satisfaction sera donnée à ses droits légitimes. »

LA NOUVELLE OFFENSIVE DIPLOMATIQUE DES ALLIÉS

Le 13 avril, les puissances occidentales adressaient au Gouvernement d'Angora une nouvelle note dans laquelle elles déclaraient ne pas pouvoir accepter l'évacuation immédiate de l'Anatolie, dont le Gouvernement nationaliste voudrait faire dépendre la conclusion d'un armistice, car la Grèce refuserait de souscrire à une pareille condition avant même que les négociations fussent engagées. Cependant, les Alliés se déclaraient prêts à avancer la date de l'évacuation de l'Anatolie qui coïnciderait avec l'acceptation de l'ensemble des conditions de paix, sous réserve de discuter certains points particuliers.

Cette seconde note prenait l'allure, sous la pression de Londres qui en avait manifestement inspiré les termes, d'une véritable sommation,

alors que le mémorandum du 26 mars, malgré toutes ses imperfections, n'était encore qu'une intervention diplomatique de nature à offrir un terrain d'entente aux belligérants.

Toutes les chances de réaliser la paix étaient à nouveau compromises.

A cette dernière note collective des puissances alliées, le Gouvernement d'Angora répondait d'ailleurs le 23 avril.

Le soir même où la sommation des grandes puissances arrivait à Angora, je me trouvais à dîner avec mes camarades de la presse turque qui avaient voulu me donner un témoignage de leur profonde sympathie pour la France. Youssouf Kemal bey, ministre des Affaires étrangères, Fethy bey, ministre de l'Intérieur, Kiazim pacha, ministre de la Guerre, ainsi que de nombreux députés et fonctionnaires étaient parmi nous. Vers 10 heures du soir, on apporta à Youssouf Kemal bey le pli attendu. Nous nous séparâmes et la plus grande partie de la nuit fut employée par les ministres à examiner le document et à en discuter les termes.

La réponse fut rédigée sans hâte, dans le calme. Elle fut un nouvel exposé des revendications essentielles de la nation turque et se terminait ainsi :

« Mon gouvernement se voit obligé d'insister sur la nécessité de commencer l'évacuation simultanément avec l'armistice. Néanmoins, désirant le rétablissement de la paix en Orient, nos délè-

gués sont prêts à se rencontrer à Ismidt avec les délégués alliés à une date à fixer, en vue d'ouvrir en premier lieu des pourparlers préparatoires et de procéder immédiatement à des négociations de paix dans le cas où on pourrait trouver un terrain d'entente.

« Au cas où cette proposition serait agréée par les Gouvernements alliés, nous prions ceux-ci d'en informer Angora afin que nous puissions désigner nos délégués. »

La Sublime Porte répondait de son côté, le 29 avril, en acceptant dans leur ensemble les conditions proposées par les Alliés, mais se réservant la possibilité de discuter certains points particuliers.

Je puis bien dire que cette réponse fut alors considérée à Angora comme une veulerie regrettable.

Il fallait bien s'attendre à obtenir des nationalistes turcs la réponse qu'ils venaient de faire. On aurait même pu la deviner à l'avance conçue dans un ton infiniment moins mesuré et le Foreign Office n'aurait sans doute pas demandé mieux.

Quoi qu'il en soit, la France et l'Italie marquaient aussitôt leur désir de prendre en considération les contre-propositions turques et d'engager des négociations. L'Angleterre, au contraire, rédigeait immédiatement un projet de sommation qu'elle nous invitait à approuver et aux termes duquel nous aurions obligé les Turcs à cesser sur-

le-champ les hostilités et à accepter intégralement les conditions du 26 mars, y compris le principe de la subordination de l'évacuation de l'Asie Mineure à l'acceptation desdites conditions.

Il nous était absolument impossible de suivre la politique anglaise sur ce terrain. L'opinion publique française tout entière se fût révoltée.

Pendant ce temps, encouragés par l'attitude de l'Angleterre, les Grecs marquaient, dans les territoires occupés par eux, une recrudescence d'« activité civilisatrice ». L'évacuation sans préavis par les troupes italiennes de la vallée du Méandre leur donnait une occasion de mettre à feu et à sang les régions de Soké, de Gumusdag et de Morali. Les contingents italiens quittaient les villages le matin, à midi les Grecs s'y installaient : le soir ils n'étaient plus qu'un monceau de ruines fumantes.

DANS LES COULISSES DE GÊNES

Le rideau s'était levé sur la comédie de Gênes. Cette réunion internationale, considérée du point de vue de la question que nous étudions ici, fut intéressante en raison des manœuvres de coulisses de M. Lloyd George. Le Premier britannique y essaya de se servir de la Russie soviétique pour assurer le succès de sa politique orientale. Comment opéra-t-il? Très simplement, trop simplement.

La Russie venait demander à l'Europe des crédits. A bout de ressources, Moscou voyait ses instruments de domination lui échapper et par conséquent son autorité. En plus de cela, le régime des Soviets avait besoin du renfort moral de la reconnaissance juridique par les grandes puissances.

Ceci posé, M. Lloyd George disait à Tchitchérine :

« L'Angleterre s'arrangera pour vous donner les crédits nécessaires au maintien de votre régime en Russie, au Caucase et en Asie Centrale; elle s'emploiera auprès de ses alliés à vous faire reconnaître, mais en échange vous renoncerez à donner tout appui matériel et moral à la Turquie nationaliste qui est notre ennemie et qui sera la vôtre demain. »

A M. Schanzer, le Premier britannique proposait un autre marché en faisant miroiter aux yeux de l'Italie le fameux accord sur les matières premières ainsi que la promesse de la participation aux conventions de San Remo relatives aux pétroles.

Ces tentatives étaient à l'avance vouées à l'insuccès.

Le Foreign Office inventait aussitôt quelque chose de nouveau et de très ancien à la fois : une demande d'enquête en Asie Mineure. Dès le début du mois de mai, une campagne de presse s'ouvrait à Londres pour émouvoir l'opinion universelle sur les atrocités turques en Anatolie. On se servit

alors, pour alimenter cette campagne, des documents reconnus faux dans la suite et démentis formellement par des témoins oculaires dont l'impartialité ne pouvait être mise en doute. Dans la troisième partie de cet ouvrage consacrée à la question de la protection des minorités chrétiennes en Asie Mineure, nous avons donné, sous le titre de « Calomnies », l'historique complet de cette machination et nous n'y reviendrons plus ici.

Le 18 mai, le Gouvernement français informait le Foreign Office qu'il acceptait sa proposition d'enquête à condition que dans le même temps une autre commission fût envoyée à Smyrne pour vérifier sur place d'autres accusations portées par les Turcs contre les Grecs. L'Italie et les États-Unis se rangeaient à notre avis.

Pendant ce temps le cardinal Logue, primat d'Irlande, disait : « Le Gouvernement britannique a décidé d'envoyer une commission en Turquie pour enquêter sur les terribles massacres de chrétiens. Cette commission devrait bien se rendre d'abord dans le nord de l'Irlande et faire une enquête sur les massacres qui s'y commettent journellement.

« M. Lloyd George et les ministres anglais font de leur mieux pour protéger les chrétiens en Turquie. Je souhaite qu'ils fassent aussi quelque chose pour les chrétiens du nord de l'Irlande. »

La réalisation de la paix dans le Proche Orient

n'avait pas fait un pas depuis le début de l'année. Ce fait ne semblait pas d'ailleurs préoccuper beaucoup le Gouvernement anglais, toujours désireux de venir à bout de la résistance nationaliste. Les experts militaires et les spécialistes compétents n'avaient-ils pas proclamé depuis toujours que, la fin de septembre venue, les opérations militaires étaient rendues presque impossibles en Anatolie?

Tout en manœuvrant pour retarder une offensive militaire turque, le Foreign Office s'employait de son mieux à poursuivre son offensive diplomatique. Dans la première quinzaine de juin, il adressait au Quai d'Orsay une note invitant la France à participer à une nouvelle démarche collective qui serait faite en vue d'obtenir une adhésion entière et préalable des Gouvernements d'Angora et de Constantinople aux conditions formulées par la note interalliée du 26 mars.

Si la France refusait de s'associer à cette démarche, le Gouvernement anglais laissait entendre qu'il se considérerait comme libre d'agir à sa guise et que, pour commencer, il serait d'avis de publier les documents relatifs à la conférence tenue à Paris en mars.

Le 16 juin, le Gouvernement français répondait qu'il entendait se conformer à la ligne de conduite qu'il s'était tracée dès les premières tentatives de médiation et que, en conséquence, il ne saurait s'agir pour lui de vouloir imposer soit à

la Grèce, soit à la Turquie, des conditions impératives.

LA CONTROVERSE CONTINUE

Le 8 juillet, une nouvelle note du Foreign Office parvenait à Paris. L'Angleterre déclarait se rallier au projet d'une conférence réunissant les représentants des trois grandes puissances : France, Angleterre, Italie et également les belligérants : Grecs et Turcs. Le Foreign Office insistait pour que la réunion fût tenue non à Ismidt mais à Beïcos, dans la banlieue de Constantinople.

Londres demandait, en outre, que les propositions de paix formulées le 26 mars fussent maintenues, que la Grèce pût, en attendant, exercer librement son droit de visite sur tous les vaisseaux naviguant à destination des ports turcs, et que les mesures de protection des minorités chrétiennes fussent renforcées en Asie Mineure.

Le 12 juillet, la France répondait en substance à l'Angleterre :

Les propositions du 26 mars seront présentées, et les contre-propositions qui pourraient être présentées devront être examinées. Le choix de Beïcos ne présente aucune objection de principe pourvu que les représentants des deux belligérants acceptent toutefois de s'y rendre. Dans le cas contraire, il faudrait chercher un autre lieu, et la France maintient une offre précédemment

la Grèce, soit à la Turquie, des conditions impératives.

LA CONTROVERSE CONTINUE

Le 8 juillet, une nouvelle note du Foreign Office parvenait à Paris. L'Angleterre déclarait se rallier au projet d'une conférence réunissant les représentants des trois grandes puissances : France, Angleterre, Italie et également les belligérants : Grecs et Turcs. Le Foreign Office insistait pour que la réunion fût tenue non à Ismidt mais à Beïcos, dans la banlieue de Constantinople.

Londres demandait, en outre, que les propositions de paix formulées le 26 mars fussent maintenues, que la Grèce pût, en attendant, exercer librement son droit de visite sur tous les vaisseaux naviguant à destination des ports turcs, et que les mesures de protection des minorités chrétiennes fussent renforcées en Asie Mineure.

Le 12 juillet, la France répondait en substance à l'Angleterre :

Les propositions du 26 mars seront présentées, et les contre-propositions qui pourraient être présentées devront être examinées. Le choix de Beïcos ne présente aucune objection de principe pourvu que les représentants des deux belligérants acceptent toutefois de s'y rendre. Dans le cas contraire, il faudrait chercher un autre lieu, et la France maintient une offre précédemment

dant l'autorisation pour son pays d'occuper Constantinople, seul moyen efficace d'imposer aux Turcs la paix. En même temps, des contingents helléniques étaient débarqués à Rodosto et des patrouilles menaçaient bientôt les lignes neutres de Tchataldja.

Le 1^{er} août, les Alliés répondaient collectivement à M. Baltazzi, par un refus formel d'accorder l'autorisation demandée et ajoutaient que le commandant en chef des troupes alliées de Constantinople avait reçu l'ordre formel de s'opposer à toute avance sur la capitale.

Le Gouvernement d'Angora annonçait, de son côté, par un manifeste, que si les troupes grecques franchissaient la frontière de Thrace à Tchataldja, les soldats de Moustapha Kemal pacha marcheraient aussitôt sur Constantinople en traversant le territoire neutre de Deringe, près d'Ismidt.

Le 30 juillet, par ailleurs, M. Sterghiadès, haut commissaire grec à Smyrne, avait proclamé l'autonomie de l'Ionie. Le Gouvernement d'Athènes déclarait en outre que la région de Smyrne, ayant recouvré sa liberté, ne pouvait pas retomber sous le joug de la Turquie et que la Grèce allait établir dans cette province les bases d'une administration durable en utilisant toutes les forces locales.

La Grèce, en débarquant à Rodosto et en proclamant l'autonomie de l'Ionie, se mettait donc ouvertement en conflit avec les Alliés.

Fait à noter : tandis que le général Sir Harring-

ton prenait des mesures pour interdire éventuellement aux Grecs l'accès de Constantinople, le haut commissaire britannique, Sir Horace Rumbold, déclarait que son Gouvernement ne tolérerait pas l'emploi de la force au cas où les Grecs marcheraient sur la capitale.

A la suite de l'avertissement collectif donné par les Alliés à la Grèce, le Cabinet d'Athènes répondait que l'occupation de Constantinople avait été décidée afin d'obtenir une conclusion rapide de la paix par une action décisive contre la capitale de l'Empire ottoman.

« Si les puissances, disait la note, veulent interposer leur action contre notre droit de belligérant, elles rendront la situation encore plus compliquée. »

Cette aventure, grotesque par certains côtés et dangereuse par d'autres, se terminait de la manière suivante :

Une délégation d'officiers alliés, présidée par le général Moubeli, avait eu une entrevue, à Sinekli, avec le général Vlachopoulos, commandant le 4^e corps d'armée grecque en Thrace. La création d'une zone neutre avait été stipulée aux confins de la zone occupée par les forces alliées.

La ligne de démarcation une fois fixée, le 15 août, les postes grecs se retiraient à 10 kilomètres en arrière et le gros des forces helléniques était reporté derrière la ligne Rodosto-Midia.

UN DISCOURS DE M. LLOYD GEORGE

Le 4 août, à la suite d'une série d'interpellations sur la question du Proche Orient, M. Lloyd George prononçait à la Chambre des Communes un discours dont le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'était pas fait pour faciliter l'établissement de la paix.

Il faut reproduire ici les passages essentiels de cette diatribe turcophobe qui constitue l'une des pièces principales du dossier de la politique orientale anglaise.

Et voici les points saillants marqués par le Premier britannique :

« Notre politique, en ce qui concerne le Proche Orient, est simple. Nous voulons, par-dessus toute autre chose, établir une paix durable, une paix juste et équitable dans cette partie du monde. Le commandant Kenworthy a l'air d'insinuer que la politique du Gouvernement de Londres avait transformé la Turquie amie en un pays hostile à l'Angleterre. Vous oubliez sans doute qu'il y a huit ans, lorsque nous luttions contre les puissances de l'Europe Centrale, la Turquie avait interdit l'accès des Dardanelles aux deux pays sans l'aide desquels l'Empire ottoman aurait disparu complètement.

« Nous nous sommes battus autrefois pour sauver l'existence même de la Turquie. Nous

sommes intervenus contre ceux qui l'attaquaient. En 1878, toutes les forces britanniques avaient été mobilisées pour protéger la Turquie contre les conséquences de la défaite désastreuse qui lui avait été infligée par sa vieille ennemie. Or, les mesures prises par la Turquie en 1914 eurent pour conséquence la prolongation de la guerre. L'effondrement de la Russie ainsi que celui de la Roumanie eurent, pour principale cause, l'entrée en guerre de la Turquie. »

Au sujet du traité de Sèvres et de l'occupation de Smyrne par les Grecs, M. Lloyd George déclarait :

« Toutes ces décisions furent prises par une commission composée de représentants des grandes puissances siégeant à Paris, et dont les membres étaient français, italiens, japonais et anglais. Les juristes et experts français étaient alors en plein accord avec les nôtres pour l'établissement de ces clauses. Depuis, la France a changé d'avis mais non pas l'Angleterre.

« L'Italie seule, dans cette commission, s'est abstenue de donner son avis pour des raisons qui sautent aux yeux.

« La chute de M. Venizelos et l'accession au trône du roi Constantin ont provoqué, en France et certainement aussi en Angleterre, un refroidissement vis-à-vis de la Grèce. Je ne crois pas que nous aurions connu toutes les difficultés actuelles si M. Venizelos était resté au pouvoir. L'influence

de cet homme d'État, qui compte parmi les plus grands diplomates de l'Europe, aurait été suffisante pour que la France restât fidèle à sa politique première; mais le roi Constantin commit d'autres actes d'hostilité envers les Alliés, ce qui blessa profondément la France, et je ne suis pas du tout surpris que l'opinion publique française éprouve du ressentiment envers la Grèce parce qu'elle a rappelé son souverain. »

Parlant de la proposition d'armistice faite par les Alliés, le Premier britannique continuait :

« Je crois que le Gouvernement de Constantinople était disposé à accepter. Or, s'il est possible que Moustapha Kemal soit un facteur important de la situation, c'est cependant à Constantinople que se trouve le chef de l'Islam. De plus, Moustapha Kemal exigea l'évacuation préalable de l'Asie Mineure par les Grecs.

« Les Grecs étaient justifiés à demander, avant d'évacuer l'Anatolie, des garanties pour la protection des 500.000 habitants grecs qu'ils laissaient derrière eux, en raison des atrocités commises par les Turcs, notamment dans la région de la Mer Noire, où, suivant les rapports de la mission américaine, une dizaine de mille hommes, femmes et enfants, avaient été déportés et avaient succombé aux misères et aux privations. »

Après avoir insisté sur les « atrocités turques », M. Lloyd George disait :

« Notre devoir c'est de maintenir la balance

égale entre les deux parties : il ne s'agit pas d'une question de religion, d'opposition du mahométisme au christianisme : il s'agit d'une simple question d'humanité. C'est nous qui avons provoqué la défaite de la Turquie, c'est donc sur nous que repose, en définitive, la responsabilité du rétablissement de la paix. Nous avons le droit de dire que nous ne ferons pas une paix qui mettrait des centaines de milliers de pauvres gens à la merci de ceux qui ont commis des tentatives outrageantes. Deux faits ont modifié la situation : Les Turcs ont refusé d'accepter l'armistice et ils ont laissé le monde dans le trouble et l'incertitude ; ils ont renversé l'édifice des propositions de paix de Paris en prouvant qu'on ne pouvait pas leur confier la souveraineté absolue sur une région telle que le vilayet de Smyrne. Mon honorable et vaillant ami le lieutenant de vaisseau Kenworthy laissait entendre tout à l'heure que nous n'avions pas tenu la balance égale entre les deux parties.

« L'état de guerre existe entre la Grèce et la Turquie : et pourtant nous défendons la capitale de l'une des parties contre l'autre partie. Ne négligeons pas ce fait très important. Cela n'est pas juste. La Turquie, en restant sur ses positions, espère obtenir de meilleures conditions, mais elle doit bien comprendre que les propositions qui lui ont déjà été faites ne le seront pas une seconde fois.

« Si nous n'étions pas là, si nous nous conten-

tions de tenir l'arène libre entre les deux adversaires, les laissant lutter jusqu'au bout, les Grecs pourraient marcher sur Constantinople et l'enlever en l'espace d'une semaine. Mais, puisque les troupes britanniques, françaises et italiennes y sont concentrées et avec elles l'escadre britannique, française et italienne, nul n'est fondé à dire que nous favorisons injustement les Grecs ni que nous leur accordons je ne sais quels traitements privilégiés.

« Les Grecs, dans des circonstances différentes, auraient été autorisés à bloquer la côte de l'Asie Mineure et à fouiller les navires pour empêcher les cargaisons d'armes de parvenir aux Kemalistes. On ne les laisse pas faire. Est-ce là ce qu'on appelle favoriser les Grecs? Au contraire, l'une des injustices de la situation, c'est que nous sommes conduits par la position que nous avons prise à ne pas donner aux deux adversaires des armes égales pour se battre et à ne pas les encourager à trancher la question par la bataille.

« Nous ne saurions laisser cet état de choses durer indéfiniment, car ce serait laisser espérer aux Turcs qu'ils finiront par épuiser la Grèce, ce petit pays dont les hommes servent sous les armes depuis dix ou douze ans et dont les ressources ne sont pas illimitées.

« Nous voulons une paix juste : les faits qui se sont produits, au cours des quelques derniers mois, ont bien mis en évidence que, quoi qu'il arrive, il

faut accorder une protection efficace aux minorités de l'Anatolie. C'est là une partie essentielle de tout règlement que la Grande-Bretagne accepterait. Pour obtenir des garanties actives, il ne suffit pas de se livrer à des menaces, de prononcer des paroles enflammées. Ce genre de protection, essayé en Arménie, n'a pas sauvé la vie d'un seul Arménien ni d'un seul Grec. Il faut que la protection soit efficace, ce qui serait réellement le cas si l'on constituait un gouvernement dans cette province. Il est incontestable que, de plus en plus, on a le sentiment que la Turquie ne trouve qu'un moyen de se débarrasser des populations non musulmanes qui la gênent et ce moyen réside dans les déportations et dans les massacres. Abdul-Hamid se fit le champion de cette politique qui a eu pour effet de faire périr des millions d'Arméniens, et voici que cette même politique, dont on peut dire que par elle l'histoire turque des trente dernières années est écrite en lettres de sang, est aujourd'hui appliquée en Grèce.

« J'ai grande confiance que, quoi qu'il arrive, nous verrons enfin les populations chrétiennes d'Asie Mineure protégées contre la répétition d'événements aussi horribles que ceux qui sont relatés dans les annales de ce pays. »

Ceci dit, et ayant bien travaillé pour le rétablissement de la paix dans le Proche Orient, le Premier britannique s'en fut exécuter quelques parties de golf aux Chequers, tandis qu'à Athènes,

le 10 août, sur la place de la Concorde, la foule manifestait sa reconnaissance au premier ministre britannique et que le chargé d'affaires du Foreign Office remerciait les manifestants.

FETHY BEY A PARIS, LONDRES ET ROME

Fethy bey, ministre de l'Intérieur du Gouvernement d'Angora, était arrivé en France au mois de juillet. Il était muni de certaines propositions de paix et avait toute latitude pour amorcer des conversations préliminaires. Après avoir été reçu au Quai d'Orsay par M. Poincaré, il partait pour Londres où il demandait à exposer au Foreign Office certaines propositions. Il ne trouva, pour le recevoir, que des troisièmes rôles ou des fonctionnaires.

Las d'attendre en vain, Fethy bey reprenait la route de Paris avant de se rendre à Rome. A son passage, il me disait :

« J'ai trouvé, en Angleterre, certains milieux d'autant plus disposés à m'entendre qu'ils sont absolument convaincus du danger qu'il y a pour l'Angleterre à continuer la politique orientale inaugurée par M. Lloyd George. Je dois, d'ailleurs, à la vérité de dire que ces milieux ne sont malheureusement pas en majorité et que, pour l'instant du moins, ils ne peuvent pas faire prévaloir leur point de vue.

« J'ai été reçu courtoisement au Foreign Office

mais j'ai emporté, de mes visites, l'impression très nette que l'on n'a nullement la volonté bien arrêtée de faire la paix en Orient. Je regrette d'avoir à faire cette constatation.

« Sans préjuger des résultats d'une prochaine conférence de paix, je puis dire que, si l'on nous met en présence des propositions du 26 mars dernier, sous forme d'un ultimatum, nous ne pourrions qu'y faire la réponse déjà faite au mois d'avril par la Grande Assemblée nationale, réponse que vous connaissez bien.

« Nous sommes prêts à faire soit un armistice qui s'accompagnerait immédiatement de l'évacuation de l'Asie Mineure, soit à discuter des conditions de paix avant même d'avoir conclu l'armistice. »

Ainsi parlait, dans la première quinzaine du mois d'août, le représentant du Gouvernement d'Angora.

LA CONFÉRENCE MANQUÉE

Le 19 août, le Gouvernement britannique répondait aux communications françaises et italiennes concernant la conférence de paix projetée. La Consulta avait offert de donner à cette réunion l'hospitalité de Venise.

L'Angleterre acceptait cette dernière suggestion, ajoutant que les puissances devraient être représentées par leurs hauts commissaires à Constantinople, que ni les Grecs ni les Turcs ne seraient admis à présenter des modifications au mémo-

randum du 26 mars, et que d'ailleurs l'évacuation de l'Asie Mineure, par les troupes grecques, ne suivrait pas forcément l'acceptation par la Turquie des conditions générales de paix. Le Foreign Office réservait l'examen de la question du droit de visite des navires par les Grecs. Cette note s'accompagnait d'une annexe contenant : 1° un projet d'instructions à donner aux hauts commissaires par leurs gouvernements respectifs; 2° un projet de déclaration à faire aux belligérants pour préciser dans quel esprit les puissances entendaient mener à bien l'œuvre de paix.

Aucune date, même approximative, n'était fixée pour la réunion de la Conférence.

Cette précaution n'était pas bien utile, puisque aussi bien l'offensive victorieuse de l'armée turque se déclenchait en Asie Mineure, le 25 août. Dans la première partie de cet ouvrage, nous avons brièvement résumé cette offensive qui constitue, à coup sûr, l'un des événements essentiels de la formation de la Turquie nouvelle. Nous n'y reviendrons donc pas ici et nous continuerons notre exposé des événements diplomatiques survenus, jusqu'à l'ouverture des conversations préliminaires de Moudania.

DICUSSIONS DE CHANCELLERIES

Le 12 septembre, Lord Hardings, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, remettait au Quai d'Orsay un mémorandum de son Gouvernement.

L'Angleterre insistait sur la nécessité absolue d'une action commune concernant la question des Détroits et celle de Constantinople. Une communication analogue était faite à la Consulta.

Le lendemain, 13 septembre, l'Italie insistait à nouveau sur l'urgence de réunir la Conférence de Venise et disait : « Devant la gravité des événements, il est urgent que les Alliés prennent leurs responsabilités respectives dans l'éventualité de complications qui peuvent se produire d'un moment à l'autre. »

Pendant que l'on causait entre chancelleries, sur place, les événements allaient leur train. Sir Charles Harrington avait fait débarquer à Tchanak, sur la côte asiatique des Dardanelles, des contingents britanniques. Notre haut commissaire, à Constantinople, croyait alors bon, pour conserver à toute occupation un caractère interallié, d'y envoyer des soldats français. Les Italiens nous y rejoignaient.

Le 14 septembre, un important conseil des ministres français était tenu à Rambouillet. Le soir même, Lord Hardings était en mesure de téléphoner, à son Gouvernement, la réponse de la France au mémorandum du 12 septembre.

Cette réponse disait en résumé :

« La France est parfaitement d'accord avec l'Angleterre pour le maintien de la zone neutre et pour le principe de la liberté des Détroits. En conséquence, le général Pellé, haut commissaire

L'Angleterre insistait sur la nécessité absolue d'une action commune concernant la question des Détroits et celle de Constantinople. Une communication analogue était faite à la Consulta.

Le lendemain, 13 septembre, l'Italie insistait à nouveau sur l'urgence de réunir la Conférence de Venise et disait : « Devant la gravité des événements, il est urgent que les Alliés prennent leurs responsabilités respectives dans l'éventualité de complications qui peuvent se produire d'un moment à l'autre. »

Pendant que l'on causait entre chancelleries, sur place, les événements allaient leur train. Sir Charles Harrington avait fait débarquer à Tchanak, sur la côte asiatique des Dardanelles, des contingents britanniques. Notre haut commissaire, à Constantinople, croyait alors bon, pour conserver à toute occupation un caractère interallié, d'y envoyer des soldats français. Les Italiens nous y rejoignaient.

Le 14 septembre, un important conseil des ministres français était tenu à Rambouillet. Le soir même, Lord Hardings était en mesure de téléphoner, à son Gouvernement, la réponse de la France au mémorandum du 12 septembre.

Cette réponse disait en résumé :

« La France est parfaitement d'accord avec l'Angleterre pour le maintien de la zone neutre et pour le principe de la liberté des Détroits. En conséquence, le général Pellé, haut commissaire

4° Le Conseil décide de proposer la convocation d'une conférence de paix afin d'aboutir à un règlement général de la question d'Orient. Cette conférence comprendrait non seulement des représentants des Alliés, de la Grèce et de la Turquie, mais aussi des représentants des puissances comme la Yougoslavie et la Roumanie qui sont directement intéressées dans tout règlement affectant le régime des Détroits et la délimitation de la frontière turque en Europe.

Le lendemain soir, 16 septembre, par l'intermédiaire officieux de l'Agence Reuter, Downing Street lançait une note destinée à compléter les indications précédentes.

Cette note contenait deux choses :

1° Des propositions faites aux Alliés et à certains États balkaniques;

2° Des décisions exécutoires sur-le-champ.

L'Angleterre insistait, tout d'abord, sur la nécessité absolue de maintenir, à tout prix, la liberté effective et permanente des Détroits. Elle se réjouissait de noter que la France et l'Italie étaient, sur ce point, parfaitement d'accord avec elle et marquait son vif désir de réunir, dans le plus bref délai possible, la grande Conférence de paix projetée.

Ces principes posés, l'Angleterre estimait que, « pour prévenir le danger de la réapparition de la Turquie victorieuse sur la rive européenne, et

pour permettre à une conférence de conduire ses délibérations avec dignité et efficacité, des mesures immédiates devaient être prises à la fois par les trois grandes puissances (Angleterre, France et Italie) ainsi que par la Roumanie, la Yougoslavie et la Grèce ».

En conséquence, l'Angleterre s'adressait aux puissances balkaniques indiquées, ainsi qu'aux Dominions, pour les inviter à participer à la défense effective de la zone neutre. Elle nous demandait également de renforcer les effectifs mis à la disposition de Sir Charles Harrington.

Ces propositions faites, l'Angleterre annonçait que, pour son compte personnel, elle prenait immédiatement les dispositions suivantes :

1° Renforcement, et, s'il y avait lieu, dans des proportions considérables, de ses effectifs dans le Proche-Orient;

2° Instructions données à la flotte de la Méditerranée, de s'opposer éventuellement et par tous les moyens mis à sa disposition à toute tentative turque sur la zone neutre et sur la rive d'Europe.

Le ton de cette note était franchement belliqueux. D'autre part, ce procédé peu diplomatique était étonnant. Les Gouvernements alliés étaient mis, par la voie de la presse, en présence de décisions graves les concernant directement avant même d'avoir été mis au courant officiellement des délibérations de la veille.

Pouvait-on espérer à Downing Street nous

mettre en présence de faits accomplis et engage notre responsabilité?

Cette fois encore, MM. Lloyd George et Winston Churchill — car la note officieuse était leur œuvre propre — s'étaient lourdement trompés.

La réaction fut immédiate.

Le 17 septembre, la Consulta avisait le Foreign Office que l'Italie ne participerait à aucune action offensive ou défensive dirigée contre les Turcs.

La France, de son côté, affirmait une fois de plus son point de vue par une communication de M. de Montille, notre chargé d'affaires au Foreign Office.

Ce point de vue pouvait se résumer ainsi :

« La thèse de la France n'a pas varié. Elle est, avant tout, désireuse de rétablir la paix dans le Proche Orient. Pour cela, elle estime que l'on doit à tout prix éviter des sources nouvelles de conflit. La France entend régler le conflit pacifiquement, sans manifestations inutiles et dangereuses de force. Rien ne peut laisser supposer que les Alliés soient menacés directement; au contraire, les assurances reçues d'Angora sont des plus apaisantes.

« Nous nous sommes associés, ainsi que le Gouvernement italien, à la demande faite auprès de Moustapha Kemal pacha, pour marquer notre désir de voir respecter les Détroits et Constantinople, en attendant l'issue des conversations générales de paix.

« En conséquence, la France envoie dès à présent des instructions formelles pour que les contingents débarqués à Tchanak, sur la rive asiatique, soient reportés immédiatement sur la rive européenne. »

Dans l'après-midi du 18 septembre, M. de Montille était rappelé au Foreign Office et Lord Curzon lui faisait part de la décision prise par le Cabinet britannique, de l'envoyer à Paris pour converser directement avec M. Poincaré, afin d'éviter tout retard dans le règlement de la situation.

Parmi les grands problèmes qui seront à débattre à la grande conférence de paix orientale chargée de refaire un traité, les diplomates et les experts auront à envisager tour à tour des questions comme celle de la protection des minorités chrétiennes en Asie Mineure, des capitulations, de la Thrace, des Détroits. Nous avons consacré une partie de cet ouvrage à la question de la protection des minorités chrétiennes ; nous voudrions, dans les pages suivantes, esquisser dans ses grandes lignes, celles des capitulations.

CHAPITRE IV

LA QUESTION DES CAPITULATIONS

L'une des questions capitales qui se trouveront demain en discussion, lorsque se débattront entre les représentants de la Turquie et les Alliés les conditions définitives de la paix, sera certainement la question des capitulations.

Comment se pose actuellement le problème? Telle est la matière de ce chapitre.

On sait que les capitulations sont de différentes sortes. Les unes intéressent l'ordre judiciaire, les autres, l'ordre économique et financier. En thèse générale, la Turquie en demande l'abolition. Elle juge, en effet, un tel régime incompatible avec l'indépendance entière du pays et nuisible au libre développement économique. Par ailleurs, la Turquie pense que les capitulations ne sont même pas conformes aux véritables intérêts des étrangers.

Au cours des pages suivantes, j'envisagerai successivement le régime capitulaire judiciaire et le régime capitulaire économique et financier.

Les capitulations judiciaires. — J'ai demandé au ministre de la Justice du Gouvernement d'Angora de bien vouloir m'exposer la thèse officielle

en cette matière, et je crois pouvoir résumer les déclarations qu'il me fit de la manière suivante :

Dans l'ordre judiciaire, le régime de capitulations existant ne répond ni aux intérêts des Turcs, ni à ceux des étrangers vivant en Turquie ou y résidant temporairement.

Ce qui importe avant tout, c'est d'assurer une justice égale tant pour les nationaux que pour les étrangers. Or, le régime des capitulations ne réalise pas du tout cette condition première. Les étrangers eux-mêmes, après avoir étudié de près la question, paraissent bien s'être rangés à cette opinion. Au Congrès de la paix, les puissances le reconnaissaient. Avant la guerre mondiale, le problème était déjà posé. Avant l'entrée de la Turquie dans le conflit, les représentants de la France, de l'Angleterre et de l'Italie à Constantinople étaient entrés en pourparlers avec la Sublime Porte à ce sujet. Par le traité de Lausanne, l'Italie avait déjà fait connaître son avis. L'Autriche-Hongrie, à la suite de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine, avait renoncé au principe des capitulations, et durant la grande guerre l'Allemagne en avait consenti pour son compte la suppression.

Il existe par conséquent déjà en Occident, en même temps qu'un aveu de condamnation du régime des capitulations, une opinion impartiale en demandant la suppression.

Des faits de simple observation suffiraient déjà par eux-mêmes à condamner ce régime. Par

exemple, un fait criminel se produit entre deux étrangers. Avec le régime des capitulations, l'action de justice ne peut pas être poursuivie devant les tribunaux ottomans. Cependant, il est hors de doute que c'est la tranquillité générale du pays qui est troublée. Pourquoi le Gouvernement ottoman est-il mis dans l'impossibilité d'intervenir?

Dans le cas d'un procès civil entre deux étrangers, que se passe-t-il? Le demandeur est tenu de s'adresser au tribunal du défendeur. S'il veut défendre son bon droit en toute connaissance de cause, il doit donc être au courant de la législation du pays de son adversaire. Et comme il peut entrer en conflit avec des ressortissants de nations différentes, ce n'est pas une législation qu'il devra posséder, mais plusieurs législations. Comment un commerçant français pourra-t-il défendre efficacement sa cause devant la juridiction anglaise, italienne, grecque, etc.? Par conséquent, ce sont les intérêts des étrangers eux-mêmes qui se trouvent lésés par l'application de ce régime capitulaire.

Mais prenons le système en lui-même et examinons-le du point de vue du droit général.

Les capitulations n'ont pas leur origine dans un traité bilatéral, mais elles ont été établies par un acte unilatéral. L'Empire ottoman, au temps de sa splendeur, a fait pour ainsi dire un don aux étrangers. Les conditions sont tout à fait différentes aujourd'hui, et, qu'on le veuille ou non, il

faut bien cependant prendre en considération les principes admis et proclamés partout concernant la souveraineté des États. La suppression effective des autorités locales de justice et de police constitue, pour un pays, un état de choses insupportable et contraire à tous les principes du droit. Les nations civilisées ne peuvent que reconnaître le bien-fondé de cette thèse.

La présence de juges étrangers dans un pays est absolument incompatible avec toute notion d'État libre et indépendant. Étant donné que l'on accepte cette souveraineté nationale, on doit, par cela même, accepter la suppression du régime capitulaire.

On pourrait objecter que si l'on n'accepte pas cette suppression, c'est uniquement parce que l'organisation judiciaire n'est nullement comparable avec celle des États jouissant de ce privilège capitulaire.

Examinons ce point :

Les capitulations, don magnifique et généreux de l'Empire ottoman, alors très puissant, pouvaient, il y a quatre siècles, justifier leur institution par le fait qu'alors il n'existait que des tribunaux de cadis, jugeant d'après les seules lois religieuses musulmanes. Nous n'en sommes plus là aujourd'hui. Avec le temps, l'organisation judiciaire a évolué en Turquie.

Depuis 1856 en particulier, les Turcs se sont appliqués à étudier et à reproduire, dans leurs

institutions les progrès réalisés par les nations occidentales et particulièrement la France.

En ce qui concerne notre droit pénal, notre droit commercial et maritime, par exemple, les lois de procédure et d'exécution, nos textes ne sont qu'un reflet des textes occidentaux.

Il faut noter que, d'une part, lorsque l'on disait ou que l'on paraissait nous dire : « Nous sommes prêts à abolir les capitulations, mais faites d'abord votre organisation », d'autre part, l'existence de capitulations d'un autre ordre nous privait des moyens indispensables à la réalisation de cette œuvre immense. Il y avait là un cercle vicieux.

Et cependant, malgré ces entraves, malgré ces chaînes, le Gouvernement ottoman a fait de son mieux et il faut reconnaître que les résultats obtenus ne sont pas minces. Petit à petit, les tribunaux des cadis ont vu leur compétence réduite et ramenée à la seule connaissance des affaires de statut personnel des musulmans. Pour toutes les autres affaires, elles devinrent du ressort des tribunaux civils qui se multipliaient et s'organisaient.

Les Français sont les premiers qui aient solennellement proclamé les droits imprescriptibles de l'homme et du citoyen, et c'est pourquoi nous sommes certains qu'en tête des nations la France reconnaîtra la première le bien-fondé de nos revendications.

D'ailleurs, peu à peu, dans la suite des temps, le régime capitulaire lui-même avait singulière-

ment évolué et, au lieu d'aller vers l'abolition de ce privilège qui perdait chaque jour sa légitimité et sa raison d'être, les étrangers avaient au contraire une tendance marquée à l'aggraver par des habitudes qui prenaient force de loi. Par exemple, aucune disposition primitive des capitulations ne comportait l'existence et le fonctionnement des fameux tribunaux mixtes.

A l'origine, il existait à Constantinople une Chambre de Commerce groupant des négociants turcs et étrangers. L'habitude s'établit peu à peu de s'adresser à cette réunion comme on consulte des experts lorsqu'un litige éclate entre commerçants de nationalités différentes. Par une évolution lente mais sûre, ces experts en vinrent à siéger au tribunal à côté des juges ottomans, et puis ce furent bientôt les drogmans qui de leur rôle de simples interprètes passèrent ensuite au rôle de véritables juges, à tel point que leur signature était indispensable pour rendre valable et exécutoire un jugement.

Tout au moins ces fameux tribunaux mixtes donnent-ils aux étrangers une garantie supplémentaire? Bien au contraire, leur institution, déjà intolérable par elle-même, entraîne des inconvénients multiples. Tout d'abord il n'existe aucune voie de recours contre les jugements rendus par eux.

Et puis, pour juger impartialement les services rendus par ces tribunaux, il suffit de jeter un coup

d'œil sur leurs annales durant ces dernières cinquante années de fonctionnement. On se rendra compte alors que le nombre des affaires sérieuses qui ont reçu par eux une solution définitive est infiniment restreint. Quant aux affaires ayant reçu une solution, combien sont restées pendantes, faute d'une signature ou faute de moyens d'exécution !

Lorsque l'on se place au point de vue des garanties exigibles des étrangers eux-mêmes, alors on peut affirmer que ces tribunaux mixtes n'en présentent aucune.

On pourrait se demander pourquoi les étrangers eux-mêmes, en maintenant le régime des capitulations, ont ainsi négligé les intérêts véritables de leurs ressortissants. Pour comprendre cet étrange oubli, il ne faut pas perdre de vue que les capitulations ne sont pas seulement d'ordre judiciaire, mais également d'ordre économique et financier, et composent un tout qui constitue un excellent moyen d'influence politique et d'oppression économique.

Cependant, beaucoup d'étrangers de bonne foi ont reconnu par leurs écrits le désavantage que présente pour leurs compatriotes respectifs le régime capitulaire. Beaucoup ont reconnu que la justice ne peut absolument pas être rendue dans de telles conditions.

En cas de délits ou de crimes entre étrangers, que se passe-t-il ? Ceci : les tribunaux n'ont

aucun moyen de poursuite ou d'exécution. Lorsqu'on s'adresse aux autorités turques pour leur demander leur concours, ces dernières se refusent puisque aussi bien ces affaires ne sont pas de leur compétence. De même, les tribunaux consulaires sont souvent privés de témoignages. En effet, les témoins turcs ne se rendent pas à la convocation du juge étranger et ce dernier est impuissant à les faire comparaître à la barre de son tribunal. C'est ainsi qu'un grand nombre de crimes demeurent impunis et que l'exercice de la justice est rendu pour le moins très difficile.

Prenons un exemple courant : un crime est commis en plein jour par un étranger contre un autre étranger, dans une rue de Smyrne. Les autorités turques n'ont nullement à intervenir et, conformément aux capitulations, n'interviennent pas. Que fera le juge consulaire? Ce ne seront pas certes les cavash du consulat qui pourront mettre en état d'arrestation le meurtrier. Le crime restera donc impuni. Que penseront les parents et les amis de la victime?

Encore une fois, si l'on nous objecte que notre organisation judiciaire ne peut pas présenter toutes les garanties indispensables de fonctionnement normal au lendemain d'une suppression éventuelle des capitulations, nous pouvons répondre que notre système n'est, en tout cas, pas inférieur à celui existant dans les pays balkaniques, par exemple. Nous avons énormément travaillé depuis

1856, et cela malgré toutes les difficultés de réalisation provenant de l'existence des autres capitulations économiques et financières. Nous avons surtout travaillé à répandre dans notre pays le tribunal à juge unique dont la compétence est de plus en plus étendue. Nous pensons qu'il vaut mieux avoir un bon juge que trois juges médiocres.

Cette juridiction par un juge unique, résultat d'une expérience faite dans le vilayet d'Andrinople, nous donne toute satisfaction.

Durant la grande guerre, ces tribunaux ont fonctionné sans le régime des capitulations et nous pouvons affirmer que nul étranger n'eut à s'en plaindre, et que l'on chercherait en vain un seul exemple de jugement non conforme au bon droit.

De plus, notre Faculté de Droit de Constantinople est susceptible de fournir des magistrats très compétents et en nombre suffisant. Le programme de cet établissement est en tous points conforme au programme des établissements similaires d'Occident. D'ailleurs, nos dispositions sont prises en vue de la création d'une deuxième Faculté de Droit. Les crédits sont prévus au budget de l'année qui s'ouvre.

Nous demandons donc l'abolition pure et simple du régime des capitulations et nous déclarons que pour passer à l'état normal qui convient à tout pays libre et indépendant, il n'est nullement besoin d'une période transitoire.

Je le répète, si l'on veut se donner la peine de connaître notre organisation et de la comparer impartialement avec les organisations existant dans les pays balkaniques, on verra que nous ne sommes pas inférieurs aux Bulgares, aux Roumains et aux Grecs. Nous avons un code civil, la Grèce n'en a même pas. De plus, et ceci n'est pas moins digne d'attention, malgré la situation économique générale, l'intégrité de nos juges est en dehors de toute discussion, au-dessus de tout soupçon. Il n'en est pas de même dans les autres pays balkaniques.

Un excellent moyen pour les puissances occidentales de nous aider serait de permettre à certains juristes qualifiés d'entrer à notre service en qualité de conseillers de notre Gouvernement, tant pour la réfection des lois que pour les améliorations de la juridiction. Les conseillers pourraient étudier de près la marche de nos affaires, signaler les défauts de l'organisation et proposer des réformes. Le Gouvernement peut, dès à présent, s'engager à profiter largement de la présence de ces conseillers.

Ainsi me parlait Refik Chevket bey, le jeune et intelligent ministre de la Justice du Gouvernement d'Angora.

Rappelons ici l'opinion très autorisée du regretté professeur Regnault, qui écrivait, il y a de longues années, dans la *Grande Encyclopédie* l'article suivant consacré à la question capitulaire :

« Communément on se contente de faire ressortir la profonde différence qui existe entre les musulmans et les chrétiens, différence qui est produite par les religions et les mœurs, les dangers que courraient les étrangers dans leur personne et leurs biens s'ils étaient soumis sans garantie aux autorités locales.

« Cela montre bien sans doute l'intérêt des étrangers, mais cela n'explique pas la concession faite par la Porte. La souveraineté de celle-ci est aujourd'hui amoindrie à bien des points de vue; mais il ne faut pas oublier que l'état de choses exposé plus tard date d'une époque ancienne où la Sublime Porte était toute-puissante. Suleyman le Magnifique dont François I^{er} recherchait l'alliance en 1535 n'aurait pas fait une concession qui aurait pu être regardée comme humiliante. Il faut songer d'abord qu'autrefois la souveraineté territoriale avait un caractère moins exclusif qu'aujourd'hui et ne répugnait pas à l'exercice de la juridiction par des autorités étrangères.

« Ainsi on a relevé le fait onéreux que, soixante ans avant que Constantinople passât sous la domination des Turcs, une communauté musulmane y résidait sous l'administration du cadî qui rendait la justice selon les lois mahométanes. Il n'est donc pas étonnant que Mehmet II, après la conquête, ait accordé aux marchands de Gênes et de Venise la continuation des privilèges dont ils jouissaient sous les empereurs chrétiens.

« Enfin, il est surtout important de remarquer que jusqu'au commencement de ce siècle les capitulations s'appliquaient dans toute autre condition qu'aujourd'hui. N'allait pas s'établir dans le Levant qui voulait; spécialement en France des précautions très minutieuses étaient prises : il fallait être autorisé par le Gouvernement, fournir un cautionnement. Les colonies européennes étaient donc minutieusement choisies, peu nombreuses; en outre, elles étaient matériellement séparées de la population indigène avec laquelle elles entretenaient les rapports strictement nécessaires pour le commerce. L'autorité des consuls avait pour but de faire régner l'ordre dans ces petites colonies, non de faire échec à l'autorité locale. Les abus étaient rares. La situation a changé du tout au tout. Chaque pays a supprimé les anciennes restrictions et laissé ses nationaux s'établir librement en Turquie. Le nombre des étrangers y a donc singulièrement augmenté; les étrangers ne sont pas toujours recommandables; ils sont mêlés à la population. Il est facile de comprendre que l'application des anciennes règles a dû entraîner des abus et des scandales et que de sérieuses entraves ont été apportées à la police et à l'administration du pays et que l'état de choses qui pouvait être naturel dans les siècles passés est devenu à la fois humiliant et dommageable pour la puissance territoriale. »

Au point de vue économique, il faut partir du

principe suivant si l'on veut à la fois tenir compte de l'intérêt général et des préoccupations de justice : le développement économique libre d'un pays est le plus sûr moyen d'augmenter sa capacité d'échanges avec les autres nations.

La Turquie a deux sources principales de richesses : elle est, tout d'abord, une contrée agricole et constitue, ensuite, un riche entrepôt de matières premières. Les États européens sont, avant tout, des pays industriels. De ces faits on peut raisonnablement conclure que toute augmentation de la richesse actuelle de la Turquie sera proportionnelle à une importation par elle de quantités de plus en plus grandes d'objets manufacturés.

Or, que se passe-t-il pour la Turquie, sous le régime capitulaire, au point de vue économique? Par suite de l'immobilité des tarifs douaniers, dont le jeu ne peut être réglé de manière à encourager les efforts du pays, toute concurrence est rendue impossible avec les produits étrangers et, par conséquent, tout développement des ressources du pays est arrêté. Les riches terrains de l'Asie Mineure sont donc condamnés à rester en friche.

Le dépérissement économique de la Turquie a commencé surtout à partir de la première moitié du XIX^e siècle. En effet, après l'invention de la machine à vapeur, le développement de la grande industrie en Occident et la multiplication des moyens de transport ont eu bientôt fait de tuer

les petites industries florissantes de la Turquie. Le régime capitulaire porta même un coup fatal à l'agriculture par le fait que, sur les marchés des grandes villes turques, les céréales et autres produits agricoles des concurrents étrangers arrivaient à bien meilleur compte.

Si les États détachés de l'Empire ottoman ont eu un rapide développement économique, tant agricole qu'industriel, il faut attribuer uniquement ce fait à ce qu'ils ont été en même temps libérés du fardeau écrasant des capitulations économiques.

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner, aujourd'hui, lorsque nous leur demandons de consentir à retomber dans l'esclavage économique auquel ils étaient réduits jusqu'en 1914, de voir les Turcs considérer cette exigence comme une véritable abdication au droit à la vie.

Il s'agit pour nous de savoir si nous voulons prononcer, contre la Turquie de demain, cette condamnation, si nous voulons nous résoudre à voir les richesses de l'Anatolie toujours imparfaitement inexploitées et si nous avons intérêt à réduire continuellement la capacité d'achat de la Turquie.

Les conditions générales d'un pays, sur lequel pèse l'hypothèque écrasante de capitulations, sont infiniment plus désavantageuses que celles d'une colonie.

En effet, tout État colonial tient au relèvement

économique de ses colonies afin d'y créer un débouché de plus en plus ouvert à ses produits industriels, ce qui fait qu'il joue lui-même, au nom de ses colonies, le rôle régulateur, lequel serait autrement rempli par l'État territorial.

Ceci dit, il est bon de faire remarquer que ce ne sera pas la première fois que se trouvera posée, dans une conférence internationale, la question de la suppression du régime capitulaire.

Les puissances signataires du traité de Paris, en 1856, avaient abordé cette discussion. Au protocole n° 14 de cette conférence, en date du 25 mars 1856, nous voyons que le comte Clarendon s'était prononcé « en faveur de la nécessité pour les puissances contractantes qui ont appelé la Turquie à faire partie du système politique de l'Europe, de donner un témoignage éclatant des dispositions qui les unissent et de leur sollicitude pour les intérêts généraux de leurs sujets respectifs en cherchant à s'entendre, dans le but de mettre les rapports de leur commerce et de leur navigation en harmonie avec la position nouvelle qui sera faite à l'Empire ottoman ».

Le comte Walewsky appuyait cet avis, dont il recommandait l'adoption, en se basant sur les principes nouveaux qui allaient sortir des délibérations du Congrès.

De son côté, le comte Cavour faisait remarquer « qu'aucune puissance ne possède une législation commerciale plus libérale que celle de la Turquie

et que l'anarchie qui règne dans les transactions, ou plutôt dans les rapports personnels des étrangers résidant dans l'Empire ottoman, tient à des stipulations nées d'une situation exceptionnelle ».

Le protocole en question ajoutait :

« Sur les déclarations d'Aali pacha concernant la suppression des capitulations, les autres plénipotentiaires, y compris le baron de Bougueney, ont hautement reconnu que les capitulations répondent à une situation à laquelle le traité de paix tendra nécessairement à mettre fin et que les privilèges qu'elles stipulent, pour les personnes, circonscrivent l'autorité de la Sublime Porte dans des limites regrettables; qu'il y a lieu d'aviser à des tempéraments propres à tout concilier, mais qu'il n'est pas moins important de les proportionner aux réformes que la Turquie introduit dans son administration, de manière à combiner les garanties nécessaires aux étrangers avec celles qui naîtront des mesures dont la Sublime Porte poursuit l'application.

« Les explications échangées, MM. les plénipotentiaires ont reconnu unanimement la nécessité de reviser les capitulations qui fixent les rapports commerciaux de la Porte avec les autres puissances, ainsi que les conditions des étrangers résidant en Turquie et ont décidé de consigner, au protocole, le vœu qu'une délibération soit ouverte à Constantinople, après la conclusion de la paix, entre la Porte et les représentants des autres

puissances contractantes, pour atteindre ce double but dans une mesure propre à donner une entière satisfaction aux intérêts légitimes. »

Ainsi donc, il y a soixante-six ans, les représentants de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie reconnaissaient officiellement que le régime capitulaire était suranné et devait être abrogé.

Pour en finir sur ce chapitre, rappelons encore qu'à l'article 8 du traité de Lausanne, l'Italie déclarait, au sujet de la proposition faite par la Sublime Porte d'ouvrir une conférence européenne en vue de faire cesser le régime capitulaire, qu'elle reconnaissait absolument le bien-fondé des intentions de la Sublime Porte et lui prêterait son plein et sincère appui.

CINQUIÈME PARTIE
ORIENT ET TURQUIE

CHAPITRE I

LA POLITIQUE ORIENTALE DE LA TURQUIE

Au cours d'un entretien que j'avais eu avec lui au mois d'avril, à Tchankaïa-Keuchku, Moustapha Kemal pacha me disait et j'ai retenu ses paroles :

« Il y a entre la Turquie et le Gouvernement des Soviets russes, les républiques du Caucase, de l'Ukraine, d'Azerbeïdjan, de Géorgie et d'Arménie, des traités d'amitié. Un traité analogue existe entre nous et l'Afghanistan. La Turquie apprécie l'amitié des peuples orientaux dont je viens de nommer quelques-uns et de tous les autres. *La continuation de cette amitié pour toujours est la base de notre politique.*

« *Nous aurions désiré que des relations d'amitié s'établissent entre ces amis de l'Orient et les amis que nous avons en Occident.*

« *Je pense que l'établissement de ces relations n'est pas une chose impossible.* »

Telle est à coup sûr la véritable doctrine de la politique orientale de la Turquie. Il n'y a d'ailleurs là rien qui puisse nous effaroucher, et, à considérer

les choses avec impartialité et sang-froid, il n'y a là au contraire rien que de très naturel.

On a souvent parlé en Occident, au cours de ces derniers temps, des deux fameuses tendances contraires qui se manifestaient dans la Grande Assemblée nationale d'Angora, à savoir : une tendance occidentaliste et une tendance orientaliste, si l'on peut s'exprimer ainsi. On a même parlé de deux grands partis correspondant à ces deux tendances luttant l'un contre l'autre, et prenant tour à tour le dessus.

Pour mon compte personnel, au début de mon enquête, je n'étais pas éloigné de penser ainsi. J'ai changé d'avis après avoir étudié de près les choses et les gens. Cette fameuse distinction est véritablement par trop simpliste, et je me rends compte aujourd'hui qu'elle n'a pu naître qu'à distance dans les esprits nourris de toutes ces jeunes légendes qui courent depuis deux années sur le compte de la « mystérieuse » Turquie nationaliste.

Nous risquerions de commettre une erreur susceptible d'avoir de graves conséquences politiques si nous en restions à cette conception.

En tout cas, si l'attitude générale des grandes puissances à l'égard de la Turquie était même partiellement déterminée par l'idée qu'elles se forgeaient de la prédominance de l'une ou l'autre tendance qu'elles imaginent en lutte dans la Grande Assemblée nationale d'Angora, les résultats obtenus seraient véritablement désastreux. Tout d'a-

bord nous risquerions fort de ne jamais trouver la formule définitive d'une politique orientale et en plus de cela, au lieu de nous rapprocher de la Turquie, nous nous en écarterions chaque jour davantage, tant il est vrai que toute œuvre commune est impossible entre gens qui ne se connaissent pas.

Je pense donc qu'il est faux de proclamer l'existence de deux partis bien distincts, dont l'un voudrait rompre tous les ponts avec l'Occident et l'autre faire au contraire une politique occidentale.

Tout d'abord la Turquie d'aujourd'hui est plus que jamais dans l'obligation d'assurer sa tranquillité vers l'est... Décidée d'autre part fermement à circonscrire la lutte nationale aux seuls territoires qu'elle a désignés elle-même comme faisant partie du patrimoine inviolable du peuple turc, elle ne pouvait mieux faire que d'établir des traités d'amitié avec la Russie des Soviets, d'une part, et, d'autre part, avec les jeunes républiques soviétistes du Caucase et de l'Arménie, qui sont elles-mêmes liées plus ou moins étroitement à Moscou. En dehors de cette raison, il ne faut pas oublier qu'au cours des circonstances extrêmement difficiles traversées depuis deux ans par le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale d'Angora, alors que l'isolement était pour ainsi dire complet, ce fut Moscou qui manifesta efficacement son amitié pour ceux qui luttaient.

Ceci posé, on peut être persuadé également du grand désir d'organisation rationnelle de la Turquie

désir qui est une des préoccupations dominantes, non seulement des gouvernants mais de tous les représentants de la nation, sans exception. Or, nul n'ignore que l'Occident a un rôle à jouer dans cette organisation. Faut-il parler aussi de toutes les traditions séculaires enracinées dans les esprits et dans les cœurs et qui font tout naturellement se tourner vers l'Occident les forces vives de ce pays?

Je puis donc affirmer que la tendance générale qui se manifeste au point de vue de l'orientation politique est commandée simultanément par ces deux ordres de faits.

Bien plus, j'ajouterai que l'immense majorité des hommes politiques de Turquie ne peut même pas s'arrêter à la conception d'un système qui serait ou bien orientaliste ou bien occidentaliste.

On considère en effet, le plus souvent, que l'équilibre politique turc est infailliblement la résultante de ces deux systèmes combinés. L'Occident ne peut intervenir en Turquie qu'autant que cette Turquie est débarrassée de toutes préoccupations. Penser ou agir autrement c'est vouloir perpétuer un état d'insécurité continuel, c'est également vouer à l'avance la Turquie à de perpétuels bouleversements. Or, j'ai acquis la certitude que la Turquie tient avant tout à la tranquillité et à la liberté, et qu'elle désire fermement jouer le rôle naturel de seul élément d'ordre en Orient, rôle qui lui échoit par le seul fait de sa situation.

Pour faire cette politique il n'est pas nécessaire

d'être ce que nous appelons en Occident un bolchevik ou un extrémiste. Je pense au contraire qu'il est à peu près impossible à un nationaliste turc conscient des intérêts de son pays de raisonner autrement.

Ce qui a pu tromper chez nous certains esprits trop hâtés de conclure, c'est peut-être la présence de certaines tendances sociales avancées au sein même de la Grande Assemblée nationale. Si l'on a véritablement besoin d'être rassuré à ce point de vue, je puis dire, pour l'avoir constaté moi-même, que les communistes peuvent se compter sur les doigts de la main, littéralement parlant. A côté de ceux-là, il y a encore quelques théoriciens fortement imbus de la lecture des grands doctrinaires socialistes et qui ne font d'ailleurs que réchauffer les vieilles idées de la Révolution française à ce foyer tout proche de la révolution russe.

En tout cas, il est une chose certaine, c'est que le nationalisme domine tout, et ce nationalisme n'est pas une théorie : c'est un acte. La nation est loin d'être prête à se jeter dans les grandes aventures idéalistes de révolution mondiale..., elle est tout entière occupée à sa révolution nationale, et, si elle réussit, alors elle s'éloignera fatalement de tout danger bolcheviste. Cependant, nous ne devons pas négliger ce danger et nous devons nous persuader qu'il dépend beaucoup de nous de ne pas le laisser s'abattre sur la nation turque et par contre-coup sur l'Islam.

Pour la nation turque, le bolchevisme ne pourrait être qu'une politique de désespoir : le nationalisme d'aujourd'hui est au contraire le plus magnifique exemple de politique de volonté. Malheur à nous, malheur au monde entier si par notre faute cette volonté pouvait tourner au désespoir !



CHAPITRE II

ANGORA ET LES RÉPUBLIQUES SOVIÉTISTES LES TRAITÉS DE MOSCOU, DE KARS ET D'ANGORA

Le 16 mars 1921, isolée en fait du monde occidental tout entier, aux prises avec les difficultés les plus sérieuses, à la veille des grands combats pour sa vie et pour sa mort, la Turquie nouvelle signait à Moscou le traité d'amitié avec la Russie des Soviets.

Quoi qu'il puisse arriver dans l'avenir, ce traité marque une date importante pour l'histoire du Proche Orient.

Voici le document :

Le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie et le Gouvernement de la République Socialiste Fédérative des Soviets de Russie, d'accord sur le principe de la fraternité des nations et sur le droit des peuples à disposer librement de leur sort, constatant leur solidarité dans la lutte contre l'impérialisme ainsi que le fait que toute difficulté survenue à l'un des deux peuples aggrave la situation de l'autre, et étant entièrement animés du désir de voir régner toujours entre eux des rapports cordiaux et des relations de sincère amitié basée sur les intérêts réciproques des deux pays, ont décidé de conclure un traité d'amitié et de fraternité et à cet effet nommé leurs plénipotentiaires,

à savoir : le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie : Youssouf Kemal bey, commissaire à l'Économie nationale du Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie, député de Kastamouni à la même Assemblée, le Dr Riza Nour bey, commissaire à l'Instruction publique et député de Sinope à la Grande Assemblée nationale, et Ali Fouad pacha, ambassadeur et envoyé extraordinaire du Gouvernement de la Grande Assemblée nationale d'Angora; le Gouvernement de la République Socialiste Fédérative des Soviets de Russie : le commissaire du peuple aux Affaires étrangères Tchitchérine et Korkmazoff, membre du Comité central exécutif, les quels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, ont arrêté les dispositions suivantes :

ART. 1. — Chacune des deux parties contractantes accepte en principe de ne reconnaître aucun traité de paix ou autre acte international qu'on voudrait imposer à l'une des parties. Le Gouvernement de la République Socialiste Fédérative des Soviets de Russie accepte de ne reconnaître aucun acte international concernant la Turquie et qui ne soit pas reconnu par le Gouvernement national de Turquie représenté actuellement par sa Grande Assemblée nationale. Sont entendus sous la dénomination de Turquie, dans le sens du présent traité, les territoires compris dans le Pacte national turc du 28 janvier 1920, élaboré par la Chambre des Députés ottomans à Constantinople et communiqué à la presse et à tous les États.

La frontière nord-est de la Turquie est déterminée par la ligne qui, commençant au village de Sarpe situé sur la Mer Noire, passe par le mont Khedis, ligne de partage des eaux, la montagne Chauchet, le mont Fanny-Dagh, de là suit toujours les frontières administratives septentrionales des sandjaks d'Ardahan et de Kars et le thalweg d'Anape-Tchay et celui de l'Aras jusqu'à l'embouchure de Nijni Kara Sou.

Pour les détails de la frontière et les questions y afférentes, voir les annexes et la carte incluse signées par les deux parties contractantes.

ART. 2. — La Turquie consent à céder à la Géorgie la suzeraineté de la ville et du port de Batoum, avec le terri-

toire se trouvant au nord de la frontière indiquée dans l'article 1 du présent traité et ayant fait partie des districts de Batoum, à condition que :

1^o La population des lieux spécifiés dans le présent article jouisse d'une large autonomie administrative locale garantissant à chaque communauté ses droits culturels et que cette population ait le droit d'introduire dans les lieux précités un régime agraire conforme à ses désirs;

2^o La Turquie soit assurée du libre transit de marchandises et de toute matière à destination ou en provenance de la Turquie par le port de Batoum, sans douane, sans aucune entrave, avec l'exemption de tout droit et charge et avec le droit pour la Turquie d'utiliser le port de Batoum sans frais spéciaux.

ART. 3. — Les deux parties contractantes sont d'accord que la contrée de Nahtchivan dans les districts spécifiés par l'annexe du présent traité constitue un territoire autonome sous la protection de l'Azerbeïdjan et à la condition que l'Azerbeïdjan ne cède pas ce protectorat à un tiers État. Dans la zone rectangulaire du territoire de Nahtchivan, intercalée entre l'est du thalweg de l'Aras de la ligne du mont Dagna 3829, Veli Dagh 4121, Bagarzik 587, mont Komugoglon Dagh 930, la ligne de frontière commençant par Komugoglon Dagh, passant par mont Seraï-boulak 3071, station d'Ararat, aboutissant au point de jonction du Kara Sou à l'Aras dudit territoire, sera rectifiée par une commission composée des délégués de la Turquie, de l'Azerbeïdjan et de l'Arménie.

ART. 4. — Les deux parties contractantes constatent la parenté existant entre les mouvements nationaux et libérateurs des peuples d'Orient et la lutte des travailleurs de Russie, pour un nouvel ordre social, affirment formellement le droit de ces peuples à la liberté et à l'indépendance ainsi que leur droit à se gouverner avec le gouvernement qu'ils désirent.

ART. 5. — En vue d'assurer l'ouverture et la liberté de passage des Détroits aux transactions commerciales de tous les peuples, les deux parties contractantes sont d'accord pour soumettre l'élaboration définitive du statut international de la Mer Noire et des Détroits à une conférence

ultérieure composée des délégués des États riverains sans que les décisions qui en découleront puissent porter atteinte à la souveraineté absolue de la Turquie et à la sécurité de Constantinople, sa capitale.

ART. 6. — Les deux parties contractantes reconnaissent que tous les traités passés jusqu'à maintenant entre les deux pays ne correspondent pas à leurs vrais intérêts réciproques. Ils sont d'accord par conséquent pour regarder ces traités comme nuls et abrogés. Le Gouvernement de la République Socialiste Fédérative des Soviets de Russie déclare notamment qu'il considère la Turquie comme libre envers lui de toutes obligations pécuniaires ou autres basées sur les actes internationaux passés antérieurement entre la Turquie et les Gouvernements tsaristes.

ART. 7. — Le Gouvernement de la République Socialiste Fédérative des Soviets de Russie reconnaît le régime des capitulations comme incompatible avec le libre essor du développement national de tout pays, ainsi qu'avec le plein exercice de ses droits souverains et considère comme nul et abrogé l'exercice en Turquie de toute fonction et de tout droit ayant avec ce régime quelque rapport.

ART. 8. — Les deux parties contractantes s'engagent à ne point admettre dans leur territoire la formation ou le séjour d'organisations ou de groupements prétendant assumer le rôle de gouvernement de l'autre pays ou d'une partie de son territoire ainsi que le séjour de groupements ayant pour but de lutter contre l'autre pays. La Russie et la Turquie prennent le même engagement par rapport aux républiques soviétistes du Caucase sous la condition de réciprocité. Il est bien entendu que le territoire turc précité dans le présent article est le territoire qui se trouve sous l'administration directe civile et militaire du Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie.

ART. 9. — Afin d'assurer la continuité des rapports entre les deux pays, les deux parties contractantes s'engagent à prendre d'un commun accord toutes les mesures nécessaires pour maintenir et développer le plus vite possible les communications ferroviaires, télégraphiques et autres ainsi que pour assurer le libre transit des marchan-

disés et des personnes sans aucune entrave dans les deux pays. Il est entendu toutefois que pour le trafic de l'entrée et de la sortie des voyageurs et des marchandises auront applications intégrales toutes les dispositions établies à ce sujet dans chacun des deux pays.

ART. 10. — Les ressortissants de chacune des deux parties contractantes résidant sur le territoire de l'autre partie seront traités sur la base des droits et des obligations et des lois du pays où ils résident, excepté celles concernant la défense nationale dont ils seront libérés.

Ces questions relatives aux droits de famille, de succession et de capacité juridique des nationaux font aussi exception au présent article. Elles seront résolues par le moyen d'un accord spécial.

ART. 11. — Les deux parties contractantes sont d'accord pour appliquer le régime de la nation la plus favorisée aux nationaux de l'un des deux pays résidant sur le territoire de l'autre. Cet article ne s'applique pas aux nationaux des républiques soviétistes alliées de Russie ainsi qu'aux nationaux des États musulmans alliés de la Turquie.

ART. 12. — Tout habitant des territoires ayant fait partie de la Russie avant l'année 1918 et sur lesquels le Gouvernement de la République Socialiste Fédérative des Soviets de Russie affirme la souveraineté de la Turquie selon le présent traité, pourra librement quitter la Turquie et aura le droit d'emporter avec lui ses effets et ses biens, ou leur montant. Le même droit appartiendra à tous les habitants des territoires de Batoum sur lequel la Turquie cède la souveraineté à la Géorgie par le présent traité.

ART. 13. — La Russie s'engage à rapatrier en Turquie aux frais de la Russie jusqu'à la frontière nord-est de la Turquie dans l'espace de trois mois pour la Russie d'Europe, dans l'espace de six mois pour la Russie d'Asie, à partir de la date de la signature du présent traité, tous les prisonniers civils qui se trouvent en Russie; les détails de ce rapatriement seront réglés par une convention spéciale qui doit être élaborée immédiatement après la signature du présent traité.

ART. 14. — Les deux parties contractantes sont d'accord pour conclure dans le plus bref délai possible une convention consulaire ainsi que les accords réglant toutes les questions financières ou autres nécessaires pour affirmer entre les deux pays les relations mentionnées dans le préambule du présent traité.

ART. 15. — La Russie s'engage à faire auprès des républiques de Transcaucasie les demandes nécessaires dans les traités à conclure entre la Turquie et ces républiques, pour leur faire accepter les clauses qui les concernent dans le présent traité russo-turc.

ART. 16. — Le présent traité sera soumis à ratification. l'échange des actes de ratification aura lieu à Kars le plus tôt possible. Le présent traité entrera en vigueur à partir du moment de l'échange des actes de ratification, exception faite de l'article 13.

Ce présent traité de fraternité et d'amitié a été établi en deux exemplaires à Moscou, le 16 mars 1921.

Signé : Youssouf KEMAL, Riza NOUR,
TCHITCHÉRINE. KORKMAZOFF.

Les traités intervenus dans la suite d'une part, avec les républiques socialistes des Soviets d'Arménie, de Géorgie et d'Azerbeïdjan, et, d'autre part, avec la République des Soviets d'Ukraine, sont conçus exactement sur le même modèle que le traité de Moscou; cependant, désireux de nourrir aussi complètement que possible la partie documentaire du présent livre, je crois bon d'en reproduire ci-après les textes.

TRAITÉ DE KARS

Les Gouvernements de la République socialiste des Soviets d'Arménie, de la République socialiste des Soviets d'Azerbeïdjan, de la République socialiste des Soviets de Géorgie d'une part, et le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie d'autre part, d'accord sur le principe de la fraternité des nations et sur le droit des peuples à disposer librement de leur sort, animés du désir de voir régner toujours entre eux des rapports cordiaux et des relations de sincère amitié basée sur les intérêts réciproques, ont décidé de procéder aux négociations avec la participation de la République socialiste fédérative des Soviets de Russie pour conclure un traité d'amitié et à cet effet ont nommé leurs plénipotentiaires. Le Gouvernement de la République socialiste des Soviets d'Arménie : Askanas Mravian, commissaire du peuple aux Affaires étrangères, et Pogos Makinjian, commissaire du peuple aux Affaires intérieures; le Gouvernement de la République socialiste des Soviets d'Azerbeïdjan, Rebhoud Chahtartinsky, commissaire du peuple pour le contrôle de l'État; le Gouvernement de la République socialiste des Soviets de Géorgie : Chalva Eliava, commissaire du peuple pour la Guerre et la Marine, et Alexandre Svanidzi, commissaire du peuple aux Affaires étrangères et aux Finances; le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie : Kiasim Kara Bekir pacha, député d'Andrinople à la Grande Assemblée nationale, commandant du front d'Orient; Veli bey, député de Bourdour à la Grande Assemblée nationale; Moukhtar bey, ancien sous-secrétaire d'État aux Travaux publics; Memdorch Chevket bey, représentant plénipotentiaire de Turquie en Azerbeïdjan, et le Gouvernement de

la République socialiste fédérative des Soviets de Russie : Jacques Hanetzky, représentant plénipotentiaire en Lettonie, lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, ont arrêté les dispositions suivantes :

ART. 1. — Le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie et les Gouvernements des Républiques socialistes des Soviets d'Arménie, d'Azerbeïdjan et de Géorgie considèrent comme nuls et nonavenus les traités convenus entre les gouvernements qui ont antérieurement exercé le droit de souveraineté sur le territoire faisant actuellement partie du territoire des parties contractantes et concernant les territoires précités ainsi que les traités conclus avec les tiers États et concernant les républiques transcaucasiennes. Il est bien entendu que le traité turco-russe signé à Moscou, le 16 mars 1921 (1337) fait exception à la teneur de cet article.

ART. 2. — Les parties contractantes sont d'accord pour ne reconnaître aucun traité de paix ou autre acte international qu'on voudrait imposer à l'une d'elles; en vertu de cet accord, les Gouvernements des Républiques socialistes des Soviets d'Arménie, d'Azerbeïdjan et de Géorgie acceptent de ne reconnaître aucun acte international concernant la Turquie, qui ne soit pas reconnu par le Gouvernement national de la Turquie représenté actuellement par la Grande Assemblée nationale. Sont entendus par le terme de Turquie, dans le présent traité, les territoires indiqués par le Pacte national turc du 28 janvier 1920 (1336) élaboré et proclamé par la Chambre des Députés ottomane à Constantinople et communiqué à la presse et à tous les États. De son côté, le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie accepte de ne pas reconnaître aucun acte international concernant l'Arménie, l'Azerbeïdjan et la Géorgie qui ne soit pas reconnu par les Gouvernements respectifs de ces pays représentés actuellement par les Soviets d'Arménie, d'Azerbeïdjan et de Géorgie.

ART. 3. — Les Gouvernements des Républiques socialistes des Soviets d'Arménie, d'Azerbeïdjan et de Géorgie reconnaissent le régime des capitulations comme incompatible

avec le libre essor du développement national de tout pays ainsi qu'avec le plein exercice de ses droits souverains; considèrent nul et abrogé l'exercice en Turquie de toutes fonctions et de tous droits ayant avec ce régime quelque rapport.

ART. 4. — La frontière nord-est de la Turquie (d'après la carte de l'État-major russe au 1/210000^e, 5 verstes au pouce) est déterminée par la ligne qui commence au village de Sarpe situé sur la Mer Noire, passe par le mont Khedisonta, ligne de partage des eaux de la montagne Chavelut—mont Kenny-Dagh, de là suit toujours les anciennes frontières administratives septentrionales des sandjaks d'Ardahan et de Kars, le thalweg d'Arpa Tchaï et celui de l'Aras jusqu'à l'embouchure de Nijni Kara Sou. Pour les détails de la frontière et les questions y afférentes, voir les annexes I et II et la carte incluse signée par les deux parties contractantes.

En cas de divergences entre le texte du traité et la carte, le texte du traité prévaut sur la carte. Une commission mixte de délimitation, composée d'un nombre égal de membres avec la participation d'un représentant de la République socialiste fédérative des Soviets de Russie, est chargée de fixer en détail et d'établir sur le terrain la frontière d'État ainsi que de poser les bornes de la frontière (Annexe IV, la carte).

ART. 5. — Le Gouvernement turc et les Gouvernements des Soviets d'Arménie, d'Azerbeïdjan sont d'accord que la région de Nahtchivan, dans les limites spécifiées par l'annexe III du présent traité, constituera un territoire autonome sous la protection de l'Azerbeïdjan.

ART. 6. — La Turquie consent à céder à la Géorgie la suzeraineté de la ville et du port de Batoum avec le territoire se trouvant au nord de la frontière indiquée dans l'article 4 du présent traité et ayant fait partie du district de Batoum, à condition que :

1^o La population des lieux spécifiés dans le présent article jouisse d'une vaste autonomie administrative locale, garantissant à chaque communauté ses droits culturels et religieux et que cette population ait la possibilité

d'introduire dans les lieux précités un régime agraire conforme à ses désirs;

2° La Turquie soit assurée du libre transit des marchandises et de toutes matières à destination et en provenance de la Turquie, par le port de Batoum, sans douanes et sans aucunes entraves avec l'exemption de tous droits et charges et avec le droit pour la Turquie d'utiliser le port de Batoum sans frais spéciaux. Pour l'application de cet article, sera créée immédiatement après la signature du présent traité une commission composée des représentants des parties intéressées.

ART. 7. — Le Gouvernement de la République socialiste des Soviets de Géorgie et le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie, s'engagent à faciliter aux habitants des zones limitrophes le passage de la frontière à condition de l'observation des règles de faveur douanières, policières et sanitaires qui seront établies à ce sujet par une commission mixte.

ART. 8. — Le Gouvernement de la République socialiste des Soviets de Géorgie et le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie, prenant en considération la nécessité pour les habitants des contrées limitrophes des deux pays de se servir des pâturages d'été et d'hiver se trouvant sur l'autre côté de la frontière, acceptent d'accorder à ces habitants le droit de faire passer la frontière à leurs bestiaux et de jouir des pâturages habituels. Les formalités douanières ainsi que les mesures policières sanitaires et autres à appliquer lors du passage de la frontière seront déterminées par une commission mixte.

ART. 9. — En vue d'assurer l'ouverture et la liberté de passage des Détroits pour les transactions commerciales de tous les peuples, la Turquie et la Géorgie sont d'accord pour remettre l'élaboration du statut définitif de la Mer Noire et des Détroits à une conférence ultérieure composée des délégués des États riverains sans que les décisions qui en découleront puissent porter atteinte à la souveraineté absolue de la Turquie et de Constantinople, sa capitale.

ART. 10. — Les parties contractantes s'engagent à ne point admettre sur leurs territoires la formation ou le

séjour d'organisations ou de groupements prétendant assumer le rôle de gouvernement de l'autre pays ou d'une partie de son territoire ainsi que le séjour des groupements ayant pour but de lutter contre l'autre pays. Il est bien entendu que le territoire ture précité dans le présent article est le territoire qui se trouve dans l'administration directe civile et militaire du Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie.

ART. 11. — Les ressortissants de chacune des parties contractantes résidant sur les territoires de l'autre partie seront traités sur la base des droits et des obligations découlant des lois du pays où ils résident, excepté celles concernant la défense nationale dont ils seront exempts. Les questions relatives au droit de famille, de succession et de capacité juridique des nationaux respectifs font aussi exception au présent article. Elles seront résolues par la voie d'un accord spécial.

ART. 12. — Les parties contractantes appliqueront le régime de la nationalité la plus favorisée aux nationaux de l'une des parties contractantes résidant sur le territoire de l'autre. Cet article ne vise pas les droits accordés réciproquement par les républiques des Soviets alliés de la Russie ainsi que les droits accordés par la Turquie aux nationaux des États musulmans alliés de la Turquie.

ART. 13. — Tout habitant des territoires ayant fait partie de la Russie avant l'année 1918, et sur lesquels la souveraineté de la Turquie est affirmée aura la faculté, dans le cas où il voudrait sortir de la nationalité turque, de quitter librement la Turquie en emportant avec lui ses effets, ses biens ou leur montant. De même, tout habitant du territoire dont la souveraineté a été cédée à la Géorgie par la Turquie, aura la faculté, dans le cas où il voudrait sortir de la nationalité géorgienne, de quitter librement le territoire géorgien en emportant ses effets, ses biens ou leur montant. Les habitants susmentionnés jouiront d'un ajournement d'un mois de leur service militaire à partir de la date à laquelle ils auraient fait connaître en due forme leur désir de quitter les territoires en question.

ART. 14. — Les parties contractantes s'engagent à con-

clure dans un délai de six mois à partir de la signature du présent traité des arrangements relatifs aux réfugiés des guerres de 1918 et 1920.

ART. 15. — Chacune des parties contractantes s'engage à promulguer immédiatement après la signature du présent traité une amnistie complète aux citoyens de l'autre partie pour les crimes et délits commis par suite de la guerre sur le front du Caucase.

ART. 16. — Les parties contractantes consentent à effectuer réciproquement dans un délai de deux mois à partir de la signature du présent traité le rapatriement d'anciens prisonniers militaires et civils résidant sur le territoire de l'une des parties contractantes.

ART. 17. — Afin d'assurer la non-interruption des rapports entre leurs pays, les parties contractantes s'engagent à prendre d'un commun accord toutes les mesures nécessaires pour maintenir et développer le plus vite possible les communications ferroviaires, télégraphiques et autres ainsi que pour assurer le libre transit des personnes et des marchandises sans aucune entrave. Il est entendu toutefois que pour le trafic de l'entrée et de la sortie des voyageurs et des marchandises auront application intégrale toutes les dispositions établies à ces ujet dans chacun des pays des parties contractantes.

ART. 18. — Dans le but d'organiser des rapports commerciaux et de régler toutes les questions économiques et financières ou autres nécessaires pour affermir entre les pays contractants des relations d'amitié, une commission des représentants des pays intéressés sera convoquée à Tiflis immédiatement après la signature du présent traité.

ART. 19. — Les parties contractantes s'engagent à conclure des conventions consulaires dans un délai de trois mois à partir de la signature du présent traité.

ART. 20. — Le présent traité conclu entre les représentants de la Turquie, l'Azerbeïdjan, l'Arménie et la Géorgie sera soumis à ratification. L'échange des ratifications aura lieu à Ériwan dans le plus bref délai possible.

Le présent traité entrera en vigueur à partir du moment

de l'échange des ratifications, exception faite des articles 6, 14, 15, 16, 18 et 19 qui entrent en vigueur immédiatement après la signature du traité.

En foi de quoi les plénipotentiaires susmentionnés ont signé le présent traité et l'ont revêtu de leurs cachets.

Fait en cinq exemplaires à Kars, le 13 octobre 1921
(1337).

KIASIM KARABEKIR, VELI, MOUKHTAR, MEMDORCH CHEVKET.

MRAVIAN, MAKINJIAN.

CHAHTARTINSKY.

ELIAVA, SVANIDZI.

HANETZKY.

TRAITÉ D'ANGORA

Le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie et le Gouvernement de la République socialiste des Soviets d'Ukraine, d'accord sur le principe de la fraternité des nations et sur le droit des peuples à disposer librement de leur sort, constatant leur solidarité dans leur lutte contre l'impérialisme, ainsi que le fait que toute difficulté survenue à l'un des deux peuples aggravait la situation de l'autre, et étant entièrement animés du désir de voir régner toujours entre eux des rapports cordiaux et des relations de sincère et continue amitié basée sur les intérêts réciproques et tenant compte de leur proche voisinage sur la Mer Noire, ont décidé d'affermir pour toujours en toute sincérité et franchise les meilleures et cordiales relations et une fidèle amitié entre eux au nom des très nombreux intérêts communs et de conclure à cette fin un traité d'amitié et de fraternité.

A cet effet, ils se sont mis d'accord pour fixer la ville d'Angora comme lieu des négociations et ont nommé leurs plénipotentiaires chargés de la conclusion dudit traité, savoir :

Le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie : Youssouf Kemal bey, député de Castamouni à la Grande Assemblée nationale de Turquie et commissaire aux Affaires étrangères, et le Gouvernement de la République socialiste des Soviets de l'Ukraine :

M. Michel Frounzé, membre du Comité central exécutif des Soviets de l'Ukraine, membre du Conseil des commissaires du peuple, commandant en chef de toutes les forces armées en Ukraine et en Crimée, chevalier du Drapeau rouge, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire à la Conférence.

Lesquels plénipotentiaires, après avoir présenté l'un à

l'autre leurs pleins pouvoirs suffisants et régulièrement établis, ont convenu des dispositions suivantes :

ART. 1. — Chacune des deux parties contractantes accepte en principe de ne reconnaître aucun traité de paix ou autre acte international qu'on voudrait imposer à l'une des deux parties.

Le Gouvernement de la République socialiste des Soviets d'Ukraine accepte de ne reconnaître aucun acte international concernant la Turquie, qui ne soit pas reconnu par le Gouvernement national de Turquie, représenté actuellement par sa Grande Assemblée nationale. Sont entendus sous la dénomination de Turquie, dans le sens du présent traité, les territoires compris dans le Pacte national du 28 janvier 1920 (1337) élaboré par la Chambre des Députés ottomans à Constantinople et communiqué à la presse et à tous les États.

Le Gouvernement d'Ukraine reconnaît les lignes frontières de la Turquie établies par les articles 1 et 2 du traité turco-russe d'amitié et de fraternité conclu le 16 mars 1921 (1337), ainsi que les annexes dudit traité.

En outre le Gouvernement ukrainien s'engage à reconnaître toutes les dispositions respectives des accords intervenus entre la Turquie d'une part et les républiques soviétistes du Caucase d'autre part à la Conférence de Kars.

ART. 2. — La Turquie déclare reconnaître la République socialiste des Soviets d'Ukraine État indépendant et souverain, créé par la volonté des ouvriers et des paysans de l'Ukraine sur les territoires de l'ancien Empire russe, dans les limites territoriales définies par les traités conclus entre l'Ukraine et la République alliée de Russie, ainsi qu'avec tous les États limitrophes.

ART. 3. — Les deux parties contractantes reconnaissent que tous les traités passés antérieurement à la date du 16 mars 1921 entre la Turquie et l'ancien Empire russe et entre la Turquie et l'Ukraine ne correspondent pas aux vrais intérêts réciproques. Ils sont d'accord par conséquent pour regarder ces traités comme nuls et abrogés.

L'Ukraine, en tant qu'ayant fait partie autrefois de l'ancien Empire russe, déclare notamment qu'elle considère la Turquie comme libre envers elle de toute obligation pécu-

naire ou autre basée sur des actes internationaux passés antérieurement entre la Turquie et le Gouvernement tsariste.

ART. 4. — En vue d'assurer l'ouverture et la liberté de passage des Détroits aux transactions commerciales de tous les peuples, les deux parties contractantes sont d'accord pour remettre l'élaboration définitive du statut international de la Mer Noire et des Détroits à une conférence ultérieure composée des délégués des États riverains, sans que les décisions qui en découleront puissent porter atteinte à la souveraineté absolue de la Turquie et de Constantinople, sa capitale.

ART. 5. — Les deux parties contractantes sont d'accord pour constater comme États riverains de la Mer Noire qu'aucun régime international des fleuves y débouchant ne pourrait être maintenu établi sans leur participation effective.

ART. 6. — Les deux parties contractantes s'engagent à ne point admettre sur leur territoire la formation ou le séjour d'organisations et de groupements prétendant assumer le rôle de gouvernement de l'autre pays ou d'une partie de son territoire ainsi que le séjour de groupements ayant pour but de lutter contre l'autre pays ou de fonctionnaires ou représentants desdits groupements et organisations.

La Turquie et l'Ukraine prennent le même engagement par rapport à la République socialiste des Soviets de Russie et des républiques soviétistes du Caucase, sous condition de réciproque. Il est bien entendu que le territoire turc visé dans le présent article est le territoire qui se trouve dans l'administration directe civile et militaire du Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie.

ART. 7. — Les deux parties contractantes sont d'accord pour appliquer le régime de la nation la plus favorisée aux nationaux de l'un des pays résidant sur le territoire de l'autre. Cet article ne s'applique point aux nationaux des États musulmans alliés de la Turquie ainsi qu'aux nationaux des républiques soviétiques alliées de l'Ukraine.

Les présentes dispositions ne sont pas applicables aux

conditions des relations commerciales lesquelles seront réglées par une convention séparée.

ART. 8. — Les ressortissants de chacune des deux parties contractantes résidant sur le territoire de l'autre partie seront traités sur la base des droits et des obligations déterminés par les lois du pays où ils résident, excepté celle concernant la défense nationale dont ils seront exempts. Les questions relatives aux droits de famille, de succession et de capacité juridique des habitants réciproques font aussi exception au présent article. Elles seront résolues par la voie d'un accord spécial.

ART. 9. — L'Ukraine déclare adopter entièrement les dispositions de l'article 7 du traité turco-russe du 16 mars 1921, ainsi que celles de l'article 3 du traité de Kars du 13 octobre 1921, concernant la nullité des régimes des capitulations auxquels avaient prétendu les États dits capitulaires.

ART. 10. — Il est convenu qu'aussitôt que cela sera possible, l'on procédera à la conclusion des conventions postales et télégraphiques, y compris la correspondance par radiotélégraphie, ainsi qu'à la conclusion d'une convention consulaire.

ART. 11. — Jusqu'à la conclusion de la convention consulaire prévue à l'article 10, les consuls généraux et vice-consuls nommés par chacune des deux parties contractantes dans les villes, ports et places de commerce de l'autre partie, où sont admis les fonctionnaires similaires de toute autre puissance, seront traités, en ce qui concerne leurs privilèges et leurs fonctions, sur la base du droit international général, à charge de réciprocité.

Pour la nomination des consuls dans les localités où il n'y aurait aucun consulat étranger, le consentement préalable de la partie dont relève cette localité est requis.

ART. 12. — Afin d'assurer la continuité des rapports entre les deux pays, les deux parties contractantes s'engagent à prendre d'un commun accord toutes les mesures nécessaires pour maintenir et développer le plus tôt possible les communications maritimes, ferroviaires, télégraphiques et autres ainsi que pour assurer le libre transit des personnes et des marchandises sans aucune entrave

entre les deux pays. A cet effet, elles feront d'un commun accord des démarches nécessaires pour établir des arrangements avec les républiques soviétiques de Russie et du Caucase. Il est entendu, toutefois, que jusqu'à la conclusion d'un traité ou d'une convention de commerce pour le trafic de l'entrée et de la sortie des voyageurs et des marchandises, toutes les dispositions établies à ce sujet dans chacun des deux pays auront application intégrale.

ART. 13. — En ce qui concerne les conventions d'ordre économique, financier et autres, il est entendu qu'elles seront abordées le plus tôt possible.

ART. 14. — Les deux parties contractantes s'engagent mutuellement à élaborer d'un commun accord dans le plus bref délai possible, un règlement sur les mesures sanitaires à appliquer dans les ports de la Mer Noire faisant partie de leurs territoires respectifs.

ART. 15. — Aussitôt après la signature du présent traité, les Gouvernements des deux parties contractantes procéderont à l'établissement des relations diplomatiques régulières. A ce moment on se fera parvenir la description et le dessin du pavillon national et des armoiries d'État.

ART. 16. — Le présent traité sera soumis à la ratification. Les ratifications seront échangées à Kharkow dans un délai de trois mois à partir de la date de la signature et le traité sera mis en vigueur le jour même de l'échange des ratifications.

En foi de l'accord ainsi intervenu sur toutes les clauses ci-dessus, lesdits plénipotentiaires de la Turquie et de l'Ukraine l'ont signé de leur propre main et y ont apposé leurs cachets.

Fait et signé en deux exemplaires, en langue française, à Angora, le deux janvier mil trois cent trente-huit (1922).

Youssouf KEMAL.

Michel FROUNZÉ.

Depuis la ratification du traité de Moscou, une nombreuse délégation russe constituant ambassade est installée à Angora.

M. Araloff en est le chef. Je me garderai bien d'émettre une opinion définitive sur le rôle et l'action de cette ambassade soviétiste. Tout ce que j'en puis dire, c'est que M. Araloff, avec qui j'ai eu l'occasion de m'entretenir personnellement, apporte un soin jaloux à conformer absolument ses déclarations à l'esprit du traité de Moscou, se défend de toute action de propagande et proclame solennellement que le peuple turc doit fixer lui-même librement ses destinées.

Je dois à la vérité d'ajouter, pour être tout à fait complet, que le personnel de la délégation fait preuve d'une grande activité et se livre à une étude sérieuse du pays, si j'en juge par les déplacements effectués spécialement vers les centres actifs de la région de Koniah et de Mersine. Visitant les locaux de l'ambassade, j'ai trouvé une bibliothèque largement pourvue de brochures en toutes langues et un logis infiniment accueillant.

POLITIQUE ORIENTALE DES SOVIETS

Au cours de mes visites à l'ambassade bolcheviste d'Angora, je n'espérais certes pas qu'un jour ou l'autre mes interlocuteurs en viendraient à me dire les raisons véritables de leur présence en Anatolie et le but exact de leur action.

Aussi bien, j'ai tenté de me faire une idée à moi au sujet de la politique orientale de Moscou. Et voici les conclusions auxquelles je me suis finalement rallié.

Le nationalisme turc, très ardent et très pur, né sur le plateau anatolien, participe du grand mouvement d'indépendance qui s'est emparé des peuples orientaux depuis de longues années, et qui s'est révélé plus particulièrement actif au cours de la grande guerre. Or, il n'est pas douteux que les théoriciens communistes de Moscou se sont présentés aux masses comme les apôtres d'une libération des cœurs et des intelligences. En conséquence, le conflit mondial qui déchaînait la révolution russe et réveillait les consciences nationales endormies depuis des siècles ne pouvait pas manquer d'établir une singulière parenté entre les champions de l'indépendance des nations et ceux des naufrageurs de nationalités. Parenté d'ailleurs toute

spirituelle et qui ne saurait longuement résister à la force des traditions historiques et à l'impérieuse continuité des politiques et des diplomaties.

Et la Russie soviétique, en concluant des traités avec les peuples de l'Orient, obéit avant tout au désir de réaliser plus facilement sa propagande révolutionnaire.

La politique de Moscou a tenté de réaliser, avec l'aide des nations orientales opprimées, un bloc anti-occidental redoutable propre à menacer la sécurité des grandes nations et à préparer plus facilement la grande révolution mondiale, à la faveur de laquelle un état de fait nouveau se créerait.

On peut penser ce que l'on veut du traité de Moscou et de ceux de Kars et d'Angora, mais nous demeurerons, pour notre compte, persuadé qu'ils ont avant tout pour but d'éloigner autant que possible la Turquie nouvelle et le monde islamique en général, de l'Occident. Le conflit gréco-turc servait les intérêts de cette politique, un conflit anglo-turc les servirait encore. C'est toujours dans le même sens que s'est exercée la propagande bolcheviste en Asie Mineure.

L'Internationale communiste de Moscou écrivait il y a quelque temps :

Paysans d'Anatolie! une partie de vos beys et effendis s'est vendue aux capitalistes étrangers, l'autre vous appelle sous les armes pour lutter contre l'invasion étrangère, sans toutefois admettre que vous preniez en mains le pouvoir

dans votre propre pays, que vous usiez des terres distribuées par le Sultan à divers parasites et que vous ensemenchiez des terres pour vous-mêmes. Et demain, quand les capitalistes étrangers s'entendront avec vos oppresseurs sur des conditions de paix plus modérées, vos chefs d'aujourd'hui en profiteront pour vous charger de nouvelles chaînes.

En présence d'une telle conception, que se passera-t-il demain lorsque les peuples orientaux auront réalisé leurs aspirations nationales? Nul ne saurait le dire. Mais ce qui est absolument évident, c'est que toutes les entraves apportées par les nations occidentales à cette réalisation servent admirablement les desseins politiques du régime soviétique.

CHAPITRE III

LA TURQUIE DEVANT LE MONDE MUSULMAN

A l'heure présente, le monde musulman tout entier a les yeux fixés sur la Turquie et suit avec une attention passionnée la grande lutte engagée en Anatolie pour l'existence même du pays.

On sait par quelles manifestations de joie fut accueillie, depuis le Maroc jusqu'aux Indes, la nouvelle de la signature de l'accord d'Angora. A elles seules, ces manifestations constituent une preuve indéniable de la grande solidarité morale et souvent effective qui unit toutes les nations de l'Islam. Mais, pour avoir une idée exacte de l'importance que peuvent avoir pour l'existence de ces centaines de millions d'êtres les événements qui se déroulent dans le Proche Orient, il faut venir à Angora et jeter les yeux sur l'Est un peu mystérieux.

Tout d'abord, nous ne devons pas ignorer ou feindre d'ignorer que l'Orient tout entier est en évolution intérieure profonde. La guerre mondiale n'a pas seulement bouleversé l'Europe en tant que champs de bataille, elle a produit aussi un formidable courant d'idées. On a parlé d'indépendance

et de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Autour des tapis verts et dans les innombrables conseils où se discutaient les conditions de la grande liquidation du conflit, on s'est bombardé littéralement à coup de principes et de conceptions idéales. Le monde entier prêtait l'oreille, et, mieux encore, autour des premiers rôles qui dictaient la paix générale, des êtres attentifs écoutaient passionnément tout ce que l'on disait, mêlés à des curieux qui ne perdaient pas une scène du spectacle et qui recueillaient toutes les paroles pour en porter l'écho très loin, beaucoup plus loin peut-être que n'auraient pu le supposer les grands acteurs.

Pour ce qui est de l'Orient en particulier, les résultats ne se sont pas fait attendre. A-t-on jamais pensé seulement aux conséquences que pouvait avoir eues le simple fait suivant ? Tous les prisonniers turcs faits par les Russes et libérés en 1917 par la grande révolution de l'empire tsariste sont repartis de la République soviétiste en véritables pèlerins d'idées et de conceptions nouvelles, qui vers le Turkestan, qui vers Boukhara ou Chiva ou l'Afghanistan. Ceci n'est qu'un exemple.

Pour mon compte personnel, je ne saurais ici tenter une étude approfondie de la question : il faudrait pour cela reprendre les uns après les autres tous les événements qui ont agité depuis trois ans le monde islamique, les synthétiser et les coordonner.

Ce que je voudrais simplement indiquer ici c'est que le monde musulman a fait sienne la cause de la Turquie nouvelle et que demain la paix que nous conclurons dépassera de beaucoup en portée morale les limites que nous assignerons à la Turquie.

Au mois d'avril dernier, l'ambassadeur d'Afghanistan à Angora me disait :

« Nous considérons tous, nous autres musulmans, la cause turque comme notre propre cause. Nous sommes fiers des victoires turques et affligés des malheurs de cette patrie, parce que nous tous — et je veux dire aussi bien Boukhara, Chiva, les Indes, l'Égypte que l'Afghanistan — nous ne formons tous ensemble qu'une seule religion islamique. Cela ne veut pas dire que nous sommes des panislamiques, il n'y a pas en vérité de panislamisme. Cela veut dire simplement que nous ne pouvons pas nous résigner, sans nous émouvoir, au spectacle des souffrances endurées par des coreligionnaires.

« Il faut bien comprendre que le khalifat n'est pas un mot qui appartienne en propre à une personne. Le khalifat est un symbole qui personnifie l'Islam et comme depuis des siècles les Turcs l'ont conservé d'une manière digne sans jamais démériter de notre confiance, alors, nous autres musulmans, nous les respecterons toujours comme possesseurs de ce khalifat.

« En conséquence, tous les amis des Turcs sont

nos amis et leurs ennemis sont nos ennemis, que nous combattons d'ailleurs comme tels.

« La France, qui la première a tendu sa main aux Turcs, en signant l'accord d'Angora n'a pas seulement fait un geste de paix envers la Turquie mais envers l'Orient tout entier. »

- On peut être convaincu que les idées exprimées par l'ambassadeur d'Afghanistan sont exactement celles que nourrissent tous les peuples orientaux musulmans et même ceux des Indes non musulmanes.

Quant à la question du khalifat elle-même, je crois pouvoir dire qu'elle se pose actuellement de la manière suivante :

Le Khalife, chef religieux de l'Islam tout entier, doit, selon les exigences de la loi religieuse, avoir à sa disposition une force capable de faire respecter ses décisions, d'imposer ses volontés et aussi de le défendre au besoin contre les attaques des infidèles. Le peuple turc et, par conséquent, l'armée turque, constituaient jusqu'alors le plus clair de cette force. Aujourd'hui que se passe-t-il ? C'est que le monde musulman est obligé de constater que son khalife est prisonnier des ennemis et qu'en plus de cela, il ne dispose plus de la puissance armée indispensable pour assurer le respect de sa personne sacrée. Par conséquent, temporairement du moins, le khalifat n'est plus à Constantinople; il se trouve parmi ceux qui luttent en Asie Mineure contre les ennemis de l'Islam.

Quelques-uns me disaient : « Le khalifat, symbole de l'islam, réside actuellement dans le sein de la Grande Assemblée nationale. »

Mais le monde musulman, qui regarde avec tant d'attention et de sollicitude du côté de la Turquie nouvelle, ne se contente pas de garder une attitude sympathiquement passive. Nous pouvons être certains qu'il agit. Le moment n'est pas encore venu où une étude complète et précise sera possible sur ce sujet. Tout ce dont on peut parler, c'est de tout ce qui a pris corps jusqu'à présent et s'est manifesté publiquement de cette amitié.

Une marque tangible de cette union toujours étroite entre la Turquie et les nations orientales, c'est, par exemple, le traité d'alliance turco-afghan.

Ce traité comporte un préambule et dix articles.

Le préambule souligne tout d'abord les nombreux liens qui unissent les deux Gouvernements frères de religion et le parallélisme des tâches historiques qui leur incombent « durant les jours de réveil présents ». De toutes ces considérations, on conclut qu'il est devenu opportun de transformer en alliance effective officielle l'unité morale et l'union naturelle existant depuis longtemps entre eux.

L'article 1 définit la position réciproque de la Turquie et de l'Afghanistan.

L'article 2 proclame que les peuples d'Orient possèdent leur liberté pleine et entière et le droit

que possède chaque nation de se réclamer du principe de disposer d'elle-même. En conséquence, Turquie et Afghanistan reconnaissent l'indépendance des États de Boukhara et de Chiva.

L'article 3 indique que l'Afghanistan reconnaît comme chef suprême religieux la Turquie, qui a rendu depuis des siècles tant de signalés services à l'Islamisme.

L'article 4 dit que « chacune des deux parties contractantes accepte de considérer l'attaque qui pourra être dirigée contre l'autre, par n'importe quelle puissance impérialiste, poursuivant en Orient une politique d'exploitation, comme si cette attaque était dirigée contre elle-même et de concourir à repousser cette attaque par tous les moyens en son pouvoir ».

L'article 5 stipule que chacune des deux parties contractantes ne pourra conclure un traité ou une convention quelconque conforme aux désirs d'un tiers État en conflit avec l'une d'elles et que de plus, les deux parties devront s'aviser mutuellement en cas de conclusion d'un traité quelconque avec n'importe quel gouvernement.

L'article 6 prévoit la conclusion de conventions commerciales et consulaires entre la Turquie et l'Afghanistan.

L'article 7 parle des rétablissements des correspondances régulières et des relations cordiales des deux pays.

Les articles 8 et 9 ont trait au concours que la

Turquie peut éventuellement apporter à l'Afghanistan et à la nécessité de la ratification de ce traité.

Enfin, l'article 40 est l'article de pure forme annonçant que le traité a été établi à Moscou en deux exemplaires.

A la suite de la conclusion de ce traité, les relations s'établirent effectivement entre Angora et les États de Boukhara et de Chiva. Au mois d'avril dernier, une légation de Turquie, ayant à sa tête le général Galib pacha et pour conseiller le jeune et brillant écrivain Rouschen Echreff, quittait Angora pour se rendre à Boukhara.

L'unité musulmane, qui constituait déjà une force considérable, se double petit à petit d'une union politique et économique de plus en plus étroite. Tous les liens si puissants et si mystérieux qui unissaient les nations islamiques se renforcent par la communauté des intérêts. En un mot, le grand réseau khalifal de l'Orient se double, et nous serions aveugles volontaires de ne pas observer avec attention ce grand phénomène politique naissant et dont les conséquences mondiales ne tarderont pas à se manifester.

Il ne faut, en effet, pas perdre de vue que ce sont des millions et des millions de musulmans de race turque qui peuplent une grande partie de la Russie du Nord et de l'Asie centrale. Il ne faut pas perdre de vue l'importance que peut avoir la cristallisation de l'unité musulmane dans les pays qui s'appellent aujourd'hui Boukhara, Chiva, le Daghistan, la

République des montagnards du Caucase, l'Abkhasie, la République des Kalmouks, la République des Cosaques du Kouban, la République des Tatares de Kasan, la République des Bachkirdes, la grande République des Cosaques khirgizes, la République du Turkestan. Il ne faut pas oublier qu'en Russie d'Asie il y a de 25 à 30 millions de Turcs répandus un peu partout et que le monde musulman tout entier a les yeux fixés sur la Turquie.

UN DISCOURS CARACTÉRISTIQUE

Il faut méditer le discours très caractéristique prononcé par l'émir d'Afghanistan lorsqu'il reçut la mission britannique chargée de négocier l'accord anglo-afghan après la proclamation d'indépendance. Le chef d'État s'exprimait ainsi :

Je suis extrêmement heureux de constater aujourd'hui que le traité de bon voisinage entre mon pays et le Gouvernement britannique vient d'être enfin signé à la satisfaction de votre Gouvernement et du mien.

Depuis mon enfance, j'ai ardemment aspiré à ce que toutes les nations et tous les peuples jouissent de la liberté, et ma plus grande douleur a été de voir un peuple perdre son indépendance : la liberté de mon pays m'était donc tout particulièrement chère et je ne pouvais supporter que mon peuple et mes droits souverains fussent privés de cette indépendance.

Je n'ignorais pas que le principal obstacle à la liberté de mon peuple venait du Gouvernement britannique, et tous mes efforts avaient tendu à contrecarrer ses projets de domination sur nous; je suis prêt encore en ce jour à verser mon sang pour l'honneur de mon peuple et tenir ainsi le serment solennel que je lui ai fait de sauvegarder son indépendance et son repos. Le courage avec lequel mon peuple s'est dévoué à notre sainte cause m'a donné pour ainsi dire une seconde vie, la vie de notre liberté à tous.

Vous n'avez pas oublié combien j'ai été impressionné par la réception faite à mon envoyé en Occident, le général

Mohamed Veli Khan, par le ministre des Indes à Londres et par le gouverneur des Indes. Aujourd'hui, je suis satisfait de voir que le Gouvernement britannique veut bien enfin reconnaître l'indépendance de l'Afghanistan et respecter cette indépendance. Le premier résultat de cette reconnaissance a été de renouer des relations de bon voisinage entre l'Empire britannique et notre pays.

Sans doute, le traité qui vient d'être signé n'est pas encore un traité d'alliance, mais c'est un accord de bonnes relations avec de puissants voisins.

J'espère fermement que, lorsque toutes les autres questions encore à l'étude seront résolues, un traité d'alliance sincère fera suite au présent accord, ainsi que S. M. le roi d'Angleterre a bien voulu me le laisser prévoir dans son télégramme de félicitations à l'occasion de la signature du présent traité.

Je ne pourrai jamais me désintéresser de ce qui se passe dans le monde musulman : je veux donc être persuadé que le Gouvernement britannique accueillera avec bienveillance les conseils que ma qualité de prince musulman m'oblige à lui donner. Je ne me lasserai pas d'attirer son attention sur ce sujet ainsi que je n'ai pas manqué de le faire dès notre première entrevue. Je n'ai pas dissimulé ma pensée au Gouvernement britannique et lui ai dit en toute sincérité et en toute confiance dans son esprit de justice, combien sa politique musulmane causait de colères et combien elle était préjudiciable aux intérêts du grand Empire.

Plus le Gouvernement britannique sera respectueux des droits de la Turquie, plus le peuple afghan sera son ami. Il ne faudrait pas que le Gouvernement britannique puisse croire un seul instant à notre amitié tant que le monde musulman souffrira de ses erreurs. Le peuple afghan ne pourra pas rester insensible devant les violations qui sont faites aux pures traditions islamiques.

Je suis heureux de prendre note des déclarations que la mission anglaise a bien voulu faire à mon ministre des Affaires étrangères concernant un changement prochain de la politique de son Gouvernement à l'égard du monde musulman, et je suis fermement convaincu que la date de

ce changement est très proche, changement qui se produira aussi, nous voulons l'espérer, en faveur du peuple hindou dont les souffrances nous causent une grande peine.

Les tribus de nos frontières sont de même race et de même religion que nous. Nous voulons pour elles aussi indépendance et repos dans un chemin menant vers le progrès.

Au moment où vous partez pour Londres, Monsieur le Ministre britannique, je vous conjure de rapporter à votre souverain très fidèlement mes vœux et les conseils que je me permets d'adresser à son Gouvernement en toute loyauté.

Saluez de ma part S. M. le roi George, ainsi que son peuple, S. Exc. le vice-roi des Indes et transmettez-leur, avec nos remerciements, notre ferme confiance dans leur esprit de justice et d'amitié sincère.

Et, en réponse à ce discours, le ministre anglais déclarait alors que son Gouvernement était disposé à traiter la Turquie avec beaucoup de bienveillance.

CONCLUSIONS

Il est bon de s'entendre avec son lecteur à la première page du livre, mais pourquoi ne pas s'entendre avec lui encore en refermant le volume ?

Dans ce recueil, j'ai voulu de toutes mes forces servir une cause juste et une cause française. Le moment n'était pas encore venu pour moi de suggérer à ceux qui ont le redoutable honneur de diriger nos destinées politiques tout ce qu'une jeune expérience des choses d'Orient m'avait fait entrevoir. Je me suis borné à réunir dans ce volume avant tout des documents. J'ai groupé dans ces pages tout ce qui me paraissait indispensable pour connaître les grands problèmes qui se discutent à l'heure actuelle. J'ai dit ce que j'ai vu, ce que j'ai compris, ce que j'ai senti et ce que j'ai connu. J'ai eu le privilège, cette année, d'être le seul journaliste français mis à même, par des circonstances heureuses, de pénétrer au cœur de l'Anatolie, d'y vivre des mois au seuil de la Turquie nouvelle, d'en connaître les dirigeants. Les politiciens et les diplomates ont la parole, demain ce sera le tour des historiens. Pour moi, j'ai voulu donner à mes compatriotes un instrument de travail et une matière

à renseignements. Encore une fois, j'avais conçu tout d'abord mon livre d'une manière toute différente, mais le temps pressait et l'on me pardonnera l'esquisse hâtive que je présente aujourd'hui.

Il serait vain de conclure alors que la paix n'est pas établie. Il serait puéril de critiquer. Si j'ai réussi simplement à faire entrevoir ce qu'est et ce que peut être la Turquie nouvelle j'aurai rempli ma tâche.

Paris, octobre 1922.

J. S.

APPENDICE

L'ARMÉE GRECQUE EN RETRAITE

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE LA DIRECTION D'EXPLOITATION DU CHEMIN DE FER SMYRNE-CASSABA ET PROLONGEMENT

Lettre du 2 septembre 1922. — En abandonnant Afium-Kara-Hissar, les Grecs ont incendié la ville.

En ce qui concerne la région d'Ouchak..., le 31 août, dans la soirée, au moment où l'évacuation de tous les services de l'arrière commençait à Ouchak, les Grecs ont mis le feu à toutes leurs installations militaires. Puis, suivant un programme élaboré à l'avance, ils ont procédé méthodiquement à l'incendie de la ville au moyen de bidons à essence disposés, de place en place, dans les maisons situées dans la périphérie d'Ouchak.

Le feu a été mis à 9 heures du soir, et, à 23 heures, la ville n'était plus qu'un immense brasier.

Les Grecs ont également incendié tous les villages avoisinant Ouchak, jusqu'à Kara-Kouyou. Notre agent, M. Peyron, a assisté aux différentes phases de ces incendies. Il a, en effet, quitté Ouchak le 31 août, à 23 heures.

Enfin, pour terminer, nous signalerons que les autorités grecques ont commencé à faire arrêter de nombreux notables turcs, sans se préoccuper de leur protection consulaire, et les embarquant pour une destination que nous n'avons pu connaître. C'est ainsi qu'elles viennent d'arrêter un de nos employés du mouvement, à Smyrne.

Lettre du 3 septembre 1922. — Ainsi que nous vous le signalions hier, une quarantaine de notables turcs ont été

arrêtés et embarqués sur un vapeur qui a immédiatement pris le large pour une destination inconnue. L'ancien maire de Smyrne, Refik bey, ainsi que l'un de nos agents du Service central du mouvement, Mustapha Djemal, se trouvent parmi eux.

La population civile de Smyrne se montre très inquiète. On craint que les troupes grecques en retraite, à leur arrivée à Smyrne, ne se livrent au pillage, commettent des exactions et des massacres et mettent le feu à la ville comme elles l'ont déjà fait à Afioum-Kara-Hissar et à Ouchak.

Lettre du 4 septembre 1922. — Tous les villages à proximité de la voie ferrée, entre Ganai Keni et Alachéir, ont été brûlés.

Le village de Ganai lui-même a été la proie des flammes le 2 septembre.

Lettre du 5 septembre 1922. — Non contents d'incendier la ville et les bâtiments de la station d'Alachéir, les Grecs, en fuyant, ont pillé les habitations, massacré une partie de la population civile et violé femmes et jeunes filles.

Entre Alachéir et Molavak, tous les villages ont été incendiés à une distance de 8 à 10 kilomètres de la voie ferrée.

Lettre du 6 septembre 1922. — Cassaba est évacuée ainsi que le matériel et les objets mobiliers. A 6 heures du soir, hier, tout le village était en flammes.

Ahmedli. — Hier, après-midi, le village brûlait.

Ourganhli. — Les déserteurs avaient, de même, mis le feu à ce village dans la journée d'hier.

Magnésie. — L'évacuation est en cours. Ce matin, à 11^h 30, on nous télégraphiait que les Grecs avaient mis le feu à la ville.

Ainsi que vous en aurez certainement fait la pénible constatation, par les renseignements que nous vous avons donnés jusqu'à présent, les Grecs en retraite et leurs déserteurs sèment systématiquement la ruine sur leur passage, massacrent, pillent, violent et incendient.

Lettre du 7 septembre 1922. — Ancien réseau Magnésie. — Le bureau de la petite vitesse a été dévalisé par les soldats grecs.

L'aiguilleur turc de la station de Karagadjli, qui s'était réfugié à Magnésie, a été tué aujourd'hui à coups de fusil, par les Grecs, dans la station.

La plupart des soldats grecs qui refluent ici déclarent qu'ils sont bien décidés à mettre le feu à Smyrne lorsqu'ils s'en iront définitivement, comme ils l'ont fait à Afium-Kara-Hissar, à Ouchak, à Alachéir et à Magnésie.

Lettre du 8 septembre 1922. — Les soldats et les réfugiés se livrent au pillage en grand des wagons de provisions militaires et autres actuellement garés sur les voies de Halka-Bounar. Il n'existe plus aucun service d'ordre pour s'y opposer.

Başmahané. — On pille également en gare de Başmahané, de même qu'à Halka-Bounar. Il n'existe plus ici aucune surveillance. Le commandant grec de la gare, qui ne dispose plus d'un seul soldat pour assurer ce service d'ordre, venant de nous faire connaître qu'il se retirait, et de nous faire ses adieux.

On nous signale, cet après-midi, de source grecque autorisée, que des bandes constituées principalement d'Arméniens armés antérieurement par les Grecs, refluent actuellement sur Smyrne, à la suite des derniers éléments de l'armée hellénique.

Ces bandes se trouvaient ce matin à Hnéman, et avaient l'intention d'y mettre le feu, mais les habitants du village, qui étaient armés, ont fait une légère résistance qui a suffi pour les détourner.

L'officier grec qui donnait ces renseignements a ajouté que les bandes en question continuaient leur marche vers Smyrne, avec l'intention présumée de passer par Bour-nabat.

Toujours d'après cette même source, il est à prévoir qu'aucune résistance ne leur sera opposée par les arrières-gardes de l'armée hellénique.

Lettre du 9 septembre 1922. — Les derniers soldats et agents de police grecs non évacués détroussaient les passants aux portes mêmes du bâtiment de notre gare de Basmahané et faisaient feu sur ceux qui ne répondaient pas à leurs sommations. Dans l'espace de quelques minutes, trois personnes ont été ainsi tuées ou blessées et

l'un de nos employés a été complètement dépouillé de tout l'argent qu'il portait sur lui.

Arrivée des Turcs à Smyrne. — Les premières troupes kémalistes ont fait leur apparition à Smyrne, entre 10 heures et 11 heures du matin. Elles étaient constituées par de la cavalerie qui a défilé, d'une façon correcte et sans incident sérieux, sauf du côté de Basmahané où les Turcs qui arrivaient, ayant, suivant la coutume du pays, tiré en l'air pour manifester leur enthousiasme, furent accueillis à coups de fusil par les Grecs cachés dans leurs maisons.

A ce moment, les douze marins français qui protégeaient encore les entrées du bâtiment de Basmahané établirent un barrage devant la rue d'où partait cette fusillade et la firent immédiatement cesser, par leur simple présence, sans tirer un coup de feu.

Ce poste de douze marins a été supprimé aujourd'hui même par les autorités navales et ce sont les Turcs qui protègent nos installations.

Lettre du 10 septembre 1922. — Les Arméniens, dans leur quartier situé près de Basmahané, ont lancé des grenades à main sur les soldats turcs qui, naturellement, ont immédiatement usé de représailles contre eux. L'église arménienne était, en particulier, un centre de résistance assez fortement organisé. La police turque, qui se renforce progressivement, va l'attaquer aujourd'hui ou demain pour le faire définitivement tomber.

La ville de Smyrne en général, mais le quartier de Basmahané en particulier, présente un aspect de désolation lamentable. La circulation à travers les rues n'est pas sans danger car, derrière les persiennes des maisons soigneusement closes, les Arméniens se tiennent prêts à lancer la grenade ou à tirer des coups de fusil.

Lettre du 11 septembre 1922. — Les provocations maladroites des Arméniens qui, retranchés dans leur cathédrale et dans leurs maisons, fusillaient les soldats turcs ou les bombardaient au moyen de grenades à main, viennent d'avoir leur épilogue habituel.

Les Turcs, usant de représailles, ont pris d'assaut leur cathédrale, saccagé leurs maisons et tué un grand nombre de ces Arméniens.

L'ACCORD FRANCO-KÉMALISTE

DU 20 OCTOBRE 1921

ART. 1. — Les hautes parties contractantes déclarent que, dès la signature du présent accord, l'état de guerre cessera entre elles; les armées, les autorités civiles et les populations en seront immédiatement avisées.

ART. 2. — Dès la signature du présent accord, les prisonniers de guerre respectifs ainsi que toutes les personnes françaises ou turques détenues ou emprisonnées, seront remis en liberté et reconduits aux frais de la partie qui les détient dans la ville la plus proche qui sera désignée à cet effet. Le bénéfice de cet article s'étend à tous les détenus et prisonniers des deux parties, quels que soient la date et le lieu de détention, d'emprisonnement ou de capture.

ART. 3. — Dans un délai maximum de deux mois à partir de la signature du présent accord, les troupes turques se retireront au nord et les troupes françaises au sud de la ligne désignée à l'article 8.

ART. 4. — L'évacuation et la prise de possession qui auront lieu dans le délai prévu à l'article 3 seront effectuées selon les modalités à fixer d'un commun accord par une commission mixte nommée par les commandants militaires des deux parties.

ART. 5. — Une amnistie plénière sera accordée par les deux parties contractantes dans les régions évacuées dès leur prise en possession.

ART. 6. — Le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie déclare que les droits des minorités solennellement reconnues dans le Pacte national seront confirmés par lui sur la même base que celle établie par les conventions conclues à ce sujet entre les puissances de l'Entente, leurs adversaires et certains de leurs alliés.

ART. 7. — Un régime administratif spécial sera institué

pour la région d'Alexandrette. Les habitants de race turque de cette région jouiront de toutes facilités pour le développement de leur culture.

La langue turque y aura le caractère officiel.

ART. 8. — La ligne mentionnée à l'article 3 est fixée et précisée comme suit :

La ligne frontière partira d'un point à choisir sur le golfe d'Alexandrette, immédiatement au sud de la localité de Payas et se dirigera sensiblement vers Meidan-Ekbes (la station du chemin de fer et la localité restant à la Syrie).

De là, elle s'infléchira vers le sud-est, de manière à laisser à la Syrie la localité de Marsova et à la Turquie celle de Kamaba, ainsi que la ville de Killis; de là elle rejoindra la voie ferrée de Bagdad dont la plate-forme restera sur le territoire turc jusqu'à Nouseibine et Djéziré ibn Omer où elle rejoindra le Tigre.

Les localités de Nouseibine et de Djéziré ibn Omer, ainsi que la route resteront à la Turquie; mais les deux pays auront les mêmes droits pour l'utilisation de cette route.

Les stations et gares de la section entre Tchoban-Bey et Nouseibine appartiendront à la Turquie comme faisant partie de la plate-forme du chemin de fer.

Une commission composée des délégués des deux parties sera constituée dans un délai d'un mois à partir de la signature du présent accord, pour fixer la ligne susmentionnée. Cette Commission procédera aux travaux dans le même délai.

ART. 9. — Le tombeau du Suleiman Chah, le grand-père du sultan Osman, fondateur de la dynastie ottomane (tombeau connu sous le nom de Turc-Mézari), situé à Djaber Kalessi, restera, avec ses dépendances, la propriété de la Turquie, qui pourra y maintenir des gardiens et y hisser le drapeau turc.

ART. 10. — Le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie accepte le transfert de la concession de la section du chemin de fer de Bagdad entre Bozanti et Nouseibine, ainsi que des divers embranchements construits dans le vilayet d'Adana à un groupe français désigné par le Gouvernement français avec tous les droits,

privilèges et avantages, attaches aux concessions, en particulier en ce qui concerne l'exploration et le trafic.

La Turquie aura le droit de faire ses transports militaires par chemin de fer de Meidan-Ekbes à Tchoban-Bey, dans la région syrienne, et la Syrie aura le droit de faire ses transports militaires par chemins de fer de Tchoban-Bey jusqu'à Nouseibine, dans le territoire turc.

Sur cette section et ces embranchements, aucun tarif différentiel ne pourra être établi en principe. Cependant les deux Gouvernements se réservent le droit d'étudier, le cas échéant, d'un commun accord, toute dérogation à cette règle qui deviendrait nécessaire.

En cas d'impossibilité d'accord, chaque partie reprendra sa liberté d'action.

ART. 11. — Une commission mixte sera instituée après la ratification du présent accord en vue de conclure une convention douanière entre la Turquie et la Syrie. Les conditions seront déterminées par cette Commission. Jusqu'à la conclusion de la convention précitée, les deux pays conserveront leur liberté d'action.

ART. 12. — Les eaux de Kouveik seront réparties entre la ville d'Alep et la région au nord restée turque, de façon à donner équitablement satisfaction aux deux parties.

La ville d'Alep pourra également faire, à ses frais, une prise d'eau sur l'Euphrate en territoire turc pour faire face aux besoins de la région.

ART. 13. — Les habitants sédentaires ou semi-nomades ayant la jouissance de pâturages ou ayant des propriétés de l'un ou de l'autre côté de la ligne fixée à l'article 8, continueront comme par le passé à exercer leurs droits. Ils pourront, pour les nécessités de leur exploitation, librement et sans payer aucun droit de douane et de pâturage, ni aucune taxe, transporter d'un côté à l'autre de cette ligne leur bétail avec le croît, leurs instruments, leurs outillages, leurs semences et leurs produits agricoles, étant bien entendu qu'ils sont tenus de payer les droits et taxes y relatifs dans le pays où ils sont domiciliés.

Angora, 20 octobre 1921.

FRANKLIN-BOUILLON.

YOUSOUF KEMAL BEY.

▲ANGORA

22

LETTRE DE YOUSSEUF KEMAL BEY
A M. FRANKLIN-BOUILLON

Angora, 20 octobre.

EXCELLENCE,

Je me plais à espérer que l'accord conclu entre le Gouvernement de la République Française, en vue de réaliser une paix définitive et durable, aura pour conséquence de rétablir et de consolider les relations étroites qui ont existé dans le passé entre les deux nations, le Gouvernement de la République Française s'efforçant de résoudre dans un esprit de cordiale entente toutes les questions ayant trait à l'indépendance et à la souveraineté de la Turquie.

Le Gouvernement de la Grande Assemblée, désireux d'autre part, de favoriser le développement des intérêts matériels entre les deux pays, me charge de vous déclarer qu'il est disposé à accorder la concession des mines de fer, de chrome et d'argent se trouvant dans la vallée de Harchite pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans à un groupe français qui devra procéder, dans un délai de cinq ans à partir de la signature du présent accord, à l'exploitation de cette concession par une société constituée conformément aux lois turques, avec participation des capitaux turcs jusqu'à concurrence de 50 %.

En outre, le Gouvernement turc est prêt à examiner avec la plus grande bienveillance les autres demandes qui pourraient être formulées par des groupes français relativement à la concession de mines, voies ferrées, ports et fleuves, à condition que lesdites demandes soient conformes aux intérêts réciproques de la Turquie et de la France.

D'autre part, la Turquie désire profiter de la collaboration des professeurs spécialistes français dans ses écoles professionnelles. A cet effet, elle fera connaître plus tard l'étendue de ses besoins au Gouvernement français.

Enfin, la Turquie espère que dès la conclusion de l'accord, le Gouvernement français voudra bien autoriser les capitalistes français à entrer en relations économiques et financières avec le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie.

Veillez agréer, Excellence, l'assurance de ma très haute considération.

YOUSOUF KEMAL BEY.

**COMMISSION INTERALLIÉE D'ENQUÊTE
SUR L'OCCUPATION GRECQUE DE SMYRNE
ET TERRITOIRES ADJACENTS**

ÉTABLISSEMENT DES RESPONSABILITÉS

N° 1. — L'enquête a prouvé que, depuis l'armistice, la situation générale des chrétiens dans le vilayet d'Aïdin était satisfaisante. Leur sécurité n'était pas menacée.

Si l'ordre d'occupation de Smyrne a été donné par la Conférence de la Paix à la suite de renseignements inexacts, la responsabilité première des événements incombe aux individualités ou aux gouvernements qui ont établi ou transmis sans les vérifier des renseignements de ce genre, tels que ceux dont il est parlé au n° 1 des points établis. (Le général représentant italien renouvelle à ce sujet les réserves qui sont insérées au procès-verbal de la 37^e séance.)

N° 2. — La cause initiale des événements doit être recherchée dans les haines de religion. Les Grecs n'ont rien fait pour en empêcher les manifestations.

Leur occupation, loin de se présenter comme l'exécution d'une mission civilisatrice, a pris immédiatement l'aspect d'une conquête et d'une croisade.

N° 3. — La responsabilité des faits qui se sont passés à Smyrne les 15 et 16 mai, ainsi que dans les environs immédiats de la ville au cours des premières journées qui ont suivi ce débarquement, incombe au commandement militaire supérieur grec, ainsi qu'à certains officiers qui ont manqué à leur devoir. Le Gouvernement grec a reconnu cette responsabilité par les sanctions qu'il a prises.

Une part de responsabilité incombe toutefois aux autorités turques de Smyrne qui n'ont pris aucune mesure

pour empêcher l'évasion et l'armement des prisonniers de droit commun avant l'arrivée des Grecs.

N° 4. — Dans la personne de la haute autorité civile qui le représente à Smyrne, le Gouvernement hellénique est responsable des troubles graves qui ont ensanglanté la zone intérieure du pays pendant l'avance des troupes grecques, parce que :

a) L'autorité susvisée ne s'est pas conformée aux instructions du Conseil suprême données par le télégramme du 7/20 mai de M. Venizelos. Sans avoir demandé aucune autorisation au représentant de l'Entente, elle a permis au commandant militaire de donner, le 10/23 mai, l'ordre d'envoyer des troupes à Aïdin, Magnésie et Kassaba, en dehors des limites du sandjak de Smyrne;

b) La même autorité a volontairement laissé les populations dans l'ignorance de l'étendue de l'occupation. Elle a ainsi contribué à augmenter la surexcitation des habitants musulmans et par suite les désordres.

N° 5. — La responsabilité des autorités supérieures grecques est engagée par le fait qu'elles ont permis la circulation de civils armés dans le pays.

Pour quelques-unes de leurs opérations militaires ou de police, elles ont même toléré l'emploi de ces civils armés en même temps que celui de troupes régulières.

N° 6. — La cause première des troubles qui se sont produits dans la vallée du Méandre résulte de l'occupation même, faite sans justification.

Les faits regrettables qui ont accompagné la marche et l'établissement des troupes grecques sont la conséquence de l'état de guerre dans lequel s'est trouvé le pays dès que ces troupes ont avancé.

Les haines qui existent depuis des siècles entre Turcs et Grecs en ont incontestablement augmenté la sauvagerie et la fréquence.

Les Grecs ne sauraient, en toute justice, en être rendus seuls responsables.

Les mêmes considérations s'appliquent aux événements qui se sont déroulés dans les régions de Pergame et aux environs de Magnésie et d'Eudémiche.

N° 7. — Les Grecs sont, au contraire, seuls responsables

du massacre de Menemen. Ce massacre n'a pas été préparé. Mais le commandant grec, connaissant l'état de surexcitation de ses troupes à la suite de l'affaire de Pergame, aurait dû et pu prendre des dispositions pour remettre en main des troupes auxquelles l'énervernement, la fatigue et la peur ont fait commettre, sans provocation, un véritable massacre de civils turcs sans défense.

Les officiers grecs présents à Menemen ont complètement manqué à leurs devoirs.

N° 8. — Bien que la situation actuelle soit meilleure, le calme n'est pas encore rétabli à Aïdin.

Presque toutes les transactions commerciales avec l'intérieur de l'Anatolie sont arrêtées.

Cette situation est incontestablement le résultat de l'occupation et de l'état de guerre qui persistent entre les irréguliers turcs et les troupes grecques, bien que celles-ci n'étendent plus leur zone d'occupation.

Les chefs du mouvement national turc, qui agissent de concert avec d'anciens chefs de bandes de brigands, n'ont pas toujours une autorité suffisante sur leurs forces pour les empêcher de se livrer quelquefois à des incursions. Il en résulte qu'une part des responsabilités leur incombe en ce qui concerne la situation actuelle du pays.

Derrière leur responsabilité apparaît celle du Gouvernement turc, qui, jusqu'à ce jour, n'avait aucune autorité sur les chefs du mouvement national.

Les Membres de la Commission,

Signé : BRISTOL, BUNOUST, HARE, DALL'OLIO.

Conclusions présentées par la Commission.

1. La situation créée à Smyrne et dans le vilayet d'Aïdin par l'occupation est fautive, parce que :

a) L'occupation, qui n'avait en principe pour but que le maintien de l'ordre, présente en réalité toutes les formes de l'annexion. Le haut commissaire grec exerce seul une autorité efficace. Les autorités turques restées en fonction n'ont plus aucun pouvoir. Elles ne reçoivent plus d'ordres

de Constantinople, et par suite de la disparition presque complète de la police et de la gendarmerie turques, elles n'ont plus les moyens nécessaires pour l'exécution de leurs décisions;

b) L'occupation impose à la Grèce des sacrifices militaires considérables, hors de proportion avec la mission à remplir si cette mission est temporaire et ne doit avoir pour but que le maintien de l'ordre;

c) Elle est incompatible dans sa forme actuelle avec le retour de l'ordre et de la tranquillité dont les populations, menacées par la famine, ont besoin.

2. La Commission estime :

a) Que si l'occupation militaire du pays ne doit avoir pour but que le maintien de la sécurité et de l'ordre public, cette occupation ne doit pas être confiée à des troupes grecques, mais aux troupes alliées, sous l'autorité du commandement supérieur allié en Asie Mineure;

b) Que l'occupation par les Grecs seuls ne doit être maintenue que si la Conférence de la Paix est résolue à prononcer l'annexion complète et définitive du pays à la Grèce.

Dans ce cas, la liberté d'action devra être laissée au commandement grec vis-à-vis des forces turques;

c) Que l'annexion pure et simple envisagée ci-dessus serait contraire aux principes proclamant le respect des nationalités, car, dans la région occupée, en dehors de la ville même de Smyrne (1) et d'Aïvali, la prédominance de l'élément turc sur l'élément grec est incontestable.

Il est du devoir de la Commission de faire remarquer que le sentiment national turc, qui a déjà manifesté sa résistance, n'acceptera pas cette annexion. Il ne cédera qu'à la force, c'est-à-dire devant une expédition militaire que la Grèce seule ne pourrait conduire avec quelque chance de succès.

3. Dans ces conditions, la Commission propose les mesures suivantes :

a) Faire relever, le plus tôt possible, tout ou partie des

(1) Le nombre des chrétiens habitant Smyrne est élevé, mais les chrétiens grecs sont beaucoup moins nombreux que les Turcs.

troupes grecques par des troupes alliées beaucoup moins nombreuses;

Si, pour sauvegarder l'amour-propre grec, il est décidé qu'une partie des troupes grecques coopèrent à l'occupation, répartir ces troupes à l'intérieur de la région occupée pour leur éviter tout contact direct avec les forces nationales turques;

c) Dès que l'occupation par les Alliés sera réalisée, exiger du Gouvernement turc la réorganisation de la gendarmerie sous la direction et le commandement d'officiers interalliés. Cette gendarmerie devra être mise le plus tôt possible en état d'assurer l'ordre dans toute la région et de remplacer dans ce but les détachements alliés;

d) En même temps que la réorganisation de la gendarmerie, le Gouvernement turc devra restaurer l'administration civile.

4. Les chefs du mouvement national ayant affirmé à plusieurs reprises que leur opposition n'est dirigée que contre les Grecs, ces mesures doivent leur enlever tout motif de résistance armée et rendre au Gouvernement central de Constantinople l'autorité qu'il n'a plus.

Rien ne devra plus empêcher le licenciement des troupes irrégulières.

Dans le cas contraire, l'Entente saura enfin le cas qu'elle peut faire des protestations de loyalisme faites par les Turcs, soit par les chefs du mouvement national, soit par les membres du Gouvernement.

Les Membres de la Commission :

L'Amiral BRISTOL,
Délégué des États-Unis d'Amérique.

Signé : BRISTOL.

Le Général BUNOUST,
Délégué de la France.

Signé : BUNOUST.

Le Général HARE,
Délégué de la Grande-Bretagne.

Signé : HARE.

Le Général DALL'OLIO,
Délégué de l'Italie.

Signé : DALL'OLIO.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	Pages VII
------------------------	--------------

PREMIÈRE PARTIE

LA TURQUIE NOUVELLE

Chapitre I. — L'armistice de Moudros. — Les Grecs à Smyrne	5
— II. — Le Pacte national, acte de naissance de la Turquie nouvelle	13
— III. — Quelques pages d'histoire. — La résistance	25
— IV. — Le Gouvernement de la Grande Assemblée nationale	39
— V. — Moustapha Kemal pacha et ses collaborateurs	47
— VI. — La victoire turque	63
— VII. — Angora et Constantinople	69

DEUXIÈME PARTIE

L'UNANIMITÉ NATIONALE — IMAGES D'ANATOLIE

Chapitre I. — La lutte sacrée.	79
— II. — Parmi le peuple turc	85
— III. — La jeune capitale.	103
— IV. — L'armée nationale.	109
— V. — Les emprisonnements de Malte.	119

TROISIÈME PARTIE

LA PROTECTION DES MINORITÉS CHRÉTIENNES
EN ASIE MINEURE

	Page
Chapitre I. — Comment se pose le problème. . .	131
— II. — La question arménienne et la ques- tion du Pont	139
— III. — Le patriarcat orthodoxe turc d'Ana- tolie	173
— IV. — Quelques calomnies	183
— V. — En manière de conclusions. Choses vues	195

QUATRIÈME PARTIE

OCCIDENT ET TURQUIE (1918-1922)

Chapitre I. — Exposé de la question.	205
— II. — Trois années de politique orientale interalliée (1918-1922)	215
— III. — La politique orientale des Alliés en 1922	225
— IV. — La question des capitulations	265

CINQUIÈME PARTIE

ORIENT ET TURQUIE

Chapitre I. — La politique orientale de la Turquie.	285
— II. — Angora et les républiques sovié- tistes. Les traités de Moscou, de Kars et d'Angora	291
— Traité de Kars	297
— Traité d'Angora	305
— Politique orientale des Soviets	311

TABLE DES MATIÈRES

2

ti
no tre III. — La Turquie devant le monde musul
man
Un discours caractéristique
CONCLUSIONS.

APPENDICE

L'armée grecque en retraite
L'accord franco-kemaliste du 20 octobre 1921.
Commission interalliée d'enquête sur l'occup
grecque de Smyrne et territoires adjacents

IMPRIMERIE BERGER-LEVRULT, NANCY-PARIS-STRASBOURG

